This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A

a39015 01807949 4b

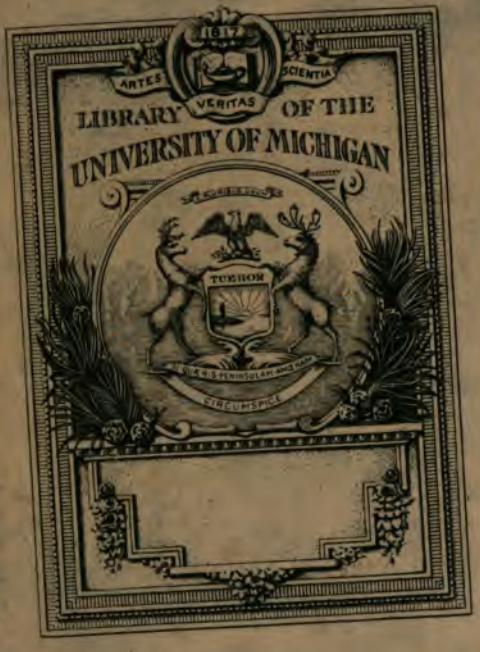
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

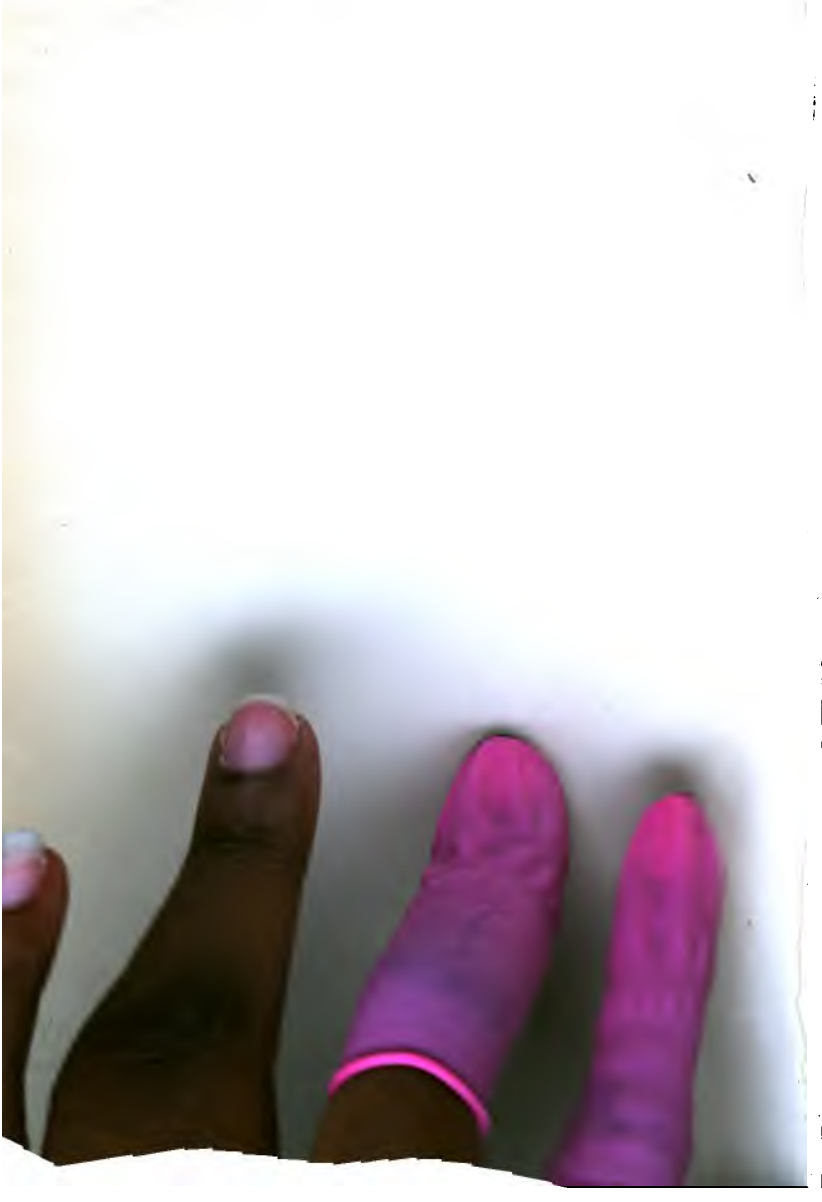

DC
146
.N36
H37

LE

SALON DE MADAME NECKER

II

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN FRANCE ET AUX COLONIES. . . . . 1 vol.

L'ENFANCE A PARIS . . . . . 1 vol.

Format grand in-18

C.-A. SAINTE-BEUVE, SA VIE ET SES ŒUVRES. . . 1 vol.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES — G. Sand, — Prescott, — Michelet, — Lord Brougham. 1 vol.

Tours. — Imp. Mazereau.

Haussonville, Gabriel Paul Othenin de Cléron, comte d'

LE SALON

DE

MADAME NECKER

D'APRÈS DES

DOCUMENTS TIRÉS DES ARCHIVES DE COPPET

PAR

LE VICOMTE D'HAUSSONVILLE

ANCIEN DÉPUTÉ

II

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

—

1882

Droits de reproduction et de traduction réservés

Romance Lang.
Hazet
12-27-38
37517

LE SALON

DE

MADAME NECKER

12-28-38 DOR

I

LES JOURNAUX DE MADAME NECKER

« Une âme que Dieu, en la créant, a rapprochée davantage de l'infini sent de bonne heure la limite étroite qui la resserre ; elle a des tristesses inconnues sur la cause desquelles longtemps elle se méprend ; elle croit volontiers qu'un certain concours de circonstances a troublé sa vie, tandis que son trouble vient de haut. » Ces paroles d'un orateur chrétien me sont souvent revenues à la pensée à mesure que par le cours de ces études, j'ai pénétré plus avant dans l'intimité de madame Necker. Certes, si jamais existence parut comblée de tous les dons d'une providence bienfaisante, c'est assurément

celle de cette femme, dont le cœur se partageait si largement entre des affections si profondes et si diverses. Elle a goûté toutes les douceurs que l'éclat d'une situation brillante, les jouissances de la fortune et l'attachement d'amis passionnés peuvent ajouter à la vie d'une femme unie à un époux adoré et mère d'une fille illustre. Cependant, en parcourant les cinq volumes qui ont été, après sa mort, extraits de ses manuscrits, j'avais déjà été étonné de rencontrer, au milieu de beaucoup de pensées délicates, parfois un peu subtiles, certains accents qui semblent partir d'une âme familière avec toutes les tristesses. « Les jouissances les plus chères, dit-elle quelque part, nous portent souvent à la mélancolie : souvent il faut détourner ses regards de sa propre pensée ; on voudrait trouver en soi un asile contre soi, et l'on croit sentir la griffe du tigre qui vous saisit, malgré votre résistance. » Et dans un autre endroit : « Le regret du passé tourne toujours mes regards vers cet être pour qui aucun temps n'est passé. Je crois le voir environné de toutes nos heures et je cherche auprès de lui et les instants et les personnes qui semblent ne plus exister pour nous; alors mon âme se calme ; ma pensée errante et désolée trouve un asile. » Mais mon étonnement a redoublé en feuilletant les notes et les journaux

inachevés que madame Necker a laissés en grand nombre après elle. Lorsque, suivant sa belle et forte expression, la griffe du tigre la saisissait au milieu de son bonheur, lorsque sa pensée errante et désolée s'agitait trop fort au dedans d'elle, elle prenait la plume, et, d'une main fiévreuse, elle jetait sur le premier cahier, sur le premier morceau de papier venu, l'expression de sa tristesse, dont les plaintes ont parfois l'éloquence et l'âpreté du désespoir. C'est qu'elle était une de ces âmes que Dieu, suivant l'expression de Lacordaire, a rapprochées de l'infini et qui souffrent de la limite qui les resserre ; c'est que, ayant beaucoup reçu de la vie, elle lui demandait encore davantage, et que, emportée par l'ardeur de ses sentiments, elle venait incessamment se meurtrir contre cette barrière inexorable qui étreint dans un cercle si étroit l'homme et la grandeur de ses désirs.

Ce qui a pu dissimuler à des yeux même clairvoyants ce côté mélancolique et passionné de la nature de madame Necker, c'est l'enveloppe un peu raide dont volontairement elle se revêtait. Avertie par une rude expérience de se tenir en garde contre les entraînements de son cœur, tourmentée par une conscience scrupuleuse que le soin de travailler à son perfectionnement moral ne laissait jamais en repos, elle se préoccupait de

plus en plus, à mesure qu'elle avançait dans la vie, de ne rien abandonner de sa conduite au hasard ni à l'inspiration et de soumettre au contrôle de la volonté ses actions les plus insignifiantes comme ses déterminations les plus graves. Tantôt sous ce titre : *Maximes nécessaires à mon bonheur*, elle se traçait à elle-même un certain nombre de règles de conduite inspirées par la sagesse et la vertu la plus haute, auxquelles elle donnait invariablement cette forme : *avoir toujours l'esprit tendu à...*, oubliant qu'elle aurait pu atteindre son noble but sans avoir toujours l'esprit tendu. Tantôt, dans un recueil qu'elle intitulait : *Journal de mes défauts et de mes fautes, avec les meilleurs moyens de n'y pas retomber*, elle enregistrait jour par jour, avec une humilité touchante, les accès de vivacité ou les omissions dans ses devoirs quotidiens qu'elle croyait avoir à se reprocher. Tantôt, pour être assurée de ne faire aucun usage de son temps dont elle eût lieu de se repentir, elle prenait note chaque soir de l'emploi de toutes ses heures, depuis son lever jusqu'à son coucher. Pour mieux rassurer sa conscience, elle essayait même de distribuer chacune de ses journées suivant un plan arrêté à l'avance et qu'elle comptait suivre invariablement. C'est dans cette pensée qu'elle avait commencé un journal en

tête duquel elle écrivait : *Journal de la dépense de mon temps*, et qui s'ouvre ainsi :

Dieu m'a donné vingt-quatre heures à dépenser par jour; voici le journal qui doit en régler l'emploi, car je n'ai qu'un seul but: celui de plaire au plus parfait de tous les êtres et de remplir la tâche qu'il m'a donnée. Dieu sera le mobile et la fin de toutes mes actions, la pensée dominante vers laquelle je les dirigerai toutes; mais il n'exige pas de moi de trop longues contemplations. Je suis un domestique fidèle sans cesse occupé des intérêts de mon maître, mais qui n'ose m'entretenir longtemps avec lui, sentant bien qu'il est trop élevé au-dessus de moi par ses perfections pour n'être pas importuné de mon verbiage. Je donnerai donc dix minutes le soir à implorer sa protection, et vingt minutes le matin à lui représenter l'emploi de mon temps du jour précédent, à lui demander son secours et à renouveler mes résolutions, afin que son idée me soit présente dans toute la journée. Voyons maintenant l'emploi de mon temps pour plaire à Dieu.

Continuant alors l'examen de sa vie, elle découvrait qu'elle avait , suivant une expression qu'elle aimait à employer, sept *rapports* : son mari, son enfant, ses amis, les pauvres, le ménage, la société, la toilette, et, après avoir déterminé le nombre d'heures qu'il convenait d'accorder chaque jour à chacun de ces rapports, elle

commençait la tenue d'une sorte de livre-journal divisé en sept parties, où elle se proposait d'inscrire cette comptabilité d'un nouveau genre, pour s'assurer, par une addition faite à la fin de chaque mois, que chacun de ces rapports avait bien tenu dans sa vie la place qu'elle lui avait assignée. A peine est-il besoin de dire qu'au bout de peu de temps, le journal était abandonné, et que la vie, plus forte que tous ces plans ingénus, venait bientôt briser ce cadre artificiel. Aussi, pour achever de faire connaitre madame Necker, n'ai-je pas eu besoin de m'y renfermer, et d'ailleurs j'ai déjà marqué la place que tenaient dans sa vie la société et les amis. Mais, parmi ces rapports (pour reprendre son expression favorite), il en est deux où je voudrais l'étudier : son mari et son enfant. Peut-être cette étude nous donnera-t-elle le secret des tristesses de madame Necker en nous montrant comment les exigences trop grandes de sa nature ont non pas détruit, mais passagèrement altéré pour elle les deux plus grands bonheurs qu'il puisse être donné à une femme de connaître : goûter dans le mariage tous les transports de l'amour et voir les premiers rayons de la gloire se jouer sur le front de son enfant.

L'attachement idolâtre que madame Necker portait à son mari n'a jamais cherché le mys-

tère. Dans un temps où le lien conjugal n'était pas fort en honneur, elle a prodigué les marques de cette idolâtrie, et les témoignages de son enthousiasme, qui nous paraissent aujourd'hui un peu excessifs, n'ont jamais, de son vivant, fait venir le sourire aux lèvres, tant ils étaient conformes à l'opinion commune. Mais ces témoignages auxquels madame Necker aimait à donner (comme dans le portrait de son mari qui circulait déjà de son vivant et qui a été publié après sa mort) une forme trop littéraire sont à mes yeux moins touchants que ceux rassemblés, il y a déjà près d'un siècle, par M. Necker lui-même dans une enveloppe sur laquelle il avait écrit ce simple mot : *Wife*. Si grande que fût l'amertume de la douleur entretenue par ces souvenirs, on comprend que M. Necker, après la mort de sa femme, trouvât un triste plaisir à relire cette lettre que Suzanne Curchod lui adressait peu de jours avant leur mariage, lettre où cette âme ardente s'abandonnait à la joie de se sentir, pour la première fois, aimée comme elle le méritait :

Oh ! mon Jacques, mon cher Jacques, ne me demandes jamais l'expression de mes sentimens ; laisses moi jouir de mon bonheur sans y réfléchir. En le contemplant, je crains qu'il ne s'échappe, et je ne puis penser aux douceurs de ma vie sans prévoir l'instant qui doit la finir. Le trouble de mon cœur et les images fu-

nèbres qui l'agitent devroient m'empêcher de te satisfaire. Songes au moins à l'engagement que tu vas contracter. Je crains de te rendre le plus ingrat de tous les hommes. Ah ! si tu n'es pas le plus tendre, arrêtes ; détournes les yeux et déchires cette lettre, elle te rendroit trop coupable. Oui, mon ami, tu es la chaîne qui m'unit à l'univers. L'instant où tu cesserois de m'aimer me rendroit étrangère à toute la nature. J'aurois vu tomber la barrière entre moi et la vie, barrière plus insurmontable que la mort même. Considère en effet quelles sont mes jouissances. N'est-ce pas le charme de ton amour qui embellit tout à mes yeux ? Je trouve dans les douceurs de l'amitié une foible image de notre union, dans l'éclat de la fortune le soin que tu pris pour l'acquérir, dans les séductions de l'amour-propre l'assurance de te plaire davantage; dans les travaux de l'esprit l'espoir de fasciner ta vue et d'employer le temps à réparer les pertes qu'il me causera. Quand je m'endors, je me dis : « Il m'aime ! » et c'est dans cette douce sécurité que le sommeil s'empare de mes sens. Si je m'éveille, mon premier élancement est vers le ciel ; mais mon âme se confond avec la tienne et tire de cette union une nouvelle ferveur. Mon cher ami, ne te rassasies jamais d'un sentiment que mon cœur rend inépuisable. Que l'instant de ma mort soit le plus haut degré de ton amour, et ce sera le plus beau jour de ma vie.

M. et madame Necker ne s'étant presque jamais quittés, toute leur correspondance se borne à l'échange de quelques lettres, affectueuses et

gaies quand elles émanent du mari, passionnées et souvent mélancoliques quand elles sont signées par la femme. Parmi ces lettres, j'en choisirai une où nous verrons madame Necker en proie aux premiers troubles d'un sentiment qui devait porter, pendant plusieurs années, une sérieuse atteinte à son bonheur. Cette lettre date du moment où M. Necker avait commencé à être mêlé aux affaires de la compagnie des Indes, c'est-à-dire de quelques années après leur mariage :

Il me semble, mon cher ami, que je ne t'ai jamais autant aimé que je le fais à présent. Le sentiment qui m'attache à toi pénètre mon âme tout entière ; je ne sens plus mon existence que par toi ; je ne pense jamais à moi qu'en second, et c'est toujours par toi qu'il faut que je passe pour venir jusqu'à moi. Si je ne craignois un peu l'inconstance de ton caractère, si je m'imaginois qu'une vie agitée t'est nécessaire et que le sentiment sans inquiétude ne subsisteroit pas dans ton cœur, crois que je te ferois sans peine tous les sacrifices imaginables. Je te le dis ici du meilleur de mon cœur : si un ange m'assuroit que tu conserverois pour moi dans un désert le même attachement que tu me témoignes à Paris, je t'y suivrois demain sans la plus légère peine et peut-être avec plaisir. J'aimerois à ne jouir et à ne respirer que par toi, et, par un sentiment bien différent du tien, je ne goûte qu'avec de pénibles regrets tous les plaisirs qui ne me viennent pas de

toi. Voilà le fond de mon âme, et je me connois bien. Cette manière d'être est invariable ; elle ne me quittera qu'à la mort. Ma devise sur la terre est : *Ou toi ou rien*.

Après cela, oses me reprocher que j'aime les lettres. Ce n'est plus, mon cher ami, qu'un reste d'habitude que je crois précieuse à conserver à cause de l'activité de mon âme et du vuide où ton absence me laisse. Mais ce reproche devient trop fréquent, et, quoique cette inquiétude te rende peut-être plus tendre, j'aime mieux, et j'ose à peine l'assurer, j'aime mieux être moins aimée, et que tu sois plus heureux Ainsi, je viens faire mes conditions avec toi ; dès l'instant que tu auras abandonné pour jamais la Compagnie des Indes, je te promets, si tu l'exiges, de renoncer à Fénelon et même à prendre la plume sur tout autre objet, et je souhaite de toute mon âme que le sacrifice que je te demande ne te coûte pas plus que celui que je te ferai ; car, mon cher ami, le bonheur dont je jouis avec toi est quelquefois légèrement obscurci par mes craintes. Ton caractère n'est pas aussi invariable que le mien. Souvent même tu te méconnois. Le monde et les affaires te sont nécessaires. Tu trouves avec moi tous tes plaisirs, mais non pas tes besoins. Peut-être un jour.. ma plume se refuse à le tracer. Ah ! si jamais je t'étois moins chère, je ne survivrois pas un moment à la perte de ta tendresse. Pour moi, je le sens, je n'ai plus qu'une âme, et c'est la tienne. Il faut t'aimer ou mourir.

Lorsque madame Necker offrait à son mari de

renoncer à ses visées littéraires et à l'*Éloge de Fénelon* qu'elle composait, à la condition que, de son côté, il abandonnerait la direction de la Compagnie des Indes, le marché qu'elle proposait n'était pas tout à fait égal. Peut-être ne se rendait-elle pas assez compte que les femmes seules sont capables de s'absorber à ce point dans un sentiment unique et qu'il est bien peu d'hommes (soit infériorité, soit force plus grande de leur nature) auxquels on puisse demander de faire à l'amour le sacrifice des ambitions de leur vie. Aussi la déraison de ces exigences fit-elle éprouver à madame Necker toutes les tortures d'un sentiment dont un peu de réflexion aurait pu lui épargner l'épreuve, de la jalousie, non pas de cette jalousie sotte et grossière qui se porte mal à propos sur quelque personne déterminée, mais de cette jalousie plus noble qui voudrait posséder sans partage toutes les pensées et tous les instants de l'être aimé. Si déjà elle avait trouvé une rivale redoutable dans la Compagnie des Indes, ce fut bien pis quand, après l'avènement de Louis XVI, le vent soufflant de tout côté aux réformes, l'opinion publique appela M. Necker aux affaires, et quand il se vit aux prises avec l'écrasante besogne de mettre en pratique ses plans de réforme financière et administrative. Madame Necker se méprit à la

préoccupation habituelle de son mari, à ses longs silences, à ses inégalités d'humeur, et, dans un changement d'attitude causé par les agitations intérieures d'une nature dont la sensibilité avait peine à se faire aux rudesses de la vie publique, elle crut apercevoir les symptômes d'un refroidissement de sa tendresse. C'était précisément le moment où les premières atteintes de l'âge commençaient à se faire sentir chez elle ; peu à peu elle voyait se détruire sous les coups d'une santé chancelante ce charme du visage et en particulier cet éclat du teint qui avait été un des grands attraits de sa jeunesse. La pensée qu'elle n'occupait plus tout entière l'âme de son mari et que peut-être elle avait cessé de lui plaire plongeait madame Necker dans un véritable désespoir. Cependant ce serait en vain qu'on chercherait l'expression de ce sentiment dans ses lettres à ses amis les plus intimes, à Thomas, à Moultou lui-même ; car cette âme fière n'aurait pas souffert qu'un regard indiscret pénétrât dans les replis de son cœur ; mais la douleur, tournant ses regards vers celui qui était à ses yeux l'unique consolateur, lui arrachait d'éloquentes prières :

Oh ! mon Dieu ! daigne calmer une âme qui t'adore ! Si mon cœur plein de tes perfections, n'a jamais balancé un instant entre l'univers et toi ; si, dans ces

moments où l'homme abusé croit jouir, je fus toujours disposée à quitter la vie sans regret, fais que l'inconstance ou le mépris des hommes ne soient pour moi qu'une source de comparaisons qui m'élèvent vers le ciel. N'arrache pas de mon cœur un sentiment trop cher, mais diminue, si tu le juges à propos, le trouble qu'il y fait naître. Permets-moi d'épancher mon âme tout entière, et, si je m'abuse dans mes soupçons, ou rassure mon cœur étonné, ou retire-moi d'un séjour où tout est illusion. Précieuse chymère, tendresse parfaite et inaltérable, qu'êtes-vous devenue ? Longtemps je portai votre image dans mon cœur ; longtemps je vous crus réalisée, comme ces malades qui donnent aux objets la couleur qu'ils portent dans leurs yeux ; depuis longtemps aussi le voile se déchire, et chaque jour me fait appercevoir plus clairement une funeste vérité. J'ai tout perdu ; je croyois tout retrouver. Une âme tendre, honnête et sensible m'a séduite ; j'ai cru le caractère l'ouvrage du sentiment, et c'est le sentiment qui est entièrement l'ouvrage du caractère ; dès que l'un est en contraste avec l'autre, le cœur cède toujours ; j'en fais aujourd'hui la centième épreuve, et la dernière est plus cruelle que les autres. Elle m'ôte les lueurs d'espoir qui me restoient encore, comme le dernier coup sur une blessure à moitié guérie qui la rouvre et la rend incurable. Arrangeons-nous, s'il est possible, avec cette affreuse découverte. Quoi ! ne puis-je substituer une illusion à une autre illusion ? Imprudente que je suis ! j'ai tout sacrifié à ma chymère ; j'ai réuni toutes mes forces sur un seul point ; il me manque et je tombe dans l'a-

bime. Je ne retrouve pas une seule branche qui puisse arrêter ma chute. De la plus grande activité je passe à l'inaction totale ; mes goûts les plus vifs sont détruits ou du moins ils tiennent à la chaîne du sentiment. Une fois anéantie, ils périssent avec elle. Et comment retrouverai-je ce goût pour les lettres qui me faisoit oublier dans la solitude le temps, le monde et moi-même ? Toutes mes pensées me rappelleront un sentiment et feront naître un regret. Où retrouverai-je le goût vif du plaisir, quand on ne le partage plus et qu'on m'a fait perdre jusqu'au désir du bonheur ? Mon amour-propre est anéanti : eh ! que m'importe ses succès, si je suis seule à en jouir ? La richesse n'est rien sans les goûts. Tout le vernis de la vie est effacé ; je la trouve laide sans ses ornements. Peut-être porté-je dans mon sein le principe de ma destruction ; à quoi bon faire tant d'efforts pour le détruire ? Je sens l'immortalité comme mon être ; le bonheur m'attend ; mais quelle foiblesse s'oppose à mes désirs ? Si l'on m'aime par caractère, tout autre remplira... Non, je ne puis m'arrêter à cette idée ; je m'indigne de mes contrariétés ; je gémis sur la pauvre humanité sans pouvoir me donner les forces nécessaires pour la dépouiller. Tâchons cependant de concentrer mon cœur au dedans de moi et de laisser ignorer ce qui l'occupe. Ne regrettons rien...

Cette prière, que madame Necker a laissée inachevée, peint mieux que tout ce que je pourrais dire le trouble de son cœur dans les mo-

ments où elle méconnaissait son bonheur, le caractère de son mari, et sa tendresse profonde. Dans ces moments, tous les souvenirs douloureux revenaient assaillir en foule son imagination en délire. Elle se reportait par la pensée à ces années d'une jeunesse difficile qu'elle avait passées seule avec sa mère, et le remords des chagrins qu'elle craignait de lui avoir causés par les inégalités de son humeur devenait pour elle une nouvelle source de tourments. C'était encore dans le sein de Dieu qu'elle cherchait un refuge, et c'était aux promesses d'une vie future qu'elle demandait l'espérance d'une félicité qu'elle n'espérait plus trouver sur la terre :

Mon Dieu, oh ! le meilleur et le plus parfait de tous les êtres, source unique du bonheur, toi qui créas mon âme pour t'adorer, tu sais si j'ai cessé un seul instant de mériter ton amour. Sans cesse occupée à te plaire, mes premières pensées t'ont été consacrées, et mon dernier soupir s'échappera vers toi. Mais, si tu es mon Dieu, n'es-tu pas aussi mon père ! Ne permettras-tu pas à mon cœur angoissé de se répandre devant toi ? Je t'adore et je m'élève jusqu'à toi. Mon amour fait évanouir la distance qui nous sépare; il est immense comme elle. Je suis à la source du bonheur, mais il s'échappe loin de moi comme un fleuve rapide, et bientôt il va se perdre dans un précipice inconnu. Grand Dieu qui me donnas l'être, tu me comblas de tes bienfaits. Une mère vertueuse et trop tendre ca-

ressa mon enfance. Jours heureux où je pouvais faire naître le bonheur, vous êtes perdus pour moi ! Oh ! ma mère, vous êtes dans le sein de mon Dieu, peut-être insensible à mes peines. Des objets plus dignes de votre attachement vous ont fait oublier une fille chérie. Ah ! quelle affreuse idée ! J'irai auprès du throne, je vous rappellerai les larmes que j'ai versées et celles qui dans ce moment arrosent mon visage. Hélas ! ne vous souviendrez-vous point que vous m'avez tant aimée ? Tendez-moi du haut des cieux une main secourable. La mort approche et vous n'êtes pas auprès de moi pour m'en cacher l'horreur. Des mains étrangères fermeront mes yeux. Hélas ! pardonnez, j'avois cru qu'un époux... Mais quel cœur peut égaler celui d'une mère ! Trop longtemps aveuglée par un sentiment indéfinissable, j'ai pensé oublier dans les bras de l'hymen que mes yeux étoient dévoués à des larmes éternelles. Mais la douleur et la mort m'ont fait chercher le sein maternel : il n'étoit plus pour moi, et je n'ai trouvé au lieu de lui qu'une effrayante solitude !

Qui croirait, en lisant ces lignes, que des accents aussi pathétiques aient pu être inspirés par une injuste méfiance ? Cependant, quelques années plus tard, madame Necker devait reconnaître elle-même jusqu'à quel point son imagination l'avait égarée. Repassant assez peu de temps avant sa mort ces souvenirs de sa vie, ce fragement lui tombait sous la main, et, d'une écriture tremblante, elle y traçait ces mots :

Oh ! mon époux, pardonne ; j'ai cru que tu ne m'aimois plus : je t'outrageois sans doute : reçois mon dernier soupir.

Avant que les années eussent apporté à madame Necker ce don précieux qu'elles nous accordent parfois en échange de ce qu'elles nous enlèvent, la sagesse du cœur, plus d'une impression mélancolique devait traverser encore ce cœur agité. Sans parler des souffrances cruelles que lui causait une santé profondément ébranlée, elle se sentait envahie par cette lassitude qui saisit parfois vers le milieu de la vie les natures ardentes. « Dans la jeunesse, disait-elle alors, on jouit des délices de la vie au sein de l'amitié ; dans la vieillesse, c'est auprès d'elle qu'on se repose de la fatigue de vivre. » Cette fatigue de vivre allait parfois jusqu'à lui faire désirer la mort, qui aux yeux de sa foi robuste, n'était que l'entrée d'une vie meilleure, et elle adressait à Dieu l'expression de son désir dans une humble et touchante prière :

Oh ! mon Dieu, toi qui vois ce cœur sensible de la créature, permets-moi, si c'est ta volonté, de dire aussi : Laisse-moi désormais, Seigneur, aller en paix. Que ferois-je de plus sur la terre ? Tu sçais si j'ai aimé et si j'aime encore le mari que tu m'as donné ; mais son caractère, malgré ses grandes vertus, l'oblige à chercher son bonheur loin de moi, et les mé-

chans l'ont blessé même dans ses projets par cette union dont peut-être ils l'ont fait repentir. J'espérerois en vain de lui tenir lieu à présent de la puissance qu'il n'aurait plus. Ma fille n'a pas besoin de moi pour être heureuse. Ses goûts et les miens diffèrent, et bientôt elle cessera même de me regretter. D'ailleurs j'espère que, sa tendresse se portant tout entière sur son père, elle contribuera à la douceur de sa vie. Que laissé-je donc sur la terre? Les biens dont tu m'as comblée? Oh! mon Dieu, j'en ai joui avec gratitude, mais je retourne à toi, source de tous biens? Des malheureux? Le peu que j'espère de faire pour eux est sans cesse traversé par la malice des hommes, et d'ailleurs l'infortuné n'a-t-il pas toujours un protecteur en toi? Que laisserai-je d'ailleurs? Un pays ingrat, dont je méprise les habitants; une machine à demi usée qui semble m'avertir chaque jour de l'instant du départ, qui se refuse à tous mes sentiments et qui m'en suggère souvent de contraires à ma raison. Si c'est donc ta volonté; oh! mon Dieu, termine sans douleur une vie que tu as comblée de tes faveurs les plus particulières, mais qui est empoisonnée par des remords, par des souvenirs, par le dédain et l'ingratitude. J'espère qu'alors je serai pure devant tes yeux. Ma mère ne me repoussera point; peut-être même partagera-t-elle les transports de ma joye. Mon père tendra les bras à son enfant, et, du haut des cieux, nous prolongerons les jours de ce malheureux battu par les orages, nous aiderons sa vertu et nous ferons naître celle de sa fille. Mon Dieu, daigne jeter sur ta créature un regard de bonté et pardonne à la témérité

de sa prière; exauce ou refuse, mais ne t'offense point. Je me confie entièrement en toi, soit que je meure, soit que je vive.

Si l'on rapproche cette prière mélancolique et résignée de celles que j'ai précédemment citées et qui sont remplies de plaintes si amères, on voit que les années avaient déjà produit leur apaisement dans l'âme de madame Necker. Cette prière ne devait être exaucée que trop tôt au gré de ceux qui l'aimaient, et nous verrons plus tard dans quel désespoir sa mort plongea cet époux dont elle avait un instant méconnu la tendresse. Mais, avant d'en arriver à ce déchirement suprême, madame Necker devait connaître une nouvelle épreuve dont on retrouve l'écho dans les lignes que je viens de citer, la tristesse de sentir que les goûts de sa fille différaient d'avec les siens, et que peut-être celle-ci possédait mieux qu'elle-même l'art de contribuer au bonheur de M. Necker. Dans la délicate notice que madame Necker de Saussure [1] a

1. Albertine-Andrienne de Saussure, fille du grand naturaliste, née en 1765, avait épousé en 1785 Jacques Necker, capitaine de cavalerie en France, neveu de M. Necker. Elle a laissé, outre la *Notice sur la vie et les écrits de madame de Staël*, un *Traité de l'éducation progressive* qui a été couronné par l'Académie française. Elle mourut en 1801. Lire, sur madame Necker de Saussure, une

composée sous les yeux et à la demande des enfants de madame de Staël, pour être mise en tête des œuvres de son illustre amie, elle a touché d'une plume discrète à ces dissidences de caractère et d'humeur qui portèrent parfois atteinte à la sérénité des relations entre la mère et la fille. La malveillance s'est emparée de cette indication ; il n'en a pas fallu davantage pour donner naissance à la légende d'une animosité permanente qui aurait existé entre elles et d'une rivalité de tendresse vis-à-vis de M. Necker qui aurait troublé par de fréquents orages leur foyer domestique. On me pardonnera de répondre à cette légende en entrant dans quelques détails sur la jeunesse et sur l'éducation de madame de Staël. Quelques documents me serviront à montrer que ces dissidences n'ont jamais détruit entre la mère et la fille les liens de la tendresse et que ce sont les leçons de madame Necker elle-même qui ont accoutumé madame de Staël à considérer le bonheur de son père comme le premier objet de sa vie.

exquise notice due à la plume de X. Doudan, qui a été publiée pour la première fois en tête de *l'Éducation progressive*, et réimprimée à la suite de sa Correspondance. (Édition in-18. T. II. Calmann Lévy.

II

L'ENFANCE ET L'ÉDUCATION DE GERMAINE NECKER

L'unique enfant de M. et de madame Necker naquit le 22 avril 1766. Les derniers mois qui précédèrent sa naissance furent remplis pour sa mère de souffrances inexprimables et de sombres pressentiments. Elle croyait ne pas survivre à cette épreuve et se désespérait à la pensée de laisser seuls au monde un mari qu'elle adorait et un enfant sans appui. Aussi, dans cette pensée, se préoccupait-elle d'assurer à cet enfant les bienfaits d'une éducation chrétienne, et les soins d'une femme qui pût lui tenir lieu de mère. Parmi les personnes avec lesquelles madame Necker était entrée en relation dès son arrivée à Paris, se trouvait la femme du banquier Vernet, dans la maison duquel M. Necker avait fait

ses débuts. M. Vernet, appartenait à une très ancienne famille de Genève [1], et il était proche parent du pasteur Jacob Vernet [2], que ses démêlés avec Voltaire ont rendu célèbre. Ce fut probablement le souvenir de l'appui prêté à son mari par M. Vernet qui encouragea madame Necker à s'adresser à madame Vernet pour lui demander de servir de marraine et au besoin de mère à l'enfant dont elle attendait la naissance. Dans cette pensée, elle lui adressa la lettre suivante :

Mon terme approche, madame, et ce terme est

1. La famille Vernet est originaire de Seyne en Provence. La bourgeoisie de Genève fut accordée à André Vernet le 2 novembre 1659. (Voy. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises.*) C'est dans le sein de cette même famille Vernet que le petit-fils de M. Necker, le baron Auguste de Staël, devait choisir la compagne de sa vie. Le mariage du baron de Staël avec Adélaïde-Charlotte Vernet (fille d'Isaac Vernet et de Dorothée Piécet) eut lieu en 1825. Quelques mois après, il était enlevé à la tendresse de sa femme, qui est morte elle-même le 11 décembre 1876, après être demeurée toujours fidèle à son nom et à sa mémoire et en laissant un pieux et tendre souvenir à tous ceux qui l'ont connue.

2. Jacob Vernet, pasteur et professeur célèbre à Genève, né en 1698, mort en 1789, se vit traiter de la façon la plus injurieuse par Voltaire (en particulier dans *la Guerre de Genève*), pour avoir pris parti contre lui dans la fameuse question des spectacles.

quelquefois celui de la vie. Sans m'arrêter à cette idée, que mon attachement pour mon mari rendroit effrayante, je crois cependant que je puis accorder quelques précautions à mes devoirs et à ma tranquillité. La tendresse maternelle est inquiète. Est-il rien de plus propre à lui procurer le repos que de lui substituer les soins de la vertu la plus pure et la plus attentive? C'est un bonheur que je me flatte d'obtenir si vous daignez être la marraine de notre enfant conjointement avec M. Vernet et M. Necker [1]. Si je meurs, cet enfant ne sera pas sans mère; mon âme sera tranquille à cet égard, et j'aurai rempli mes devoirs envers lui dans toute leur étendue. Si Dieu me conserve la vie, vos vertus nous serviront de modèle; vous dirigerez la mère, et elle mettra ses soins à rendre son enfant digne de votre amitié. Tels sont, madame, les motifs qui nous ont déterminés à vous faire cette proposition, nous les avons pris dans notre cœur; j'espère que vous trouverez dans le vôtre des raisons suffisantes pour ne pas nous refuser; vos bontés pour mon mari me donnent cette assurance; M. Necker aura l'honneur d'écrire à M. Vernet, permettez que je lui présente ici mes compliments empressés.

Paris, ce 19 février.

1. Louis Necker, né en 1730 (par conséquent frère du ministre), reçut plus tard le nom de Necker de Germani, d'une petite propriété qu'il possédait aux environs de Genève. Il succéda à son frère dans sa maison de banque, s'établit quelque temps à Marseille, et mourut en 1804.

Malgré cette lettre pressante, madame Vernet ne voulut ou ne put pas faire une réponse favorable à la demande qui lui était adressée. Force fut donc à madame Necker de se tourner vers madame de Vermenoux. Au lieu d'être la femme du premier protecteur de M. Necker, ce fut la première protectrice de madame Necker qui présenta l'enfant au baptême et lui donna son propre nom de Germaine. Comme les protestants français n'étaient point, à cette date, en possession d'un état civil régulier, ce fut dans la chapelle de l'ambassadeur des États généraux de Hollande qu'eut lieu la cérémonie, dont acte fut aussitôt dressé dans les termes suivants :

CHAPELLE D'HOLLANDE.

Le vingt-sept avril mil sept soixante-six, Anne-Louise-Germaine, née à Paris, le mardy vingt-deux avril mil sept cent soixante-six, fille de noble Jacques Necker, citoyen de Genève, et de noble dame Louise-Susanne Curchod, son épouse ; a eue pour parain M. Louis Necker, son oncle paternel, absent, et pour maraine madame Anne-Germaine Larrivée de Vermenoux, par qui elle a été présentée au saint baptême et a été baptisée le dimanche vingt-sept des dits mois et an dans la chapelle de Leurs Hautes Puissances Nos Seigneurs les États généraux des Provinces-Unies en l'hôtel de Son Excellence M. Leste-

venon de Berkenroode, leur ambassadeur à la cour de France, par moi soussigné J. Duvoisin, chapelain.

Le moment où Germaine Necker vint au monde était présicément celui où les prédications de l'*Émile* [1] avaient exalté l'imagination des femmes sur le devoir de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Madame Necker voulut comme bien d'autres remplir ce devoir ; mais la faiblesse de sa santé l'obligea bientôt d'y renoncer non sans regret. « J'ai conservé, écrivait-elle plus tard à son mari, le souvenir de ces instants pleins de charme, où l'on apportoit sur mon lit l'enfant à qui nous avions donné la vie, où ses beaux yeux bleus sembloient se tourner vers moi et m'assurer par leur couleur pure comme le ciel du bonheur que je devois attendre. » Des yeux magnifiques, qu'elle devait conserver toute sa vie, et un grand éclat de teint furent en effet, dans son enfance et dans sa première jeunesse, un des principaux agréments de Germaine Necker. Elle commença de bonne heure à exercer autour d'elle cette fascination qui dans la vie a été son arme la plus puissante et dont les amies de sa mère furent les premières à subir l'ascendant. « Je viens de passer quelques heures avec votre charmante enfant, écrivait madame de Verme-

1. L'*Émile* avait paru en 1762.

noux à madame Necker, et je me presse de partager mon bonheur avec vous. Je l'ai trouvée on ne peut mieux portante, pleine de grâces et de gaieté. Elle m'a reçue à merveille et m'a dit pour vous et pour son papa mille choses que sa bouche et ses yeux seuls peuvent rendre. »

Mais, de toutes les amies de madame Necker, celle qui s'éprit pour la petite Germaine de l'affection la plus vive, ce fut madame d'Houdetot. N'y a-t-il pas quelque intérêt dans ce rapprochement amené par le hasard, entre une femme qui représente si bien à notre imagination les grâces des temps passés et une enfant qui devait prêter les accents de son éloquence aux hardiesses des temps nouveaux ? Le voisinage immédiat de Sannois et de Saint-Ouen donnait à madame d'Houdetot plus d'une occasion de rencontrer la petite Germaine. Elle se la faisait amener ou bien allait la voir pendant que madame Necker était aux eaux de Spa ou du Mont-Dore, et rendait compte à sa mère de l'état de sa santé avec une vigilance toute maternelle :

J'ay été voir vostre enfant. Elle est dans le meilleur état du monde. Ses beaux yeux étoient bien brillans, bien pleins de vie. Elle est encore grandie ; sa chair est ferme, son teint est excellent. Il luy est tombé deux petites dents de devant, les autres poussent bien. Il y en a une qui vient un peu enfoncée, j'ay montré à

sa bonne comment en la pressant légèrement avec le doigt plusieurs fois par jour, on peut sans autre soin luy faire reprendre sa place. J'ay prié qu'on me l'amenât quelquefois et j'iray bien la voir. J'ai du plaisir à l'embrasser. J'ay senty combien l'amitié rend les sentiments semblables : je croyois tenir mon enfant.

Et dans une autre lettre :

Encore un mot de vous et de vostre enfant. Je l'ay beaucoup examinée je n'ay pas trouvé le moindre progrès dans cette grosseur de l'épaule droite qui vous inquiétoit. Elle marche du pas le plus égal, ce qui prouve qu'il n'y a pas de foiblesse d'un côté. J'attribue la petite différence des deux épaules à l'exercice plus habituel du bras droit qui fortifie plus et grossit cette partie. J'ay recommandé à sa bonne de la faire beaucoup agir de la main gauche. Ainsy, si vous la trouvés gauchère en arrivant, vous m'en aurés l'obligation.

Ce n'étaient pas seulement les dents et la taille de Germaine Necker qui tenaient en éveil la sollicitude de madame d'Houdetot ; elle surveillait aussi avec intérêt les précoces manifestations de cette jeune nature et goûtait déjà dans ses enfantines conversations ou dans ses lettres un charme dont elle s'empressait de faire part à sa mère :

Est-il possible, lui écrivait-elle, que je puisse envisager la satisfaction prochaine de vous embrasser, de

rendre mes tendres hommage à celuy qui s'est attiré de ma part une sorte de culte et de serrer dans mes bras cette aimable fille qui a les germes de tout bien comme de tout agrément, et (dussiés-vous me taxer encore de frivolité) dont les grâces m'ont tant séduite, même celles dont mon âge, le cours de mes idées et ma situation m'éloignent le plus. Ah ! voyés avec indulgence croître à la fois tant de bonnes choses et choisissés celles qui vous conviennent... Dittes-luy bien qu'elle n'abandonne pas sa charmante gayeté en m'écrivant, qu'elle me plaist quand même je ne puis y répondre, que je la sens et que je dis non seulement que qui n'a pas l'esprit de son âge n'en a pas le bonheur, mais n'en a pas même le bon esprit. Aucune de ses grâces n'est perdue pour moy. Ce sont, ma charmante amie, les fleurs de votre vie; amusés vous à les cueillir. Vous scaurés bien ne cultiver que celles qui promettront du fruit, mais convenés qu'elle en promet beaucoup.

De cette correspondance entre Germaine Necker et madame d'Houdetot, je ne possède malheureusement qu'un témoignage : c'est une lettre de madame d'Houdetot qui est postérieure de quelques années et qui est adressée non plus à l'enfant, mais à la jeune fille. Je n'en crois pas moins devoir la publier ici :

Quels remerciments ne vous dois-je pas, mademoiselle, de vous charger de me donner des nouvelles de madame votre mère, et de continuer avec moi une

correspondance si nécessaire à mon cœur ! Mon attachement pour elle, pour M. votre père et pour vous, indépendant des circonstances, n'a pas besoin de ce qui pourroit le renouveler ; mais que d'occasions de le sentir plus vivement n'ai-je point encore dans ce moment? L'état de maladie de madame votre mère, la hauteur sublime où vient de s'élever M. votre père[1] aux yeux de tout ce qui est raisonnable et sensible, cet intérêt si touchant, cette tendresse filiale si bien peinte dans votre lettre, mademoiselle, tout me fait de votre famille et de vous des êtres chers et sacrés, pour lesquels une sorte de culte se mêle à la tendresse... Le ciel vous a donné, mademoiselle, une grande tâche à remplir en vous faisant naître d'un tel père et d'une telle mère ; elle ne sera pas au-dessus de ses forces. Vous avez toutes les grâces, toutes les agréments qui séduisent ; vous aurez aussi toutes les qualités, toutes les vertus qui seront la récompense des leurs.

Pardonnez, mademoiselle, le ton de cette lettre ; j'ai été entrainée à quitter en vous parlant d'eux le ton ordinaire d'une lettre, mais ils sont si peu dans l'ordre ordinaire, ils se montrent avec tant d'éclat et je parle à un enfant aussi peu ordinaire qu'eux par son esprit et par son cœur. Donnez-moi de vos nouvelles, mademoiselle; toute ma lettre vous prouve combien elles me sont nécessaires et que mes sentimens méritent ce soin. Embrassés pour moi vos parens, à qui j'a-

1. M. Necker venait alors de faire paraître son ouvrage intitulé *De l'importance des opinions religieuses*.

dresse mes regrets, mes vœux, mon attachement le plus tendre et que je couvre de mes larmes. Encore une fois, pardonnés le ton de cette lettre. Adressée à toute autre jeune personne que vous, je sens combien elle serait déplacée ; mais c'est votre cœur qui me juge, et c'est devant lui que le mien se répand.

Cependant l'enfant grandissait, et, pour reprendre une des expressions de madame d'Houdetot, jamais jeune plante n'avait donné l'espérance de plus beaux fruits. On sait combien fut précoce chez cette riche nature le développement de l'intelligence et de la sensibilité. Une description du salon de madame Necker, bien des fois citée et reproduite, nous montre la petite Germaine assise à côté du fauteuil de sa mère sur un tabouret de bois où on la forçait de demeurer bien droite, tenant tête à l'abbé Raynal, à Grimm, à Marmontel, qui applaudissaient à ses saillies, ou bien, lorsqu'on lui imposait silence, suivant de ses grands yeux mobiles les gestes et la physionomie de ceux qui continuaient de prendre part à la conversation. Un petit portrait à la sanguine, qui la représente à cette époque incertaine entre l'enfance et la jeunesse, répond parfaitement à cette description. La figure n'est pas précisément jolie. Le nez est un peu gros et la bouche trop grande ; mais les yeux sont merveilleux de profondeur, toute la

physionomie étincelle d'intelligence, et, bien mieux que le solennel portrait de Gérard, ce crayon, d'un auteur inconnu (peut-être de Carmontelle), donne une idée de tout ce que la vivacité de la conversation devait prêter de charme à ces traits incorrects.

Parmi les hommes de lettres qui faisaient partie de la petite cour de Germaine Necker et qui commençaient à délaisser la mère pour la fille, j'ai cité les noms de l'abbé Raynal et de Marmontel. L'abbé Raynal [1] ! encore une gloire éteinte ! encore un grand homme auquel la postérité refuse obstinément la consécration de son suffrage et qu'elle relègue dans le même oubli que l'infortuné Thomas. Que mes lecteurs se rassurent ! je n'ai pas la téméraire prétention de rendre à l'auteur de l'*Histoire philosophique des deux Indes* le même service qu'au chantre de *la Pétréide*, et je ne les accablerai pas sous la citation des lourdes lettres qu'il adressait de temps à autre « à sa jeune et belle amie ». Mais

1. L'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal, né en 1713 à Saint-Geniez (Aveyron), mort en 1796. Son meilleur ouvrage dont le titre complet est *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, en quatre volumes, in-8, qui avait obtenu un grand succès, fut, deux ans après son apparition, brûlé par arrêt du Parlement. Il trouverait difficilement aujourd'hui des lecteurs.

peut-être retrouveront-ils sans trop d'ennui notre vieille connaissance Marmontel, toujours obséquieux, toujours galant et toujours rimeur. Autrefois, il avait composé des vers pour la Sainte-Suzanne. Maintenant c'était la jeune Germaine que, tantôt sur l'air *Je suis Lindor*, tantôt sur celui de *Malbrouck s'en va-t-en guerre*, il faisait parler et chanter. Madame Necker avait-elle été malade, vite il tournait pour sa convalescence des vers qu'il mettait dans la bouche de sa fille :

Est-ce un bonheur d'avoir un cœur sensible ?
Le mien rend grâce au ciel, qui l'a formé ;
Mais quand on voit souffrir l'objet aimé
Qu'un don si cher est un objet pénible !

Tendre maman, vis pour l'enfant qui t'aime,
Vis pour l'époux qui t'est plus cher encor.
Ménage bien leur unique trésor ;
Prends pitié d'eux en veillant sur toi-même.

Ou bien il composait, pour une petite pièce dans laquelle la jeune fille avait joué, des couplets assez médiocres qui se terminaient ainsi :

Si l'on s'étonne de m'entendre,
Parler raison, si jeune encor,
C'est que, dès l'âge le plus tendre,
J'eus ma Minerve et mon Mentor.
Mon secret n'est pas difficile.
Mon adorable et bon papa,

D'un trait par-ci, d'un trait par-là,
Éclaire mon esprit docile.
D'un trait par-ci, d'un trait par-là
J'ai composé ce que voilà.

Marmontel n'était pas le seul que le désir de plaire à la jeune Germaine Necker mettait en humeur de poésie. Dans un temps où l'on avait la versification facile, il n'était guère d'ami de la maison qui ne lui payât son tribut d'hommages sous les noms divers de Louise, de Mélanie, d'Aglaé.

Seul rejeton de Numa, d'Égérie,

lui disait l'un. L'autre célébrait l'éclat de ses yeux dans une pièce à laquelle il donnait pour titre : *les Yeux de Louise, ou le Peintre dans l'embarras*. Un troisième lui envoyait des fleurs et accompagnait cet envoi d'un *Bouquet à Germaine*, qu'il terminait ainsi :

Comme elles, j'ai quitté les lieux qui m'ont vu naître,
Comme elles, près de toi je veux vivre et mourir.
Cette rose et mon cœur trouvent un nouvel être :
Mon sort fut de t'aimer, le sien de t'embellir.

Les inconvénients de cette vie en public pour une aussi ardente nature n'échappaient pas à madame Necker, qui s'efforçait d'en combattre les effets fâcheux par la sévérité des préceptes qu'elle donnait à sa fille. Ces inconvénients n'ont

pas échappé non plus à madame de Genlis, la sévère pédadogue, qui dit à ce propos dans ses *Mémoires* : « Madame Necker avait fort mal élevé sa fille en lui laissant passer dans son salon les trois quarts de ses journées avec la foule des beaux esprits de ce temps qui entouraient mademoiselle Necker, et, tandis que sa mère s'occupait des autres personnes et surtout des femmes qui venaient la voir, les beaux esprits dissertaient avec mademoiselle Necker sur les passions et sur l'amour. La solitude de sa chambre et de bons livres (ceux de madame de Genlis sans doute) auraient mieux valu pour elle. » — Il faut croire cependant que madame de Genlis n'avait pas toujours été également frappée de la mauvaise éducation donnée par madame Necker à sa fille, car elle lui écrivait précisément à ce propos :

S'il est vrai que de grands exemples puissent seuls donner de frappantes et d'utiles leçons, quelle femme, quelle mère donna jamais à sa fille une meilleure éducation que celle que mademoiselle Necker a reçue de vous. Elle a trouvé dans la maison paternelle tout ce qui pouvoit lui inspirer le gout de la bienfaisance et de la vertu, et lui apprendre à n'aprécier que la considération du mérite personnel et de la véritable grandeur.

Bien que madame de Genlis, si sévère dans

ses *Mémoires*, eût raison de dire dans cette lettre que les exemples donnés par une mère à sa fille constituent la meilleure des éducations, cependant madame Necker était trop scrupuleuse pour se contenter de remplir d'une façon aussi indirecte l'un des premiers devoirs de sa vie. Elle n'était pas davantage femme à penser qu'il fût permis à une nature, si riche, si généreuse, si droite qu'elle fût, de s'abandonner à ses instincts, ni que les dons naturels de l'intelligence pussent suppléer à une instruction solide. Le travail, la conscience, l'effort, tenaient trop de place dans sa propre vie pour qu'elle crût pouvoir se dispenser d'appliquer à l'éducation de sa fille le même système de contrainte morale et intellectuelle qu'elle s'imposait à elle-même. Elle ne voulut souffrir entre elle et son enfant aucun intermédiaire et entreprit de lui transmettre directement les connaissances précises qu'elle-même avait reçues autrefois de son père. Quelques années plus tard, trouvant peut-être que son mari ne rendait pas une suffisante justice aux soins qu'elle avait donnés à l'éducation de sa fille, madame Necker lui rappelait dans une lettre toutes les peines qu'elle avait prises :

Pendant treize ans des plus belles années de ma vie, lui écrivait-elle, au milieu de beaucoup d'autres soins

indispensables, je ne l'ai presque pas perdue de vue ; je lui ai appris les langues et surtout à parler la sienne avec facilité ; j'ai cultivé sa mémoire et son esprit par les meilleures lectures. Je la menois seule avec moi à la campagne pendant les voyages de Versailles et de Fontainebleau ; je me promenois, je lisois avec elle, je priois avec elle. Sa santé s'altéra ; mes angoisses, mes sollicitudes donnèrent un nouveau zèle à son médecin et j'ai sçu même depuis qu'elle exagéroit souvent des accès de toux auxquels elle étoit sujette pour jouir de l'excès de ma tendresse pour elle ; enfin je cultivois, j'embellissois sans cesse tous les dons qu'elle avoit receu de la nature, croyant que c'étoit au profit de son âme, et mon amour-propre s'étoit transporté sur elle.

Durant ces treize belles années où l'écolière mit singulièrement à profit les leçons d'une maîtresse aussi dévouée, aucun nuage ne vint troubler leurs relations, et les archives de Coppet contiennent plus d'un affectueux témoignage de la tendresse qui les unissait. Bien que madame Necker se séparât rarement de sa fille, cependant il arrivait parfois qu'elle était obligée de la laisser seule à Saint-Ouen lorsque quelque affaire l'appelait à Paris. L'enfant, à laquelle la solitude inspirait déjà une horreur invincible, cherchait alors à tromper sa tristesse en écrivant à sa mère des lettres où elle épanchait tout son cœur. Parmi ces lettres, j'en choisirai

quelques-unes dont l'écriture est toujours informe, l'orthographe quelquefois vicieuse, mais où la pensée encore enfantine trouve souvent pour s'exprimer un tour heureux :

Ce samedi soir.

Ma chère maman,

J'ai besoin de vous écrire ; mon cœur est resserré ; je suis triste, et, dans cette vaste maison qui renfermoit il y a si peu de tems tout ce qui m'étoit cher, où se bornoit mon univers et mon avenir, je ne vois plus qu'un désert. Je me suis aperçue pour la première fois que cet espace étoit trop grand pour moi, et j'ai couru dans ma petite chambre pour que ma vue pût contenir au moins le vuide qui m'environnoit. Cette absence momentanée m'a fait trembler sur ma destinée. Vous trouvez en vous-même, ma chère maman, des consolations sans nombre, mais je ne trouve en moi que vous ; voilà ma raison, mon courage, et je sens que vos leçons m'ont appris à vous regarder comme la vertu même que vous m'enseigniez. Heureux cent fois si on ne devoit suivre que les exemples de ceux qu'on aime ; mais auroit-on chéri la vertu si vous aviez été vicieuse ? Je maudis ce bal et tous mes goûts frivoles ; je me suis bien trompée lorsque j'ai cru que je m'y amuserois ; avois-je donc pensé que loin de vous j'aurois les mêmes yeux ?

Je suis avec respect, ma chère maman,
la plus tendre des filles,
NECKER.

Ma chère maman,

Depuis que nous vous avons quittés, j'ai été aussi heureuse qu'il est possible de l'être loin de vous. C'est un bonheur bien restreint cependant. Si quelque chose peut remplir un peu ce grand vuide dans mon cœur, c'est lorsque un autre sentiment bien moins fort (la comparaison seroit déraisonnable), vient me rappeler avec douceur combien je vous aime. C'est l'effet que produit sur moi toute la tendresse dont je suis susceptible pour les autres; je la rapporte à vous comme un larcin que je vous fais, n'ayant pas assez de moi-même pour vous adorer ainsi que papa.

Mademoiselle Huber [1] est arrivée hier au soir, comme vous voyez, ma chère maman, et restera avec moi jusqu'à demain. Samedi est encore bien loin pour ne pas vous voir jusqu'à ce terme. Je ne vous parle sans cesse que de votre absence; pardonnez ; vous voulez que je vous dise tout ce que je pense. Loin de vous, le chagrin de ne pas vous voir m'occupe sans cesse, et quand je jouis de ce plaisir, cette seule idée m'occupe. Oui, maman, quand je vivrois mille ans pour vous contempler, si vous retourniez un instant la tête, il me semble que j'en serois encore jalouse. Adieu, ma tendre maman; au travers de toutes mes folies, daignez voir que vous êtes aimée comme... que dirai-je de plus fort que : comme vous le méritez. Permettez-moi de

1. Mademoiselle Huber, depuis madame Rilliet, amie de madame de Staël, a laissé de ses relations d'enfance avec elle un intéressant journal auquel madame Necker de Saussure a fait quelques emprunts.

vous embrasser mille fois, en vous serrant contre un cœur qui est à vous seule et à mon papa.

Je suis avec respect
votre très humble et très obéissante fille.

NECKER.

P.-S. — Nous vous envoyons les plus belles fleurs de notre jardin.

Parfois ce n'était pas le témoignage de sa tendresse, mais l'expression de ses remords, que Germaine Necker adressait à sa mère, à la suite de quelques fautes légères dont elle s'accusait comme d'un crime.

Ma chère maman,

Je ne me résous qu'avec peine à vous écrire. Si je me sentois digne de vous, digne de vos leçons, je jouirois avec transport du bonheur de vous faire hommage de mes progrès et de vous en remercier chaque jour ; mais, lorsque je ne puis vous offrir que la honte et la confusion de retomber sans cesse dans les mêmes fautes, la plume m'échappe des mains, je m'abandonne au découragement, à la tristesse. Oui, ma chère maman, le croiriez-vous, hier au soir même, j'ai retombé dans mon humeur ordinaire, et ce matin encore sur un autre objet. Épargnez-m'en le détail, j'ai trop de peine à parler de cet asticotage minutieux. Il me semble qu'en l'écrivant je le consacre, qu'alors il me sera impossible de le faire oublier. D'ailleurs je me défie de ma foiblesse ; je craindrois qu'en écrivant, je ne vou-

lusse retrancher un mot; je sens qu'il me seroit impossible de tout dire, je rougirois de ne pouvoir vous entretenir que de mes fautes; pourquoi n'ai-je pas à vous raconter les victoires que j'aurois remportées sur moi. Ah! maman, ma chère maman, corrigez-moi.

Il fait très beau temps, c'est ce qui m'empêche de continuer, n'ayant personne qui puisse attendre jusqu'à ce soir.

Adieu, ma chère maman, permettez-moi de vous embrasser.

Votre très respectueuse et très obéissante fille,

MINETTE NECKER.

A ces lettres si naturelles et si sincères, même dans leurs exagérations, madame Necker répondait d'un ton toujours égal et affectueux; mais, dans ces réponses, on sent percer la préoccupation bien légitime assurément, mais peut-être un peu trop constante, de mettre à profit toutes les occasions pour travailler au perfectionnement de sa fille et lui faire entendre de sages avis. Le ton de quelques-unes de ces lettres fera comprendre mieux que tous les commentaires la différence de leurs deux natures et donnera la clef des malentendus qui devaient, pendant quelques années, s'élever entre elles :

15 mai 1779.

Je m'étois flattée, ma chère petite, d'aller te voir aujourd'hui; mais, comme tu t'intéresses à ma santé,

tu ne voudrois pas que je sortisse dans un moment où l'air est pernicieux; me voilà donc enfermée pour trois jours. Je suis bien fâchée que tu commences par une solitude si absolue; mais j'espère dans ton goût pour l'étude, dans ta raison, et dans l'aimable intérêt que mademoiselle B... prend à tout ce que tu fais. Je te recommande de te promener beaucoup, de te livrer à tous les goûts champêtres qui rendent l'âme douce et simple. Ce n'est pas perdre son temps que travailler à sa santé et s'accoutumer à des plaisirs innocens, qui dégoûtent du faste des villes et qui sont à la portée de tous les âges et de tous les états. Ta lettre est d'un bon enfant; je vois que tu es contente de toi même, et dès lors j'en suis satisfaite aussi, car je n'ai pas besoin d'autre juge entre toi et moi que ton propre cœur; mais ton style est un peu trop monté. Ne sors point ainsi au dehors de toi pour me louer et me caresser. C'est un défaut de goût assez commun à ton âge. Quand on a plus vécu, on s'aperçoit que la véritable manière de plaire et d'intéresser est de peindre exactement sa pensée sans charge et sans emphase; alors elle a toujours quelque chose d'original et un caractère de vérité qui se perd dans les comparaisons tirées de trop loin. Ta lettre à ton père étoit simple et bien.

Adieu, mon enfant; dis-moi que tu m'aimes bien, et prouve-le-moi en perfectionnant tous les jours ton cœur et ta raison, en faisant continuellement le sacrifice de ton caractère, en élevant ton âme par la religion, et en contribuant au bonheur de toutes les personnes qui ont des rapports avec toi, afin de con-

tribuer au mien d'une manière essentielle. Je te recommande le bon ordre ; prie madame Martin de faire en sorte que chacun s'occupe, afin que Thérèse et la jeunesse ne se gâtent pas dans une oisiveté qui les rendroient malheureux ensuite.

Cette lettre étoit écrite, ma chère amie, quand j'ai reçu tes fleurs et ton joli billet, tu verras que j'ai été au-devant de tes tendres plaintes. Adieu, mon ange, je te remercie beaucoup de ton attention.

10 juin 1779.

Je tousse toujours un peu, ma petite, mais j'aimerois bien que tu n'exagérasses rien, même en matière de sentimens. Tu sais qu'il faut toujours faire sa cour à cette bonne raison que j'aime tant, qui sert à tout, et qui ne nuit à rien. Il faut t'accoutumer de bonne heure à passer plusieurs journées de suite dans la solitude et dans l'occupation. Tu scais bien que, loin de m'opposer à tes plaisirs innocens, je les facilite, et cependant je suis intimement persuadée que, quand on s'habitue aux amusemens au point de ne pouvoir s'en priver sans peines, on est dès lors dans un esclavage réel, et de plus incapable de rien de grand et même de rien de bien.

Sois tranquille sur la visite que tu as manquée; j'aurois été charmée que tu fusses à Saint-Ouen, mais personne de cette société n'étoit allé là à ton intention ; c'étoit une partie faite à Saint-Denis, continuée chez le duc de Gèvres et prolongée chez toi par une curiosité pour le jardin. Que parles-tu d'une visite dans l'année? tu ne comptes donc pour quel-

que chose que celle des étrangers pour qui ton existence et ton bonheur sont des objets entièrement indifférens. La fin de ta lettre est plus tendre et plus raisonnable, et dans toutes ces disparates ma tendresse se flatte d'apercevoir les derniers soupirs de la déraison, et le bon cœur et le bon sens qui combattent contre elles et qui resteront vainqueurs; c'est le vœu continuel de la plus tendre des mères.

11 juin 1779.

Je t'écris encore un mot, ma chère petite, afin de te calmer un peu dans ta solitude. Tu donnes une tournure assez adroite à toutes les petites sottises que tu m'avois dites. Mais l'œil pénétrant de la bonne maman préfère la bonhomie d'un aveu aux subterfuges de l'amour-propre. Quoi qu'il en soit, laissons là le passé et tachons de ne penser qu'à l'avenir, où j'aime à me flatter que tu me donneras beaucoup de satisfaction. Au reste, si tu veux que je ne croye point les expressions de ta tendresse exagérées, tu as un moyen plus facile et plus utile pour toi que tous ceux que la langue françoise peut te fournir; tu n'as qu'à faire dans mon absence tout ce que mon affection me fait désirer pour ta santé physique et morale. Cet accord constant entre tes paroles et tes actions détruira tous les soupçons d'exagération, et je t'assure qu'alors tu pourras me dire les choses les plus vives et les plus douces, sans que je fasse d'autre reflexion que celle de mon bonheur.

J'irai te voir fort tard samedi; prie mademoiselle B.

de ne point arranger le bal avant de me parler. Adieu, mon cher enfant.

Germaine Necker n'avait guère plus de treize ans lorsque sa mère lui conseillait ainsi « de faire sa cour à cette bonne raison qui sert à tout et ne nuit à rien ». A cet âge, sa santé subit une grave atteinte. Elle tomba dans un état de faiblesse qui alternait avec des périodes de surexcitation nerveuse. Ses parents s'inquiétèrent et appelèrent Tronchin, le médecin de Voltaire, des femmes à la mode et des gens d'esprit. Tronchin ordonna un changement de vie absolue; plus de travail; plus de conversation; le repos d'esprit, la liberté la plus complète et le séjour de la campagne. On fut obligé de conduire la jeune fille à Saint-Ouen, où on la laissa seule avec son amie, mademoiselle Huber, tandis que ses parents étaient retenus à Paris à l'hôtel du contrôle général. Dans cette retraite solitaire, et loin de toute surveillance, elle put en toute liberté se livrer à ses goûts. « Elle parcourait, dit madame Necker de Saussure dans sa notice, les bosquets de Saint-Ouen avec son amie, et les deux jeunes filles vêtues en nymphes ou en muses déclamaient des vers, composaient des poèmes, des drames de toute espèce, qu'elles représentaient aussitôt. »

Ce trouble apporté dans ses plans d'éducation fut un coup sensible pour madame Necker. Elle crut toute sa vie que sa fille avait singulièrement perdu à cette interruption prématurée des leçons qu'elle lui donnait, et, comme madame Necker de Saussure lui faisait compliment quelques années après de la prodigieuse distinction qu'on devinait déjà chez sa fille, elle lui fit cette réponse singulière : « Ce n'est rien, absolument rien, à côté de ce que je voulais en faire. » Mais ce mécompte imaginaire fut peu de chose auprès du chagrin plus réel qu'elle ressentit en constatant bientôt que sa fille échappait de plus en plus à son influence et à son autorité. Comme un jeune cheval en liberté qui n'obéit plus à la main et qui ne connaît plus la voix du maître, l'enfant se livrait à des ardeurs d'imagination, à des vivacités d'esprit, à des saillies de caractère qui déconcertaient et désolaient sa mère, tandis que l'indulgence de M. Necker l'encourageait au contraire dans cette sourde révolte. De cette période paraît dater en effet l'intimité du père et de la fille. Jusque-là, les relations de M. Necker avec la petite Germaine n'avaient guère dépassé la mesure de celles qu'un homme absorbé dans des préoccupations de toute nature peut entretenir avec une enfant dont la journée est en grande

partie prise par des leçons. Mais, lorsque, durant ces brillantes et difficiles années de son premier ministère, M. Necker, harassé de fatigues, accablé de soucis, trouvait le soir à son foyer une enfant, presque une jeune fille, qui déployait, pour lui procurer un instant de distraction, les dons merveilleux de son esprit, le sentiment de l'amour et de l'orgueil paternel ne pouvait manquer de se développer dans son cœur et de le porter à fermer les yeux sur les innocents écarts de cette nature exubérante.

Il y avait en effet dans le caractère de Germaine Necker un coin de drôlerie, de gaieté que madame Necker lui reprochait comme un penchant à la dissipation et qui répondait au contraire, en dépit de ses apparences graves, à certains côtés de la nature de M. Necker. Aussi saisissaient-ils tous deux, de préférence, les moments où ils se trouvaient seuls ensemble pour se livrer aux élans de cette gaieté. Un jour que, pendant le déjeuner, on était venu appeler madame Necker pour quelque affaire, elle fut surprise d'entendre en revenant un grand vacarme dans la salle à manger, et, comme elle ouvrait la porte, de voir son mari et sa fille, leur serviette nouée autour de leur tête en guise de turban, dansant en rond autour de la table. Elle jeta sur eux un regard étonné, et tous deux,

honteux comme des écoliers en faute, reprirent leur place sans mot dire.

Parfois M. Necker ne se contentait pas de cette complicité tacite, et lorsque, à son avis, madame Necker réprimandait trop sévèrement sa fille, il prenait ouvertement sa défense. Celle-ci trouvait alors un malin plaisir à appuyer sur l'autorité de son père la résistance qu'elle opposait aux volontés de sa mère, et ce fut cet appui prêté par M. Necker à l'indiscipline de sa fille qui fit souffrir madame Necker bien plus (autant qu'il est possible de pénétrer dans ces replis du cœur) que les sentiments de jalousie dont on s'est trop pressé de l'accuser. En effet, dans les pages intimes qu'elle n'écrivait que pour elle, elle n'attribue jamais ce qu'elle appelle injustement le refroidissement de son mari à la prédilection qu'il témoignait à sa fille, et, si elle fait allusion à cette prédilection, c'est en exprimant l'espérance de laisser après sa mort un vide moins sensible dans la vie de M. Necker. Mais elle croyait de bonne foi sa fille engagée dans une mauvaise voie; elle s'irritait de la résistance que rencontraient ses conseils, et son irritation se tournait en tristesse lorsque M. Necker prêtait à cette résistance un appui un peu inconsidéré. Cependant, même ainsi soutenue dans sa lutte, la

jeune fille avait parfois des retours où elle rendait justice aux sentiments de sa mère. Un jour, quelqu'un lui ayant dit assez maladroitement : « Votre père paraît vous aimer mieux que votre mère, » elle répondit sur-le-champ : « Mon père pense davantage à mon bonheur présent, et ma mère à mon bonheur à venir. »

Si M. Necker était un père indulgent, il n'était pas un père aveugle. Son œil pénétrant savait démêler les prétentions, les vanités, les ridicules, que son esprit caustique excellait à corriger par une raillerie douce. « Je dois à l'incroyable pénétration de mon père, disait plus tard madame de Staël, la franchise de mon caractère et le naturel de mon esprit. Il démasquait toutes les affectations, et j'ai pris auprès de lui l'habitude de croire que l'on voyait clair dans mon cœur. » M. Necker ne flattait pas davantage tous les goûts de sa fille; entre autres, il s'attachait à combattre celui qu'elle témoigna de bonne heure pour la carrière littéraire, et lorsqu'il la voyait dès l'âge de quinze ans s'absorber dans la composition de quelque nouvelle ou de quelque pièce de théâtre, il l'appelait *M. de Sainte-Écritoire*. Peu s'en fallut même qu'il ne réussît à détruire chez elle ce penchant. Voici, en effet, ce qu'elle écrivait dans un jour-

nal qu'elle tint pendant quelques mois, à l'âge de dix-neuf ans :

Mon père a raison. Que les femmes sont peu faites pour suivre la même carrière que les hommes ! Lutter contre eux, exciter en eux une jalousie si différente de celle que l'amour leur inspire ! Une femme ne doit avoir rien à elle et trouver toutes ses jouissances dans ce qu'elle aime. Je me peins madame de Montesson [1] versant des larmes sur la chute de sa pièce. Et quel effet feront les mêmes larmes quand la sensibilité les fera couler ! Si l'on pouvait en avoir de bleues, de jaunes, de différentes couleurs, je passerois d'en répandre sur des sujets différens ; mais les mêmes seront versées pour l'amour-propre et pour la tendresse. C'est horrible !

Cependant l'influence de M. Necker, même à cette époque, ne fut pas assez forte pour empêcher sa fille d'entreprendre son portrait. C'était le moment où madame Necker écrivait celui que M. Necker a eu plus tard l'idée assez singu-

1. Charlotte Jeanne Béraud de la Haie de Riou, marquise de Montesson, née en 1739, morte en 1798, était unie par un mariage secret au duc d'Orléans. Elle avait fait représenter au Théâtre-Français, le 6 mai 1785, une pièce intitulée *la Comtesse de Chazelles*, qui dut être retirée à la suite d'un insuccès complet. L'attitude modeste du duc d'Orléans auprès d'elle faisait dire que, n'ayant pu la faire duchesse d'Orléans, il s'était fait M. de Montesson.

lière de publier à la suite des *Pensées et Mélanges* de sa femme. Piquée d'émulation, Germaine Necker voulut faire de son côté, en traitant le même sujet, l'essai d'une faculté naissante qu'elle avait employée jusqu'alors à écrire des nouvelles ou des drames. Le portrait qu'elle traça commence ainsi :

Je choisis un sujet qui passe mes forces ; mais, quand j'aurai écrit tout ce que je puis exprimer, je sentirai encore qu'il reste tout ce qu'il m'a été impossible de rendre et je saurai mieux que personne combien je suis loin d'avoir tout dit. Je demande donc d'avance qu'on rende justice à mon cœur, et si la nature ne m'a pas accordé ce style brûlant qui transmet les plus vives émotions de l'âme, qu'on ne croye pas ce que j'écris égal à ce que j'éprouve.

Pris par sa femme et sa fille pour juge du concours, M. Necker refusa de se prononcer ; mais sa fille crut deviner ses sentiments en écrivant dans son journal : « Il admire beaucoup celui de maman, mais le mien le flatte davantage. »

III

LE MARIAGE

Durant ces années un peu pénibles pour madame Necker, un nouvel incident vint augmenter encore la tension de ses rapports avec sa fille. L'enfant avait grandi; à l'adolescence avait succédé la jeunesse, et, dans un temps où les filles se mariaient de bonne heure, la question de son établissement ne pouvait manquer de préoccuper ses parents. Ce n'était pas en effet chose facile que de marier à la cour de Louis XVI une jeune fille appartenant à la religion *prétendue réformée*. Depuis que la main puissante de Louis XIV avait ramené toute la noblesse à l'orthodoxie, il n'était personne, parmi les protestants de France, qui fût en position de prétendre à la main de mademoiselle Necker. Il ne fallait pas penser à lui faire épouser un catho-

lique dans un temps où la cérémonie religieuse constituait seule le mariage et où pas un membre du clergé n'aurait consenti à bénir ce que nous appellerions de nos jours un mariage mixte. La destinée de Germaine Necker était donc de s'unir, soit à quelque Genevois compatriote de son père (mais peut-être M. et madame Necker rêvaient-ils pour leur fille une vie plus brillante que celle de l'aristocratie genevoise dans ses beaux et tristes hôtels des rues hautes), soit à quelque étranger sujet d'un prince protestant. Il faut ajouter que madame Necker était, et avec raison, difficile. Elle ne cherchait pas seulement quelqu'un qui sût apprécier et chérir sa fille, mais quelqu'un qui tînt aussi à singulier honneur de devenir le gendre de M. Necker. Elle voulait que, par l'éclat de son rang à l'étranger, le mari de sa fille rehaussât encore la situation que M. Necker occupait en France. Elle voulait en un mot qu'il eût « l'auréole ». C'était là ce qu'il fallait, suivant elle, au gendre de M. Necker. Mais ce gendre ne s'était pas encore présenté, et M. et madame Necker ne voyaient pas sans inquiétude leur fille approcher de sa dix-huitième année, lorsque, dans un voyage à Fontainebleau, où ils avaient suivi la cour, ils rencontrèrent le second fils de lord Chatham, le jeune William Pitt.

Celui-là avait bien l'auréole, autant par le nom qu'il portait que par le feu du génie qui brillait déjà dans ses yeux. A peine âgé de vingt-trois ans, il avait déjà rempli dans le ministère de lord Rockingham [1] les importantes fonctions de chancelier de l'échiquier, et, si haute était l'estime où on le tenait dans son pays, que personne ne faisait doute de le voir bientôt rappelé au pouvoir. C'était bien là le gendre que madame Necker avait rêvé, et son imagination s'enflamma à l'idée de préparer cette union. Tout ce qu'elle avait souhaité semblait réuni sur cette tête : la religion, le nom, la situation, le génie naissant. Quelle ne serait pas l'influence que M. Necker exercerait désormais sur la France s'il donnait sa fille à l'homme qui serait peut-être un jour le premier ministre de l'Angleterre ! Mais, lorsqu'elle s'en ouvrit à sa fille, malgré tout ce qui, dans ce projet de mariage, aurait pu séduire une jeune imagination, elle vint se heurter contre une répugnance invincible. Y a-t-il véritablement, comme le prétendent certains esprits rêveurs, des pressentiments mys-

1. Charles Watson Wentworth, marquis de Rockingham, né en 1730, un des principaux hommes d'État du parti whig, succéda en 1782 à lord North. Mais il mourut peu de temps après, et sa mort amena la dissolution du ministère où le jeune William Pitt était entré avec lui.

térieux qui viennent tout à coup, dans la nuit où nous vivons, éclairer notre route obscure d'un rayon bienfaisant ? Quoi qu'il en soit, l'instinct ou le hasard conseillèrent mieux la jeune fille que la sagesse humaine de sa mère. Lorsque, bien des années après, quelqu'un s'avisa de faire compliment à celle que Napoléon Ier avait injustement bannie, de la chute de son persécuteur et de sa prochaine rentrée en France : « De quo me faites-vous compliment, répondit-elle vivement, de ce que je suis au désespoir ? » Si elle avait épousé William Pitt, sa vie n'eût été qu'un long désespoir de se sentir unie par un lien indissoluble, elle, si Française de cœur, si fidèle aux principes de la Révolution, à l'implacable ennemi de la Révolution et de la France. Mais, dans un temps où les parents étaient accoutumés, ne l'oublions pas, à prendre l'entière responsabilité du mariage de leurs enfants, ce refus de sa fille dut sembler à madame Necker le fruit d'une volonté capricieuse, et cette nouvelle résistance à ses conseils, dans une circonstance aussi grave, lui parut un nouveau manque de tendresse et d'égards [1].

1. Lord Stanhope a parlé dans son *Histoire de William Pitt*, mais sans y ajouter foi, de ce projet de mariage ainsi que de la réponse théâtrale qu'aurait faite M. Pitt : « Je suis déjà marié à mon pays. » Lord Stanhope a eu

L'année suivante, la santé toujours chancelante de madame Necker reçut une nouvelle et plus grave atteinte. On lui conseilla un voyage à Montpellier, où elle devait trouver les soins d'un médecin alors célèbre, le docteur Lamurre. L'inquiétude fut générale parmi ses amis. Madame Necker elle-même crut toucher à ses derniers moments et prit ses dispositions suprêmes. Dans une lettre pathétique qu'elle adressait à son mari, elle lui fit de touchants adieux, et, mieux éclairée sur les sentiments de profonde tendresse qu'il n'avait jamais cessé de lui porter, elle s'alarmait du coup qu'il allait recevoir, tout en remerciant Dieu d'avoir épargné à sa faiblesse l'épreuve de survivre à un époux si cher. En même temps, elle laissait par écrit à sa fille de tendres et solennels conseils dont l'accent montre que certaines blessures vivement senties n'avaient point cependant altéré chez elle la sollicitude et la tendresse maternelles :

Écoute avec attention, mon enfant, les derniers conseils et les derniers ordres de ta mère. Pense qu'ils ont un caractère qui doit te les rendre presque sacrés. Tu as peut-être quelques reproches à te faire de la

raison de mettre en doute la réponse que Pitt ne fut jamais, comme on vient de le voir, mis en mesure de donner ; mais le projet de mariage est des plus certains. Wilberforce en parle également dans ses *Mémoires*.

conduite que tu as tenue envers moi, si tu la compares avec la satisfaction que tu aurois pu me donner ; mais, si je viens réveiller dans ton âme quelque remords de sensibilité, c'est pour te donner les moyens de l'apaiser pour jamais. Tu peux encore tout réparer, et me rendre plus heureuse après ma mort qu'il n'eût été en ta puissance de le faire pendant ta vie. Je laisse à ton père tous les droits que j'avois à ta tendresse joints à ceux qu'il a déjà sur toi. Tiens-lui lieu, s'il est possible, de ce cœur qui sur la terre ne vécut que pour lui ; tu auras d'autres devoirs, mais qui s'enchaînent tous à celui-là. Vis avec lui ; ne l'abandonne point à sa douleur. Ne te laisse jamais abattre s'il rejette d'abord tes consolations. Étudie tout ce qui peut calmer son imagination et arrache-le à la solitude, quelque résistance qu'il t'oppose. Qu'il remplisse le soin que je lui confie de conserver mes cendres pour qu'elles se mêlent un jour avec les siennes ; mais que ce soin ne l'occupe pas trop. Tâche d'être avec lui lorsqu'il viendra verser quelques larmes sur mon tombeau ; joins-y les tiennes et crois que tu m'auras rendu la plus heureuse des mères.

Oh mon enfant ! que trouveras-tu dans le monde qui vaille la satisfaction que tu éprouveras en te disant : « J'obéis à mon Dieu, je console le plus digne des pères et je donne à la mémoire de ma mère l'hommage qu'elle désira toujours de moi ? » Oui, tu me vois à présent sur ces limites qui séparent la vie de l'éternité : je poserois la main sur l'une et sur l'autre pour attester et l'existence d'un Dieu et le bonheur qui naît de la vertu. Je désirois que tu épousasses M. Pitt. J'aurois voulu te

mettre dans le sein d'un époux d'un grand caractère ; je voulois aussi avoir un gendre à qui je pusse confier le soin de ton pauvre père, et qui sentît le prix de ce dépôt. Tu n'as pas voulu me donner cette satisfaction. Eh bien, tout est pardonné si tu rends à ton père et à toi-même tout ce que j'attendois de cette union. Multiplies-toi pour produire des distractions que l'Angleterre, l'état d'un gendre et les affaires auroient pu donner à ton père. Où qu'il veuille aller, suis-le ; vis dans sa maison ; ne permets pas sans motifs essentiels qu'il passe une nuit sous un autre toit que celui que tu habiteras. Livres-toi à ton bon naturel ; tu ne feras que des fautes en t'en éloignant, et crois-moi, une caresse de ton père, une bénédiction de ta mère, versées sur toi du haut des cieux, te paroîtront plus délicieuses que bien des éloges. Laisses ce monde que tu as mal connu : vis pour ton Dieu, pour ton père et pour tes autres devoirs. Tu verras combien les jouissances du cœur sont plus douces que celles de l'amour-propre Oh mon enfant ! ton caractère n'est pas formé ; ta tête te trompe souvent ; prends la religion pour guide et pour caractère. Ta tâche est grande ; sur la terre je ne vivois que pour ton père, car tu étois pour moi une portion de lui-même. Eh bien, il faut que tu prennes ma place auprès de lui. Tu seras femme et mère ; pour réunir ces devoirs au premier, apprends à ton mari et à tes enfants que ton père doit être pour eux sur la terre le centre de tout. Toi-même alors deviendras leur trésor commun. Vos prières se réuniront vers le ciel, et je les entendrai.

C'est le triste privilège de la mort de purifier et d'agrandir les cœurs. Peut-être dans l'éducation qu'elle avait donnée à sa fille, madame Necker était-elle tombée dans cette erreur de vouloir la façonner trop semblable à elle-même et n'avait-elle pas compris ce qu'il faut laisser à la jeunesse d'originalité et d'indépendance ; peut-être, dans certaines circonstances, avait-elle obéi à des sentiments trop personnels et n'avait-elle pas senti assez tôt qu'avec les années le détachement devient la grande sagesse de la vie. Mais, lorsqu'elle se croyait à la veille de quitter la terre, cette femme pure et passionnée n'avait pour elle-même ni une pensée ni un regret ; son unique préoccupation était d'adoucir sa perte pour ceux qui allaient lui survivre, et c'était elle-même qui encourageait sa fille à prendre après sa mort dans le cœur de M. Necker cette place que peut-être elle avait souffert de se voir disputée. Elle consentait à être oubliée, pourvu que son mari fût moins malheureux.

Madame Necker ayant échappé à cette crise, ces conseils, que j'ai retrouvés dans ses papiers, ne passèrent peut-être jamais sous les yeux de sa fille ; mais les inquiétudes que Germaine Necker éprouvait de son côté pour la santé de sa mère amenèrent entre elles une scène touchante qui rapprocha ces deux natures à la fois trop dif-

férentes pour bien se comprendre et trop semblables pour ne pas se heurter par leurs ressemblances mêmes. J'emprunte le récit de cette scène au journal de la jeune fille :

Ce 12 août.

J'ai éprouvé hier une peine sensible ; maman passe de très mauvaises nuits depuis quelques jours. J'ai été lui demander des nouvelles de sa santé: elle m'a parlé avec un sentiment si triste et si douloureux, elle m'a montré tant d'inquiétude de l'ennui que mon père devoit éprouver du spectacle continuel de ses souffrances, qu'elle m'a déchiré le cœur. Je l'ai rassurée par toutes les raisons que ma tendresse pour elle et la vérité m'ont suggérées, mais touchée jusqu'au fond de l'âme d'une horrible pensée, fausse, totalement fausse, Dieu merci ! je suis tombée à genoux : « L'Être suprême, lui ai-je dit, entendra nos prières si continuelles et si vives, j'en suis sûre ! j'en suis sûre ! » Étouffant de larmes je fus prête à m'évanouir. « Ah ! s'écria ma mère, tu m'as rendue heureuse pour longtemps. » Je me retirai précipitamment, je ne retournai plus chez elle de la matinée, je ne lui parlai plus de ce moment. Il est des mouvemens si naturels, si involontaires, qu'il semble que ce que l'on diroit d'eux leur ôteroit le charme. D'ailleurs je voulois éviter de répéter une scène cruelle; le sentiment n'en est pas moins dans le cœur lorsqu'une réunion de circonstances ne forcent pas l'explosion ou qu'on sait la contenir. Elle dit à mon père : « J'ai retrouvé dans ta fille la sensibilité, la physionomie de son enfance. — Je crois, répondit mon

père, qu'elle ne l'a jamais perdue. » Ah ! sans doute, quoique le caractère de maman soit bien moins analogue avec le mien que celui de mon père, je l'aime encore avec une tendresse qui pourroit passer pour un premier sentiment, s'il n'en existoit pas en moi-même de plus forts. Pourquoi faut-il que cette malheureuse Angleterre ait développé contre moi la roideur et la froideur de maman. Isle maudite, source présente de mes craintes, source à venir de mes remords, pourquoi faut-il que toutes ces offres brillantes soient venues m'ôter le droit de me plaindre de mon sort et le rendre cependant plus malheureux. Faut-il qu'elles soient venues m'obliger à choisir, à vouloir ce que j'aurois tant aimé qu'on me forçât de faire, et me plonger dans une incertitude si terrible qu'il n'y a pas un argument qui ne soit combattu par l'autre. Je n'ai pas varié extérieurement parce qu'un mouvement du cœur m'entraîne, mais seule agitée, effrayée... Ah ! c'en est fait, je ne puis aller en Angleterre !

Ce journal, dont j'ai déjà cité plusieurs fragments, n'a été malheureusement tenu par Germaine Necker que pendant un temps assez court. Durant quelques semaines, elle y consigna jour par jour les menus événements de sa vie quotidienne, le souvenir de ses impressions personnelles et le récit des conversations auxquelles elle assistait dans le salon de Saint-Ouen. Sur la première page, on lit cette épigraphe qui est tirée de l'un des ouvrages de M. Necker : « Le cœur

de l'homme est un tableau qu'il faut voir à la distance où le sage ordonnateur de la nature l'a placé. » Immédiatement au-dessous, la jeune fille avait écrit ces mots : « Tourne le feuillet, papa, si tu l'oses, après avoir lu cette épigraphe. Ah ! je t'ai placé si près de mon cœur, que tu ne dois pas m'envier ce petit degré d'intimité de plus que je conserve avec moi. » Mes lecteurs me sauront peut-être gré de détacher quelques fragments de ce journal. J'en extrairai d'abord un portrait de la maréchale de Beauvau, cette aimable et noble femme, qui dispute à madame Necker l'honneur d'avoir offert au XVIIIe siècle le modèle de la tendresse conjugale [1], et un jugement sur le duc de Choiseul, qui venait de mourir.

Ce 21 juillet.

Qu'il m'en coûte pour me réveiller. Ah ! ce n'est pas le caractère du bonheur que de craindre tant de commencer la journée, de redouter le moment où tous les souvenirs vont rentrer dans le cœur, et de préférer à la vie une image de l'anéantissement. Le sommeil me fait souvent trembler ; l'âme et le corps ensemble immobiles paroissent avoir alors une destinée trop pareille ; mais non, non ! le sentiment de soi subsiste encore, et c'est lui qui caractérise l'existence morale.

Madame de Beauvau vint hier nous faire une

1. Marie-Charlotte de Rohan-Chabot, en premières noces comtesse de Clermont d'Amboise, et en secondes noces

visite avant d'aller à Ségrais. Charme infini de cette femme. Ce n'est rien qui vous enlève hors de vous-même ou au-dessus, mais c'est dans votre état habituel un des grands plaisirs que la conversation puisse vous donner ; un naturel simple, un esprit raisonnable, de la facilité plutôt que de l'aisance, un ton de grande dame, mais qui semble venir plutôt de ce qu'elle se montre telle qu'elle est que de ce qu'elle voit les autres tels qu'ils sont ; par conséquent, les mêmes manières aves les rangs différents, je ne dis pas les mêmes discours, car ce seroit alors confondre les personnes ; connoissant parfaitement les caractères et n'apercevant pas les ridicules, vrai signe de bonté qui met à l'aise avec elle ; ne généralisant pas, je crois, infiniment les idées, mais vivement intéressante quand elle parle d'un homme ou d'un événement considérable ; donnant à penser plus qu'elle n'a pensé elle-même, mais uniquement parce qu'elle n'a pas donné du temps à sa pensée : elle en a l'instinct plus que la réflexion. Elle a sûrement beaucoup d'imagination, et je parierois que dans sa société tout le monde ne lui croit pas cette qualité, parce que l'éclat et l'inconvénient de l'imagination vient de la faculté d'inventer et elle ne sait que transmettre, mais avec une vérité

femme du maréchal prince de Beauvau, née en 1729, morte en 1807. Voir sur le maréchal et la maréchale de Beauvau la publication intitulée : *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau* (Paris, Techener), qui avait été préparée avec autant d'art que de délicatesse par l'arrière-petite-fille du maréchal, madame Standish, née Noailles, et qui a été éditée par ses enfants.

extrême. Elle compte tous les détails de tout ce qu'elle a vu et on dirait qu'elle a choisi à plaisir les circonstances les plus propres à intéresser. Une sensibilité, je ne dirai pas ardente, je ne dirai pas profonde, mais vraie, mais bonne, mais continuelle; une manière d'aimer son mari simple, touchante et qui paroit naturelle à ceux mêmes qui le connoissent. Il y a des femmes qui aiment plus leur mari qu'elle n'aime le sien, mais elles le disent encore un peu plus que cela n'est, et, comme la mesure de ce qu'elles ajoutent est inconnue, aimant plus, elles font cependant moins d'effet que madame de Beauvau.

Nous la comparions avec madame de Grammont[1]. Elle me disoit en confidence que quelqu'un prétendoit qu'elle étoit plus vraie que madame de Grammont et que madame de Grammont étoit plus sincère, fine distinction. Il me semble, comme je le disois à madame de Beauvau (car on pouvoit le lui dire), que le naturel de madame de Grammont frappe plus que le sien, parce qu'elle montre des défauts et qu'elle a du mérite à être naturelle, mais comme on seroit par choix ce que madame de Beauvau est par nature, on vante moins cette qualité en elle. Son esprit n'est pas par traits; je ne suis pas étonnée qu'elle ne puisse pas l'allier avec celui de madame d'Houdetot; mais en conversation, avoir de l'esprit, c'est son état habituel. Elle a de l'esprit comme les femmes sont jolies. Quelquefois cepen-

1. Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont (et non pas Grammont), sœur du duc de Choiseul, née en 1730, morte sur l'échafaud le 17 avril 1794.

dant, elle se livre à des discours sur les plats qui sont sur la table, sur mille détails minutieux ; mais alors il semble que la bonté de son caractère donne trop de bonhomie à son esprit, et puis je crois qu'elle aime assez à étendre son espace en se promenant de bas en haut; aller de hauteurs en hauteurs n'est pas donné à tout le monde. Elle aime aussi le contraste de la succession de deux conversations si différentes ; pour moi j'aimerois assez qu'on ne se reposât de la pensée que par la grâce, de l'éloquence que par la gaieté, et que le genre plat ne trouvât jamais la place dans les ombres mêmes du tableau.

Estime qu'elle fait de M. le Dauphin, son affection pour elle. Son opinion sur M de Choiseul qu'elle devroit écrire: de l'étoile dans sa vie et dans sa réputation ; de l'audace plutôt que de l'élévation d'âme; une confiance extraordinaire et que l'événement a justifiée; gagnant une fois à l'armée cent mille écus au jeu, montant sa maison sur cette dépense et l'ayant soutenue de même jusqu'à sa mort; de la générosité dans ses sentiments, de l'orgueil à l'excès ; peu d'esprit, c'est étonnant à dire, mais du bonheur encore dans son esprit; des coups de dés lumineux en affaire, point de logique; plus aisé à gouverner en choisissant les momens qu'en se servant de la raison ou de l'éloquence. Sa sœur supérieure à lui; son désespoir de s'humilier, sur la fin de ses jours, jusqu'à demander de l'argent à Beaumarchais [1], à

1. Dans les deux intéressants volumes publiés par M. de Loménie sur Beaumarchais et son temps, il n'est pas ques-

Foulon [1], qu'il avoit autrefois traité comme il le méritait. Divers traits enfin qui semblent en faire un homme plus noble que grand, plus heureux que distingué, ne pouvant faire effet que pendant sa vie sur la nation française, généreux dans un sens plus étendu que l'acception ordinaire, ayant des mouvemens qui lui tenoient lieu de principes et peut être encore plus mobile que sensible et faible autant que bon.

Bien que ces deux portraits ne soient assurément pas indignes de l'auteur de *Delphine*, cependant de toutes les pages de ce journal les plus intéressantes sont celles où, toute vibrante encore de quelque impression vive qu'elle vient de recevoir, Germaine Necker traduit déjà avec éloquence ses émotions et ses terreurs imaginaires.

Ce 28 juillet.

Quel horrible spectacle s'offre à mes yeux en m'éveillant! Je vois de mon lit une bierre couverte d'un drap blanc, au milieu de la cour, devant la demeure

tion de ces demandes d'argent que le désordre de ses affaires aurait forcé M. de Choiseul d'adresser à Beaumarchais.

1. Jean-Joseph-François Foulon, né à Saumur en 1715, fut successivement commissaire des guerres, intendant de l'armée et conseiller d'État. Il fut un moment question de lui, en 1781, pour remplacer M. Necker au contrôle général. Odieux au peuple qui l'accusait d'accaparer les blés, il fut massacré le 22 juillet 1789.

de celle qu'on vient d'y enfermer. C'est elle, ce sont ses membres, ce sont ses traits; qu'est-il donc arrivé? Ceux qui l'aiment souffrent que la terre la couvre à jamais.

Je vois encore cette bonne femme dans ses vêtement villageois, étincellante de vie, robuste, joyeuse, sans défiance de l'avenir, à cinquante ans mariée depuis huit mois à un homme plus jeune qu'elle, qui l'aimoit, qu'elle aimoit, enyvrée de ce retour du printemps à la fin de son automne, reconnoissante de ce bonheur inattendu, consacrée aux soins des malheureux, perfectionnée par la félicité, un ange dans la jouissance, spectacle aussi beau et plus doux qu'un ange dans l'infortune. Une maladie contagieuse, la petite vérole, la saisit, et elle meurt et son cadavre occupe la place qu'elle remplissoit pendant sa vie! Il suffit d'avoir vu vivante celle qu'on voit ensevelir, pour frémir de tous ses sens à ce spectacle. Au-dessus de sa chambre étoit une horloge, et, la sachant à l'agonie, chaque coup que j'entendois: « Voici, m'écrioisje, le dernier pour elle, une âme va s'envoler vers le ciel, elle va savoir ce que les plus grands esprits ignorent. » Quelle image de dégoût et de terreur la mort représente, la mort en général; la sienne ne fait pas la même impression; un regret sensible, une espérance consolante, voilà ce qu'elle rappelle. La destruction, cette pensée terrible, ne frappe plus l'esprit, et notre âme d'avance se détache de ce corps que le temps consumera. Mais la mort de ce qu'on aime! Dieu, ces idées sombres pour la pensée, que seroient-elles pour le cœur? L'on verroit ces ministres de mort

porter leurs mains sur ce qu'on aime; au bruit de leurs chants funèbres, ils vous enleveroient ce corps qu'on s'efforceroit de ranimer par les cris de son désespoir. Chaque son de la cloche annonceroit les pas qu'ils feroient vers la tombe, et son silence plus affreux encore signifieroit que tout a disparu. Non, de tels malheurs quand on les sent, on ne les supporte pas. Ah! souverain don de la Providence, bonheur de pouvoir mourir, que vous calmez mes craintes! Quand mon cœur égaré se représente les plus horribles malheurs, immortelle où fuirois-je? Comment échapperois-je à la terreur? mais la douce pensée de ma mort ôte à celle de ce qui m'est cher une partie de son horreur. Cependant quand l'instant de la séparation sera venu, que j'expire la première; cet instant où j'apprendrois la mort de ce que j'aime, cet instant que je lui survivrois, rassembleront trop de tourmens. J'ai attaché ma vie à ceux qui, suivant les probabilités, ont moins d'années à parcourir. Oh! mon Dieu, du fond de mon âme, entends l'accent le plus vrai qui en soit jamais sorti, épargne à mon cœur un malheur que je ne veux pas nommer et s'il m'arrivoit jamais, pardonne à mon âme d'aller te rejoindre et d'attenter sur ton ouvrage.

Ce 29.

Je ne suis pas morte encore. L'âme remplie de ces sombres pensées, les ténèbres et le silence de la nuit m'avoient presque inspiré de la terreur; je ne suis pas étonnée qu'on ne veuille pas coucher dans la chambre où quelqu'un vient de mourir. Ce ne sont point des idées pusillanimes qui m'en empêcheroient, mais

l'imagination fortement fixée sur une seule pensée enfante des visions, ou du moins suspend pour un moment ce beau don de la Providence, l'imprévoyance de la mort. Par un trait de la bienfaisance divine, les hommes dont la pensée atteint à ce qui doit arriver dans des milliers d'années, dont l'esprit combine tout ce qui est probable, tout ce qui est possible, ne s'occupent point de la mort, et l'on voit par l'impression profonde que les objets funèbres font sur eux qu'ils leur rappellent pour ainsi dire ou bien affirment une pensée qui leur sembloit inconcevable et incroyable.

Hier au soir, un orage affreux s'est fait entendre ; le mouvement de la nature a un grand empire sur l'âme : tous les efforts de l'art des hommes ne l'agitent point aussi puissament ; la nature a été faite pour l'homme et l'analogie se fait sentir par l'émotion qu'elle lui cause. J'étois seule, je n'entendois que le bruit de l'orage, celui des habitans de la terre avoit cessé, un calme mélancolique s'emparoit de mon cœur à l'abri. J'entendois la pluie tomber en torrens, la foudre réveilloit à chaque instant dans mon âme l'idée de la puissance de Dieu et du danger que je courois. Un sentiment de confiance m'élevoit vers le ciel, et, pour me rassurer encore, je repassois dans ma pensée tout ce qui pouvoit me rendre indifférente à la perte de l'existence ; fatale énumération lorsque la mort ne la suit pas ! J'étois déjà résignée ; mais, comme je ne tiens mon courage que des idées sensibles, j'étois ferme et cependant baignée de larmes. Cette contagion de la petite vérole aussi, pendant l'orage, dans les égaremens de mes rêveries, je m'en supposois attaquée ; cette manière de mourir me

faisoit horreur ; il faudroit éloigner de soi ceux qu'on aime, se refuser le charme de la mort, le bonheur de leur donner les dernières marques de tendresse que ce fatal moment rend si solennelles et si touchantes; ne pas leur parler dans cet instant, où tout ce qu'on dit a un si grand caractère de vérité. Ah ! ce moment qu'on les voit, lorsqu'on sait qu'on ne les verra plus, semble rassembler à la fois les jouissances de toute la vie. Quel malheur aussi si la maladie troubloit l'esprit, vous rendoit une autre que vous-même. Quoi ! l'on traiteroit avec froideur ce qu'on adore ; malgré lui, dans sa pensée, quelquefois votre image et l'insensibilité se joindroit ensemble. Je le sais, il est affreux et faible de recevoir quelque impression par le délire des mourans, mais le déchirement de la douleur est causé par le souvenir des derniers adieux, et quel est le cœur qui veut épargner des regrets à ce qu'il a de plus cher? On cherche à consoler tous ses autres amis, mais désirer d'être moins aimée de l'objet d'une affection passionnée ! C'est la seule fois qu'on soit personnelle dans un sentiment dont le premier effet est de transporter son existence dans celle de ce qu'on aime.

Je hais aussi cette maudite maladie parce qu'elle défigure ; on ne pourroit plus sur son visage peindre sa pensée, attacher ses yeux éteins sur ce qu'on auroit le plus aimé, les ranimer du feu de son âme, conserver l'expression de la tendresse au milieu des angoisses de la mort, quand la parole manqueroit se servir encore de ses regards, et quand les yeux se fermeroient placer sur son cœur la main de ce qu'on adore pour le faire jouir encore de ces derniers battemens. Qu'il seroit

horrible d'emporter en expirant la terreur d'avoir communiqué à ce qu'on aime le poison qui vient de vous consumer; l'on veut qu'il pleure, mais qu'il vive; ce n'est pas mourir que de laisser sur la terre des objets de sa tendresse: c'est échapper à l'anéantissement, et dans nos derniers moments mêmes la perspective de la mort de ce qui nous est cher conserve encore toute son horreur.

Ce fut peu de temps après le moment où son affection pour son père se traduisait d'une façon si touchante que fut conclu le mariage de Germaine Necker avec le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède à Paris. Je n'ai point à revenir ici sur les négociations qui ont précédé ce mariage, M. Geffroy, dans son ouvrage sur Gustave III et la cour de France, étant entré dans d'assez longs détails sur ces négociations, dont, grâce à lui, le détail se trouve aujourd'hui connu. Je ne puis cependant m'empêcher de trouver que M. Geffroy a été un peu injuste dans ses appréciations sur M. et madame Necker. Il s'étonne et s'indigne presque qu'au moment où M. de Staël, encore simple attaché à la légation de Suède, sollicita pour la première fois la main de mademoiselle Necker, M. Necker ait d'abord écarté ces ouvertures et qu'il ait attendu pour les écouter, d'avoir reçu l'assurance que Gustave III consentirait à nommer M. de Staël,

ambassadeur à Paris. Tout résignés que M. et madame Necker fussent à donner en mariage à un étranger leur fille unique et chérie, il est cependant assez naturel qu'ils aient voulu se ménager l'espoir de la conserver auprès d'eux ; et, lorsque, directement informés de l'extrême intérêt politique que Gustave III prenait à ce mariage, ils demandaient au roi d'accorder, comme gage de cet intérêt, le rang d'ambassadeur à M. de Staël, qui en faisait déjà les fonctions, ils favorisaient l'avenir du jeune ménage en même temps qu'ils assuraient le séjour de leur fille en France.

M. Geffroy s'étonne également que Gustave III ait consenti à nommer M. de Staël son embassadeur *à vie*, ou à payer comme *dédit* une pension de 25,000 francs par an. Sur ce point, M. Geffroy aurait raison, mais les choses ne se sont pas passées tout à fait de la sorte. Si telle avait été en effet (ainsi que cela paraît constant) la première ambition de M. Necker, il ne tarda pas à comprendre que cette ambition était un peu exorbitante et il prit son parti d'en rabattre. Cela résulte du contrat de mariage lui-même passé par-devant maîtres Duclos et Mony, notaires au Châtelet de Paris, entre « très haut et très puissant seigneur Son Excellence Éric-Magnus Staël de Holstein, baron de Holstein, chevalier de

l'ordre de l'Épée, chambellan de Sa Majesté la Reine de Suède et ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Suède auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, demeurant à Paris, rue du Bacq, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice d'une part, et messire Jacques Necker, ancien directeur des finances, noble baron de Coppet, seigneur de Bière, Bérole et autres lieux, membre du conseil des soixante de la république de Genève [1], et noble dame Louise Curchodi de Nasse, son épouse, stipulant pour eux et en leurs noms et pour Anne-Louise-Germaine Necker, demoiselle mineure, leur fille, à ce présente et de son consentement, demeurante avec lesdits sieur et dame ses père et mère, rue Bergère, paroisse Saint-Eustache, d'autre part. » Ce contrat, qui porte la signature de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de tous les princes de la famille royale, contient en effet, sous l'article 2, la clause suivante :

En considération dudit mariage, Sa Majesté le Roy de Suède a bien voulu assurer à Son Excellence mondit sieur futur époux, ainsi qu'il le déclare :

1° La jouissance du titre et des émolumens pendant

1. C'était en 1774 que M. Necker avait été appelé à faire partie de ce qu'on appelait à Genève le conseil des soixante, sorte de conseil diplomatique intermédiaire entre le *Magnifique Petit Conseil* et le *Conseil des Deux Cents*.

six années au-delà des six premières, dont le cours est commencé [1], de sadite qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, sans préjudice d'une prolongation ultérieure si Sa Majesté le Roy de Suède continue à être content de ses services.

2° Une pension de vingt mille livres tournois de France, payables en tous lieux à Sadite Excellence mondit sieur futur époux, dès le moment qu'elle cesserait d'être revêtue du titre d'ambassadeur extraordinaire auprès de Sa Majesté Très Chrétienne.

Ainsi ce n'était pas *à vie*, c'était pendant douze ans que Gustave III s'engageait à conserver M. de Staël comme ambassadeur. Or, si l'on réfléchit qu'à cette époque les cours de rang secondaire avaient pour habitude de changer rarement leurs ambassadeurs, et qu'en particulier le comte de Creütz, le prédécesseur immédiat de M. de Staël, avait été accrédité à Versailles pendant plus de vingt ans, l'engagement pris par Gustave III de conserver M. de Staël comme ambassadeur pendant douze ans paraîtra d'une nature moins singulière et d'une exécu-

1. D'après les usages suédois, les ambassadeurs étaient nommés, non pour un temps indéterminé, mais pour six ans; ce qui explique cette rédaction, bizarre en apparence : *pour six années au delà des six premières dont le cours est commencé.*

tion moins difficile qu'il ne le serait assurément de nos jours. Il en est de même de la pension de vingt mille livres tournois promise au cas où ses fonctions d'ambassadeur seraient retirées à M. de Staël. En effet, de ce contrat il résulte que M. Necker constituait en dot à sa fille la somme, énorme pour le temps, de six cent cinquante mille livres, tandis que ses émoluments d'ambassadeur constituaient le plus clair des apports de M. de Staël. Une pension sur la cassette royale (que ce fût celle du roi de Suède ou celle du roi de France) était alors une source de fortune aussi fréquente qu'honorable, et je ne vois pas pourquoi la prévoyance paternelle de M. Necker, cherchant à compenser l'inégalité qui existait entre sa fille et son gendre, paraîtrait digne de blâme.

Quant à l'inclination respective des deux époux qui, d'après M. Geffroy, n'aurait pas été suffisamment consultée, cette considération fort grave assurément ne paraît pas avoir tenu moins de place dans l'union de mademoiselle Necker avec M. de Staël que dans tous les autres mariages du temps; est-il d'ailleurs bien certain que, dans les mariages d'aujourd'hui, cette considération passe toujours avant toutes autres? Il ne faut pas non plus oublier que M. de Staël avait fort bien réussi à la cour de France, qu'il passait

pour avoir de l'esprit et qu'il était agréable de sa personne. Tel du moins il apparaît dans un assez beau portrait qu'on peut voir encore à Coppet, où il est représenté en perruque poudrée et en justaucorps de velours noir avec des revers rouges, portant à son côté, dans la ceinture de son épée, la clef de chambellan de la reine de Suède. Aussi, lorsque ce projet de mariage fut rendu public les amis de M. et de madame Necker furent-ils unanimes dans leurs félicitations, et Marmontel pouvait-il se vanter, en présence de cette approbation générale, d'avoir le premier signalé à madame Necker tout ce que ce parti présenterait d'avantageux.

Ce qui achève de démontrer, que, dans leur recherche d'un gendre, M. et madame Necker n'avaient pas été mus uniquement par des considérations d'éclat extérieur, c'est qu'il n'aurait dépendu que d'eux d'accepter pour leur fille une alliance bien autrement brillante. Le prince George-Auguste de Mecklembourg, frère du duc régnant, demanda sa main. A la vérité, l'âge du prétendant (il avait plus de quarante ans) et la franchise avec laquelle il avouait rechercher la main de mademoiselle Necker, « parce que, étant cadet de famille et depuis vingt ans major dans l'armée impériale, il avait été forcé de contracter des dettes considérables », n'étaient peut-

être pas des titres qui parlassent très haut en sa faveur. Mais, si les parents de la jeune fille avaient été surtout sensibles aux arguments de la vanité, ils auraient pu être flattés d'un mariage qui aurait fait d'elle la belle-sœur du roi d'Angleterre. M. Necker n'hésita pas cependant, et, pour se tirer d'affaire, il écrivit au prince une lettre fort honnête dans laquelle il s'excusait de décliner l'honneur de son alliance en invoquant des engagements « qui, disait-il, n'étaient pas encore conclus, mais qu'il ne pouvait rompre avec délicatesse, si ses propositions étaient acceptées ». Le prince battit en retraite et, quelques mois après, Germaine Necker devenait ambassadrice de Suède.

Le mariage fut celébré le samedi 14 janvier 1786 dans la chapelle de l'ambassade suédoise. Suivant l'usage du temps, madame de Staël passa sous le toit de ses parents les premiers jours qui suivirent la cérémonie. Mais, le jeudi de la semaine suivante, elle dut quitter les lieux où s'était écoulée sa jeunesse pour aller occuper l'hôtel de l'ambassade de Suède, qui était situé rue du Bac. Au moment de partir, elle adressa à sa mère une touchante lettre d'adieux qui achéverait de montrer, s'il en était besoin, que, pas plus chez la fille que chez la mère, les dissenti-

ments dont j'ai parlé n'avaient détruit la tendresse :

Ma chère maman,

Je ne reviendrai pas ce soir chez vous. Voilà le dernier jour que je passe comme j'ai passé toute ma vie ! Qu'il m'en coûte pour subir un tel changement ! Je ne sais s'il y a une autre manière d'exister ; je n'en ai jamais éprouvé d'autres, et l'inconnu ajoute à ma peine. Ah ! je le sais, peut-être j'ai eu des torts envers vous, maman. Dans ce moment comme à celui de la mort, toutes mes actions se présentent à moi, et je crains de ne pas laisser à votre âme le regret dont j'ai besoin. Mais daignez croire que les fantômes de l'imagination ont souvent fasciné mes yeux, que souvent aussi ils se sont placés entre vous et moi et m'ont rendu méconnaissable. Mais je sens en ce moment, à la profondeur de ma tendresse, qu'elle a toujours été la même. Elle fait partie de ma vie et je me sens tout entière ébranlée, bouleversée au moment où je vous quitte. Je reviendrai demain matin, mais cette nuit je dormirai sous un toit nouveau. Je n'aurai pas dans ma maison l'ange qui la garantissoit de la foudre ou de l'incendie. Je n'aurai pas celle qui me protégeroit si j'étais au moment de mourir et me couvriroit devant Dieu des rayons de sa belle âme. Je ne saurai pas à chaque instant des nouvelles de votre santé. Je prévois des regrets de toutes les minutes. Je ne veux pas vous dire, maman, à quel point ma tendresse pour vous ajoute à la force de mon cœur. La vôtre est si pure, qu'il faut faire passer

par le ciel tous les sentimens qu'on lui adresse. Je les élève vers Dieu : je lui demande d'être digne de vous ; le bonheur viendra ensuite, viendra par intervalle, ne viendra jamais ; la fin de la vie termine tout, et vous êtes si sûre qu'il y en a une autre, si sûre que mon cœur n'en peut douter.

Je ne finirois pas ; j'ai un sentiment qui me feroit écrire toute ma vie. Agréez maman, ma chère maman, mon profond respect et ma tendresse sans bornes.

Ce jeudi matin, chez vous encore.

Le mariage de madame de Staël devait donner un nouvel éclat au salon de ses parents. Au lieu de prendre à la conversation qui se tenait devant elle une part inégale, toujours prête à se réfugier derrière le fauteuil de son père, dès qu'elle avait attiré l'attention par quelque saillie, elle ne tarda pas à en devenir la reine et à y diriger les propos. C'était le moment où ce que nous appellerions de nos jours l'opposition libérale se réunissait presque chaque jour chez M. Necker, et où son salon, de purement littéraire qu'il avait été d'abord, était en train de devenir presque entièrement politique. Mais, pour bien marquer ce changement, il me faut revenir de quelques années en arrière et entrer dans quelques détails sur la vie et la carrière de M. Necker, dont, jusqu'ici, j'ai volontairement laissé la figure un peu dans l'ombre.

IV

LES DÉBUTS DE M. NECKER

Peu d'hommes politiques ont connu au même degré que M. Necker, dans une carrière relativement courte, les alternatives de la faveur publique et de l'impopularité. « M. Necker a éprouvé, dit le baron de Gleichen [1] dans ses *Souvenirs*, ce qui est toujours arrivé à ceux qui

1. Charles-Henri de Gleichen, né en 1735 à Nemersdorf, près de Bayreuth, après avoir été d'abord chambellan de la margrave de Bayreuth, passa au service du Danemark. Il fut nommé, en 1763, envoyé extraordinaire du roi de Danemark, près la cour de Versailles, et en cette qualité séjourna plusieurs années à Paris, où il vécut dans l'intimité des Choiseul et des Necker. Il mourut à Ratisbonne en 1807. Les *Souvenirs* du baron de Gleichen ont été publiés en France en 1868, par M. Paul Grimblot (un vol. in-12, Techener).

restaient modérés au milieu des enragés. » Au premier rang de ces enragés, et avant même les pamphlétaires de la Révolution, il faut compter tous ceux qui ont tenu de près à ce qu'on appelait alors le parti de la cour. Aux yeux de Fersen [1], de Weber [2], du marquis de Ferrières [3], de l'auteur anonyme de *Paris, Versailles et les provinces au dix-huitième siècle* [4], M. Necker est un traître ou tout au moins un ambitieux qui

1. Jean Axel, comte de Fersen, né le 4 septembre 1755, fils du feld-maréchal Frédéric Axel de Fersen et de Hedwige Catherine, comtesse de la Gardie. Le dévouement qu'il témoigna à Marie-Antoinette a fait l'honneur de son nom. Il fut massacré par la populace de Stockholm le 20 juin 1810. Ses Mémoires, dont malheureusement la portion la plus intéressante a été détruite, ont été publiés par son petit-neveu, le baron de Klinckowstrom (2 vol. in-8, Firmin Didot, 1877).

2. Joseph Weber était le frère de lait de Marie-Antoinette ; ses Mémoires ont paru à Londres en 1804.

3. Charles Élie, marquis de Ferrières, né à Poitiers en 1741, mort en 1804, siégea dans les rangs de la droite à l'Assemblée constituante. Ses Mémoires, qui ont paru pour la première fois en l'an VII, ont été réimprimés, dans la collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution française.*

4. *Paris, Versailles, et les provinces au* XVIIIe *siècle, par un ancien officier aux gardes françaises*, est l'œuvre de Dugast de Bois Saint-Just. Ce recueil d'histoires injurieuses (et d'une authenticité contestable) sur tous ceux qui ont pris part au mouvement de la Révolution, a paru à Paris, en 1809.

a déchaîné sur la France les maux de la Révolution pour satisfaire son appétit du pouvoir. Bertrand de Molleville [1] croit devoir se défendre du soupçon de partialité avant d'écrire « qu'à M. Necker incontestablement doivent être surtout attribués les malheurs de la Révolution, mais que c'est sur le compte de sa vanité et de son ineptie, et non sur celui de sa méchanceté, qu'on doit les mettre ». — Dans ce concours d'injures, la palme appartient cependant à Sénac de Meilhan [2], cet ancien intendant du Hainaut, auquel on fait aujourd'hui une réputa-

1. Antoine-François, marquis Bertrand de Molleville, né à Toulouse, en 1714, fut, en 1791, ministre de la marine. Il émigra en Angleterre et ne rentra en France qu'en 1804. Il mourut quatre ans après, laissant, en outre de ses deux volumes de Mémoires, une *Histoire de la Révolution française* et une *Histoire d'Angleterre*.

2. Gabriel Senac de Meilhan, né à Paris, en 1736, était fils de Senac, premier médecin de Louis XV. Il fut successivement intendant de Provence et du Hainaut ; mais il est surtout connu comme auteur des pseudo-Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse Palatine et de divers autres ouvrages. Il émigra au commencement de la Révolution, et, après avoir passé plusieurs années en Russie, mourut à Vienne en 1803. Son ouvrage sur *le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution*, suivi de *Portraits des personnages distingués de la fin du* XVIIIe *siècle*, a été réimprimé, en 1862, par M. de Lescure.

tion de mérite un peu tardive, mais qui, de son vivant, courut inutilement le ministère et l'Académie. On en jugera par la façon dont il dépeint la physionomie de M. Necker, cette physionomie si connue, un peu lourde, à l'expression fine et hésitante. « Sa figure offre, dit-il, à l'œil observateur, de l'atrocité, du dédain, de l'égarement, de la moquerie, de la profondeur et de l'insensibilité. » Dans un autre fragment de ses ouvrages, il met en discussion entre trois émigrés le supplice qu'il conviendrait de faire endurer à M. Necker. L'un se prononce pour qu'il soit roué vif, l'autre pour qu'il soit écartelé, le troisième pour qu'on lui coupe le poignet et qu'on verse sur la blessure du plomb fondu.

Les études qui ont été entreprises depuis une trentaine d'années sur l'état de notre ancienne société ont montré à quel état de décomposition cette société, calomniée cependant sous certains rapports, en était arrivée, et ne permettent plus d'accumuler sur une seule tête un tel fardeau de responsabilités. Mais, si le langage des historiens qui appartiennent à ce qu'on pourrait appeler l'école royaliste s'est adouci sur le compte de M. Necker, je ne voudrais pas jurer que le fond des sentiments ait beaucoup changé. Naguère un des écrivains les plus brillants et les plus spirituels de cette école, M. le comte de Ludre,

dans une ingénieuse étude [1] sur les causes de la Révolution, parlait couramment des vices de M. Necker et de ses dehors répulsifs, comme s'il se fût agi de Mirabeau ou de Danton. D'un autre côté, ces modérés, au parti desquels appartenait M. Necker, l'ont défendu comme en général les modérés se défendent entre eux, c'est-à-dire en cherchant à rejeter sur lui la responsabilité des fautes qu'on leur a reprochées. Aussi ne trouverait-on nulle part l'apologie de M. Necker si madame de Staël, dans ses *Considérations sur la révolution française*, le baron Auguste de Staël [2], dans la notice qu'il a mise en tête des œuvres de son grand-père, ne s'étaient fait un devoir de l'entreprendre. Mais peut-être l'enthousiasme de la fille, le respect du petit-fils, enlèvent-ils quelque autorité à leurs appréciations. Bien que les années écoulées me laissent

1. Cette étude a paru dans *le Correspondant*. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été réunie en volume avec d'autres travaux du même auteur.

2. Le baron Auguste de Staël-Holstein, a fait paraître, en 1820, une édition complète des œuvres de M. Necker, précédée d'une notice très consciencieuse sur son administration financière. Madame de Staël a publié, en outre, une notice sur la vie privée de M. Necker, qui ne figure pas dans toutes les éditions complètes de ses œuvres.

assurément plus de liberté d'esprit, je n'essayerai pas de refaire cette apologie; car ce serait sortir tout à fait du cadre de cette étude, où je ne me suis proposé de faire entrer que le tableau d'un salon. Je me bornerai à montrer quelles furent, pendant la durée des fonctions publiques qu'il exerça, les relations de M. Necker avec la société au sein de laquelle il vivait, et à choisir, parmi d'innombrables documents, quelques échantillons qui peindront l'état d'esprit de cette société à la veille du grand désastre. Peut-être la lècture de ces pages aura-t-elle cependant pour résultat d'inspirer quelque intérêt pour un homme qui, à tout prendre, dans un temps de folie, compta parmi les plus sages, dans un temps de crimes, parmi les plus honnêtes, et qui fut surtout la victime d'un immense malheur : celui de se trouver aux prises avec une tâche sous le poids de laquelle aurait succombé peut-être le génie d'un Bonaparte.

Le premier poste que M. Necker ait occupé est celui de ministre de la république de Genève à Paris. Cette désignation de ses concitoyens, qui lui donnait accès à la cour, contribua plus qu'on ne croit à son élévation politique. Si grand qu'eût été, en effet, le succès de son *Éloge de Colbert*, qui fut couronné par l'Académie française, et de son *Essai sur le commerce des*

grains, qui excita tant de colère chez les partisants de Turgot, le vieux Maurepas n'aurait pas été chercher M. Necker dans ses bureaux de la rue de Cléry, pour le proposer au choix de Louis XVI, s'il ne l'eût auparavant rencontré à Versailles. Le représentant de la république de Genève était en rapports assez fréquents avec les ministres du roi, et ces fonctions furent pour M. Necker une occasion toute naturelle de nouer connaissance avec des hommes qu'il devait retrouver plus tard comme collègues, comme adversaires ou comme amis. Je m'arrêterai donc un instant sur ces débuts peu connus de sa carrière, qui nous initieront en même temps au secret diplomatique d'une petite république au XVIIIe siècle.

La république de Genève avait toujours mené une existence assez difficile, resserrée qu'elle était entre le territoire de son ambitieux voisin, le duc de Savoie, et celui de son puissant voisin, le roi de France [1]. A ces difficultés extérieures, qui dataient de tout temps, étaient venues s'ajouter celles causées par la vivacité des que-

1. On sait que Genève formait depuis la Réformation une république indépendante qui ne faisait pas partie de la Confédération Helvétique. Ce n'est que par les traités de 1815 qu'elle a été annexée à la Suisse. Un groupe un peu massif élevé sur les bords du Rhône, auprès du Jardin Anglais, consacre la mémoire de cette annexion.

relles intérieures entre les *bourgeois* et les *natifs*, entre les *négatifs* et les *représentants* [1]. Déjà ces querelles avaient ensanglanté les rues, et il était à craindre que, sous couleur de maintenir l'ordre, la France n'occupât militairement le territoire de Genève, qu'une fois déjà elle avait fait bloquer par un cordon de troupes. On savait le duc de Choiseul [2] assez mal disposé pour la république, et la tentative passablement ridicule qu'il avait faite pour transformer en un port de commerce, le petit village de Versoix [3], situé sur les bords du lac de Genève, dénotait de sa part des intentions peu bienveillantes. Sur ces entrefaites, le représentant de la république de Genève à la cour de France, Pierre Crommelin, vint à mourir, et le Magnifique Petit Con-

1. On appelait *représentants* ceux qui avaient adressé des représentations au Magnifique Petit Conseil après la condamnation de l'*Émile ; négatifs*, ceux qui contestaient la légalité de ces représentations. Le Magnifique Petit Conseil, émanation du conseil des deux cents, était composé des syndics et d'un nombre variable de bourgeois. C'était un corps à la fois politique, administratif et judiciaire, qui exerçait presque tous les pouvoirs dans la république.

2. Etienne-François, duc de Choiseul, d'abord connu sous le nom de comte de Stainville, né en 1719, mort en 1785, fut ministre sans interruption, de 1758 à 1770.

3. Le territoire de Versoix, qui aujourd'hui fait partie du canton de Genève, appartenait alors à la France. C'est à

seil ne crut, dans des circonstances aussi délicates, pouvoir faire un choix plus habile que celui d'un homme tenant à Paris, depuis plusieurs années déjà, un grand état de maison et pouvant y représenter la république avec un certain éclat. Aussi, après avoir fait pressentir les dispositions de M. Necker et avoir reçu une réponse favorable, le Magnifique Petit Conseil s'empressa de lui notifier sa nomination par une lettre dont la forme pompeuse et toute monarchique était celle habituellement employée dans les communications officielles de la république :

Très cher et féal,

Le zèle que nous vous connoissons pour le service de la patrie nous a fait espérer que vous accepteriés la place de notre ministre à la cour de France, à laquelle nous vous avons appelé. Nous avons vu avec une

propos de cette entreprise du duc de Choiseul que Voltaire adressait ces vers à la duchesse :

Envoyez-nous des Amphions,
Ou vos peines seront perdues.
A Versoix nous avons des rues,
Mais nous n'avons pas de maisons.

On voit encore dans le lac les débris des fondations du port que le duc de Choiseul avait fait creuser et qui devait s'appeler le port Pompadour.

rare satisfaction, par votre lettre du 23 de ce mois, que vos sentimens répondent parfaitement à l'opinion que nous avons de vous. Nous vous donnons cette marque de confiance avec d'autant plus de plaisir que votre capacité vous a déjà mérité des marques bien flatteuses de l'approbation de Sa Majesté... Nous ne doutons point qu'à l'exemple des généreux citoiens, qui ont servi si utilement la république dans la place que vous allés occuper, vous ne négligerez rien pour nous conserver la bienveillance du roi, qui nous a été si précieuse et si honorable, que c'est le but principal que nous poursuivons en ayant un ministre à sa cour. Nous sommes persuadés que nous remettons les intérêts de la patrie en de très bonnes mains.

Sur ce, nous prions Dieu, très cher et féal, qu'il vous ait en sa sainte garde,

Les sindics et conseil de Genève,

LULLIN [1].

31 aoust 1768.

A cette lettre M. Necker répondit en témoignant aux « Magnifiques et très honorés seigneurs, membres du Petit Conseil, sa sensibilité pour l'honneur qui lui était fait », et en deman-

1. « La famille Lullin, dit Galiffe, dans ses *Notices généalogiques*, est, de toutes les familles existantes de nos jours, la plus anciennement établie à Genève. » Le signataire de cette lettre est Michel Lullin de Chateauvieux, né en 1699, mort en 1781, un des nombreux syndics donnés par cette famille à la république de Genève.

dant l'indulgence « pour ses talents ». Quelques jours après, il rendait compte au conseil de sa présentation au roi et il faisait sa première apparition à Versailles.

M. Necker eut l'occasion de rendre à la petite république qu'il représentait d'assez importants services, entre autres en obtenant le rétablissement du libre commerce des grains entre le territoire de Genève et celui de la France (ce qui n'était pas, dans ces temps de disette fréquente, une affaire de mince intérêt), et aussi en faisant parvenir de temps à autre aux Magnifiques et très honorés seigneurs composant le Petit Conseil de sages représentations. C'est ainsi qu'en les informant que deux mille *natifs*, exaspérés par la rigueur des *bourgeois*, avaient demandé au duc de Choiseul la permission de s'établir à Versoix, il ajoutait : « Il serait malheureux et peut-être un peu honteux pour nous que des protestants préférassent la domination qu'ils semblent désirer à celle d'une république. » Ses relations avec le duc de Choiseul étaient fréquentes, et bientôt il acquit sur l'esprit de cet aimable ministre un crédit dont les membres du Magnifique Petit Conseil devaient bientôt, et un peu à leurs dépens, mesurer la solidité. Sans cesse harcelé par eux pour qu'il entretînt le duc de Choiseul des moindres affaires de la ré-

publique de Genève, et ne pouvant leur faire entendre « qu'il était difficile que M. le duc de Choiseul donnât beaucoup de temps à des affaires qui l'intéressaient peu », M. Necker finit par s'excuser d'une façon un peu vague « sur ses grandes affaires et sur l'état de sa santé, qui ne lui permettait pas de s'occuper, avec autant de zèle qu'il l'aurait désiré, des affaires de la république ». Le Magnifique Petit Conseil fut blessé de cette défaite ; mais, comme c'était un gros parti à prendre que de destituer un représentant aussi bien vu à Versailles, on s'arrêta à un moyen terme, il faut en convenir, assez singulièrement trouvé. « Après la prière, disent les procès-verbaux du conseil, M le Premier (le premier syndic qui présidait le Petit Conseil) a dit que la santé du sieur Necker est dérangée de manière qu'il ne peut s'occuper des affaires dont il est chargé autant qu'il serait à désirer. On décida qu'on enverrait quelqu'un à Paris pour soulager le sieur Necker avec des lettres de créance sans qualité, et que, vu la nature de l'envoi, il n'était pas nécessaire de l'en prévenir. » Et, dans une séance ultérieure, le conseil désigna, pour partir prochainement, un de ses membres, noble Philibert Cramer [1].

1. Philibert Cramer, né en 1727, avait été nommé membre

Celui qui acceptait la mission délicate d'aller ainsi, sans qualité et à son insu, remplacer le ministre de Genève à Paris, était cependant un homme d'esprit. Philibert Cramer était le frère de ce Gabriel Cramer, libraire de Voltaire, que Voltaire appelait tantôt le beau Cramer et tantôt le *marquis*, tandis qu'il appelait Philibert le *prince*. Notre Cramer était, en effet, fort élégant de sa personne, quoique légèrement contrefait ; il avait le goût des lettres, l'usage du monde et, de plus, il connaissait déjà Paris. Mais, un peu d'ambition le poussant, il crut pouvoir accepter une mission irrégulière dont il ne devait retirer, on va le voir, que des désagréments. En effet, bien que des peines assez sévères fussent portées contre les conseillers qui trahiraient le secret des délibérations du Magnifique Petit Conseil, le départ d'un personnage aussi important que noble Philibert Cramer ne pouvait être résolu et préparé sans que le bruit en courût par la ville. Le résident de France, Hennin[1] eut vent de ce départ, et il en informa le duc de Choiseul, qui en informa à son tour M. Necker par un billet ainsi conçu :

du Magnifique Petit Conseil en 1767. Il occupa plus tard les fonctions de trésorier général et mourut en 1779.

1. Hennin, né en 1730, avait été d'abord résident de France en Pologne. Il fut un des agents de la diplomatie secrète de Louis XV. Il mourut en 1807.

Je vous envoie et vous confie une lettre [1] que je viens de recevoir de Genève et que je n'entends pas. Mais je vous prie de mander à cette ville que tout autre que vous seroit désagréable et que, par une conséquence naturelle, je ne le recevrois point. Vous connoissez mon amitié pour vous. Renvoyez-moi la lettre de M. Hennin.

P.-S. — La Borde [2] et La Balue sont enchantés de vous. Que de remerciemens ne vous dois-je point !

La république de Genève prenait mal son temps, comme on le voit, pour essayer de supplanter indirectement M. Necker. Il venait d'avancer 1, 300,000 livres aux banquiers de la cour, et ce n'était pas le premier service de ce genre qu'il rendait. Ainsi prévenu et rassuré, M. Necker put attendre philosophiquement l'arrivée de ce successeur inconnu. Débarqué à Paris, le nouvel envoyé se trouva fort dans l'embarras pour s'ouvrir un accès auprès du duc de Choiseul, et, ne sachant à quelle porte frapper, il prit le parti d'aller trouver M. Necker. Celui-ci le reçut avec bonne grâce, mais le plongea dans un embarras plus grand encore en lui communiquant la lettre

1. Cette lettre et les suivantes sont tirées des archives de Genève, qui m'ont été très libéralement ouvertes.

2. Jean-Joseph de la Borde, né à Jaca en Espagne, avait dû en partie à la protection du duc de Choiseul sa nomination comme banquier de la cour. Il mourut sur l'échafaud en 1794.

du duc de Choiseul. Laissons noble Philibert Cramer dépeindre lui-même, dans une dépêche adressée au Magnifique Petit Conseil, la gaucherie de sa situation :

Le conseil comprendra mon embarras à la lecture de ce billet. Obligé cependant de me décider provisionnellement, j'ai cru qu'il seroit aussi indélicat que dangereux d'exposer un membre du conseil à être mal reçu, et je vous assure qu'en cela je ne m'envisageois nullement. Au reste, M. Necker se porte à merveille; il est gros, gras et gai, et, si nous avions eu son portrait au conseil, jamais je ne serois parti.

P.-S. — Ce que je vois de plus intéressant dans tout ceci, c'est de sauver le ridicule. Ce que je désire beaucoup aussi, c'est qu'on ne m'adresse pas de Genève des lettres sous le titre de ministre de la république. Dans la position où je suis, ce seroit un sobriquet.

Éviter le ridicule était, en effet, la chose difficile, et noble Philibert Cramer ne devait pas y réussir complètement. Comme il ne savait trop quel parti prendre, M. Necker vint à son aide et lui proposa, avec une courtoisie un peu ironique, de le présenter lui-même au duc de Choiseul comme un membre du Magnifique Petit Conseil de la république de Genève. « M. Necker m'a offert, écrivait Cramer, de me présenter à M. de Choiseul comme un magistrat de Genève ; mais, vu ce qui s'est passé, je ne crois pas cela

trop convenable, et, si je puis me faire présenter à lui d'une autre main, je crois cela préférable. »

Faute sans doute d'avoir trouvé une autre main et plutôt que de recourir à celle de M. Necker, Cramer se détermina à écrire directement au duc de Choiseul pour solliciter une audience ; mais, soit qu'il l'eût fait en termes maladroits, soit que le duc de Choiseul fût impatienté de cette insistance, le nouveau refus que le ministre opposa à cette demande d'audience fut tourné d'une façon assez désobligeante pour que Cramer crût devoir s'en retourner à Genève, non sans avoir protesté contre l'atteinte que cette lettre portait, suivant lui, à sa dignité et à celle du Magnifique Petit Conseil lui-même. Il fallut que M. Necker s'interposât encore pour empêcher l'affaire de s'envenimer :

M. Cramer est parti lundy dernier, écrivit-il au conseil. Il n'a pas accepté que je le présentasse à M. de Choiseul comme membre du conseil. J'aurois insisté davantage là-dessus s'il n'avoit pas écrit une lettre qui ne rendoit plus cette démarche possible. Il ne recevra pas de réponse de M. le duc, à ce qu'il m'a dit hier. Je supprime quelques observations qu'il m'a faites à cet égard comme inutiles à l'heure qu'il est. Je lui ai demandé si, dans la lettre qu'il a écrite à M. Cramer, il avoit eu quelque dessin de mortifier le conseil ou la république, et il m'a assuré que non.

J'en étois persuadé et que l'on devoit tout attribuer au motif que je vous ai indiqué.

Il ne restait plus au Magnifique Pétit Conseil qu'à couvrir de son mieux la retraite de Cramer. C'est ce que le Conseil crut faire en décidant « d'écrire à M. Necker pour lui accuser réception de sa lettre, le féliciter du retour de sa santé, et lui exprimer les sentiments du Conseil, la satisfaction de ses services, et qu'il n'a point eu d'autre motif de l'envoi de M. Cramer à Paris que ce qu'il a marqué lui-même de l'état de sa santé ». Ainsi, dans cet imbroglio diplomatique, d'où le pauvre Cramer (qui craignait tant les sobriquets) remporta celui de *renvoyé de France*, M. Necker avait fait preuve de plus d'adresse dans le maniement des hommes qu'il n'en devait déployer dans d'autres circonstances. L'avantage était resté tout entier de son côté, et il avouait, au bout de bien des années, que, de tous les souvenirs de sa carrière publique, celui de cette première passe d'armes lui était le plus agréable.

Quelques années après, M. Necker vit le duc de Choiseul succomber sous la cabale de madame du Barry, et il put ainsi faire avec les intrigues de cour une première connaissance que les événements devaient rendre plus ample. Sa situation diplomatique ne lui permit pas d'être au nombre de ceux qui allèrent rendre visite au

ministre disgracié, dans son glorieux exil de Chanteloup; mais il conserva longtemps avec le duc et la duchesse de Choiseul d'affectueux rapports. J'anticiperai un peu sur l'ordre des temps, en insérant ici deux lettres de l'aimable duchesse, que l'imagination prend involontairement pour type des grâces aristocratiques d'autrefois, en oubliant qu'elle était la petite-fille d'un gros financier [1]. La première de ces lettres n'est qu'un simple billet, mais agréablement tourné, par lequel elle remercie M. Necker de l'envoi du *Compte rendu :*

Ce lundy.

Je l'ai lu, monsieur, ce *Compte rendu*, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que je crois l'avoir entendu. Puisque je crois l'avoir entendu, vous pensés qu'il m'a charmé, et vous ne devés pas douter que je ne vous sois infiniement obligée et du plaisir qu'il m'a fait et de l'attention que vous avez eue de me l'envoyer.

A propos, vous êtes un coquet dans tout le bien que vous dites de la nation; je ne doute pas que cette coqueterie ne vous réussisse auprès d'elle, car elle vous

1. Louise-Honorine Crozat du Châtel était petite-fille de ce Crozat que quelques-uns disaient avoir été laquais et qui, en tout cas, parti des rangs les plus humbles, avait acquis une fortune considérable. L'aîné des fils de Crozat, connu sous le nom de marquis du Châtel, avait épousé une demoiselle de Gouffier. Il fut le père de la duchesse de Choiseul.

a très bien réussi auprès de moi. Je croirois aussi qu'une de vos notes est une coqueterie pour M. de Choiseul.

Quelques mois après la publication du *Compte rendu*, M. Necker tombait brusquement en disgrâce. Aussitôt que la nouvelle de sa retraite arrivait à Chanteloup, la duchesse de Choiseul s'empressait de témoigner à M. Necker la part qu'elle prenait à cet événement :

A Chanteloup, ce 22 may 1781.

C'en est donc fait, monsieur, vous nous abbandonnez. Vous emportez votre gloire, vous nous laissez les regrets. Vous nous aviez fait beaucoup de bien, vous nous en auriez fait encore davantage. Votre retraite nous livre aux plus cruelles inquiétudes qui seront peut-être justifiées par les plus grands maux. Si cette retraite étoit précipitée, votre gloire vous consolleroit-elle des maux où vous nous auriez exposés ? Je ne puis le croire, et je désire votre bonheur. Je suis profondément triste parce que je deviens désintéressée. Comment pourroit-on s'intéresser au bien qui ne peut pas se faire ?

Vous m'aviez fait espérer, monsieur, avant mon départ, que, si le malheur que je craignois arrivoit, vous vienderiez m'en consoller icy par votre présence. Je vous avois priée d'engager madame Necker à me faire le même honneur. La discrétion qui me privoit alors de celui de faire connoissance avec elle ne sub-

siste plus aujourd'hui, et vous avez besoin l'un et l'autre de vous arracher dans ce moment-ci aux importunités auxquelles votre commune célébrité vous expose. Vous ne trouverez icy que des amis et avec eux la paix, le repos et la liberté. Vous vous livrerez sans inquiétude au besoin de parler de ce que vous avez fait, vous vous prêterez sans crainte au besoin qu'on aura de vous entendre. Si je ne suis pas assez heureuse pour que madame Necker et vous ayez accepté ma proposition avant le départ de M. de Choiseul, il ira vous en presser l'un et l'autre. Je conserverai le plus que je pourrai l'espérence de son succès et je méritte de l'obtenir par les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très obéissante servante.

La duchesse DE CHOISEUL.

Ce mot naïf et profond : « Je suis profondément triste, parce que je deviens désintéressée, » exprime à merveille la nature toute particulière des regrets que la disgrâce de M. Necker faisait éprouver à la duchesse de Choiseul. Longtemps M. Necker avait passé à la cour pour être de ce qu'on appelait le parti Choiseul, et peut-être la duchesse espérait-elle qu'à la mort du vieux Maurepas, il contribuerait à rappeler son mari au pouvoir. C'était cette dernière espérance dont la duchesse pleurait la perte autant qu'elle déplorait la chute de M. Necker. Necker et Choiseul ! deux noms que

l'histoire n'a point associés et que l'imagination même a quelque peine à rapprocher. Qui sait cependant si la bonne grâce et la dextérité de l'un venant en aide à la science financière et à la capacité de l'autre, leurs efforts n'auraient pas réussi à éviter l'écueil où la monarchie devait sombrer ?

On a vu en quels termes le duc de Choiseul remerciait M. Necker des services financiers rendus par lui à l'État. Ces services étaient fréquents, et la correspondance de M. Necker avec les gardes du Trésor royal [1] montre à quel désordre incroyable l'état des finances publiques était arrivé à la fin du règne de Louis XV. Ces gardes d'un trésor bien mal gardé supplient à chaque instant M. Necker de venir à leur secours. Toute leur espérance est en lui. Ils font appel à son amour pour la réputation du Trésor, et c'est, à un moment donné, de cet amour que dépend le départ de la maison du roi pour Fontainebleau. Il faut penser que ces supplications s'adressent à un banquier protestant qui représentait auprès de la cour de France un gouver-

1. Les *gardes du Trésor royal*, ou *trésoriers de l'épargne* remontaient à l'époque de François Ier. Ils étaient au nombre de trois et remplissaient alternativement les fonctions de leur charge. Ils avaient voix délibérative au Conseil d'État et à la Direction des finances.

nement étranger, pour mesurer l'urgence d'une réforme à tout le moins dans le gouvernement des finances. Quels que fussent cependant les services rendus par M. Necker et la réputation qui commençait à s'attacher à son nom, encore fallait-il qu'une circonstance heureuse vînt le tirer de la pénombre et le mettre en pleine lumière. Comme son élévation politique est par elle-même un fait assez étrange, ses adversaires n'ont pas manqué de l'expliquer par quelque intrigue à laquelle il serait descendu. Sénac de Meilhan a mis en circulation sur ce point une anecdote à laquelle M. Droz a accordé les honneurs de la reproduction dans sa grave *Histoire de Louis XVI*, et que MM. de Goncourt ont recueillie dans un de ces nombreux ouvrages où la saine critique est remplacée par l'esprit, l'entrain et la recherche infatigable des documents. D'après Sénac de Meilhan, le véritable auteur de la fortune de M. Necker serait une sorte de chevalier d'aventure dont il est souvent question dans les Mémoires du temps, et qui, de son véritable nom, Masson de Pezai, se faisait appeler le marquis de Pezai [1]. Ce pré-

1. Alexandre-Jacques-Frédéric Masson, marquis de Pezai, né en 1741, mort en 1777. Ses œuvres ont été recueillies sous le titre : *Œuvres agréables et morales, ou Variétés littéraires*. Il avait pour sœur une intrigante, ma-

tendu marquis de Pezai, homme à inventions creuses et en même temps faiseur de vers assez médiocres (ce qui faisait dire de lui, dans un quatrain, qu'en dépit de la nature il s'était fait poète et marquis), avait su cependant se créer dans le monde une situation à laquelle les agréments de sa personne n'avaient pas nui. C'est à propos de ce personnage que M. de Maurepas disait plaisamment : « M. de Pezai gouverne la France, » et, comme on lui demandait pourquoi, il répondait : « M. de Pezai gouverne la princesse de Montbarrey, dont il est l'amant ; madame de Montbarrey gouverne ma femme, ma femme me gouverne, et moi, est-ce que je ne gouverne pas la France [1] ? » Ce serait, toujours d'après Sénac de Meilhan, cet intrigant qui aurait attiré sur le banquier genevois l'attention du premier ministre de Louis XVI, lui encore qui aurait été chargé par M. Necker de remettre au

dame Cassini, que Louis XV ne voulut pas admettre à la cour, mais qui ne contribua pas peu à la fortune éphémère de son frère.

1. La princesse de Montbarrey, née Noailles, était femme d'Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Maurice, prince de Montbarrey, né en 1732, mort en 1796, qui fut ministre de la guerre de 1777 à 1780. Le frivole Maurepas eut du moins le mérite de garder à sa femme, qui était sœur du duc de la Vrillière, une fidélité assez rare chez les maris du XVIII siècle.

roi, dont il avait su capter la confiance, un mémoire sur l'état des finances, lui enfin qui aurait par ses insistances triomphé des hésitations du roi et de celles de Maurepas lorsqu'il s'était agi de pourvoir à la vacance ouverte au Contrôle général par la mort de M. de Clugny [1]. « Plus d'une fois, dit Sénac de Meilhan, le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, est venu attendre chez M. de Pezai, au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où il devait revenir de Versailles. » Le malheur, c'est qu'aucun document n'a jamais été produit par Sénac de Meilhan à l'appui de son affirmation malveillante et que ceux des archives de Coppet ne la confirment pas. Ces archives contiennent, en effet, plusieurs lettres adressées par Pezai (qui écrivait à tout le monde) à M. et à madame Necker. Aucune de ces lettres ne contient la moindre allusion à quelque service rendu par lui à M. Necker et celle même qu'il adresse à madame Necker pour la féliciter de l'élévation de son mari est aussi insignifiante que les autres. Or Pezai n'était point homme à laisser oublier

1. Ogier Clugny, maître des requêtes au conseil d'État avait été nommé comme successeur de Turgot. *Quatre mois de pillage*, telle fut la qualification que mérita son administration. Son renvoi était décidé, lorsqu'il mourut au mois d'octobre 1776.

un service rendu par lui, et, si M. Necker lui avait eu tant d'obligations, il n'aurait pas été en mesure de lui refuser, ainsi qu'il fit plus tard, la succession de M. de Trudaine [1] aux Ponts-et-Chaussées.

Il faut donc en revenir, pour expliquer cette élévation, à la raison toute naturelle, c'est-à-dire à la haute estime que M. Necker avait su inspirer de ses talents, et aux relations familières que ses fonctions diplomatiques avaient créées entre lui et Maurepas. « Deux conversations avec M. de Maurepas, dit madame de Staël dans sa notice sur la vie privée de son père, avaient suffi pour le déterminer à proposer M. Necker pour directeur du Trésor royal. » Deux conversations, ce n'est pas tout à fait assez dire. Il fallut encore une longue lettre directement adressée par M. Necker à Maurepas et dont l'original se trouve aux Archives nationales. Dans cette lettre, écrite au moment où le roi hésitait encore à consacrer le choix de Mau-

1. Trudaine de Montigny, né à Clermont en 1733, mort en 1777, était fils de Daniel-Charles Trudaine directeur des Ponts-et-Chaussées. Il avait succédé à la place de son père. Le nom de Montigny lui vient du petit village de Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne), où il habitait un magnifique château qui a été visité par André Chénier et qui est aujourd'hui détruit.

repas, M. Necker s'ouvre à son protecteur avec une habile franchise du désir qu'il éprouve d'entreprendre de commun accord avec lui la tâche de rétablir l'ordre dans les finances. Après avoir commencé par remercier Maurepas d'un billet affectueux, qui, dit-il, « sera sur son cœur toute sa vie », M. Necker continue en ces termes :

J'ai toujours eu pour amis ceux à qui j'ai pu me montrer à découvert, et la bienveillance que vous montrez, monsieur le comte, m'encourage encore à cet égard. Vous m'aimerez encore davantage quand je pourrai, dans une carrière commune, vous rapporter tous mes sentimens et toutes mes pensées. Ne craignez donc point de déployer toute votre force ; je vous donne ma parole d'honneur que vous n'y aurez point de regret. Et, sans cette confiance, comment et dans quel but pourrois-je rechercher une place qui ne peut m'intéresser que par le sentiment de satisfaction que j'espère inspirer et que je suis sûr de mériter par une conduite sur laquelle la plus rigoureuse critique ne trouvera jamais à reprendre ? Que puis-je craindre aussy moi-même avec ce mobile ? Si je puis bien faire, il faudra bien qu'on soit content, si je ne le puis par des circonstances que j'ignore, je ne serai pas embarrassant, car je m'en irai bien vite.

Il y avait cependant une difficulté qui tenait à la religion de M. Necker. La place de contrô-

leur général donnait droit d'entrée et voix délibérative dans le conseil d'État [1]; or il n'y avait pas plus de quatorze ans qu'un arrêt du parlement de Toulouse avait condamné à mort un pasteur protestant, François Rochette, comme « atteint et convaincu d'avoir exercé les fonctions de son ministère », et il avait marché au supplice pieds nus, tête nue, la hart au col, portant au cou un écriteau sur lequel était écrit : « Ministre de la religion prétendue réformée. » Peu s'en était fallu qu'en 1769 le maréchal de Beauvau, nommé gouverneur de Provence, ne fût tombé en disgrâce pour avoir rendu la liberté à quelques femmes protestantes encore détenues dans la vieille tour d'Aigues-Mortes. Les derniers protestants sortaient à peine du bagne, et ceux qui étaient toujours demeurés libres n'avaient pas le droit légal de se marier et

1. Le Conseil d'État, une des plus anciennes institutions de l'ancienne monarchie, porta ce nom à partir des premières années du XVIe siècle, après avoir été appelé successivement, *cour du roi*, *conseil du roi*, *grand conseil*, *conseil privé*. L'organisation intérieure que le conseil d'État conserva jusqu'à la Révolution date d'un règlement du 16 janvier 1630, rédigé par Michel de Marillac. Soit qu'il siégeât comme *conseil des finances*, *conseil des dépêches*, ou *conseil des parties*, les affaires les plus importantes de la monarchie passaient sous ses yeux. V. Chéruel. *Dictionnaire des institutions administratives.*

de faire reconnaître leurs enfants [1]. La pensée de revêtir un protestant d'une importante fonction publique montrait donc un grand progrès de la tolérance, et il faut faire honneur au pieux et timoré Louis XVI d'avoir su vaincre ses scrupules dans l'intérêt public. Mais c'était trop lui demander que de le faire entrer d'emblée au conseil. L'expédient imaginé fut de partager les attributions du contrôle général, et, à côté d'un contrôleur général qui ne serait rien, de nommer un directeur du Trésor qui serait tout. Il semble que la trace des hésitations par lesquelles Louis XVI dut passer se retrouve dans le libellé du brevet qui fut délivré à M. Necker. Les actes officiels ne revêtaient point alors cette formule uniforme et invariable sous laquelle se dissimule aujourd'hui la pensée qui les a dictés. La rédaction de ces actes était pleine de nuances auxquelles il n'est pas indifférent de s'attacher. C'est ainsi que les termes du brevet de M. Necker semblent indiquer l'intention d'atténuer l'importance des fonctions qui lui étaient con-

1. Voir sur la situation des protestants en France pendant le règne de Louis XV : de Félice, *Histoire des protestants*. C'est à propos de l'exécution de ce Rochette que Voltaire écrivait assez cavalièrement : « On vient de pendre un certain Rochette ou Rochatte. »

férées et d'expliquer en même temps une nomination qui pouvait surprendre.

Aujourd'hui, 22 octobre 1776, le roi étant à Fontainebleau, ayant jugé convenable au bien de son service, en nommant le sieur Taboureau des Réaux, conseiller d'État, ancien intendant de Valenciennes, pour remplir la charge de contrôleur général des finances, vacante par le décès du sieur de Clugny, de se réserver la direction du Trésor royal, Sa Majesté a cru en même temps ne pouvoir confier un détail aussi important à personne qui en fût plus digne que le sieur Necker. Les preuves multipliées qu'il a données de son zèle pour le service de Sa Majesté et les connaissances profondes qu'il a acquises dans l'administration des finances, lui persuadent qu'il répondra dignement à la confiance dont Sa Majesté veut bien l'honorer. A cet effet, Sa Majesté l'a nommé et nomme, pour exercer sous ses ordres la direction de son Trésor royal, avec le titre de conseiller des finances et de directeur général du Trésor royal; et, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main le présent brevet et a fait contresigner par moi, conseiller d'État et de ses commandemens et finances. Signé : LOUIS, et plus bas : AMELOT.

Cette combinaison ne pouvait durer longtemps. L'officieuse madame de la Ferté-Imbault qui connaissait le ménage Taboureau, avait bien donné force conseils à madame Necker, en lui recommandant de ménager la vanité de madame

Taboureau et de se montrer souvent en public avec elle. Mais d'inévitables froissements survinrent, et, après neuf mois de collaboration, durant lesquels Taboureau s'occupa exclusivement de rechercher les émoluments de sa place négligés par ses prédécesseurs, il donna sa démission. Intervient alors un second brevet qui détermine la nature des fonctions nouvelles, créées pour M. Necker :

Aujourd'hui, 29 juin 1777, le roi étant à Versailles, ne jugeant pas convenable de nommer à la place de contrôleur général de ses finances, vacante par la démission du sieur Taboureau des Réaux, conseiller d'État, croyant cependant nécessaire de réunir entre les mains d'une seule personne les fonctions relatives à l'administration des finances, et voulant donner au sieur Necker une preuve de la satisfaction qu'il a de ses services; à cet effet, Sa Majesté l'a nommé et nomme, pour exercer immédiatement sous ses ordres la place de directeur général de ses finances.

« La mission de M. Necker, écrivait au Magnifique Petit Conseil M. de Vergennes [1], minis-

1. Charles Granier, comte de Vergennes, né à Dijon en 1717, mort en 1787. Après avoir rempli plusieurs postes diplomatiques importants, entre autres celui d'ambassadeur à la cour de Stockholm, il fut appelé par Louis XVI au ministère des affaires étrangères en 1774. Par la suite, il devint un des adversaires les plus acharnés de M. Necker.

tre des affaires étrangères, ne pouvait finir plus glorieusement qu'elle ne le fait, et la place de confiance à laquelle il est appelé est une preuve éclatante de toute la considération qu'il s'est acquise. » Aussi le Magnique Petit Conseil, secrètement flatté de l'honneur qui avait été conféré à son représentant, arrêtait-il en ces termes la rédaction d'une inscription latine qui devait être gravée sur une médaille décernée à M. Necker : *Jacobo Necker, Regis Gallorum ærarii superadministratori, quod octo annos legatus apud Regem christianissimum, eximia fide, peritia defunctus sit, civi optimo, de patria bene merito Senatus. Gen. D. D. 1776.*

Cette inscription fut la première des quatre-vingt-deux qui devaient être rédigées en l'honneur de M. Necker durant les années qui allaient suivre, en attendant l'heure des libelles.

V

LE CONTROLE GÉNÉRAL.

En passant de l'hôtel Leblanc à celui du Contrôle général, qui était situé rue Neuve-des-Petits-Champs, M. Necker échangeait la situation d'un riche financier, mari d'une femme aimable, contre celle d'un homme public qui allait bientôt devenir le personnage de France le plus en vue. Ses fonctions nouvelles devaient lui créer, avec le roi et les membres de la famille royale, avec les hommes de cour et les évêques, avec les hommes de lettres et les philosophes, des relations dont je voudrais marquer la nature sans entreprendre de retracer l'histoire de son administration. Les adversaires de M. Necker font assez volontiers le silence sur ces cinq années d'une conduite si avisée, si prudente, du-

rant lesquelles il réussit souvent à faire triompher dans la direction des finances des principes passés aujourd'hui à l'état d'axiome, mais alors à peine entrevus par les esprits les plus éclairés. Je dirai seulement un mot du caractère de cette administration.

L'incontestable supériorité de M. Necker sur les financiers du temps, c'est d'avoir discerné avec sagacité les points où une réforme était indispensable et d'avoir, avec beaucoup de sûreté de coup d'œil, porté la main sur des rouages vieillis, dont quelques-uns furent définitivement brisés par lui, dont les autres devaient l'être plus tard par des mains plus brutales. Lorsqu'au prix de beaucoup de colères et de ressentiments, il réduisait le nombre de ces intermédiaires, fermiers généraux, croupiers, régisseurs, receveurs généraux, entre les mains desquels restait une partie de l'argent produit par les impôts; lorsqu'il travaillait à ramener l'unité dans la comptabilité générale en supprimant quelques-unes des caisses publiques, et (tâche plus difficile encore) quelques-uns des trésoriers; lorsqu'il s'efforçait d'obtenir que, chaque année, à une époque fixe, il fût établi une sorte de tableau comparatif des recettes probables et des dépenses projetées qui permît de mettre en équilibre les uns avec les autres,

il ne faisait rien autre chose que mettre à l'avance en pratique les principes d'après lesquels se gouvernent aujourd'hui en matière de finances tous les pays civilisés.

Lorsque, dans un autre ordre d'idées, il essayait d'organiser par toute la France des assemblées provinciales qui seraient, entre autres fonctions, chargées de la répartition de l'impôt, il jetait les premiers fondements de la seule de nos institutions dont nos bouleversements politiques n'aient fait qu'accroître la solidité : celle des conseils-généraux. Détail assez curieux : dans le projet d'édit soumis au roi par M. Necker se trouve consacré, sous la désignation de *bureau* ou *commission intermédiaire*, ce rouage d'une commission permanente que notre législation récente a cru emprunter à la Belgique et qui avait existé autrefois dans les pays d'état de Languedoc et de Bretagne. Ces commissions fonctionnent aujourd'hui sans trop d'encombre dans tous nos départements et leur administration, sans être irréprochable, vaut à tout prendre mieux pour eux que celle des préfets d'aventure auxquels nous les voyons condamnés.

Enfin, lorsque peu de mois avant de quitter le pouvoir, M. Necker jetait, par la publication du fameux *Compte rendu*, une lumière inattendue sur la matière obscure des finances publiques,

cette innovation hardie lui était inspirée par une prévision dont l'expérience a démontré la justesse. Son instinct financier devinait les ressources inépuisables que, dans un pays fertile et laborieux, un gouvernement sage peut obtenir en faisant appel au crédit, mais il sentait bien que par ce temps où l'opinion publique était devenue une puissance, les opérations mystérieuses n'avaient plus leur raison d'être et que la publicité était devenue la seule base du crédit. Cette vérité, qui paraît aujourd'hui si simple, était alors une découverte à peine entrevue. La proclamer était une grande hardiesse, et il n'est pas surprenant que M. Necker ait été accusé par ses adversaires d'avoir trahi le secret de l'État. Mais ce qui est plus étrange, c'est qu'il se trouve encore de nos jours des écrivains pour le lui reprocher.

Un autre caractère de l'administration de M. Necker, c'est une préoccupation constante du sort des petits, des humbles, des souffrants. On connaît sa réponse à une solliciteuse qui lui disait : « Qu'est-ce que mille écus de pension pour le roi ? — Mille écus ! mais c'est la taille d'un village ! » Le souci de la condition faite à ces classes silencieuses et souffrantes « dont la voix, disait-il dans un de ses ouvrages, ne se fait jamais entendre à l'avance, qui ne sait

longtemps que bénir ou pleurer », lui inspire même parfois quelques théories assez malsonnantes sur l'origine et les limites du droit de propriété, théories qui lui ont valu, de la part de M. Janet, le reproche de socialisme dans ses intéressantes études sur *les Origines du socialisme contemporain*. Pardonnons cependant à ces théories en faveur du sentiment qui les lui dictait et qui lui faisait dire, dans son *Traité sur l'administration des finances*, après avoir établi le chiffre des sommes mises par l'impôt à la disposition du roi : « Je voudrais que l'administration ne vît pas seulement dans un pareil tableau la puissance politique du monarque, mais qu'elle y lût encore en lettres de feu l'effrayante étendue des sacrifices qui sont exigés des peuples. » Ce sentiment était assez nouveau chez un successeur des Emery [1] et des Terray [2] pour qu'il soit équitable d'en faire honneur à M. Necker et de revendiquer pour lui une part de l'éloge que Louis XVI décernait à Turgot

1. Michel Particelli d'Emery, amené en France par Mazarin, fut nommé par lui contrôleur général en 1643. L'impopularité de ses mesures financières fut en partie cause de la Fronde. Il mourut en 1650.

2. L'abbé Joseph-Marie Terray, né en 1715, mort en 1778 fut contrôleur général de 1769 à 1774. Les scandales financiers de son administration achevèrent de déshonorer les dernières années du règne de Louis XV.

lorsqu'il disait : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Ces communes préoccupations de philanthropie n'étaient pas le seul lien qui unît le monarque au ministre. Il y avait entre eux plus d'une ressemblance : même irréprochable honnêteté dans la vie privée, même droiture dans les intentions politiques, et aussi même indécision lorsque s'imposait la nécessité de prendre et de suivre définitivement un parti énergique. Mais il y avait chez Louis XVI plus de simplicité et de détachement de lui-même, chez M. Necker plus d'esprit et de sagacité. Aussi les relations du roi et de son ministre furent-elles un perpétuel malentendu. Louis XVI croyait que les vertus privées dont il donnait l'exemple suffisaient pour tirer la France des difficultés où les abus du pouvoir royal l'avaient plongée et il rêvait pour son peuple un gouvernement paternel à la Louis XII. M. Necker, mieux au fait du mouvement des esprits, sentait qu'un changement dans la constitution du royaume était devenu nécessaire, et il aurait désiré préparer graduellement ce changement, tandis que Louis XVI était au contraire disposé à voir dans toute tentative de cette nature un attentat à l'autorité royale. Mais avec quelque sévérité que Louis XVI ait fini par juger la conduite politique de M. Necker,

il n'a jamais prêté l'oreille aux calomniateurs qui s'efforçaient de lui dépeindre son ministre comme un conspirateur travaillant à la ruine de la monarchie. Et, de son côté, M. Necker, deux fois abandonné par le roi dans des circonstances où cet abandon lui fut assurément cruel, n'a cependant jamais perdu une seule occasion de rendre hommage en termes émus au prince qui avait mis en lui une confiance momentanée. Madame de Staël a eu raison, pour l'honneur de son père, de publier les lignes suivantes, qu'elle a retrouvées après sa mort et qui furent écrites par lui sous le coup de l'émotion que lui causa l'exécution de Louis XVI :

O Louis, excellent prince et le meilleur des hommes, qu'il n'y ait jamais un écrit de moi où je n'atteste vos vertus comme un témoin digne de foi, aucun où je n'appelle à votre défense le seul jugement durable, le jugement de la postérité. Innocente victime, s'il en fut jamais ! Innocente victime des passions humaines ! Quel sacrifice impie !

Si Marie-Antoinette devait, aux approches de la Révolution, entrer avec violence dans les inimitiés que son entourage nourrissait contre M. Necker, du moins, à l'époque qui nous occupe, elle eut le bon esprit de ne point prêter la main aux intrigues dont on aurait voulu qu'elle

devînt l'instrument. Vertement tancée par sa mère pour la part qu'elle avait prise à la disgrâce de Malesherbes et de Turgot, elle avait adopté la résolution, qui ne coûtait guère à son insouciance, de renoncer à toute intervention directe dans les affaires publiques. Mais elle se prêta de bonne grâce aux sacrifices qui étaient exigés d'elle, entre autres à la réforme de sa maison et de celle du roi, qui faisait partie des plans de M. Necker. Elle ne crut pas, ainsi qu'on s'efforça de le lui persuader, la dignité royale intéressée à conserver dans sa cour une foule de places superflues à la dénomination bizarre, sauf (tant était grand le désordre des sept ou huit caisses chargées de payer les gages de cette nombreuse livrée) à ce que ses laquais mendiassent, faute d'argent, dans les rues de Versailles, comme le faisaient ceux de Louis XV[1].

Elle ne lui sut pas davantage mauvais gré de la résistance souvent maussade qu'il opposa aux demandes de la coterie avide dont elle était malheureusement environnée. C'est ainsi que,

1. Le baron Auguste de Staël a donné dans sa notice sur la vie de son grand-père l'énumération des charges supprimées par M. Necker. Cette énumération comprend entre autres : quatre coureurs de vin, huit sommiers de bouteille, dix sommiers des broches, seize hâteurs de rôt, quinze galopins, deux aides pour les fruits de Provence, etc...

le duc de Guines[1] ayant obtenu, par l'intervention de la reine et en dépit de M. Necker, une dot de cent mille écus pour sa fille et ayant jugé plaisant ou habile d'écrire à M. Necker pour l'en remercier, il s'attira la réponse suivante :

Monsieur le duc,

Quoique j'attachasse beaucoup de prix à votre reconnoissance, je dois à la vérité de ne point accepter ce qui ne m'appartient pas. Toutes les fois que la reine m'a fait l'honneur de me parler de votre affaire, j'ai fait, en loyal administrateur des finances, toutes les observations contre que j'ai cru pouvoir me permettre. Sa Majesté m'a ensuite parlé de la volonté du roi qui me seroit manifestée, et de ce moment je n'ai eu qu'à montrer mon respect et mon obéissance. Vous voyez donc, monsieur le duc, que si le roi me donne des ordres, vous ne me devez rien. Après cet aveu, qui me fait perdre un titre à votre bienveillance, je vous prie de croire au désir sincère que j'ai d'en acquérir, et je chercherai avec empressement les occasions de vous en convaincre.

1. Le comte de Guines, qui fut fait duc par Louis XVI, avait occupé successivement les ambassades de Berlin et de Londres. Il était fort avant dans la faveur de Marie-Antoinette, qui le couvrit de sa protection dans un procès qui lui fut intenté, au retour de son ambassade de Londres, pour contrebande et jeu sur les fonds publics. Le mariage dont il est ici question est celui de la fille du duc de Guines avec le fils du marquis de Castries.

Le duc de Guines était des mieux placés auprès de Marie-Antoinette, qui s'était déjà employée en sa faveur dans un procès important. Néanmoins, elle ne témoigna aucune mauvaise humeur de cette rebuffade adressée à son favori, et, lorsque M. Necker, quelque temps après, donna sa démission, madame Necker put écrire au curé d'une des paroisses de Paris : « Une consolation pour nous dans le monde, s'il en peut exister, c'est que la reine partage notre patriotisme : elle a pleuré samedi toute la journée. »

Avec les autres membres de la famille royale, les relations de M. Necker n'étaient point aussi faciles. Nous trouverons tout à l'heure la main du comte d'Artois dans l'intrigue qui le renversa. Quelques mois après son arrivée à la direction des finances, il eut le périlleux honneur de se trouver en lutte directe avec Monsieur. Celui qui devait plus tard sous le nom de Louis XVIII, rendre à la France un si insigne service et lui assurer dix de ses plus belles années, était alors fort occupé de faire valoir et d'augmenter sa fortune personnelle. Il avait d'abord sollicité la faveur d'être admis à constituer sur sa tête et sur celle de Madame un capital de 2,500,000 livres dans un emprunt viager. M. Necker ayant fait repousser cette demande, il introduisait alors

une réclamation tendant au remboursement d'une créance de 1,064,191 livres 18 sols 3 deniers (rien n'était oublié) qu'il prétendait lui rester due sur la succession du dauphin et de la dauphine, ses père et mère. Il chargeait son intendant, Cromot [1], d'exposer à M. Necker cette réclamation tardive, et Cromot terminait sa lettre dans les termes suivants :

En m'acquittant des ordres de Monsieur, je dois vous prévenir qu'il lui est revenu que vous étiés dans l'opinion que cette affaire avoit été déjà traitée et même consommée avec vos prédécesseurs. Monsieur ne peut se persuader que vous ayez abondé dans une idée qui lui seroit aussi injurieuse, et si on avoit cherché à vous induire dans une semblable erreur, vous en sortiriés facilement, en faisant vérifier les faits dans vos propres bureaux. Je mettrai la réponse dont vous voudrés bien m'honorer sous les yeux de Monsieur, qui l'attend avec impatience.

La demande était directe, la démarche pressante et la tentative d'intimidation à peine déguisée. Un ministre moins pénétré de ses devoirs que M. Necker aurait peut-être plié. Mais il n'hésita pas, et, quelques jours après, il répondait à Cromot une lettre habilement rédigée qu'à son tour il terminait ainsi :

1. Cromot du Bourg portait le titre *d'intendant des finances, bâtiments, arts et jardins de Monsieur.*

Il est vrai, monsieur, que j'ai fait quelques recherches pour examiner si cette demande n'avoit pas déjà été formée. Les raisons qui pouvoient me le faire croire étoient assez plausibles : connoissant votre activité pour les intérêts de Monsieur et votre intelligence, il me paroissoit extraordinaire que, depuis tant d'années où vous aviez eu le temps de mettre en avant cette prétention, vous eussiez choisi le moment où les finances sont le plus accablées du poids d'une guerre infiniment dispendieuse. Je ne puis même vous dissimuler qu'après avoir fait pendant quelque temps des recherches inutiles à cet égard, j'ai acquis depuis peu de jours des renseignemens d'où il résulte que cette demande a été formée et rejetée sous le feu roi au rapport de M. l'abbé Terray, et ces renseignemens sont tels que j'y aurois ajouté la plus entière foi si vous ne me disiez pas le contraire.

Je prendrai sur tout cela les ordres du roi, si Monsieur l'exige ; mais j'ai cru avant tout devoir faire connoître ma façon de penser, afin que Monsieur puisse choisir un autre intermédiaire s'il le juge à propos ou suivre directement cette affaire. Et, comme le roi ne trouve pas mauvais que vous fassiez valoir les droits de Monsieur selon vos lumières, j'espère que Son Altesse royale ne désapprouvera pas que je discute les intérêts de Sa Majesté suivant ma conscience.

Inutile de dire que la réclamation de Monsieur n'eut jamais d'autres suites ; mais je doute que l'intendant auquel un démenti était si poliment

donné et le prince lui-même aient jamais pardonné cette lettre à M. Necker.

Si M. Necker eut souvent à lutter contre les difficultés de la nature de celle que je viens d'indiquer, en revanche il dut se sentir singulièrement encouragé par les témoignages de confiance qu'il recueillait de tous côtés. Il n'y a rien peut-être qui ferait mieux revivre l'esprit dont la France était animée sous le règne de Louis XVI que la publication des milliers de lettres, discours, pièces de vers, qui furent adressés à M. Necker durant les cinq années de son ministère. Rien non plus qui ferait davantage regretter que tant de mouvements généreux, tant de bonnes volontés ardentes n'aient pas réussi à éviter la catastrophe finale. Jamais, à la prendre dans son ensemble, la France ne fût animée de sentiments meilleurs que durant ces quinze premières années du règne de Louis XVI. Jamais souverain n'obéit à des intentions plus pures ; jamais nation n'eut l'oreille plus ouverte et le cœur plus accessible à toutes les idées élevées. Quand on songe que, pour rechercher les causes de ce tragique avortement, il faut remonter à plus d'un siècle de politique fausse ou funeste, on est effrayé du poids dont la fatalité pèse sur les affaires humaines lorsqu'elle n'est combattue par aucune volonté ferme, et on se

prend à creuser le sens profond du vers antique :

Delicta majorum immeritus lues.

Parmi ces nombreux témoignages de l'incroyable popularité dont jouissait M. Necker, je choisirai ceux où se peint le mieux l'esprit qui animait alors les différentes classes de la société. Assurément il n'y aurait eu rien d'étonnant à ce qu'un ministre étranger et bourgeois trouvât liguée contre lui la noblesse de cour et que la cabale des courtisans s'acharnât tout entière contre lui. Il n'en fut rien. Si M. Necker excita des rancunes implacables chez quelques-uns de ceux dont il contribua à faire rejeter les demandes, et en particulier dans les quatre familles qu'on appelait les *quatre coins de la reine*, il trouva cependant dans les rangs des plus grands seigneurs des partisans chaleureux. Ce sont, leurs lettres l'attestent, les Montmorency, les la Rochefoucauld, les Noailles, les Mouchy, les Beauvau, les Crillon, les Mailly, bien d'autres encore qui se prononcèrent avec le plus de vivacité en faveur de M. Necker. Je choisirai, parmi ces témoignages d'ardeur désintéressée, quelques billets dont le tour me paraît le plus propre à montrer quels sentiments animaient alors une partie de ce monde de la cour de Louis XVI. Presque tous ces billets ont été écrits,

soit à l'occasion de la publication du *Compte rendu*, soit au moment de la retraite de M. Necker. Veut-on savoir, par exemple, quels sentiments la lecture du *Compte rendu* avait excité chez un maréchal de France, qui devait un jour périr sur l'échafaud, ainsi que sa femme et sa petite-fille ? qu'on lise cette lettre du maréchal duc de Mouchy [1] :

Versailles, ce 17 février 1781.

Je viens de lire avec enthousiasme, monsieur, l'admirable compte que vous avez rendu au roy : rien de plus beau et de plus touchant pour tout homme qui scait penser; rien de plus capable et de plus fait pour enflamer tous les bons François d'amour pour leur maistre et de la reconnoissance d'avoir choisi un ministre aussi éclairé et aussi actif et qui a fait en quatre ans ce qui illustreroit une longue vie. J'en fais aussi mon sincère compliment à la digne et respectable compagne de vos traveaux dans un détail si intéressant et si pénible. Tous les bons patriotes doivent faire des vœux pour que la France vous conserve un siècle pour son bonheur. Je ne serai pas des derniers à le désirer très vivement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un inviolable

1. Philippe de Noailles, maréchal duc de Mouchy, né en 1715 monta sur l'échafaud en 1794 ainsi que sa femme Anne-Claude d'Arpajon.

attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

N., maréchal duc DE MOUCHY.

J'ai une grande impatience que ce chef-d'œuvre gagne la province.

Est-on curieux du jugement que portaient sur les événements du nouveau règne et sur l'entreprise de M. Necker, les courtisans vieillis à la cour de Louis XV, dont la jeunesse avait eu des spectacles bien différents sous les yeux ? voici une lettre écrite d'une main affaiblie et tremblante par un homme dont on n'est guère accoutumé à associer le nom à tout ce mouvement d'idées des premières années du règne de Louis XVI, par ce comte de Tressan [1] que Marie Leckzinska appelait le plus aimable des vauriens et auquel elle imposait de faire comme pénitence, des cantiques en vers :

A Franconville, ce mardy [2].

Monsieur,

J'ay été élevé sous les yeux du régent et à la cour

1. Elisabeth de Lavergne, comte de Tressan, né en 1705, mort en 1789, avait été grand maréchal du palais à la cour du roi Stanislas. Il traduisit, en les arrangeant à la mode du jour, un grand nombre de romans de chevalerie. Ses œuvres choisies forment douze volumes. Il était de l'Académie française.

2. Cette lettre, qui ne porte point de date, a dû être écrite au moment de la disgrâce de M. Necker.

du feu roy, par un oncle qui m'avoit apris à bien voir; je suis bien vieux, mais ma vüe n'est point affoiblie, et je gémis sur tout ce que je vois, et *prévois*. Votre belle ame, monsieur, et celle qui lui est égale et qui fait votre bonheur sont les seules qui puissent estre fermes et tranquilles en ce moment. J'ay été passer hyer une heure avec M. de Buffon, mon ami depuis cinquante ans; j'ay baisé, les larmes aux yeux, une lettre faitte pour instruire et penetrer le cœur d'un vray sage. Permettez-moy, monsieur, de vous jurer de nouveau l'attachement, le dévouement que vous m'avez inspiré. Je vous admireray, vous respecteray, vous aimeray jusqu'au dernier soupir; je vous suplie de me mettre aux pieds de madame Necker; mon cœur fut déchiré en passant hyer devant Saint-Ouen, j'envie le bonheur du concierge de votre maison.

De grace, ne me privez pas longtemps tous les deux de l'honneur et du bonheur de vous aller rendre un bien pur homage, et, lorsque vous voudrez bien voir vos serviteurs les plus fidelles, je vous conjure d'apeller ce vieux Tressan, qui, dans ce moment, ne conoit de gens éclairés qui sont heureux que M. et madame Necker.

Parfois ces témoignages d'enthousiasme arrivaient à M. Necker d'un camp bien voisin de celui où il comptait ses ennemis les plus acharnés. C'est ainsi que le propre beau-père de l'amie de la reine, le vicomte de Polignac [1], mé-

1. Le vicomte de Polignac avait été cependant appelé à l'ambassade de Suisse par la protection de Marie-Antoi-

content, il est vrai, d'un passe-droit qu'il croyait avoir subi, exhalait, dans une lettre à M. Necker, son enthousiasme et ses griefs :

Je ne croyois pas, monsieur, pouvoir rien ajouter aux sentimens de haute estime et admiration que vous m'avez déjà inspiré, mais après la lecture de votre ouvrage, je ne scay plus de quels termes me servir pour vous exprimer toutes les impressions qu'il m'a fait? Tout bon François doit verser des larmes en le lizant et tout bon patriote en doit verser de sang. — Souffrez que je vous rappelle qu'étant en Suisse, j'eus l'honneur de vous envoyer quelques foibles idées de patriotisme, une espèce de projet ou d'apperçu informe pour prouver que l'administration des finances demandoit une nouvelle forme. Je voyois comme au travers d'une glace à facettes une quantités d'abus, de mauvoises gestions, de rapines, de foiblesses... Rien n'est si rebutant pour un bon sujet et bon patriote que de voir de pareilles menées. Aussi j'ay pris mon parti; j'ay dit pour toujours adieu à la cour; j'y serois fort inutile, ma franchise et mon âge fort déplacés. Si j'étois assez connu de vous, monsieur, vous ne douteriez pas de la sincérité et franchise avec laquelle je m'exprime. Elles partent d'un cœur vraiment touché et admirant votre mérite peu commun.

nette, et bien qu'il se trouvât en compétition avec le président de Vergennes, propre frère du ministre des affaires étrangères. Son fils porta le titre de *comte Jules* avant d'avoir été fait duc par Louis XVI.

Un grand nombre de femmes de la cour ne se montraient pas moins favorables à M. Necker.

Jamais surintendant ne trouva de cruelles,

a dit Boileau ; mais ce n'est point ainsi qu'il faut l'entendre de M. Necker, et, s'il eut des femmes pour lui (chose rare pour un ministre réformateur), il faut l'attribuer en partie à cette mode qui les poussait à prendre vivement parti dans des questions peut-être un peu au-dessus de leur portée, comme elles l'avaient fait dans la question du commerce des grains, à la suite de l'abbé Galiani. Au premier rang de ces tenantes de M. Necker étaient la maréchale de Beauvau, qui, discourant avec vivacité dans son salon sur l'égalité des conditions, s'offusquait bien un peu de ce que Target profitât de sa distraction pour puiser sans façon dans sa tabatière, mais qui, à travers l'épreuve des événements, demeura fidèle à ses amis comme à ses opinions; la duchesse de Lauzun, dont on n'a pas oublié la lettre enjouée où elle confesse s'être prise de querelle aux Tuileries avec un promeneur inconnu qui médisait de M. Necker ; la princesse d'Hénin, qui sera plus tard une des meilleures amies de madame de Staël; la duchesse de Rohan, née d'Uzès, qui, apprenant la retraite de M. Necker, lui écrivait « que c'était comme citoyenne qu'elle s'affligeait » ; la comtesse de la

Marck, née Noailles, une des correspondantes de Gustaves III ; la duchesse d'Enville, qui, depuis le temps où elle avait fait la connaissance de madame Necker sur les bords du lac de Genève, n'avait pas perdu le goût des philosophes. J'en pourrais nommer bien d'autres ; mais, plutôt que de continuer cette nomenclature, j'aime mieux choisir, parmi ces témoignages d'enthousiasme féminin, deux lettres qu'on lira peut-être avec intérêt, car elles portent la signature de deux femmes pour lesquelles notre temps s'est épris d'un goût assez vif. L'une est de la célèbre madame d'Épinay, qui devait sans doute à sa belle-sœur, madame d'Houdetot, la connaissance des Necker, et qui exprimait en ces termes à M. Necker le regret que lui causait sa retraite :

Je sens, monsieur, qu'il est peut-être fort indiscret de vous parler de la peine que je partage avec tout le public, et que j'ose prendre la liberté de vous assurer que personne ne ressent aussi vivement que moi. Tous nos amis communs m'ont interdit l'honneur de vous écrire, mais mon sentiment me commande de vous réitérer l'hommage de ceux que de tout temps je vous ai voué ; j'y joignois celui de la reconnoissance pour tout le bien public que nous devons à votre ministère et pour avoir bien voulu vous occuper de moi dans ces momens de crise. Pardonnez mon indiscrétion, c'est une faute de mon cœur. La grâce et la distinction, que j'ai l'honneur de vous demander, c'est de ne pas

me répondre ; je ne vous ai été que trop un sujet d'importunité. Si je puis espérer que dans quelques jours de loisir vous me fassiez l'honneur de me venir voir, vous mettrez le comble à mes vœux. Recevez, avec votre bonté ordinaire, l'assurance de l'attachement le plus vrai et de tous les sentimens que la vénération et la reconnoissance peuvent inspirer, avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

D'ESCLAVELLES D'ÉPINAY.

A Paris, ce 20 mai 1781.

L'autre est de la marquise de Créquy [1], dont les pseudo-mémoires, fabriqués par M. de Courchamp, avaient fait une personne médisante, à la langue acérée et qui était en réalité une femme spirituelle, sagace et bonne. Son enthousiasme pour M. Necker est d'autant plus significatif qu'elle avait, comme on sait, pour meil-

1. Renée-Caroline de Froullay, née en 1714, au château de Montflaux dans le bas Maine, demeura veuve à vingt-six ans, d'un mariage avec le marquis de Créquy. Elle en avait soixante-huit quand elle se lia avec Senac de Meilhan qui en avait quarante-six. Elle mourut en 1803. Les lettres de Senac de Meilhan ont été publiées, en 1806, par M. Édouard Fournier, avec une introduction de Sainte-Beuve, où il a surabondamment démontré le caractère apocryphe des prétendus *Mémoires de la marquise de Créquy*.

leur ami Sénac de Meilhan et que celui-ci avait dû tout faire pour l'en dégoûter. « Retirez-vous, polisson ! M. Necker s'avance, » lui avait-elle écrit un jour, et peut-être cette boutade explique-t-elle quelques-uns des sentiments que Sénac de Meilhan portait à M. Necker. En tout cas, il n'avait pas exercé beaucoup d'influence sur son amie, car voici comme elle appréciait la retraite de M. Necker :

A Monflaux (bas Maine), ce 18 aoust [1].

Vous allés pâtir, madame, de ma solitude, car j'ay grande envie de parler. Je suis partie de Paris il y a plus d'un mois, et, après avoir été longtemps inquiette de M. Necker, on m'a assuré que sa santé était rétablie, mais je connois les effets de la sensibilité, et j'ay besoin d'estre encore r'assurée. J'ay la confiance, madame, que vous ne desaprouverez pas la liberté que je prends ; j'y suis autorisée par le cri de la populace avec laquelle j'ay des communications, et quand il s'y mesle un ordre plus élevé je trouve le même sentiment, si ce n'est le même langage. Chacun s'intéresse à Aristide, car je n'en sortirai pas, c'est lui-même, et s'il y avoit une assemblée ou il fut question du juste, chacun se tourneroit de son côté, comme on fit à Athènes.

Je ne puis que sentir les malheurs de ma patrie, les

1. Cette lettre vient encore à l'appui de la démonstration ; car, dans ces Mémoires, les Necker sont traités de la façon la plus malveillante.

miens ne peuvent être mis à côté, mais enfin nous voilà à la veille d'une famine, les bleds nous vont manquer, le fermier sera hors d'etat de soulager et pensera à tirer parti du peu qui lui viendra, et le propriétaire touchant peu, donnera mal. En prevoiant ce tres prochain avenir, je dis : O Aristide, comme vous m'aurîez donné des secours ! et puis je pleure seule et sans témoins, car je me suis aperçue que l'avenir échappe à ces gens-là, et c'est toujours autant de gagné.

Pline le Jeune ayant perdu son ami craignoit de se relacher dans la vertu. Je vous assure, madame, que je crains de ne pas commencer à la pratiquer depuis que je vois comme elle est traittée, et que, malgré les motifs supérieurs il y a des instans ou je me sens foible, personnelle, interessée. Un grand modèle dans une place elevée elevoit les âmes ; chaque action mettoit un degré d'émulation. Il est vrai que les ames viles ont pris de la jalousie, mais aucune n'a osé revoquer en doute les vertus d'Aristide. On m'a écrit que le mémoire au roi paroissoit imprimé, je l'aurai surement, j'y trouve un très grand déffaut, c'est qu'il n'y a pas un mot qui ne soit vrai ; cela ne se pardonne point.

Je compte m'en retourner le mois prochain ou les premiers d'octobre. Me permettriez-vous, madame, d'aller une fois vous rendre les devoirs qu'on doit à la vertu, me frotter à la manche d'Aristide, et vous assurer tous deux des sentimens de vénération, et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'estre, madame, votre tres humble et très obéissante servante.

La marquise douairière DE CRÉQUY.

Si M. Necker trouvait pareil accueil auprès d'un monde auquel il était étranger par son origine, on peut penser avec quel enthousiasme son arrivée au pouvoir fut saluée par les hommes de lettres qui composaient la petite cour de madame Necker. Bien que, dans son salon, M. Necker ne se familiarisât guère avec eux, peu s'en fallait cependant qu'ils ne considérassent comme un des leurs l'auteur d'un Éloge de Colbert qui avait été couronné par l'Académie française. Aussi les trouvons-nous tous groupés autour de lui, chacun dans l'attitude que nous lui connaissons déjà : Marmontel obséquieux, Diderot déclamateur, Grimm flatteur avec adresse. Chez Marmontel, l'enthousiasme tient du délire :

Enfin nous y voilà, écrit-il à madame Necker. Ce n'est plus seulement M. Necker qui se comble de gloire ; c'est le roi. Ce ne sont plus les vues confuses d'économie et les moyens éparpillés qu'on se proposoit avant ce ministère et qui se trouvèrent aussi impraticables qu'ils étoient minutieux et vains. C'est un plan solide et vaste qui embrasse tout et met tout au niveau. C'est une marche ferme et sûre qui va au but en ligne droite. C'est un procédé géométrique appliqué à l'économie. Dans ce nouvel ordre de choses, rien n'est timide et rien n'est hazardé. Au lieu de ces mots en usage ; *car tel est notre bon plaisir*, le roi pourrait écrire : *car telle est la raison éternelle et la règle universelle des choses.*

Ce ne sont pas seulement des cris d'admiration que lui arrache la lecture manuscrite du *Compte rendu* : ce sont des larmes qui coulent de ses yeux et qui baignent son visage. Il croit voir Hercule armé de sa massue pour écraser l'hydre de la calomnie, ou plutôt (car cette image ne convient point à la modération et à la modestie de M. Necker) le saint Michel de Raphaël tenant sous ses pieds le dragon. Il donne ses avis sur tout, sur la régie des domaines, sur la comptabilité de la marine. A force de parler finances, la fièvre le gagne, et il envoie à madame Necker tout un projet de son cru avec le billet suivant :

Ce vendredi matin.

Je ne rève plus que finances, madame, et M. Necker n'en est pas plus occupé que moi. Ce n'est pas que je sois devenu meilleur citoyen ; mais l'intérêt de l'amitié se joint à celui du patriotisme. Je viens d'écrire à la hâte ma rêverie de ce matin. Ayez la bonté de la lire, et si vous ne trouvez pas cela trop commun, ou trop peu pensé, vous la jetterez à M. Necker, en lui disant : « *Tiens, voilà ce pauvre homme qui devient fou par amitié pour nous.* »

J'espère bien, madame, avoir l'honneur de diner avec vous ; mais je n'ai pas voulu tarder à vous prouver que ma première pensée, à mon réveil, a été pour ce qui vous interesse le plus au monde, impatient de

vous apprendre non ce que j'ai rêvé, mais à qui j'ai rêvé.

Diderot ne se prodigue pas autant, car il est moins de la maison. Entre temps, il ne néglige pas cependant d'assurer le sort de son gendre, qu'il recommande pour un emploi à la bienveillance de M. Necker, et de solliciter l'envoi de la petite brochure où madame Necker avait exposé les résultats obtenus par elle dans la maison de santé qui porte aujourd'hui son nom. Cette lettre, qui a été publiée pour la première fois il y a peu de temps dans la nouvelle édition de Diderot, donnera l'idée du diapason de son admiration :

Madame,

Je ne sais si c'est à vous ou à M. Thomas que je dois la nouvelle édition de *l'Hospice ;* mais, pour ne manquer ni à l'un ni à l'autre, permettez que je vous en remercie tous les deux. J'ai désiré *l'Hospice* afin de le joindre au *Compte rendu* et de renfermer dans un même volume les deux ouvrages les plus intéressans que j'aie jamais lus et que je puisse jamais lire. J'ai vu dans l'un la justice, la vérité, le courage, la dignité, la raison, le génie, employer toutes leurs forces pour refréner la tyrannie des hommes puissans ; et dans l'autre la bienfaisance et la pitié tendre leurs mains secourables à la partie de l'espèce humaine la plus à plaindre, les malades indigens. Le *Compte*

rendu apprend aux souverains à se préparer un règne glorieux, et à leurs ministres à justifier aux peuples leur gestion. *L'Hospice* enseigne leurs devoirs à tous les fondateurs et directeurs d'hôpitaux ; grandes leçons qui resteront longtemps infructueuses ; mais ceux qui les ont données marcheront sur la terre au milieu de l'admiration et des éloges de leurs contemporains, et n'en mériteront pas moins, de leur vivant ou après leur mort, un monument commun où l'on nous montreroit, l'un instruisant les maîtres du monde et l'autre relevant le pauvre abattu. Voilà, madame, ce que je pense, avec tous les citoyens honnêtes, de ces deux productions. S'il arrivoit toutefois qu'on vous dît que je suis resté muet devant quelques malheureux personnages, en qui le sentiment de l'honneur fût étouffé ou ne poignit jamais et qui auroient eu l'imprudence de les attaquer, croyez-le. L'indignation et le mépris, lorsqu'ils sont profonds, se manifestent, mais ils ne parlent pas ; et je suis persuadé qu'il est des circonstances où ce n'est pas honorer dignement la vertu que d'en prendre la défense.

DIDEROT.

Grimm était encore en Russie lorsqu'il apprit l'arrivée de M. Necker aux affaires. Ce fut l'impératrice qui lui communiqua cette nouvelle ; aussi, tout en adressant ses félicitations à madame Necker, Grimm ne perd pas l'occasion d'étaler à ses yeux l'intimité si flatteuse où il vit avec la grande Catherine :

L'impératrice vient, madame, de m'apprendre le choix que le roi a fait de M. Necker pour l'administration d'une des branches les plus importantes de ses finances. Comme elle se mêle un peu du métier et qu'elle prétend avoir apprécié les talens de M. Necker depuis longtemps, elle m'a fait à cette occasion l'éloge le plus touchant d'un jeune roi qui sait faire de pareils choix. Ensuite est venu l'esprit de prophétie qui possède toujours plus ou moins les gens du métier et qui m'a prédit les suites naturelles de ce choix. Sur ce point, je me suis trouvé parfaitement d'accord avec Sa Majesté. Ensuite elle m'a demandé ce que vous diriez de cet événement. Je lui ai promis, madame, de vous le demander et de lui lire votre réponse. Ensuite elle m'a appris que tout le public de Paris avait infiniment applaudi le choix du roi, de sorte que le public, l'impératrice et moi, nous sommes d'accord avec le roi très chrétien. De tout cela est résultée une conversation où l'impératrice m'a laissé entrevoir ses principes et ses procédés dans l'administration des finances, et, comme l'ordre qu'elle y a mis et les ressources qu'elle a su y trouver, en soulageant d'année en année ses peuples, ne sont pas ce qu'il y aura de moins mémorable dans son règne, je dois, en dernier ressort, au choix que le roi a fait de M. Necker, une séance des plus intéressantes et une soirée des plus agréables. J'ai de ces séances une ou deux par jour et je passe ma vie à entendre les principes du grand art de gouverner. Si ma mémoire était assez fidèle et que j'eusse assez de talent pour écrire ces conversations avec cette variété de tons et

de couleurs qui s'y fait sentir à chaque trait, j'aurois fait un des livres les plus extraordinaires et les plus piquans de ce siècle. Il n'y a qu'un seul grand inconvénient à ma manière de vivre actuelle, c'est de voir l'impératrice trop souvent, car ordinairement, depuis midi jusqu'à neuf ou dix heures du soir, il n'y a guère que deux heures où elle ne me voit pas, d'où il arrive que plus je la vois, plus je m'y attache, et qu'elle se lassera d'autant plus vite de moi qu'elle me voit trop souvent. Il lui restera le parti de me renvoyer quand la satiété sera arrivée et à moi celui de me rappeler toute ma vie avec reconnoissance mon bonheur et ses bontés.

La satiété sans doute étant venue, et Grimm ayant été *renvoyé*, « le céleste baron, » comme l'appelait Catherine, continua ce bon office de transmettre à M. et à madame Necker les compliments de l'impératrice et ceux des princes avec lesquels il était en correspondance habituelle. Tout en trouvant que « les finances du roi très chrétien étaient une matière tout à fait dégoûtante », Catherine suivait avec intérêt les réformes de M. Necker et elle ne doutait nullement « que le ciel ne l'eût destiné à tirer les finances de la France de l'état très embarrassé où il les avait trouvées ». — « Pauvres gens ! écrivait-elle à Grimm sur le bruit assez frivole que M. Necker avait fait scandale par

son apparition en bottes fortes dans les galeries de Versailles, pauvres gens ! des gens non bottés ne peuvent souffrir ceux qui sont trop fermes, trop constamment d'aplomb, trop difficiles, trop conséquents, trop forts et trop pleins de raison. Tout cela est incommode. » Et ces appréciations de Catherine étaient fidèlement transmises à M. Necker par l'intermédiaire de sa femme. Mais ce rôle d'entremetteur ne suffisait pas à Grimm, et il trouvait, pour exprimer l'admiration que lui causait le Mémoire sur les assemblées provinciales, des termes dont Diderot aurait été jaloux :

J'ai l'honneur, madame, de vous renvoyer le mémoire que M. Meister m'a confié ce matin de la part de M. Necker. De telles lectures réconcilient avec l'existence et rendent de l'énergie à une âme flétrie par le spectacle habituel des malheurs et des sottises. Moi dont le cœur dur n'a pu être ému un instant par quarante Barmécides [1] massacrés dans un mouvement de légèreté d'un prince d'ailleurs plein de bonté et de générosité, j'ai pleuré aux sanglots en lisant rapidement ce mémoire sublime. Il est fâcheux qu'un tel écrit ne puisse pas être livré à l'attendrissement et à la reconnoissance du public. C'est un chef-d'œuvre de sagesse et de sensibilité, de cette sensibilité vraie et profonde dont on entend parler sans cesse et qu'on

1. La Harpe venait de faire représenter au Théâtre-Français sa tragédie des *Barmécides*, qui avait été sifflée.

ne rencontre nulle part. Lorsqu'on voit un bon roi conseillé et inspiré de cette manière, l'on dort tranquille et l'on se dit que, malgré la légèreté et la témérité des jugemens publics et l'impulsion qu'ils recevront souvent, sans s'en douter, de l'intrigue et de l'intérêt particulier, il est impossible que la nation ne récompense pas enfin par des acclamations générales et un mouvement vif de reconnoissance, les efforts d'un ministre vertueux et éclairé dirigés avec une sagesse si rare vers le plus grand bonheur.

Madame d'Épinay partage ma reconnoissance. Cette lecture a fait une distraction bien puissante à ses maux habituels, dont elle est plus accablée qu'à l'ordinaire. J'espère, madame, vous présenter demain l'hommage de mon respect.

Ce Mémoire sur les assemblées provinciales, qui devait demeurer inédit, fut livré par une indiscrétion à la publicité et devint une des causes de la disgrâce de M. Necker. C'est un exposé bien fait des inconvénients d'une centralisation excessive et de l'administration des intendants. Mais, s'il ne fallait singulièrement rabattre des expressions de cette sensibilité « dont on parle sans cesse, mais qu'on ne rencontre nulle part », on ne comprendrait pas qu'une telle lecture ait pu provoquer cette chose, rare entre toutes, les larmes de Grimm.

Si l'on veut maintenant connaître le jugement porté sur M. Necker par quelqu'un qui n'était

point un complaisant, il faut le demander à Buffon, dont la nature orgueilleuse se pliait mal à reconnaître le mérite d'autrui. Jamais, dans sa correspondance avec madame Necker, Buffon n'appelle M. Necker autrement que « notre grand homme ». Parfois il juge convenable de l'admettre en tiers dans cette relation dont on n'a pas oublié la nature passionnée. « Jamais, lui écrit-il, ma très respectable amie n'a manqué de vous mettre de part et souvent de moitié dans les sentiments qu'elle a eu la bonté de me témoigner. » Mais c'est surtout au moment de la publication du *Compte rendu* qu'éclate son admiration et que la forme où elle s'exprime rappelle le *Magna sonaturum* que madame Necker proposait d'inscrire sur le socle de sa statue :

Jusqu'ici, ma noble amie, écrit-il à madame Necker, je n'avois vu votre très illustre époux que comme l'on peint le génie, avec une auréole de gloire autour d'une tête du plus grand caractère, et dont en même temps le corps, les bras, les mains, même les ailes et les organes agissans sont dans un nuage qui nous dérobe le reste de sa nature divine, parce que les peintres ont craint qu'elle ne devînt trop humaine; aujourd'hui, par cet écrit en lettres d'or, par ce *Compte rendu* au roi, je vois M. Necker, non-seulement comme un génie, mais comme un dieu tutélaire amant de l'humanité, qui se fait adorer à mesure qu'il se dé-

couvre. J'en dirois bien autant d'une autre moitié de lui-même, mais vous me desavoueriez, mon adorable amie ; votre modestie, plus grande encore que vos hautes vertus, voudra toujours garder son voile, ne fût-ce que pour tempérer leur éclat, et je ne puis que vous en louer encore. Oui, je vous aime, je vous admire et respecte tous deux du plus profond de mon cœur ; je vous le dis en vérité et dans l'enthousiasme que je viens d'éprouver après la lecture de cet écrit sans exemple et à jamais mémorable, qui fera plus de bien et d'honneur à notre siècle que tous nos autres écrits mis ensemble.

Le témoignage d'un homme tel que Buffon était de ceux qui pouvaient inspirer quelque orgueil à M. Necker. Souvent on lui a reproché son infatuation et la haute opinion qu'il avait de lui-même ; mais n'est-ce pas une excuse que cette opinion ait été partagée par les plus distingués d'entre ses contemporains, et peut-on exiger d'un homme qu'il ait la modestie de ne pas en croire sur son propre compte des juges désintéressés ?

Trouvant un pareil appui dans le monde des lettres et des philosophes, M. Necker n'aurait guère eu le droit de se plaindre s'il était venu se heurter à une hostilité systématique de la part du clergé catholique. Sa nomination n'avait pas été vue de bon œil par plusieurs membres de

l'épiscopat, et l'on trouve écrit partout que l'opposition du clergé, comme celle du parlement, fut une des difficultés avec lesquelles M. Necker eut à lutter. Une affirmation aussi générale n'est pas exacte. « Je vous l'abandonne, si vous voulez vous charger de payer les dettes de la France, » avait répondu M. de Maurepas à un évêque qui lui reprochait la nomination d'un protestant à des fonctions publiques aussi importantes. Mais le haut clergé ne présentait pas alors cette unité de doctrines et de vues qu'offre aujourd'hui l'épiscopat français, et il se divisait en plus d'un parti. Il y avait d'abord le parti qu'on appelait le parti dévot, qui s'employait avec plus de fougue que d'adresse à combattre les doctrines philosophiques ou jansénistes, et qui déployait un zèle égal contre les progrès de la tolérance et contre ceux de l'impiété. A la tête de ce parti était l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont [1], dont le nom doit à certaine lettre de

1. Christophe de Beaumont, né en 1703, fut appelé à l'archevêché de Paris en 1746, après avoir été évêque de Bayonne et archevêque de Vienne. Il soutint avec vigueur contre une partie de son clergé, la Bulle *Unigenitus*, en même temps qu'il lançait contre les philosophes des mandements dont l'un provoqua la fameuse lettre de Rousseau. Malgré la vivacité un peu trop grande de sa polémique, il n'en était pas moins un prélat profondément respectable par ses vertus et sa charité. Il mourut en 1781.

Rousseau une célébrité fâcheuse. Tout à l'opposé se faisait remarquer le parti des prélats de cour, dont le cardinal de Rohan a été le type le plus éclatant, beaucoup plus occupés de galanteries et d'intrigues que de querelles théologiques, et dont on avait grand'peine à obtenir quelques mois de résidence dans leurs diocèses. Enfin il y avait entre les deux un parti intermédiaire qu'on avait le tort d'appeler parfois le parti philosophique, composé de prélats dont l'orthodoxie était suffisante, les mœurs honnêtes, mais qui ne dédaignaient ni le suffrage des beaux esprits ni le commerce du monde. Parmi ces prélats on comptait l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé [1], qui joua un rôle assez important à l'Assemblée constituante, l'archevêque d'Aix, Cucé de Boisgelin, qui fut à l'Académie française le successeur de Voisenon; l'archevêque de Bourges, Phelipeaux, que M. Necker devait mettre à la tête de l'assemblée provinciale du Berry; l'archevêque de Narbonne, Dillon; les évêques du Puy, de Mirepoix et d'autres encore.

1. Jérôme-Marie Champion de Cicé, avait été d'abord évêque de Rodez. Il présida l'Assemblée constituante dans plusieurs circonstances importantes. Nommé garde des sceaux par Louis XVI, il signa la constitution civile du clergé. Après avoir émigré pendant la Terreur, il rentra en France en 1802 et fut promu au siège d'Aix. Il mourut en 1810.

M. Necker, dont le système politique était de ménager le clergé et de l'associer à ses plans de réforme, rechercha l'appui de ces prélats. Il n'eut pas de peine à l'obtenir. D'assez nombreuses lettres échangées entre eux et madame Necker, qui était dans beaucoup de circonstances le secrétaire de son mari, vont nous montrer que, si la tolérance n'était pas encore inscrite dans nos lois, elle était du moins (ce qui vaut autant) entrée profondément dans nos mœurs. On sera peut-être étonné de voir que les membres les plus haut placés du clergé ne jugeaient pas les actes de l'administration de M. Necker moins favorablement que Grimm et Diderot. C'est ainsi que l'évêque de Mirepoix, Tristan de Cambon, écrivait à madame Necker au moment de la publication du *Compte Rendu*.

A Toulouse, ce 7 mars.

Je devrois vous bouder, madame ; il sort de chez vous un écrit admirable et vous ne me l'envoyés pas. Quelques personnes en reçoivent des exemplaires, et je suis obligé d'avoir recours à elles pour le lire, nos libraires ne l'ayant pas encore reçu. Il contient un détail clair et simple de ce qui a été fait. L'emphase n'est emploiée que pour relever les petites choses et jamais on n'en eut moins de besoin ; aussi n'y en a-t-il d'aucune espèce. M. Necker annonce de plus grandes choses encore et qui exigent plus de combi-

naisons : la gabelle, les traités extérieurs, etc. Tel est l'effet de la force de la vérité portée à l'évidence que je regarde M. Necker comme placé sur un rocher immense contre lequel tous les flots de la mer viendront se briser. Je le souhaite et je l'espère ainsi, bien plus comme citoyen que comme votre ami. Ce que j'admire le plus n'est pas ce qu'il a fait, mais, pour me servir d'une de ses expressions, c'est la mesure qu'il y met. Je suis bien de son avis, c'est une excellente réponse aux libelles. Je ne pourrois trop vous parler de l'effet admirable que cet écrit a fait. M. l'archevêque de Toulouse [1] en a été attendri jusqu'aux larmes et cette impression s'est soutenue après plus d'une lecture. J'aime bien le compte qu'il rend des hôpitaux et des prisons, etc. Je suis parfaitement de son avis sur tout ce qu'il contient. Tout ceci va bien prêter à l'éloquence de M. Burke [2] et doit faciliter une paix brillante et solide.

J'ai l'honneur d'être avec respect, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

† L'évêque DE MIREPOIX.

1. L'archevêque de Toulouse était alors Étienne-Charles de Loménie de Brienne, qui, né en 1734, avait été nommé à l'archevêché de Toulouse en 1763. Il remplaça M. de Calonne en 1787 comme contrôleur général des finances et fut lui-même remplacé par M. Necker. Il mourut en 1794.

2. Edmond Burke, né à Dublin en 1728, mort en 1797. L'Angleterre était à ce moment en guerre contre l'Amérique et la France, et Burke dirigeait contre le ministère de lord North les attaques de sa véhémente éloquence.

De toutes ces lettres, les plus agréables sont celles de l'archevêque d'Aix[1], qui sentent l'académicien et l'homme du monde autant que le prélat, et c'est un trait de mœurs curieux que cette correspondance fréquente entre un évêque de l'ancien régime et une protestante. M. de Boisgelin venait volontiers à Paris, et, durant ses longs séjours, un goût très vif l'attirait vers madame Necker. Mais parfois, comme s'il eût éprouvé la crainte que sa présence ne jetât quelque gêne dans un salon où la liberté des conversations était grande, il se tenait sur la réserve et adressait en ces termes à madame Necker l'expression de ses regrets.

Il y a bien longtems, madame, que je n'ay eu l'avantage de vous faire ma cour. J'y ai mis, je le sens bien, une sorte de réserve et j'ay peut-estre eu tort. J'ay cru dans ma dernière visite vous avoir causé quelqu'importunité. Mais il y a trop longtems aussy que je suis privé d'un plaisir dont vous scavez que je

1. Jean-de-Dieu Raymond de Cucé de Boisgelin avait été d'abord évêque de Lavaur. En sa qualité d'archevêque d'Aix, il présida les états de Provence, et fut nommé ensuite député à l'Assemblée constituante, où il se signala par la modération de ses opinions. Après avoir émigré, il rentra en France au moment du Concordat et fut nommé cardinal et archevêque de Tours, où il mourut en 1804. On lui doit une traduction des *Héroïdes* d'Ovide.

scais connoître tout le prix. Il m'est doux de retrouver dans vostre conversation les sentimens nobles et les idées justes dont il faut avouer que l'entretien sera toujours le plus aimable délassement de la solitude et du monde. J'en suis fâché pour vous, madame, mais, au milieu de ce monde qui vous aime et que je ne hais pas, vous avez le malheur de penser souvent comme moy, et je vous parle avec confiance et liberté de ces mêmes impressions et reflexions que je crois partager avec vous. J'ay voulu plus d'une fois vous chercher ; délivrez-moi de cette crainte involontaire de venir dans les momens où je vous causerois quelque gesne. J'ay passé chez M. Necker ce matin à Paris ; on m'a dit qu'il y venoit de tems en tems. Je n'ay pas été assez heureux pour le trouver. Agréez le sincere et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

† L'archevêque d'Aix.

Nul doute que madame Necker n'ait fait ce qui dépendait d'elle pour délivrer l'archevêque d'Aix de cette gêne involontaire. Mais elle n'y réussit qu'imparfaitement ; car à une lettre de reproches qu'elle lui adressait sur la rareté de ses visites, il répondait de nouveau : « Je puis vous assurer et bien franchement que j'ay mis pendant quelque temps de la discrétion à ne pas aller vous chercher, mais il est vrai aussy qu'ensuite j'ay eu des remords. J'ay senty que

ma discrétion prolongée devenoit un tort pour moy, et vous deviez être bien sûre que les remords deviendroient encore plus sensibles par les regrets. »

Ces fréquents séjours de l'archevêque d'Aix à Paris avaient peut-être encore une autre raison que le goût d'un monde qu'il avouait ne pas haïr. Par ses actes d'habile administration, il s'était déjà créé dans son diocèse une juste popularité et il devait se sentir aussi propre à la conduite des grandes affaires que plus d'un prélat qui y avait été déjà appelé. Cette honorable ambition ne fut cependant pas satisfaite, et, quelques années plus tard, définitivement fixé dans son diocèse, il prenait madame Necker pour confidente de ses déceptions avec une mélancolie qui n'était pas sans bonne grâce et sans dignité :

Vous me parlez, madame, avec bonté d'une carrière brillante à laquelle je ne me crois pas destiné. J'en ay vu les apparences s'évanouir dans des momens où je pouvois me laisser séduire : je ne rouvrirai plus mon âme à la séduction. A quoi serviroit l'expérience qui dément si bien les erreurs du passé, si elle laissoit toutes ces vaines espérances que j'appelle les erreurs de l'avenir ; j'ay pris depuis dix ans un parti dont je ne m'écarterai pas. J'ay le bonheur de prendre intérest à tout ce que j'ay à faire ; je suis sur de l'employ du

présent; ma vie est dans mes devoirs et dans mes gousts; je ne la laisseray pas s'échapper au delà d'elle-même. Il est permis à M. Necker de jouir d'une gloire acquise: les souvenirs agréables sont les trésors de tous les momens. Il possède ce qu'il a fait; il voit une révolution entière éclorre du sein d'une opération qu'il avait commencée et sans doute il ne peut pas oublier une existence que l'opinion publique lui rend toujours présente. Mais ceux qui n'ont pas remply les grandes places doivent se contenter d'un sentiment honorable d'eux-mêmes et de quelques suffrages flatteurs qui semblent suppléer un moment, par une illusion assez naturelle, aux occasions qui leur ont manqué. Vous m'avez souvent jugé avec une indulgence qui m'a fait plaisir, et je ne puis m'empescher de me livrer avec confiance à votre jugement.

Madame Necker devait faire une conquête plus difficile que celle de ce prélat aimable: c'était celle de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, celui qu'on appelait le chef du parti dévot. Des relations fréquentes n'avaient pu manquer de s'établir entre le chef du diocèse de Paris, et la femme du directeur général des finances, lorsque celle-ci avait donné l'exemple assez nouveau d'une femme s'occupant avec ardeur de soulager la misère publique, tout en continuant d'être mêlée à la vie du monde. Les ennemis de madame Necker n'ont pas manqué de tourner ce zèle en ridicule, et Weber, le

frère de lait de Marie-Antoinette, lui reproche dans ses Mémoires l'ostentation avec laquelle elle pratiquait la charité. Pour la défendre de ce reproche, je me bornerai à dire que, de tous les dossiers de lettres qui se trouvent dans les archives de Coppet, le plus volumineux est peut-être celui de sa correspondance avec madame Reverdil (mère du précepteur de Christian VII)[1], qui était l'intermédiaire des secours discrets envoyés par madame Necker à des amis ou à des parents pauvres du pays de Vaud. Quant à conduire en secret les travaux nécessaires à l'érection de l'hôpital qui a reçu depuis et qui porte encore le nom d'hôpital Necker, c'eût été pour elle une tâche d'autant plus difficile qu'il s'agissait d'une entreprise publique dont le roi avait fourni les fonds sur sa cassette, et dont elle n'avait que l'administration. Il s'agissait de démontrer par l'expérience la possibilité de réaliser, sans dépenses exagérées, un progrès con-

1. Élie-Salomon-François Reverdil, né en 1732, était originaire de Nyon, petite ville du canton de Vaud. Il fut précepteur du malheureux et imbécile Christian VII, roi de Danemark, époux de la célèbre Caroline Matilde, et joua même un certain rôle dans ce pays, pendant le règne de son élève. De retour en Suisse, il vécut en relations intimes avec plusieurs personnages célèbres, entre autres avec Voltaire, M. Necker, madame de Staël, et mourut à Genève en 1804.

sidérable pour l'époque : soigner chaque malade dans un lit séparé. Madame Necker se consacra à cette tâche avec l'ardeur qu'elle mettait à toute chose. A cette époque, la charité laïque, cette mode du jour, n'avait pas encore été inventée, et le succès de l'œuvre dépendait du concours des autorités religieuses. Madame Necker s'adressa aux filles de la Charité et conclut avec la supérieure un traité qui affectait douze d'entre elles au service de l'hôpital [1], sous la surveillance du curé de Saint-Sulpice. Pareils arrangements ne pouvaient être pris sans l'intervention de l'archevêque, et ce fougueux adversaire des philosophes et des jansénistes ne tarda pas à nouer avec M. et madame Necker de cordiales relations. Il leur offrit même, dans son palais épiscopal, un dîner qui fit grand bruit et qui donna lieu à l'épigramme suivante :

Nous l'avons vu, scandale épouvantable !
Necker assis avec Christophe à table,

1. C'est à madame Necker qu'est également due l'idée d'employer des religieuses à la garde des prisonnières, idée qui a donné depuis de si admirables résultats. Les premiers efforts tentés en France pour l'amélioration des prisons datent de l'administration de M. Necker, et c'est à madame Necker que l'illustre Lavoisier faisait hommage, au nom de ses confrères, du projet de réforme rédigé par l'Académie des sciences.

Et dix prélats savourant à l'envi
Et grande chère, et nectar délectable.
L'Église en pleure et Satan est ravi...
Mais en ce jour d'une indulgence telle
Quel serait donc le motif important?
C'est que Necker... le fait est très constant,
N'est janséniste : il n'est que protestant.

L'archevêque de Paris devait même, quelque temps après, donner une preuve de tolérance plus grande encore que celle d'offrir à M. Necker « grande chère et nectar délectable » en compagnie de dix prélats. La ville de Paris ayant été condamnée à lui payer, à la suite d'un procès, une somme assez considérable, il crut, tant était grande sa confiance dans les intentions charitables de M. Necker, ne pouvoir faire un meilleur usage de cette somme que de lui en faire remise, « pour être, dit l'acte de donation, lesdits fonds employés par mondit sieur Necker, suivant ses vues à tel objet d'utilité publique qu'il jugera convenable, voulant qu'il ne puisse être tenu de rendre compte du dit employ qu'à Sa Majesté seule. » Je doute que de nos jours (et je le dis sans aucune pensée de critique) aucun prélat fût disposé à faire entre les mains d'un homme étranger à sa foi l'abandon d'une somme aussi considérable; mais notre ancien clergé a été si souvent accusé de

fanatisme et d'intolérance, qu'on me pardonnera de m'être attardé à montrer sous un jour assez différent quelques-uns de ses membres les plus respectables et les plus haut placés.

Aux témoignages de confiance et de sympathie qui venaient de si haut témoigner à M. Necker les sentiments dont les classes privilégiées étaient alors animées, d'autres venaient s'ajouter plus modestes et plus humbles, mais qui, par cela même, étaient de nature à flatter davantage un amour-propre délicat. C'étaient des lettres que des bourgeois, des militaires, des prieurs et des supérieures de communauté lui adressaient du fond de leurs provinces, de leurs garnisons et de leurs couvents; des vers rédigés par les ouvriers de l'imprimerie royale qui avaient imprimé le *Compte Rendu;* des acrostiches tournés par les dames de la halle, tout un concert de louanges, dont les auteurs ne prétendaient ni à la notoriété ni à la récompense. Toutefois il s'en trouvait parmi ces enthousiastes quelques-uns dont les effusions n'étaient pas tout à fait aussi désintéressées. C'est ainsi que, dans ce fatras de lettres, j'en ai découvert une ainsi conçue :

A MADAME NECKER

Sous les traits de Mentor Minerve révérée,
Fit jadis aux Crétois admirer ses vertus :

Le sage respecté, les préjugés vaincus,
Dressèrent à sa gloire un immortel trophée.
Dans le char d'Apollon conduite par les Ris,
Elle descend encore du céleste hémisphère ;
Mais, pour rendre aux Français sa présence plus chère,
Elle a l'esprit de Necker et les traits de Cypris.

Je ne vous fatiguerai pas davantage, madame, par des répétitions rimées de ce que le public ne cesse de dire en prose ; ma voix est trop faible pour la mêler au concert que les muses donnent tous les jours à votre gloire, et je n'ai pas assez d'esprit pour attacher un fleuron à la couronne qu'elles vous préparent. Je n'ai point d'autre hommage à vous présenter que l'occasion de faire un heureux.

Votre seconde métamorphose a dû combler les vœux d'une nation dont les délices sont de cultiver les sciences et qui se fait une gloire d'être soumise à l'empire des grâces. Si, d'un jeune homme honnête et qui n'est rien, vous vouliez faire quelque chose, cette dernière transformation ne serait point aussi glorieuse pour vous, ni fort utile au genre humain; mais elle opéreroit le bonheur d'un individu, et Minerve, en dictant les loix qui devoient rendre heureux les peuples de Crète, n'oublioit pas l'infortuné qui gémissoit dans l'obscurité d'une retraite éloignée. Des mœurs, point de talent, une mauvaise écriture, une bonne volonté et un grand fonds de reconnoissance, voilà tous mes titres ; s'ils ne suffisent point pour m'obtenir la grâce que je demande, peut-être la nécessité excusera-t-elle à vos yeux la liberté que je prends aujourd'hui, et je remer-

cierai la fortune de ses rigueurs, si, en me servant de prétexte pour vous offrir un hommage qui se seroit confondu avec celui du public dans des jours plus sereins, elles ne me font point encourir votre disgrâce et si j'apprends que vous n'avez pas dédaigné les assurances du respect avec lequel je suis, madame,

Votre très humble et obéissant serviteur.

VERGNIAUD.

Paris, ce 12 décembre 1776 (hôtel de l'Amérique, rue des Vieux-Augustins).

Cette lettre date de l'époque incertaine de la jeunesse de Vergniaud, où, tout en étudiant la théologie à la Sorbonne, il sollicitait l'honneur d'être présenté à Thomas et tournait des vers dans le genre de ceux qu'on vient de lire[1]. L'avoir écrite à vingt-trois ans n'est pas bien criminel, mais montre que le futur chef de la Gironde, « ce jeune homme honnête et qui n'était rien », avait grande envie de devenir quelque chose.

La popularité de M. Necker était donc à son apogée lorsqu'il quitta le pouvoir assez brusquement par une démission moitié volontaire et moitié forcée. On en sait assez les causes. M. Necker était vilipendé chaque jour dans des pamphlets que son collègue Maurepas, bien re-

1. Pierre-Victorin Vergniaud était né à Limoges, en 1759. Il mourut, comme chacun sait, sur l'échafaud, le 31 octobre 1793.

venu de ses anciens sentiments de bienveillance, encourageait secrètement. Le plus violent de ces pamphlets, qui avait paru, sans nom d'auteur, venait d'être saisi, lorsque le lieutenant de police reçut la visite d'un personnage assez obscur, nommé Bourboulon, trésorier dans la maison du comte d'Artois, qui s'en déclara hardiment l'auteur. L'acte était audacieux et le scandale fut grand; car Bourboulon en revendiquant la responsabilité d'un pamphlet qui pouvait le faire mettre à la Bastille, témoignait ouvertement qu'il se croyait assuré d'un puissant protecteur. Le comte d'Artois lui-même fut effrayé de tant d'audace, et, après avoir mis son trésorier en avant, il le fit désavouer par son chancelier M. de Montyon [1] qu'il chargea d'écrire à M. Necker la lettre suivante :

J'ai rendu compte à Monseigneur le comte d'Artois, disait M. de Montyon, du Mémoire par lequel le sieur Bourboulon, son trésorier, attaque la vérité de l'état des finances du roy que vous avez rendu public par

1. Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget, baron de Montyon est surtout connu par ses œuvres charitables, ainsi que par les prix qu'il a fondés et que l'Académie distribue encore annuellement. M. Fernand Labour nous l'a cependant montré, dans une récente étude, quelque peu âpre dans ses rapports avec ses tenanciers et assez justement impopulaire dans son domaine patrimonial.

ordre de Sa Majesté. L'étude que j'ay faite depuis longtemps des objets discutés dans ce Mémoire m'a convaincu que, dans plusieurs articles sur lesquels j'ay des notions certaines, il est tombé dans des erreurs évidentes. Je l'ai fait connoître à Monseigneur le comte d'Artois, qui m'a chargé de vous témoigner son estime et son affection et de vous assurer qu'il apprenoit avec plaisir que le sieur Bourboulon étoit dans l'erreur.

Cette réparation à huis clos ne parut pas, à juste titre, suffisante à M. Necker. Pour rétablir son crédit, que ces attaques tolérées et encouragées par le principal ministre Maurepas risquaient singulièrement d'ébranler, il crut devoir exiger une marque publique de la faveur royale. Il sollicita donc son entrée avec voix délibérative au conseil d'État, dont il était demeuré exclu jusque-là, et il faut avouer que c'était pour lui une situation singulière que d'être chargé d'un département aussi important que celui des finances, et de n'avoir pas accès au conseil où ses projets pouvaient être discutés et battus en brèche. A cette demande si juste, M. de Maurepas répondit que, s'il voulait avoir entrée au conseil, il n'avait qu'à changer de religion. C'était à la fois une fin de non-recevoir et une insulte. M. Necker le comprit ainsi, et il adressa sa démission au roi par une lettre dont l'original, retrouvé dans l'armoire de fer, est aux Ar-

chives nationales, et dont le texte a été pour la première fois publié par Soulavie :

La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Votre Majesté daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir.

M. Necker n'essayait pas de dissimuler, dans cette lettre, la vivacité des regrets que lui causait la détermination à laquelle il avait cru devoir s'arrêter. Plus tard, ces regrets devaient se transformer en remords. De tous les actes de sa vie publique, cette retraite volontaire était le seul qu'il se reprochât. Il se demandait, après avoir été témoin de tous les malheurs auxquels ses successeurs devaient conduire la monarchie, s'il n'aurait pas été en son pouvoir de prévenir ces malheurs, si le parti auquel il s'était arrêté s'imposait à lui, et si, avec plus de souplesse, de dextérité, de patience, il n'aurait pas pu, comme la reine le lui demandait, attendre la mort imminente de Maurepas, qui lui aurait laissé le champ libre. Mais ces reproches, que M. Necker s'adressait plus tard à lui même, personne ne songea sur le moment à les diriger contre lui,

et c'était à la cour que l'on s'en prenait de sa chute. Plus encore que le renvoi de Turgot, dont quelques-uns des plans étaient mal compris et peu populaires, la disgrâce subite et inexpliquée de M. Necker fut une de ces fautes qui commencèrent d'aliéner à Louis XVI la faveur de l'opinion publique. Les témoignages de la sympathie qui éclata en faveur de M. Necker furent si nombreux et si unanimes, que madame Necker put, quelques années plus tard, écrire sans aucune exagération sur la volumineuse liasse où sont rassemblés ces témoignages :

L'effet que produisit la retraite de M. Necker fut si extraordinaire qu'il nous étonna nous-même, malgré le sentiment que nous avions de notre amour pour le bien public, de nos efforts et même de nos succès. Résignés à l'ingratitude des hommes et affectés de l'injustice dont nous étions victime, nous négligeâmes d'abord de conserver les lettres que nous reçûmes ; enfin nous fûmes frappés de leur multitude et nous résolûmes de garder ce monument d'estime, mais ce ne fut qu'après avoir brûlé une si grande quantité de ces lettres que ce qui nous en reste ne peut donner qu'une bien faible idée des marques d'affection que M. Necker a reçu.

Ce monument d'estime ne formerait pas, en effet, si toutes les lettres étaient publiées, moins d'un gros volume. Dans le nombre, je n'en choi-

sirai qu'une, et ce qui me détermine dans ce choix, c'est l'obscurité même de celui qui écrivait à M. Necker, dans les termes qu'on va lire :

Metz, 29 mai 1781.

Monsieur,

Me permettez-vous de vous dire et de vous témoigner la grande douleur dont j'ai été pénétré lorsque j'ai appris que vous n'occupiez plus la place que vous aviez si dignement remplie depuis quelque temps pour le bonheur de la France ? Non, il n'est pas possible que je contienne plus longtemps mon affliction ; il faut que mon cœur s'épanche et il ne seroit qu'imparfaitement soulagé s'il ne s'épanchoit dans votre sein. Ayez pour agréable les larmes qui m'ont échappées lorsque, pendant la nuit, le défaut de sommeil me permettant de donner un libre essor à mes réflexions, j'ai médité sur la perte que fait la France. Il n'y a que la mort d'un père âgé et respectable que j'aime de tout mon cœur, qui puisse entrer en comparaison avec la sensation que m'a fait celle de votre remerciement. Je sais que ce fut sans brigues que vous obtîntes cette charge importante. Le seul mérite vous y plaça ; vous y avez fait tout le bien qu'il était possible de faire ; vous vous proposiez d'en faire beaucoup d'avantage dans la suite et lorsque nous vous élevions déjà des autels dans nos cœurs, tout à coup vous remerciez ! Quelle perte pour l'état ! Quel sujet de chagrin pour tous les bons citoyens ! Encore une fois, mon-

sieur, permettez-moi de vous dire que cette nouvelle a été pour moi un coup accablant. Elle l'a été de même pour tous ceux qui désirent sincèrement le bien. Je ne suis que leur écho.

Je suis avec un très profond respect, un respect que je ne puis assez exprimer, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JACOB.

Chanoine régulier au collège de Saint-Louis.

Inutile de transcrire les lamentations des Marmontel et autres. Il était cependant parmi les amis de M. et madame Necker quelqu'un qui se refusait à plaindre le ministre disgracié : c'était Gibbon. Mais la raison qu'il donnait ne pouvait blesser le mari ni la femme : « Le sort de votre mari, écrivait-il à madame Necker, est toujours digne d'envie ; il se connoît, ses ennemis l'estiment, l'Europe l'admire et vous l'aimez ! »

Que serait-il advenu si M. Necker fût demeuré en possession de la confiance de Louis XVI, et si le temps nécessaire lui eût été laissé pour mener à bien ses vastes projets de réforme politique et financière ? Il est toujours facile de refaire l'histoire après coup, et de dire avec assurance ce qui se serait passé si tel ou tel événement n'avait pas eu lieu. Les ennemis de M. Necker ont eu beau jeu pour prétendre

que ce sont ses concessions imprudentes qui ont amené la révolution française. Il ne serait pas moins facile de soutenir qu'il l'aurait prévenue s'il n'avait pas été sacrifié sans motifs à des rancunes mesquines. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que la situation de la monarchie eût été meilleure si le déficit financier ne l'eût mise à la merci des états généraux et que M. Necker eût sauvé la monarchie du déficit. Malouet[1], dans ses Mémoires, émet un jugement encore plus favorable à M. Necker, et l'on me permettra de rapporter ici sans la discuter, l'opinion du seul homme peut-être qui ait traversé cette époque redoutable sans qu'on puisse lui reprocher ni une illusion ni une faiblesse : « Quoi qu'on en puisse dire, c'est de la retraite de M. Necker en 1781 et de

1. Pierre-Victor Malouet, né à Riom en 1740, entra d'abord dans l'administration de la marine et devint intendant du port de Toulon. Nommé député aux états généraux il se signala par la fermeté de son attitude et la modération de ses opinions. Il échappa par la fuite aux massacres de Septembre et se réfugia en Angleterre. Rentré en France, en 1801, il fut nommé conseiller d'État ; mais son indépendance le fit tomber en disgrâce. Il fut nommé ministre de la marine par le gouvernement provisoire de 1814, et avait été confirmé par Louis XVIII dans ce poste, lorsqu'il mourut. Ses Mémoires ont été publiés en 1868.

l'impéritie de ses successeurs que datent les désordres qui nous ont conduits aux états généraux. »

VI

LE SALON DE LA RUE BERGÈRE

M. et madame Necker avaient loué, un peu imprudemment peut-être, leur hôtel de la rue de Cléry; force leur fut donc, en sortant du contrôle général, de choisir un nouveau logis. Ils s'établirent rue Bergère, et ils y demeurèrent jusqu'à l'époque où M. Necker fut rappelé aux affaires, en 1788. Ces sept années furent peut-être les plus belles de la vie de M. Necker. Arrêté au cours d'une administration heureuse par une disgrâce inexpliquée, toutes les fautes de ses successeurs tournaient à son profit et à sa gloire. Ce n'étaient ni le timide Joly de Fleury [1],

1. Joly de Fleury, d'une ancienne famille de magistrats, avait été nommé conseiller d'État en 1781. Son ministère fut de courte durée.

dont on avait chansonné toutes les mesures avec ce refrain :

Si c'est du Fleury,
Ce n'est pas du joli.

ni l'intègre mais incapable d'Ormesson [1], ni le frivole Calonne [2], ni l'insignifiant Fourqueux, ni le brouillon Loménie de Brienne, qui pouvaient faire oublier celui dont les actes avaient agi si puissamment sur l'imagination de la France. Sa situation ressemblait à celle qu'avait occupée le duc de Choiseul pendant les dernières années du règne de Louis XV. Il était l'homme vers lequel tous les yeux se tournaient, le chef reconnu de ce grand parti libéral d'alors, qui voulait la réforme sans vouloir la révolution. Sa réputation était devenue européenne, et il avait reçu, au lendemain de sa

1. Henri-François de Paule Lefebvre d'Ormesson d'Amboise appartenait, comme son prédécesseur, à une vieille famille de magistrats. Son ministère ne dura que quelques mois.

2. Charles-Alexandre de Calonne, né à Douai en 1734, fut pendant quinze ans intendant à Metz et à Lille avant de devenir contrôleur des finances en 1783. Au moment de sa disgrâce en 1787, il s'enfuit en Angleterre, où il devint plus tard un des agents les plus actifs de l'émigration. Il rentra cependant en France où il mourut en 1802.

chute les témoignages les plus flatteurs de l'estime où le tenaient les souverains étrangers. C'est ainsi qu'une lettre du marquis Caraccioli lui offrait, au nom du roi de Naples, de venir prendre l'administration du royaume des Deux-Siciles et que la grande Catherine écrivait à Grimm : « M. Necker n'est plus en place. C'était un beau rêve que la France a fait et une grande joie pour ses ennemis. Le roi de France a touché du pied à une grande gloire. Il fallait à M. Necker une tête de maître qui suivît ses enjambées. » Aussi n'était-il pas un étranger de distinction traversant Paris, pas un prince en visite qui ne recherchât la connaissance de M. Necker, tout comme de nos jours les étrangers qui s'intéressent au sort de notre pays rendent également visite aux membres du gouvernement et à ceux qu'ils considèrent comme leurs héritiers présomptifs. Le salon de M. Necker était devenu ce que nous appellerions de nos jours un salon d'opposition, où les anciens habitués de l'hôtel Leblanc se rencontraient avec ces grands seigneurs éclairés auprès desquels M. Necker avait trouvé un si chaleureux concours. Les questions littéraires et académiques y tenaient moins de place qu'aux anciennes réunions du vendredi ; mais on y causait des nouvelles du jour; on y gémissait

sur l'abandon des plans de M. Necker; on y critiquait les actes de ses successeurs, et le maître de la maison prêtait probablement à ces propos une oreille moins distraite qu'au temps où il ne se mêlait à la conversation que par un : « Plaît-il ? » distrait.

Ce qui contribua singulièrement à grandir M. Necker dans l'esprit de ses contemporains, ce ne fut pas seulement l'incapacité de ses successeurs, ce fut aussi la manière élevée et digne dont il occupa ses loisirs. Notre temps est accoutumé à voir les hommes d'État passer de la politique aux lettres et chercher dans des travaux de philosophie, d'histoire ou de critique, l'emploi des années dont la mobilité de nos institutions leur assure la liberté. Mais c'était chose nouvelle alors de voir un ministre disgracié s'occupant encore d'études désintéressées et travaillant par là au bien de l'État qu'il ne pouvait plus servir. Pas si désintéressées cependant, pourrait-on dire, car, dans son *Traité sur l'administration des finances*, M. Necker cherchait à défendre ceux des actes de son administration qui avaient soulevé certaines critiques et à développer les réformes dont sa disgrâce l'avait empêché d'essayer l'application. « M. Necker, disait assez méchamment madame de Marchais (sans doute après la brouille), aime

la vertu comme on aime sa femme et la gloire comme on aime sa maîtresse. » C'est surtout l'amour de sa maîtresse, je veux dire la gloire, qui inspirait à M. Necker ce premier ouvrage, où l'on trouve cependant une exposition assez claire et complète de notre ancienne organisation financière. Mais c'était un sentiment moins personnel qui lui dictait, en 1785, son ouvrage *sur l'Importance des opinions religieuses*, ouvrage dont, au point de vue philosophique, l'argumentation et les conclusions sont peut-être un peu vagues, mais dont l'inspiration est profondément chrétienne.

La sagacité de M. Necker sentait bien tout ce qu'il y avait d'étrange dans la prétention, ouvertement affichée par ses amis les philosophes, de commencer la réforme d'une société par la destruction de ses croyances et d'appeler un peuple à la liberté en renversant la plus solide des barrières qui puissent contenir ses écarts. Cette prétention, qui de nos jours s'affirme plus hardiment que jamais, trouvait déjà en M. Necker un vigoureux contradicteur. Il y a tel passage dans son ouvrage qui semble écrit d'hier et qu'on dirait à l'adresse des modernes sectateurs de la morale laïque et indépendante. « On n'entend parler, dit-il, depuis quelque temps, que de la nécessité de composer un catéchisme de morale

où l'on ne ferait aucun usage des principes religieux, ressorts vieillis et qu'il est temps de mettre à l'écart. On attaquerait plus sûrement ces principes si l'on parvenait jamais à les présenter comme inutiles au maintien de l'ordre public et si les froides leçons d'une philosophie politique pouvaient tenir lieu de ces idées sublimes qui, par le nœud spirituel de la religion, lient les cœurs et les esprits à la plus pure morale. » Il faut croire que la rédaction de ce catéchisme présente quelques difficultés, puisque, depuis un siècle qu'on s'en occupe, il n'est pas encore terminé. Souvent, le titre même de l'ouvrage l'indique, c'est chez M. Necker l'homme public qui se préoccupe de l'influence de la religion et qui s'indigne à la pensée des consolations qu'on veut ravir « à cette classe infortunée dont la jeunesse et l'âge mûr sont dévorés par les riches et que l'on abandonne à elle-même quand le moment est venu où elle n'a plus de forces que pour prier et pour verser des larmes». Mais parfois c'est une pensée plus vraiment philosophique qui l'anime, et le souci de la condition humaine lui inspire d'assez beaux passages en faveur de l'existence de la Divinité et de la perpétuité de notre être. On me pardonnera de citer ici un morceau, un peu long peut-être, où l'auteur du *Compte Rendu* parle sur un ton

d'émotion simple et sincère qui n'était pas commun de son temps :

On ne peut méditer profondément sur les merveilleux attributs de la pensée; on ne peut arrêter son attention sur le vaste empire qui lui a été soumis; on ne peut réfléchir sur la faculté qui lui a été donnée, de fixer le passé, de rapprocher l'avenir, de ramener à elle le spectacle de la nature et le tableau de l'univers, et de contenir, pour ainsi dire, en un point, l'infini de l'espace et l'immensité des temps; on ne peut considérer un pareil prodige, sans réunir à un sentiment continuel d'admiration l'idée d'un but digne d'une si grande conception et digne de celui dont nous adorons la sagesse. Pourrions-nous cependant le découvrir, ce but, dans le souffle passager, dans l'instant fugitif qui compose la vie? pourrions-nous le découvrir dans une succession d'apparitions éphémères, qui ne sembleroient destinées qu'à tracer la marche du temps? pourrions-nous surtout l'apercevoir dans ce système général de destruction, où devroient s'anéantir de la même manière, et la plante insensible qui périt sans avoir connu la vie, et l'homme intelligent qui s'instruit chaque jour du charme de l'existence? Ne dégradons pas ainsi nous-mêmes notre sort et notre nature, et jugeons, espérons mieux de ce qui nous est inconnu. La vie, qui est un moyen de perfection, ne doit pas conduire à une mort éternelle; l'esprit, cette source féconde de connaissances et de lumières, ne doit pas aller se perdre dans les ombres ténébreuses du néant;

le sentiment, cette douce et pure émotion qui nous unit aux autres avec tant de charme, ne doit pas se dissiper comme la vapeur d'un songe; la conscience, ce ridige observateur de nos actions, ce juge si fier et si imposant, ne doit pas avoir été destinée à nous tromper ; et la piété, la vertu, ne doivent pas élever en vain leurs regards vers ce modèle de perfection, objet de leur amour et de leur adoration. — Il y a donc, n'en doutons pas, quelque magnifique secret derrière tout ce que nous voyons; il y a quelque étonnante merveille derrière cette toile encore baissée : et de toutes parts, autour de nous, nous en découvrons les commencemens. Qu'on nous laisse seulement l'idée d'un Dieu; qu'on ne nous enlève point notre confiance dans l'existence de ce souverain maître du monde, et c'est en nous unissant intimement à cette grande pensée que nous pourrons défendre nos espérances contre tous les raisonnemens métaphysiques auxquels nous ne serions pas préparés.

L'ouvrage de M. Necker, qui arrachait à Buffon mourant un dernier cri d'admiration, fut cependant reçu avec plus de respect que d'enthousiasme. Les conclusions de cet ouvrage étaient trop contraires à l'esprit de la société au milieu de laquelle il vivait et n'avaient rien qui pût plaire à des hommes dont un grand fond d'insouciance composait presque toute la philosophie. Mais ceux-là mêmes ne pouvaient méconnaître que l'esprit de M. Necker n'habitât

une sphère singulièrement plus élevée que celle de ses adversaires politiques. De cette supériorité personne n'était plus convaincu que la propre fille de l'auteur. Germaine Necker, qui, à cette date, n'avait pas encore quitté le toit paternel, avait été mise par son père dans le secret de cette publication préparée en silence, et, dans ce journal dont j'ai déjà cité quelques fragments, elle traduisait son admiration sous cette forme un peu emphatique qui, chez la jeunesse, ne prouve rien contre la sincérité des sentiments :

Nous avons été nous promener, mon père et moi, sur le soir. Le soleil étoit prêt à se coucher, la nature étoit si belle ! Ah ! qu'un grand homme est mieux placé au milieu des grandes merveilles de la création que parmi la foule de ses semblables ; que cette analogie le dégrade ! tandis que, seul de son espèce, il semble par son génie ressaisir l'empire du monde et relever l'homme à la plus haute dignité dont il soit susceptible ! Nous avons parlé du nouvel ouvrage auquel il travailloit. Je croyois qu'il lui donneroit pour titre : *De l'existence de Dieu*, mais ce sera : *De l'importance des idées religieuses ;* il trouve que ce titre se rapproche plus de ses premières occupations et semble indiquer les vues d'un homme d'État. Il faut donc obtenir des hommes la permission de les entretenir de l'éternité en leur parlant du présent, et ils appelleroient vain et inutile tout ce qui n'auroit que

l'âme et l'immortalité pour objet. Mais quelle belle idée que cet ouvrage pour mon père ! quel noble début je m'imagine ! quelle sublime excuse aux hommes de leur parler de Dieu ! quelles armes foudroyantes contre ceux qui voudroient jetter si haut le ridicule ! qu'il est beau de faire sentir par quelles vérités l'homme d'État peut se détacher des grands intérêts qui l'ont si vivement agité et quelles consolations, sans bornes comme sa pensée, il peut retrouver dans sa retraite ! Ah ! je vois l'ouvrage ; il m'apparoit, mais il disparoît aussitôt, et j'attends de le lire pour retrouver ce que je sens et ce que je ne puis dire.

Je crois que, si on donnoit à tous nos amis à deviner quel ouvrage mon père fait, aucun ne le nommeroit. M. de Guibert lui-même seroit bien loin de le deviner. Cette idée frappera peut-être son imagination : un grand homme qui vient appuyer de tout son génie ce que tant d'esprits ont voulu ébranler, un homme passionné d'amour des hommes qui veut, au delà de sa tombe, au delà de leur tombe, servir à leur bonheur. Toutes ces idées en foule pourront lui faire aimer ce sujet ; mais il est trop ambitieux, mais il est trop plein de vie, mais il se sent trop ces facultés puissantes qui peuvent remuer le monde, pour les en détacher et les élever à cette hauteur sublime où le génie peut trouver le repos. C'est là seulement qu'il peut l'y trouver.

Cependant Germaine Necker ne pouvait se dissimuler que ces nobles préoccupations ne suffisaient pas à remplir tout entière l'âme de son

père, et que la pensée de M. Necker se tournait souvent, avec regret, vers ces jours passés, où son action s'exerçait directement sur les affaires. Elle s'affligeait alors de sentir que son ardente affection ne suffisait pas à remplir une existence qui lui était si chère, tout en confessant, avec cette sincérité qui faisait le charme de sa nature, qu'elle-même aurait reculé s'il lui avait fallu faire à son père le sacrifice de ses jeunes ambitions et s'enfermer avec lui dans la solitude.

Le 16 août.

M. de Castries [1] et M. de Lessart [2] sont venus dîner hier ici. Tristesse que de semblables visites causent à mon père. Il ne peut pas supporter la société des ambitieux ; je voudrois qu'on écrivît sur la porte de notre maison : « Ici, on ne loge que ceux qui reviennent ; bonne auberge pour le retour. » Faut-il me l'avouer à

1. Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, le vainqueur de Clostercamp, était né en 1727. M. Necker, dont il était l'ami, l'avait proposé à Louis XVI comme ministre de la marine en 1780. Nommé maréchal de France en 1783, il émigra en 1791 et remplit un rôle important dans les conseils de Louis XVIII, pendant que celui-ci était à Blankenbourg. Il mourut à Wolfenbuttel en 1801.

2. Antoine de Valdec de Lessart, après avoir été maître des requêtes, fut nommé contrôleur général en 1790, et ministre de l'intérieur en 1791. Décrété d'accusation, il fut égorgé à Versailles après les journées de Septembre.

moi-même ! oui, je le crains, mon père n'aime pas tout ce qui lui rappelle une place qu'il regrette encore, et comment ne pas la regretter avec une certitude aussi grande de ses talens ? Une carrière si belle dans laquelle il seroit encouragé par l'opinion ; une gloire qui flatteroit son cœur et dont les signes seroient la prospérité d'une nation ; l'exercice de son génie dans un espace aussi immense, le présent, l'avenir, la France, l'Europe. L'ouvrage qu'il a fait, je l'espérois, le rendroit peut-être insensible à toutes les conversations sur les affaires ; je lui disois souvent qu'après avoir appris aux hommes tout ce que l'on peut faire, après leur avoir donné la mesure de son génie, il se sentiroit quitte envers eux et n'éprouveroit plus le remord ou le tourment de l'inexercice de ses facultés ; mais, en se développant à lui-même des idées qui étoient plus confusément dans sa tête, en observant de plus près encore la richesse de la France et le malheur des peuples, il éprouve un tourment d'un autre genre que celui de Tantale. Il voit tomber le plus beau des édifices, et sa forte main qui le soutiendroit est trop loin pour y atteindre. Mais il se cache à lui-même ce sentiment, j'ai soin de l'imiter ; cette place est entre nous comme une maîtresse infidèle, nous n'en disons que du mal ; mais, si elle revenoit, le langage changeroit.

C'étoit à Coppet que mon père était le plus heureux. On respire en ce lieu l'indépendance ; toutes les idées ambitieuses paroissent si petites auprès de ces monts qui touchent aux cieux. Les hommes qui vous environnent sont heureux ; un rempart formidable vous sépare de la France. Une patrie qu'on a quittée dès l'en-

fance retrace au cœur les souvenirs et le calme de cet âge. On l'a quitté jeune, on y revient au commencement de la vieillesse, et l'intervalle qui sépare ces deux époques semble un rêve dont le souvenir est étranger à l'âme. Les années qui sont au-devant de vous doivent ressembler à l'instant présent ; jeune, on demande à l'avenir surtout de ne pas ressembler au présent ; plus âgé, on craint tout ce que l'on ne connoit pas. En Suisse, on est environné d'hommes qui ne retraçoient pas à mon père les idées de puissance, qui en ignoroient le nom, n'en concevoient pas le désir ; en France, dans la société, on ne jouit que par elle. La gloire vous environne à une certaine distance ; mais ceux qui vous approchent ne sentent que le pouvoir ou la réputation ; l'éclat des actions, des écrits, demande une autre perspective. Dans la société, ce qu'on a été nuit à ce qu'on est ; un ministre hors de place est une femme qui n'est plus belle, mais elle doit souhaiter de vivre avec ceux qui ne l'ont pas vue dans sa jeunesse.

Je le sais, sans doute on s'élève par l'âme, par la pensée au-dessus de ce petit cercle qui vous entoure ; on voit par-dessus leur tête les hommes de tous les temps et de tous les pays ; on voit l'éclat de la gloire et de la vertu, mais je le sens, sur le sommet des Alpes, on est mieux placé pour l'apercevoir. Belle retraite pour mon père qu'une solitude dans un pays libre après avoir servi un roi ! belle retraite lorsque le cœur a conservé toute sa fierté ! Qu'il seroit beau encore qu'on vînt là le chercher pour lui redemander de gouverner de nouveau la France ! Tout ce qu'il

feroit là seroit noble; il pourroit à son choix refuser ou accepter ; ce ne serait pas comme Cincinnatus à sa charrue qu'on l'iroit chercher, mais plus près des cieux, et dans le pays où l'homme dans toute sa dignité est indépendant comme l'air qu'il respire. Ah ! je conçois comment mon père n'est heureux que là, comment il n'est content que là de lui-même. Ce mouvement des ambitieux l'agite; ce spectacle des malheureux l'afflige. Ame noble, âme sublime, c'étoit dans la retraite, entre ta femme et ta fille, que tu retrouvois la paix de ton génie !

Mon père a sacrifié au goût de ma mère son penchant infini pour la Suisse; il eût été malheureux de son malheur, mais il n'est pas heureux de son bonheur. Pour moi, je le sais, je m'en afflige, je craignois mortellement qu'il voulût passer sa vie dans sa terre; qu'il me pardonne, je n'ai pas encore assez fait provision de souvenirs pour vivre sur eux le reste de ma vie. Ce n'est point les illusions, les plaisirs qui me retiennent; mais mon cœur qui l'adore trembleroit cependant si la porte à jamais se refermoit sur nous trois. Un moment encore et peut-être je le suis dans la solitude. Si par un malheur affreux il se trouvoit sans autre lien que moi, je me dévouerois à lui, j'arracherois toute autre idée de mon cœur. Il m'en coûteroit peut-être; mais, si je le rendois plus heureux, un moment de sa joie vaut mieux que la peine de toute ma vie. Si de nouveaux devoirs me retenoient, je l'attirerois vers moi. Détournons ma pensée d'une image funeste ; souvent on se tourmente à se représenter des malheurs auxquels peut-être on ne survivroit pas.

La solitude effraie une âme de vingt ans,

et point n'est besoin d'être Célimène pour éprouver ce sentiment. M. Necker pensait si peu, au reste, à fermer la porte de Coppet sur sa femme et sur sa fille, qu'il était précisément au moment de conclure le mariage de celle-ci avec M. de Staël. Ce mariage allait donner au salon de madame Necker un lustre nouveau. Bien que madame de Staël demeurât avec son mari à l'hôtel de l'ambassade de Suède, qui était situé rue du Bac (la rue du fameux ruisseau), et qu'elle y tînt même un assez grand état de maison, cependant le plus grand nombre de ses soirées se passâit rue Bergère et tous ses étés à Saint-Ouen. Sa présence donnait une animation singulière à la conversation, dont elle était devenue la reine, au détriment de sa mère, un peu éclipsée. Les beaux jours de madame Necker, il faut le dire, commençaient à passer. Sa santé avait reçu, quelques années auparavant, une grave atteinte dont elle ne se releva jamais, et qui, sans éteindre l'ardeur de ses sentiments, avait abattu la vivacité de son esprit. Ses amis, ses admirateurs, Thomas, Buffon, Diderot, étaient morts ou mourants. L'ancien cercle de la rue Cléry se renouvelait en s'agrandissant, et peu à peu c'était madame l'ambassadrice (ainsi appelait-on madame de Staël dans le salon de

sa mère) qui en devenait le centre. D'ailleurs les questions politiques, auxquelles madame Necker avait toujours eu peu de goût, prenaient de plus en plus le pas dans la conversation sur ces questions littéraires qui avaient été la passion de sa jeunesse, et chacun sentait confusément que le jeu devenait trop sérieux pour s'en tenir aux simples amusements de l'esprit. Dans ces conversations, au contraire, madame de Staël excellait, et nulle femme ne l'a égalée dans l'art de rattacher aux considérations les plus élevées ces incidents parfois assez mesquins qui sont le train courant de la politique. Le salon de la rue Bergère devenait donc en réalité le salon de madame de Staël ; c'était bien son esprit, et non plus celui de sa mère, qui en inspirait les propos. Des sentiments qui animaient à la veille de la Révolution cette société d'élite, il existe un témoignage intéressant et fidèle, ce sont les dépêches diplomatiques adressées par M. de Staël à son souverain Gustave III, dont les originaux sont aux Archives de Stockholm et qui viennent d'être récemment publiées [1]. Toute

1. Correspondance inédite du baron de Staël-Holstein, publiée par M. Léouzon-le-Duc. Il ne faut pas confondre ces dépêches avec les bulletins de nouvelles que madame de Staël adressait de son côté au roi, et dont M. Geffroy a publié d'intéressants extraits. Gustave III devait être un

la partie de ses dépêches qui a trait aux affaires de France est manifestement le résumé des conversations que M. de Staël entendait dans le salon de son beau-père. Quel autre, en effet, que le gendre de M. Necker aurait écrit à son souverain en parlant de la monarchie française : « Cette monarchie ne diffère du despotisme que par l'influence de l'opinion publique. Elle est la seule sauvegarde du citoyen ? » Quel autre aurait parlé en ces termes de la funeste influence que de mauvais ministres exercent sur le sort d'une nation ?

On ne peut raisonnablement s'attendre à un changement dans le système politique de la France qui soit utile et permanent tant pour elle que pour ses alliés que lorsqu'on trouvera, dans le conseil du roi de France, des hommes qui aiment plus la gloire de la patrie et la vérité que leurs places. Je ne doute point que de telles personnes ne puissent se trouver, mais on ne voudra les employer que le plus tard possible. Il faut, en attendant, déplorer tout le mal que fait un gouvernement faible : il donne l'exemple du relâchement de tous ; il éteint l'amour de la patrie et

souverain singulièrement bien informé ; car, en plus de ces bulletins et des dépêches de son ambassadeur, celui-ci lui adressait encore des lettres privées qui roulaient sur les menus événements de la cour et de la société. Les originaux de ces lettres sont dans les archives de Coppet.

de la gloire, sentimens qui sont les sources des grandes vertus sociales, et il y substitue la corruption de l'égoïsme et l'amour insatiable du plaisir. C'est ainsi que des mauvais ministres préparent des maux dont on peut à peine calculer la fin et rendent souvent infructeux les efforts d'un prince sage, puisque le mal réside dans l'avilissement de toute une génération.

Assurément ni le prédécesseur de M. de Staël, le comte de Creutz, ni ses collègues les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, ne tenaient, dans leurs dépêches, un langage aussi philosophique que ce diplomate de vingt-huit ans, et bien que M. de Staël ne manquât pas d'esprit, c'est au point de se demander si c'est bien lui qui tient toujours la plume.

Le jugement qu'on portait dans le salon de M. Necker sur les conseillers du roi de France était, on le voit, sévère ; en revanche, le ton dont on s'exprimait sur la famille royale était toujours déférent et respectueux. On déplorait l'aveuglement du roi ; mais on rendait justice aux intentions d'un prince vertueux. Quant à la reine, on la croyait seule capable « d'arracher le bandeau que les courtisans avaient étendu sur les yeux du monarque ». Chose singulière, en effet, et qui n'a pas été assez remarquée, c'est du monde de Versailles et de Trianon, de la petite cour de Mesdames tantes ou de celle de

Monsieur, parfois même de l'entourage le plus intime de Marie-Antoinette, que sont partis ces jugements sévères, ces rumeurs malveillantes, ces calomnies odieuses qui sont retombées d'un poids si lourd sur cette tête charmante et infortunée. Le parti libéral d'alors était plutôt bienveillant pour elle ; il devinait que, sous cette apparence frivole, se cachait plus d'intelligence et de résolution que sous les dehors sévères du roi, et il espérait qu'une fois les premières bouffées de la jeunesse dissipées, cette intelligence, cette résolution, se tournant aux choses sérieuses, viendraient en aide aux réformateurs. Tels sont les sentiments dont M. de Staël se fait plus d'une fois l'interprète dans ses dépêches :

Plus j'ai le bonheur de voir la reine, plus je suis fort dans l'opinion que j'ai toujours eue de l'excellence de son caractère. Elle aime la vérité, et on peut la lui dire si elle est persuadée de la probité et du désintéressement de celui qui lui parle. En traitant avec noblesse et franchise, on est sûr de lui plaire, seroit-on même d'une opinion contraire à la sienne. Aussitôt qu'elle peut démêler la flatterie et la fausseté, elle les prend en horreur ; mais, comme tous les princes de la terre, elle ne peut point, pour le malheur de l'humanité, être toujours en garde contre l'adresse qu'emploient les courtisans pour arriver à leur but, n'importe de quelle manière et quelles qu'en puissent être les suites.

Quelle impression faisaient éprouver à Gustave III ces propos un peu cavaliers de son jeune ambassadeur, sur *tous les princes de la terre*, desquels il ne paraît même pas excepter son souverain ? Peut-être la disgrâce où M. de Staël tomba quelques années plus tard eut-elle pour première origine la liberté du langage qu'il tenait dans ses dépêches. Gustave III devait lui savoir gré cependant de la manière dont il continuait à parler de la reine. C'est ainsi que M. de Staël lui écrit, à propos de l'arrestation du cardinal de Rohan :

Il paroît certain que MM. de Vergennes [1] et de Calonne sont fortement contre la reine, et que, loin d'arrêter les bruits qui peuvent lui être désagréables, ils se plaisent à les exciter. Il est malheureux pour la reine de n'avoir pas un homme en état de la conseiller ; car, avec des qualités aimables, elle a la force nécessaire pour suivre un excellent parti, mais elle a besoin qu'on le lui indique. Sa société n'a pas pour elle, à ce qu'il paroît, une grande déférence ; car, dans le moment présent, par exemple, les Polignac et M. de Vaudreuil [2] sont avec ferveur pour le cardinal, et le

1. Charles Gravier, comte de Vergennes, né à Dijon en 1717, d'une ancienne famille de magistrats, fut ambassadeur à Stockholm et dirigea ensuite, de 1774 à 1787, année de sa mort, le ministère des affaires étrangères.

2. Louis-Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, né en

comte d'Artois a montré pour lui le plus vif intérêt. En général, je ne trouve pas qu'on ait pour la reine le sentiment qu'elle devroit inspirer. Son désir de plaire ne lui a pas réussi, même autant que cela auroit fait à une particulière. C'est peut-être une preuve que, malgré la légèreté de ce pays-ci, cette nation a besoin de trouver chez ses souverains des vertus éminentes, et ne s'attache à eux que par leur activité.

En rendant ce témoignage à la reine, M. de Staël ne faisait que reconnaître l'appui qu'elle lui avait prêté dans l'affaire de son mariage et la bienveillance qu'elle avait témoignée depuis lors à la jeune ambassadrice. Cette bienveillance avait eu lieu de se manifester le jour de la présentation de madame de Staël à la cour, qui eut lieu le 31 janvier 1786. Au moment où elle se préparait à faire à la reine les trois révérences d'étiquette, la garniture de sa robe, mal ajustée, se détacha, et le trouble où la jeta ce petit accident lui fit manquer une de ces révérences, probablement la troisième, qui était la plus difficile, parce qu'en se relevant la personne présentée faisait le simulacre de prendre le bas de la robe de la reine pour la porter à ses lèvres. Comme madame de Staël devait, après sa pré-

1723, mort en 1802, faisait, comme les Polignac, partie de la petite cour de Marie-Antoinette.

sentation, assister à un grand dîner de quatre-vingts couverts donné en son honneur, l'embarras que lui causait le désordre de sa toilette de cour était grand. Elle se fût trouvée fort en peine avec sa garniture pendante si la reine ne l'eût avec bonté fait entrer dans ses appartemens particuliers et n'eût fait rajuster la garniture par une de ses femmes, pendant qu'elle s'efforçait, par ses propos bienveillants, de remettre de son émotion la jeune ambassadrice. Ce petit incident fit assez de bruit et donna lieu immédiatement à un quatrain qui n'avait au reste rien de désagréable pour madame de Staël :

Le timide embarras qui naît de la pudeur,
Bien loin d'être un défaut, est une belle grâce.
La modeste vertu ne connaît pas l'audace,
Ni le vice effronté l'innocente rougeur.

Quelque temps après, la reine devait encore donner à madame de Staël une nouvelle marque d'intérêt d'une nature plus délicate et plus intime. Le jeune ménage de Staël vivait largement à Paris et menait à l'hôtel de l'ambassade assez grand train d'élégance. La reine, qui avait été mêlée aux négociations du mariage, savait de quelles ressources ils pouvaient disposer, et, craignant sans doute que ces ressources ne fussent pas tout à fait en proportion avec d'aussi grandes dépenses, elle fit, par l'intermédiaire de

M. Necker, parvenir à la jeune femme d'amicales représentations. C'est ce qui résulte de cette lettre familière, adressée par madame de Staël à son mari :

Ce lundi, Saint-Ouen.

Je te prie, mon cher ami, d'inviter madame de Simiane pour notre dîner de jeudi. Ce n'est pas une personne de plus qui augmente un dîner, et, quoi qu'on en dise, nous ne nous ruinerons pas. Cet *on*, au reste, n'est pas à dédaigner. C'est tout simplement la reine qui a fait dire à mon père, par M. de Castries, qu'elle craignoit que nous ne nous dérangeassions et qu'il prît garde à nous. Voilà mon père qui a saisi cette occasion pour me moraliser ; car il a été fort frappé de l'avertissement et surtout fort touché de la bonté de la reine. Il t'en parlera sûrement, mais je ne crois pas qu'il te le dise aussi vivement qu'à moi ; car je trouve comme lui qu'on est embarrassé de dire qu'on aime des personnes de ce rang-là : il y a tant de gens qui le feignent. Dans le fait, j'ai toujours remarqué qu'il la louoit avec une manière à lui sur la justesse de son esprit, sur son élévation, sur sa bonté, qu'il repoussoit toute espèce d'attaque qu'on vouloit lui faire en sa présence et surtout qu'il devenoit triste quand on lui disoit qu'elle lui avoit conservé de l'intérêt. Le talent des femmes, c'est les observations fines, et je devine tous les mouvements de ce que j'aime.

Tu vas demain à Versailles ; tu feras mes compli-

mens à M. de Vergennes; cela lui fera plaisir [1]. Tu voudras bien ordonner le dîner. Seize entrées me paraissent suffisantes ; les leçons de la reine opèrent, comme tu le vois. Adieu, mon cher ami.

Ces sentiments bienveillants de la reine pour M. Necker et pour sa fille devaient recevoir une première atteinte lors du différend public de M. Necker avec M. de Calonne. On sait que, dans son discours d'ouverture à l'assemblée des notables de 1787, M. de Calonne mit en doute, implicitement du moins, l'exactitude du *Compte Rendu* en évaluant à 110 millions le déficit annuel qu'il accusait, mais en s'efforçant d'établir qu'au moment où M. Necker était sorti des affaires, ce déficit montait déjà à 60 millions. Piqué au vif de se voir attaquer ainsi dans son exactitude de calculateur et dans sa loyauté d'homme public, M. Necker sollicita du roi la faveur d'une discussion contradictoire devant l'assemblée des notables, et, ne pouvant l'obtenir, il publia, en réponse aux assertions de M. de Calonne, un Mémoire justificatif. Le roi avait fait dire à M. Necker de demeurer tranquille en l'assurant qu'il tenait le *Compte Rendu* pour fidèle. Il fut irrité à son tour de ce que cette as-

1. Les relations de M. Necker et de M. de Vergennes étant des plus mauvaises, il ne faut évidemment voir dans cette commission qu'une plaisanterie.

surance n'eût pas suffi à détourner M. Necker d'une justification publique, et il lui fit signifier par le baron de Breteuil [1] une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de Paris. Cette mesure, qui autrefois aurait paru fort simple et même assez douce comme punition infligée à une désobéissance, excita cependant, les temps étant changés, un cri universel. Les amis de M. Necker jetaient feu et flamme contre un ordre d'exil qui lui donnait vingt-quatre heures pour quitter Paris au moment où sa femme était malade, sa fille près d'accoucher. Les indifférents même prenaient parti pour lui, et c'était peut-être M. Necker lui-même qui s'accommodait le plus philosophiquement de sa mésaventure, ainsi qu'on va le voir par une lettre qu'il écrivait à sa fille, de Fontainebleau, en route pour son lieu d'exil :

Ma chère Minette,

Toutes réflexions faites et pleins de respect pour ton dernier conseil, nous partirons demain de grand matin pour Château-Renard, à moins d'incident imprévu ; je crois que le château est convenable, puisque toutes les automnes il a été habité par les deux fafamilles d'Outremont et de Fougeret ; quant au de-

1. Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil, né en 1733, mort en 1807. Ce fut comme ministre de la maison du roi qu'il eut à contresigner la lettre de cachet.

hors, je n'en ai nulle idée; je redoute les goûts décidés de ta chère maman en bien et en mal; cependant elle se met en route de bon cœur... Tu ramasseras dans la semaine toutes les nouvelles; nous avons été mis au courant par Germani et encore plus par tes lettres, qui sont un voyage rapide, mais fort amusant. Mais tout cela n'est pas ma bonne Minette, dont je me sens séparé depuis bien longtemps, et que je serai bien ravi de revoir. La chère maman se livrera au plus parfait repos que son état nécessite. Je ne puis m'empêcher parfois de sentir qu'on nous traite durement en nous obligeant à tout ce remue-ménage. Ce n'est pas à cause de moi, mais une femme qu'on sçait fort malade, une fille déjà ronde comme un tambour, tout cela change bien la nature d'un exil. Je suis un peu plus animé sur tout cela depuis que je suis rendu à moi-même, et aussy depuis que j'ai éprouvé tous les inconvénients qui naissent d'un éloignement sans habitation : et encore depuis que j'ai vu que le mot *transitoire*, que j'avois placé dans une lettre au baron de Breteuil, n'a fait aucun effet. Nous aurons tous le temps de moraliser là-dessus. Un grand dédommagement, un grand contrepoids, c'est l'intérest public ; sans cela... Mais ce n'est que par toi que je saurai bien tout.

L'animation de M. Necker n'était plus rien auprès de celle de sa fille. « Je ne saurois, écrivait-elle plus tard, peindre l'état où je fus à cette nouvelle; cet exil me parut un acte de des-

potisme sans exemple; il s'agissoit de mon père, dont tous les sentiments nobles et purs m'étoient intimement connus ; je n'avois pas encore l'idée de ce que c'est qu'un gouvernement, et la conduite de celui de France me paraissoit la plus révoltante de toutes les injustices. » La mainlevée de la lettre de cachet, qui survint au bout de deux mois, ne suffit pas à l'apaiser; elle écrivait à son mari, du château de Marolles, près de Fontainebleau, où elle avait été rejoindre ses parents :

Je te remercie, mon cher ami, de la lettre que tu m'as écrite par madame de Beauvau ; j'étois déjà fâchée contre toi de ce que M. de Crillon ne m'avoit rien apporté de ta part. Tu vois bien que la reine ne s'est pas mieux conduite pour toi dans cette occasion que dans l'autre; car il étoit bien simple qu'elle te fît part de la levée de la lettre de cachet, et c'est un genre d'attention qu'il est bien naturel d'avoir et qui est même dans sa manière ordinaire pour tous ceux à qui elle veut plaire. Je crois donc qu'il est plus essentiel que jamais de te tenir en arrière; mais, si elle demande à te voir, de lui parler comme nous en sommes convenus, avec une grande noblesse pour mon père ; faisant sentir que la fin de cet exil intéressoit plus la reine et le roi que mon père ; avec une grande peine de la froideur et de l'indifférence que la reine t'a personnellement montrées, et rappelant la discrétion que tu as eue en tout temps de ne jamais

l'entretenir de mon père. Je sens que ce que je viens d'écrire, ménagé avec ta prudence, développant ce que je n'ai fait que t'indiquer, et surtout accompagnant tes discours d'un accent et d'une physionomie à la fois respectueuse et prononcée, seroit très bon à dire, si c'étoit elle qui t'eût fait demander de venir chez elle... Tu ne m'as pas répondu à ma lettre sur Fontainebleau. Si ton état, le caractère de ton roi l'avoit permis, je t'avoue que je n'aurois plus remis le pied à Versailles après l'exil de mon père ; il m'eût été doux de me livrer à ma fierté en m'en bannissant pour toujours. Mais, comme notre position rend cette résolution d'éclat impossible, je trouve qu'on n'annonce point le désir de plaire à la reine en lui faisant sa cour une fois ou deux et en passant quelques jours à jouir de la chasse et des spectacles qui, à mon âge, peuvent attirer sans qu'on me soupçonne d'intrigue ou d'amour de la faveur. D'ailleurs M. de Montmorin [1] étant ton ministre, je serai plus agréablement à Fontainebleau cette année que du temps de ton Vergennes. Adieu, mon cher ami.

L'exil de M. Necker ne devait, par un retour facile à prévoir, précéder que de peu de temps sa rentrée aux affaires. La situation allait s'aggravant chaque jour. Chacun commençait à

1. Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, avait été nommé, en effet, ministre des affaires étrangères à la mort de M. de Vergennes. Il fut massacré en septembre 1792.

comprendre, suivant l'expression du marquis de Mirabeau, « que le colin-maillard prolongé conduirait à la culbute générale ». Les dépêches de M. de Staël rendent à son souverain un compte fidèle de l'état des esprits, qu'il décrit avec beaucoup d'animation et de sagacité Près d'un an avant la convocation des états généraux, on y rencontre ce mot de révolution que le duc de Liancourt devait faire retentir pour la première fois aux oreilles de Louis XVI étonné, le matin de la prise de la Bastille :

Il paroît, écrit-il au mois de novembre 1788, que le parlement est décidé à n'enregistrer aucun emprunt sans la promesse des états généraux, et l'argent devient si nécessaire, qu'il est presque certain qu'on mettra dans le préambule qu'on les assemblera dans deux années. Ce grand pas fait, il ne sera plus, je crois, au pouvoir de la cour de suspendre le mouvement des esprits, et les notables, choisis par le roi, sans pouvoir légitime, ont donné cependant assez de preuves de courage pour faire pressentir ce que seront aujourd'hui les états généraux. Je ne sais si c'est un bien pour cette nation qu'une si grande révolution, mais ce qui est bien remarquable, au moins, c'est que cette nation soit la première dans laquelle les finances seront la cause des plus grands événemens et qu'un seul homme (M. de Calonne) aura mis le roi plus dans la dépendance de la nation que toutes les guerres et les malheurs des dernières années de Louis XIV ne

l'avoient placé. Il faut avouer aussi que les esprits sont entièrement changés. Les philosophes les ont animés; mais, plus que tout, l'inconsidération dans laquelle les ministres du roi l'ont fait tomber a inspiré à tous ses sujets un courage fondé sur l'opinion de sa faiblesse. Dans le moment présent, il me semble que toute l'Europe doit bien vivement s'intéresser aux événemens qui se passeront en France dans cette année; car la constitution politique de ce royaume doit influer sur ses relations politiques.

Lorsque M. de Staël prend ainsi à partie l'homme qui a fait plus de mal à la monarchie que les guerres et les malheurs de Louis XIV, il n'est pas malaisé de deviner quel est dans sa pensée celui qu'il faudrait lui donner comme successeur et qui pourrait encore tout réparer. Mais cette opinion n'était pas seulement celle du petit groupe qui entourait M. Necker, elle était partagée par la France entière, et jamais Louis XVI n'a mieux répondu au vœu de la nation que le jour où, par l'intermédiaire du comte de Mercy, il fit proposer à M. Necker d'entrer au Contrôle général. Aussi, dans le nouveau brevet délivré à M. Necker n'est-il plus question de ces restrictions que nous avons remarquées dans le premier, et il semble, au contraire, que, en rédigeant ce brevet, on se soit préoccupé d'accumuler tous les témoignages de confiance :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et féal le sieur Necker, salut.

La place de contrôleur général de nos finances dont étoit pourvu le sieur Lambert étant vacante par sa démission, nous avons jugé ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour administrer un département aussi important au bien de notre royaume. Les preuves que vous nous avez déjà données de votre zèle pour le bien de notre service nous persuadent que vous répondrez dignement à la confiance dont nous vous honorons. A ces causes et autres à ce nous mouvant, nous vous commettons, ordonnons et établissons pour, en qualité de directeur général de nos finances, nous en rendre compte, avoir entrée, séance, voix et opinion délibérative en notre conseil royal des finances et pour vous jouir et user de la ditte commission aux honneurs, autorités et pouvoir qui y appartiennent sur le fait de nos finances.

La nomination de M. Necker fut saluée d'un bout à l'autre de la France par un long cri de joie. Ceux que M. Necker devait retrouver plus tard sur les bancs de l'Assemblée constituante parmi ses adversaires les plus violents se signalaient des premiers par leur enthousiasme, et peut-être ne lira-t-on pas sans curiosité la lettre suivante du fougueux abbé Maury [1], qui

1. Jean Siffrein Maury, né à Vaucluse en 1746, mort en 1817, dont tout le monde connaît le rôle à l'Assemblée

devait plus tard diriger contre M. Necker les traits de son amère et incisive éloquence :

Saint-Brice, 11 septembre.

Je fus l'un des premiers, madame, et certainement l'un des plus sincères de tous les empressés qui accoururent chez vous dès que j'appris la grande nouvelle que j'attendois depuis si longtemps et que j'avois osé vous prédire tant de fois. Il n'y eut bientôt plus moyen de se faire remarquer par l'hommage de sa joie. Je respectai vos embarras; je n'aspirai plus qu'au mérite de la discrétion et je quittai Paris au moment où le public commençoit à se faire honneur dans mon esprit, ce qui ne lui arrive pas souvent. Je me serois contenté de parler sans cesse de vous et du grand homme dont vous êtes la digne moitié, sans vous importuner de mes félicitations, et j'aurois été tout près de ne vous faire ma cour qu'à la Toussaint. Mais il n'y a pas moyen de suivre un plan si sublime. Le superbe ouvrage [1] de M Necker que je viens de lire avec autant de respect que d'admiration ne me permet plus de conserver tant de dignité avec un ministre dont la gloire et le génie vont faire le bonheur habituel de ma vie. C'est le triomphe de la vertu, de la dialectique et de l'éloquence. Jamais on ne donna

Constituante et depuis, avait été de bonne heure un des familiers de l'hôtel Leblanc.

1. M. Necker avait fait imprimer en réponse aux attaques de M. de Calonne un second Mémoire, qui ne parut, en effet, qu'après son entrée au ministère.

tant d'intérêt au calcul, jamais personne ne s'est élevé à cette hauteur en montrant son âme et ses principes. M. Necker n'auroit pas pu prendre un autre ton, désirer une plus parfaite mesure, s'il eût prévu que son apologie suivroit de si près son entrée au conseil. Son rappel a été le retour de Camille. Dites-lui bien, madame, qu'après ces acclamations générales, il ne lui est plus permis d'abaisser ses regards sur ses vils ennemis ni même de croire qu'il en ait encore. Non, sans doute ; il ne doit plus se souvenir de ces malheureux que la joye publique vient de flétrir. Je leur pardonne à présent à tous, à M. de Calonne lui-même qui nous a vallu ce nouveau chef-d'œuvre. Qu'on ne profère plus son nom devant vous qu'avec reconnoissance. Ce n'est pas dans la maison de Cicéron qu'il faut maudire Antoine, Verrès et Catilina. J'aurois un grand plaisir à épancher mes sentimens dans cette lettre, mais vous n'aurez pas le temps de la lire. Il n'y a plus d'autre manière de dialoguer avec vous que de battre des mains. Agréez, madame, le fidèle hommage de mon attachement et de mon respect.

Je ne sais quelle impression cette lettre produisit sur M. Necker, à qui sa femme dut certainement la communiquer. Mais ne dut-il pas être touché davantage par celle-ci, que lui adressait, au nom de sa communauté, la supérieure des Ursulines de Saint-Germain en Laye, et que je choisis entre bien d'autres semblables ?

Monseigneur,

Je me prête avec ardeur à l'empressement de ma communauté, qui désire que je vous fasse part de la joie qu'elle ressent avec l'univers entier qui rend justice à vos lumières, à vos mérites, à votre grande intégrité. Quoique nous soyons d'un état à ne pas faire grande sensation, nous sommes néanmoins citoyennes et nous prenons part au bonheur du public. Celui de vous voir à la tête des affaires va ramener l'allégresse. Chacun se félicite d'avoir cet avantage de pouvoir recourir avec confiance à votre justice, à la bonté de votre cœur, et aux sentimens d'humanité dont votre grande âme est remplie. La connoissance qu'on en a donne une joye universelle, rend le calme et ressuscite l'espoir de devenir heureux. J'ose prendre la respectueuse liberté de vous assurer, Monseigneur, que la nôtre n'est pas médiocre, appressiant avec un plaisir infini que l'étendue de votre esprit et de vos qualités soient connues. Nous les admirons et bénissons le Seigneur d'un rappel qui satisfait tous les sujets dont nous sommes du nombre ; daignez, Monseigneur, recevoir avec bonté cet hommage et les vœux ardens que nous ne cesserons d'offrir à Dieu pour tout ce qui peut intéresser votre illustre personne.

M. Necker eût été assurément bien excusable si de pareils témoignages de confiance l'eussent enivré quelque peu ; mais il s'en fallait de beaucoup que la confiance générale fût partagée par lui. « Que ne m'a-t-on donné, disait-il, les huit

mois de l'archevêque de Sens ! Aujourd'hui, il est bien tard. » Les événements ne devaient donner que trop raison à ses pressentiments, et les vrais amis de sa gloire auraient dû souhaiter pour lui, au lieu de ce retour de prospérité, qu'il mourût, comme Turgot, dans l'opposition et la disgrâce.

VII

LE SECOND MINISTÈRE

La seconde partie de la carrière politique de M. Necker est loin d'avoir enrichi les archives de Coppet de documents aussi nombreux que la première. Lorsqu'en 1798, les armées du Directoire envahirent le pays de Vaud, M. Necker, par un sentiment très honorable, fit un triage de ses papiers, et brûla « tout ce qui, disait-il, aurait pu compromettre quelqu'un », c'est-à-dire tout ce que ces papiers devaient contenir de plus intéressant. Ceux qu'il a laissés subsister ne jettent aucun jour nouveau sur les événements auxquels M. Necker a été mêlé. Aussi n'ai-je rien d'autre à faire que de passer très rapidement sur ces événements, n'ayant point

l'intention de discuter ni de juger la ligne de conduite que M. Necker a cru devoir suivre. Je me permettrai cependant une réflexion : c'est qu'entre ceux qui accusent M. Necker d'avoir, par impéritie sinon par trahison, précipité les malheurs de la révolution française, et ceux qui essaient plus ou moins timidement de le défendre, la partie n'est pas tout à fait égale, car la ligne de conduite qui n'a pas été suivie est toujours celle dont il est le plus facile de démontrer victorieusement les avantages. Il ne faut pas un grand effort de sagacité pour découvrir que M. Necker a fait une imprudence en accordant la double représentation du tiers, et qu'à la célèbre formule de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état ? Que doit-il être ? Tout*, on pouvait théoriquement répondre : Le tiers état ne doit être ni rien ni tout ; il doit être quelque chose. Mais il serait moins aisé de démontrer qu'un ministre porté au pouvoir par le mouvement de l'esprit réformateur pût se refuser à cette concession, alors qu'un des frères du roi s'était publiquement prononcé en ce sens et que la reine elle-même avait fini par se rallier à un système adopté au reste depuis longtemps dans quelques pays d'état et entre autres en Languedoc. Pas n'est besoin non plus d'avoir beaucoup d'esprit pour railler, après coup, ceux dont l'en-

thousiasme un peu crédule rêvait la transformation pacifique de la monarchie administrative en une monarchie constitutionnelle, et de dire que les concessions du roi et de ses ministres devaient infailliblement perdre la royauté; mais encore faudrait-il démontrer qu'en réponse au mouvement des esprits, il fût possible à Louis XVI de prendre le ton de Louis XIV, et à M. Necker l'allure de Richelieu. Grande est sans doute la responsabilité de ceux qui ont ébranlé imprudemment un pouvoir dont ils ne souhaitaient pas la chute, ou qui ne sont pas venus assez tôt à son secours. Mais que dire de ceux qui, dans l'Assemblée constituante, unissaient constamment leurs votes à ceux des jacobins dans l'espérance que le bien sortirait de l'excès du mal, ou qui, par delà les frontières, s'associaient à des provocations dont le péril retombait sur d'autres têtes que les leurs? A vrai dire, je n'aperçois entre eux qu'une différence : c'est que les premiers ont eu parfois l'ingénuité de convenir de leurs fautes, tandis qu'on attend encore la confession des autres et qu'ils n'ont jamais pris la parole ou la plume que pour injurier leurs adversaires.

Parmi les nombreux reproches dirigés contre M. Necker, je dois convenir cependant qu'il en est un qui paraît fondé, c'est celui que lui

adresse Malouet d'avoir abordé les états généraux sans aucun plan arrêté et d'avoir attendu leur impulsion au lieu de leur imprimer la sienne. Dans ses *Considérations sur la révolution française*, madame de Staël explique cette abstention de M. Necker par le scrupule d'empiéter sur une initiative qui devait appartenir, selon lui, aux mandataires de la nation. Mais cette raison dont se contentait la piété filiale de madame de Staël dissimule mal le côté faible de M. Necker : une irrésolution dans les grandes circonstances, qui tenait en grande partie à ce que la sagacité de l'esprit lui faisait apercevoir en même temps les inconvénients comme les avantages de chaque détermination sans que la fermeté du caractère vînt jeter à temps le poids décisif dans un des plateaux de la balance. Quelques années plus tard, lorsque l'éclatante figure de Bonaparte commença d'attirer les regards du monde, ce que M. Necker admirait surtout chez lui, « c'était une superbe volonté, qui saisit tout, règle tout et qui s'étend ou s'arrête à propos. C'est la première qualité, ajoutait-il, pour gouverner en chef un grand empire. On finit par considérer cette volonté comme un ordre de la nature, et toutes les oppositions cessent ». N'était-ce point, comme cela arrive souvent, la faculté dont il se sentait dépourvu

que M. Necker admirait le plus chez Bonaparte ? Ce n'est pas à dire cependant que, si M. Necker eût été doué de cette superbe volonté, il lui aurait été donné de saisir tout, de régler tout, et que toutes les oppositions se seraient inclinées devant cette volonté, comme devant une loi de la nature. Il aurait encore fallu, et c'eût été une tâche difficile, associer à cette volonté le monarque infortuné chez lequel l'excès du malheur ne devait développer que la grandeur morale. Or à cette tâche M. Necker n'aurait probablement pas mieux réussi au début que Marie-Antoinette, dont on connaît aujourd'hui les désespoirs, ne devait réussir plus tard, et parfois même l'indécision du roi vint mettre un obstacle aux décisions de son ministre. Malouet rapporte sur ce point une anecdote curieuse et peu connue. C'était quelques semaines avant les journées d'octobre. Malouet, d'accord avec plusieurs membres influents des états généraux, avait proposé à M. Necker et à M. de Montmorin, alors ministres, de faire voter par l'Assemblée constituante le transfert du lieu de ses séances à plus de vingt lieues de Paris. Ils se croyaient sûrs de la majorité de l'assemblée ; les ministres avaient donné leur assentiment à la proposition de Malouet et lui assignèrent un rendez-vous, le soir, à l'issue du conseil, pour

lui communiquer la décision du roi. A minuit, Malouet se rend chez M. de Montmorin, et, après une longue attente, voit arriver M. Necker, qui, d'un air contraint, l'informe que la proposition n'a pas été adoptée par le conseil. Malouet se récrie, insiste pour savoir les causes d'une résolution dont il prévoyait les conséquences fatales, et M. Necker finit par lui dire : « Monsieur, si vous voulez tout savoir, apprenez que notre rôle est bien pénible. Le roi est bon, mais difficile à décider. Sa Majesté étoit fatiguée. Elle a dormi pendant tout le conseil. Nous étions de l'avis de la translation de l'Assemblée; mais le roi en s'éveillant a dit : « Non, » et s'est retiré. Croyez que nous sommes aussi fâchés et surtout plus embarrassés que vous. »

Il y a une autre accusation, souvent dirigée contre M. Necker, qui ne me paraît pas avoir la même solidité : c'est celle de s'être laissé infatuer par la popularité dont il jouissait au point de s'aveugler sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise et d'avoir tout laissé aller, comptant sur son ascendant personnel pour tout arrêter. Je ne crois pas qu'un examen impartial de la conduite de M. Necker justifie cette accusation. Sans doute, il était rentré aux affaires avec le sentiment que la popularité dont il jouissait lui créait une situation bien autrement

forte que lors de son premier ministère et lui permettait une attitude plus indépendante. Mais il ne se dissimulait pas combien le mouvement impétueux qui se préparait serait difficile à diriger, et la prévoyance des conseils que, dans son premier discours (à cause de cela même si mal accueilli), il adressait aux états généraux, est là pour en témoigner. Lorsqu'à ces représentants de la nation réunis pour la première fois et bouillant d'une orgueilleuse impatience, il demandait « de ne pas se montrer envieux du temps, de lui laisser quelque chose à faire et de ne pas croire que l'avenir pût être sans connexion avec le passé », il les mettait précieusement en garde contre cette tendance fatale qui devait perdre en partie l'œuvre de la Constituante et dont la France moderne a tant de peine à revenir : le dédain et la haine aveugle d'un passé, à tout prendre plein de bienfaits et de grands souvenirs.

M. Necker eût-il, même au début, nourri quelques illusions, il ne devait pas tarder à les perdre en voyant la violence des passions contre lesquelles il avait à lutter de part et d'autre et qui devaient bientôt se réunir contre lui. Le marquis de Ferrières[1] raconte, dans ses

1. Il faut un témoignage aussi digne de foi que celui du marquis de Ferrières, qui siégeait sur les bancs de la

Mémoires, que, peu de jours avant la prise de la Bastille, le comte d'Artois ayant rencontré M. Necker qui se rendait au conseil, lui ferma le passage et, lui montrant le poing, l'apostropha en ces termes : « Où vas-tu, traître d'étranger ? Est-ce ta place au conseil, fichu bourgeois ? Retourne-t'en dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Lorsque des passions aussi violentes éclataient chez les soutiens naturels de la royauté contre le ministre qui allait avoir à défendre contre l'Assemblée les prérogatives du pouvoir exécutif, il ne lui fallait pas beaucoup de sagacité pour deviner qu'il succomberait sous les coups de tant d'adversaires. Aussi, lorsque le 12 juillet 1789, M. Necker reçut la lettre par laquelle Louis XVI lui signifiait si imprudemment son renvoi, sa conduite et son langage montrent qu'il considéra ce renvoi comme une délivrance. Les conseillers imprudents qui avaient poussé Louis XVI à cette résolution aveugle sans s'assurer les moyens de la soutenir voulaient, pour empêcher M. Necker d'ameuter le peuple, qu'il fût mis à la Bastille. Mais le roi, toujours juste envers le caractère de M. Necker, se porta garant

droite, pour qu'on puisse attribuer au comte d'Artois des paroles aussi contraires à sa bonne grâce et à son urbanité habituelles.

que le ministre disgracié ne chercherait à exciter aucun trouble qui pût prévenir sa retraite. Sur ce point, la confiance de Louis XVI ne fut point trompée.

On sait que M. Necker était à sa table lorsqu'il reçut la lettre et l'ordre d'exil du roi. Sans en rien témoigner devant ses convives, il mit la lettre dans sa poche et continua la conversation. Le dîner terminé, il prit madame Necker à part pour l'informer de l'ordre qu'il venait de recevoir, et tous deux, sans changer de vêtements, sans prévenir leur fille, dont M. Necker redoutait peut-être la douleur indiscrète, se firent conduire par leur voiture jusqu'au premier relais de poste. De là, ils prirent la route de Belgique, qui était la frontière la plus rapprochée, et marchèrent jusqu'à ce qu'ils l'eussent dépassée. Ce ne fut pas tout. Arrivé à Bruxelles, M. Necker se souvint qu'à la demande de MM. Hope, les grands banquiers d'Amsterdam, il avait garanti sur sa fortune personnelle le payement d'un envoi de grains assez considérable destinés à l'approvisionnement de Paris. Craignant que la nouvelle de sa retraite ne suspendît cet envoi et que la disette n'occasionnât quelque trouble dans la ville, il s'empressa d'écrire à MM. Hope qu'il maintenait sa caution, dont deux millions laissés par lui

au trésor continuaient à répondre. Depuis cette première crise ministérielle, qui devait finir d'une façon si tragique, bien des ministres sont tombés du pouvoir; mais on aurait peine à en trouver un seul qui ait poussé aussi loin les précautions en vue de prévenir son rappel.

Ces précautions furent vaines cependant, et M. Necker fut rejoint à Bâle par son ancien premier commis, Dufresne de Saint-Léon, qui lui apporta la célèbre délibération des états généraux, votée sur la motion de M. de Lally [1]; Dufresne de Saint-Léon était, en outre, porteur d'une lettre personnelle que Louis XVI adressait à M. Necker et qui se terminait ainsi : « Vous m'avez parlé, en me quittant, de votre attachement; la preuve que je vous en demande est la plus grande que vous puissiez m'en donner. » Il n'est donc point exact, ainsi qu'on s'est laissé aller à l'écrire, séduit par le piquant de l'anecdote, que cette lettre ait été remise à M. Necker par madame de Polignac [2], fuyant

1. Throphime Gérard, marquis de Lally-Tollendal, était fils de l'infortuné Lally, mis à mort en 1766 et dont il parvint à faire réhabiliter la mémoire. Il était doué d'une réelle éloquence, bien qu'un peu larmoyante. Il fut plus tard un des amis les plus fidèles de madame de Staël et l'un des habitués de Coppet. C'est lui qu'elle appelait le *plus gras des hommes sensibles*. Il mourut en 1830.

2. Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, d'abord

elle-même devant l'émeute et l'hostilité populaire. Mais il est vrai que le hasard les fit se rencontrer tous deux à Bâle sous le toit de cette vieille auberge des *Trois Rois*, qui a depuis abrité tant de voyageurs moins illustres, et que dans cette auberge ils eurent une entrevue. M. Necker désirait assez naturellement savoir des nouvelles de Paris. Madame de Polignac, de son côté, n'était sans doute pas fâchée de savoir quelles étaient les déterminations de M. Necker, et la curiosité triompha des préventions réciproques. Ce dut être néanmoins une scène curieuse que cette dernière rencontre entre le ministre et la favorite qui représentaient les deux influences si longtemps en lutte à la cour de Louis XVI ; chacun des deux, au fond de son cœur, attribuait à l'autre la responsabilité des malheurs qu'ils s'accordaient à prévoir, et il fallut toute la bonne grâce naturelle de madame de Polignac, tout le savoir-vivre de M. Necker, pour que la conversation demeurât dans les bornes d'une courtoisie un peu contrainte.

M. Necker ne se faisait, en effet, aucune illusion sur la gravité des choses, et sa réponse au

comtesse Jules, puis duchesse de Polignac, née en 1749, gouvernante des enfants de France en 1782, morte à Vienne en 1794.

roi, dont l'original est aux Archives nationales, n'a rien qui sente l'homme enivré de son triomphe :

Je touchois au port que tant d'agitations me faisoient désirer lorsque j'ai receu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré. Je vais retourner auprès d'Elle pour recevoir ses ordres et pour juger de plus près si en effet mon zèle infatigable et mon dévouement sans réserve peuvent encore servir à Votre Majesté. Je crois qu'Elle me désire puisqu'Elle daigne m'en assurer et que sa bonne foy m'est connue; mais je la supplie aussi de croire, sur ma parole, que tout ce qui séduit la plus part des hommes élevés aux grandes places n'a plus de charmes pour moi et que, sans un sentiment de vertu digne de l'estime du Roy, c'est dans la retraite seule que j'aurois nourri l'amour et l'interest dont je ne cesserai d'être pénétré pour la gloire et le bonheur de Sa Majesté.

A Basle, ce 23 juillet 1789 (jour où les ordres du roy me parviennent).

Si cette lettre un peu officielle ne paraissait pas un assez sûr garant de la sincérité de M. Necker, le ton familier et plein d'abandon de celle qu'il adressait le lendemain à son frère suffirait à convaincre les plus incrédules :

Basle, 24 juillet 1789.

Je ne scais pas où tu es, mon cher ami, n'ayant aucune nouvelle de fraiche datte. Je suis arrivé icy

lundy dernier 20 de ce mois, et chaque jour j'ai eu dans l'idée que je te verrois arriver parce que tu aurois pris cette route en apprenant que j'irois en Suisse de Bruxelles par l'Allemagne. J'avois devancé madame Necker ayant pour compagnon M. de Staël ; nous avons traversé l'Allemagne sans accident sous des noms empruntés. Hier, j'ai vu arriver madame Necker et ma fille, qui ont supporté la fatigue du voyage mieux que je ne l'espérois ; elles ont été précédées de quelques heures par M. de Saint-Léon, qui m'avoit cherché à Bruxelles et qui avoit ensuite suivi ma route ; il m'a apporté une lettre du roy et des états-généraux pour m'inviter et me presser de retourner à Versailles y reprendre ma place. Ces instances m'ont rendu malheureux ; je touchois au port et je m'en faisois un plaisir. Mais ce port n'eut pas été tranquille et serein si j'avois pu me reprocher d'avoir manqué de courage et si l'on avoit pu dire et penser que tel ou tel malheur je l'aurois prévenu. Je retourne donc en France, mais en victime de l'estime dont on m'honore. Madame Necker partage ce sentiment avec plus de force encore, et notre changement de plans est un acte de résignation pour tous deux. Ah! Coppet, Coppet ! j'aurois peut-être bientost de justes motifs de te regretter! mais il faut se soumettre aux lois de la nécessité et aux enchainemens d'une destinée incompréhensible. Tout est en mouvement en France, il vient d'y avoir encore une scène de désordre et de sédition ouverte à Strasbourg. Il me semble que je vais rentrer dans le gouffre. Adieu, mon cher ami.

« Si M. Necker avait continué sa route vers la Suisse, dit l'auteur de *Paris, Versailles et les Provinces, au* XVIIIe *siècle,* si passionnément hostile à M. Necker, il n'aurait dépendu que de lui de passer pour un grand homme qui aurait pu empêcher la Révolution. » Ne faut-il donc pas lui savoir quelque gré du sentiment qui le faisait sans aucune illusion « rentrer dans le gouffre » ? Pour un homme aussi infatué de sa popularité qu'on l'a prétendu, il eût été bien excusable de concevoir un peu d'exaltation au moment où tout un peuple, soulevé d'abord par la nouvelle de son renvoi, allumait ensuite des feux de joie à celle de son retour. Jamais M. Necker ne reçut d'aussi incroyables témoignages de l'enthousiasme public que sur sa route de Bâle à Paris, et après sa rentrée au ministère. Il y a dans les archives de Coppet deux énormes liasses qui sont remplies tout entières des adresses que lui faisaient parvenir les municipalités des plus petites comme des plus grandes villes de France. J'en choisis une au hasard qui émane d'un petit hameau de Bretagne :

Monseigneur,

Veuillez bien accueillir l'assurance de notre reconnoissance et de notre amour. Nous vous l'offrons avec une confiance sans bornes. Votre retour vient mettre le comble à l'allégresse qui a succédé dans nos

cœurs aux sentimens de l'angoisse la plus accablante. Un deuil affreux couvroit la France et nous déroboit les beaux jours que vos lumières et vos vertus nous avoient promis. Votre présence, Monseigneur, achève de la dissiper Restez avec nous, rendez-nous heureux ; ne soyez plus sensible aux traits de l'envie. Le zèle patriotique dont vos grandes vues ont embrasé la France les a brisés. Aux pieds de Louis XVI, entouré de citoïens, quel monstre oseroit vous attaquer? Pour notre bonheur, pour la gloire du monarque, demeurez auprès de lui. Jouissez vous-même d'une place que vous seule pouvez occuper. Elle vous est assignée dans la postérité comme à Sully, près d'Henri IV. Nous sommes avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Les habitans de Rhuis en Bretagne.

Comment cette popularité si grande devait-elle s'user si rapidement, que le départ de M. Necker, au mois de septembre 1790, passa presque inaperçu au milieu des événements qui se pressaient? Ce fut par la résistance consciencieuse, quotidienne, infatigable, qu'il opposa pied à pied à la manie de désorganisation dont l'Assemblée constituante était envahie ; ce fut par l'indépendance de son langage et de son opposition aux caprices populaires de cette cohue délibérante, devenue par l'enivrement de son pouvoir aussi impatiente de la vérité que jamais

souverain absolu ait pu l'être. Il n'y a pas, dans la carrière politique de M. Necker, de période plus obscure que celle de ces quatorze mois, et il n'y en a pas non plus qui lui fasse plus d'honneur par la fermeté sans espoir et sans récompense avec laquelle il combattit des mesures populaires dont il prévoyait les effets funestes. Ce « fichu bourgeois, » pour reprendre l'élégante expression de M. le comte d'Artois, s'efforça de mettre obstacle aux conséquences injustes que comportaient les résolutions précipitées de la nuit du 4 août, et fit ressortir dans un mémoire tout ce qu'avait de ridicule la prétention d'abolir les titres. Ce républicain (car le côté droit de l'Assemblée l'accusait de travailler en secret à l'établissement de la république) rappela plus d'une fois dans un ferme langage à l'Assemblée quelles étaient les prérogatives indispensables du pouvoir exécutif, et, s'il se prononça en faveur du *veto* suspensif contre le *veto* absolu, c'est qu'il pensait (l'événement lui a-t-il donné tort?) qu'en face d'une Assemblée unique, une arme aussi puissante mise dans la main d'un souverain aussi faible que Louis XVI, aurait fini par se retourner contre lui. Ce protestant s'efforça de préserver le clergé d'une spoliation injuste et de lui faire assurer une dotation convenable. Ce courtisan de popularité

blâma la publication du *Livre rouge*, qui contenait le registre des anciennes dépenses secrètes de la royauté et couvrit de sa responsabilité des actes auxquels il n'avait point eu de part. Et quel encouragement recevaient ces efforts que, sans avoir l'ascendant du génie, il tentait au nom de l'honnêteté et du bon sens? Ses tentatives de résistance soulevaient les clameurs de la gauche et excitaient les sarcasmes de la droite. C'était surtout à ces sarcasmes que M. Necker et les siens étaient sensibles; car il leur semblait avec raison que les efforts d'un ministre du roi auraient dû trouver chez les défenseurs de la royauté un appui plus constant. Aussi, un jour que les *aristocrates* (c'était le langage du temps) avaient refusé d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Necker, madame de Staël écrivait à son mari qu'elle était sortie de la salle aussi indignée que triste, et prête à se trouver mal. M. Necker n'avait même pas, en effet, la ressource d'essayer sur ses contradicteurs l'ascendant d'une parole qu'il maniait, sinon avec éloquence, du moins avec facilité. L'accès de la tribune était interdit aux ministres, et M. Necker en était réduit à lutter contre elle à coups de mémoires écrits, qui se trouvaient le lendemain livrés sans réponse aux sophismes d'une contradiction captieuse et

contre lesquels s'acharnait souvent l'éloquence de Mirabeau.

On sait quel fut le malheureux succès de l'entrevue préparée par Malouet entre Mirabeau et M. Necker. « Quelles sont vos propositions, monsieur ? avait dit assez maladroitement le ministre à l'orateur. — Ma proposition, monsieur, est de vous souhaiter le bonjour, » répondit Mirabeau brusquement ; et, s'en allant furieux, il vint trouver Malouet, auquel il dit : « Votre ministre est un sot ; il aura de mes nouvelles. » Depuis cette époque, en effet, Mirabeau ne perdit aucune occasion de ruiner le crédit de M. Necker et de contrecarrer ses desseins. Mais sa haine remonterait plus haut, s'il faut en croire du moins un témoignage assez curieux, bien que peut-être suspect. C'est celui de Cerutti[1], cet ex-jésuite qui était devenu l'ami de Mirabeau et qui avait fini par se brouiller avec lui, ce qui ne l'empêcha pas de prononcer son éloge funèbre en 1791 dans l'église Saint-Eustache. Mais, entre temps, il avait offert ses services à M. Necker et remplissait l'office désintéressé, je veux le croire, de tenir madame Necker au courant des mouvements de l'opinion publique sur le compte de son mari. Voici en

1. Joseph-Antoine-Joachim Cerutti, né à Turin en 1738, mort en 1792.

quels termes Cerutti s'exprime dans une de ses lettres à propos de l'homme dont il avait été le collaborateur et dont il devait être le panégyriste :

... N'en doutez pas, madame, l'horrible Mirabeau a été sans cesse à la tête de ces mineurs souterrains. Il les conduisoit dans leurs profondeurs, il les animoit dans leurs manœuvres ; s'il ne fournissoit pas l'argent, il fournissoit la flamme et le salpêtre. Il auroit voulu faire sauter le trône et la caisse d'escompte, et d'abord M. Necker. Dans ma courte et imprudente liaison avec l'énergumène, j'eus une dispute sur M. Necker. Se levant en furie et frappant la cheminée d'un coup de poing effroyable, il me dit : « Je renverserai votre idole à la face de la nation. » Je lui répondis froidement : « Votre coup de poing n'a pas renversé la cheminée, votre fureur ne renversera pas le soutien de la France. » Le forcené étinceloit de rage, son front livide étoit recouvert d'une sueur blanchâtre qui ressemblait à l'écume d'un tygre. Il s'essuya, il se rassit et, avec un sourire convulsif, il me dit : « M. Necker a diffamé Calonne et ruiné Panchaud : je veux qu'un jour sa réputation soit au-dessous de celle de Calonne et sa fortune plus bas que celle de Panchaud. Je le poursuivrai à Versailles, à Genève, dans ses opérations, dans ses écrits... A moins, ajouta-t-il en se reprenant, qu'il n'accorde la double représentation du tiers ». C'étoit à la fin de l'année 1788. M. Necker accorda la double représentation du tiers. C'est sur cela que j'écrivis bêtement au fourbe Mira-

beau, qui eut l'art d'engager, de prolonger, de falsifier et de publier cette plate correspondance. Dès ce moment je connus le monstre en plein et je vis clairement que, s'il n'était pas exterminé, tout seroit exterminé par lui.

M. Necker ne pouvait tenir longtemps contre la coalition d'attaques aussi vives. Un jour, il annonça dans un de ses mémoires l'intention de se retirer. Cette annonce fut accueillie par l'Assemblée dans un silence glacial et prémédité. Le roi, qui, pour déterminer son retour, avait fait appel à son dévouement et au service duquel il avait usé sa popularité, le laissa également partir sans lui donner un témoignage de sympathie personnelle, et M. Necker, reprenant la route de Suisse, eut à traverser de nouveau ces provinces qui l'avaient acclamé à son retour de Bâle et qu'il trouvait animées de sentiments bien différents. Ce changement n'avait rien qui le surprît. Quelques jours avant le 14 juillet, comme la foule l'avait accompagné en triomphe jusqu'à son logement, il disait à quelques amis : « Vous voyez quelles ovations me fait ce peuple. Eh! bien, dans quinze jours peut-être, il me jettera des pierres. » Ce ne fut pas quinze jours, à la vérité, mais quinze mois, ou peu s'en faut qui amenèrent ce changement. En plusieurs endroits, il trouva la plèbe ameutée par ces rumeurs stu-

pides qui (nous en avons tous fait, il y a quelques années, l'expérience) obtiennent créance dans les moments de trouble chez cette nation qui se vante d'être la plus intelligente de la terre. « Il emporte, criait-on sur son passage, la fortune du peuple. » A Arcis-sur-Aube, il se vit retenu par la municipalité, et, pour obtenir son élargissement, il dut s'adresser à l'Assemblée nationale. A la réclamation de son père, madame de Staël joignait la lettre suivante, qu'elle adressait au baron de Jessé, alors président de l'Assemblée [1] :

11 septembre 1790.

Je vous demande en grâce, monsieur, de vouloir bien faire délibérer ce matin l'Assemblée sur l'arrestation de mon père. Il est nécessaire à sa santé de ne point éprouver des retards. C'est la seule considération que je présente. C'est à vous que je m'adresse personnellement, monsieur. Votre réputation fait ma confiance. Je ne prononcerois pas le nom de mon père à celui, permettez que je le dise, qui ne seroit pas aussi digne de l'entendre. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Plus heureux que le duc de la Rochefoucauld, le fils de l'aimable duchesse d'Enville, qui, dans des circonstances à peu près semblables, fut, sous

1. L'original de cette lettre se trouve aux Archives nationales. — On sait que l'Assemblée nommait, chaque mois, un nouveau président.

les yeux de sa mère, massacré à Gisors, M. Necker obtint son élargissement, et, après une nouvelle alerte à Vesoul, il put reprendre à petites journées un voyage que l'état de santé de madame Necker rendait singulièrement pénible. Enfin, ils atteignirent Coppet dans les premiers jours d'octobre 1790.

VIII

COPPET DANS LE PASSÉ

C'était en 1784 que M. Necker était devenu possesseur de la terre et du château de Coppet, après avoir pensé jadis à acheter Ferney, que Voltaire cherchait à vendre. Le concours de diverses circonstances a donné au nom de Coppet assez de notoriété pour qu'on trouve peut-être quelque intérêt à un retour très rapide sur l'histoire de ses propriétaires successifs.

La seigneurie de Coppet était, à la fin du siècle dernier, une des plus anciennes terres féodales du pays de Vaud, dont l'organisation, tout aristocratique, n'offre dans le passé aucun rapport avec celle de la république de Genève. Elle dépendait à l'origine de l'importante seigneurie de Commugny, dont mouvait tout le pays

environnant et dont elle ne fut séparée qu'en 1355. Mais le château avait été bâti en 1257, par cet habile et remuant comte Pierre de Savoie [1], que ses contemporains appelaient le *petit Charlemagne* et qui étendit le premier sur le pays de Vaud la main de son ambitieuse maison. Après avoir été donnée en fief aux comtes de Gruyère[2], la terre de Coppet fut érigée en baronnie par le duc Charles [3], en 1484, ce qui donna aux différents propriétaires le droit de porter le titre de baron de Coppet, titre que M. Necker prit, à plusieurs reprises, dans des actes publics et en particulier dans le contrat de mariage de sa fille. Durant le cours du XVIe siècle, le pays de Vaud fut livré à toutes les vicissitudes de la guerre religieuse et de la lutte entre la maison

1. Pierre, comte de Savoie, né en 1203 au château de Suze, mort en 1268, avait servi pendant neuf années en Angleterre sous le roi Henri III, avant de succéder à son neveu Boniface, et avait reçu de ce roi le titre de comte de Richmont et d'Essex. Il ramena sous l'autorité des comtes de Savoie la ville de Turin, dont Boniface n'avait pu réduire la révolte, et consomma la conquête du pays de Vaud préparée par ses prédécesseurs.

2. La famille des comtes de Gruyère dont le fief patrimonial était dans le canton de Fribourg, a joué un rôle important dans l'histoire du pays de Vaud. Leurs armes sont encore sculptées sur une des plus vieilles maisons du bourg de Coppet.

3. Charles Ier, dit *le Guerrier*, né en 1468, mort en 1489.

de Savoie et Leurs Excellences de Berne; aussi la baronnie de Coppet changea-t-elle plusieurs fois de mains, et le château fut en partie brûlé par l'armée bernoise, lors de la guerre *des gentilshommes de la Cuiller* à laquelle avait pris part le seigneur de Coppet[1]. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, la baronnie fut achetée par François de Bonne[2], duc de Lesdiguières, lieutenant général pour le roi en Dauphiné; mais il s'en dégoûta bientôt et, après ventes et reventes successives, la terre et le château, reconstruit à peu près tel qu'il est aujourd'hui, arrivèrent aux mains de l'antique famille des comtes de Dohna, les

1. La *Confrérie des gentilshommes de la Cuiller* était une association que les gentilshommes du pays de Vaud avaient formée pour reprendre Genève et la rendre à leur suzerain, le duc de Savoie. Le nom bizarre qu'ils portaient leur avait été donné à la suite d'un festin où l'un d'eux s'était écrié tenant une cuiller à la main : « Aussi vrai que je tiens cette cuiller, nous avalerons Genève. » Depuis ce serment, tous les membres de la Confrérie étaient tenus de porter à leur cou une cuiller d'or ou d'argent. Les membres de la Confrérie attaquèrent en effet Genève. Mais une armée bernoise vint à son secours et mit le feu, chemin faisant, aux châteaux des gentilshommes de la Cuiller. C'est ainsi que Coppet fut brûlé.

2. François de Bonne, duc de Lesdiguières, né en 1543, était le chef du parti calviniste en Dauphiné et fut un des plus fidèles soutiens d'Henri IV. Il mourut en 1626.

seuls des nombreux propriétaires de Coppet qui aient laissé quelque souvenir de leur passage.

Les comtes de Dohna étaient une illustre maison allemande qui tirait son nom du château de Dohna, près de Dresde, et dont une branche subsiste encore en Prusse. Ils portaient tous les titres de burgrave et comte du saint-empire auxquels ils adjoignirent après leur établissement à Coppet celui de *bourgeois de Berne*. Le comte Frédéric de Dohna, l'acquéreur de Coppet, était gouverneur de la principauté d'Orange [1], enclavée dans le comtat Venaissin, qui appartenait au prince de Nassau. Pendant plus d'un demi-siècle, les comtes de Dohna tinrent dans le pays la situation d'une famille princière, et ils traitaient sur ce pied avec la république de Genève qui honorait également en eux des citoyens de leur puissante alliée la république de Berne. Dans la cathédrale de Saint-Pierre, ils avaient leur tribune spéciale, tout comme de petits souverains. La comtesse de Dohna étant accouchée d'une fille, au mois de mai 1668, le comte demanda « que la seigneurie voulût bien présenter sa fille au baptême », et, cette demande ayant été agréée, par reconnaissance

1. Il existe encore à Coppet une vieille auberge appelée par corruption auberge de *l'Orange* et dont l'enseigne devait être probablement autrefois : *Aux Armes d'Orange.*

sans doute pour le service que le comte de Dohna avait rendu à la république en acceptant le commandement d'une petite armée réunie contre le duc de Savoie, le Magnifique Petit Conseil décida « que M. le premier syndic, accompagné de quelques membres du Conseil iraient à Coppet sur la petite frégate de la seigneurie pour là, faire les devoirs de parrain selon la coutume, et que l'on ferait faire une médaille en or de la valeur de vingt-cinq pistoles, laquelle M. le premier syndic présenterait à madame la comtesse de la part de la seigneurie, et, en outre, que l'on y porterait des confitures et dragées en bonne quantité qu'ils y présenteraient aussi. » Les conseillers envoyés par la seigneurie furent, disent les procès-verbaux du conseil, « très bien accueillis et régalés par M. le comte et madame la comtesse, qui leur témoignèrent beaucoup de reconnaissance avec les assurances de leur affection, » et la petite fille, présentée au baptême par la seigneurie, reçut les noms d'Espérance-Madeleine-*Genève*.

Un souvenir plus intéressant que celui du baptême de la petite Genève, et qui se rattache également à la possession de Coppet par le comte de Dohna est celui du séjour qu'y fit Bayle[1], le célè-

1. Pierre Bayle, né au Carlat, dans le comté de Foix en 1647, mort en 1706 à Rotterdam.

bre auteur du *Dictionnaire historique et critique*. Très jeune encore (il avait à peine vingt-trois ans), Bayle avait abjuré la religion calviniste, à laquelle appartenait sa famille, puis il l'avait embrassée de nouveau, et ses parents avaient jugé prudent, pour fortifier sa foi chancelante, de l'envoyer à Genève. Mais, à Genève, Bayle trouva la vie fort dispendieuse, et, n'ayant pas voulu s'accommoder d'une place de régent de seconde qui lui était offerte, parce que, dit-il dans une lettre à son père, « on traite ce genre d'hommes comme les véritables antipodes du vrai mérite et que les railleurs sont perpétuellement déchaînés contre eux, si bien qu'il faut avoir des dents de Saturne pour dévorer cette pierre », il accepta d'entrer chez le comte de Dohna pour servir de précepteur à ses deux enfants (bien que la position fût, à ce qu'il paraît, peu lucrative), et il vint en cette qualité s'établir à Coppet.

Les occupations de Bayle ne consistaient pas seulement à enseigner aux jeunes comtes le latin, l'histoire, la géographie et même le blason, science dans laquelle il était, de son propre aveu, fort novice ; entre temps, il servait encore de secrétaire au comte de Dohna lui-même, soit qu'il tînt la plume pour écrire des lettres insignifiantes, soit que le comte, qui se piquait d'érudition militaire, le chargeât de rechercher dans les

auteurs anciens le véritable nom latin de toutes les charges militaires d'aujourd'hui : « ce qui, ajoutait Bayle dans une lettre datée de Coppet, selon mon petit sens, n'est pas facile à trouver ; car je n'ai pas pris garde qu'ils eussent ce grand attirail d'officiers subalternes qu'on remarque aujourd'hui, et je me trouve fort embarrassé de dire *sergent* en latin sans circonlocutions. Or, tel est le but de M. le comte. » Il n'y a donc rien d'étonnant que Bayle, peu payé, mais fort occupé, se soit dégoûté de cette situation et qu'après dix-huit mois de séjour, il ait quitté Coppet au mois de mai 1674. Mais ce qui est plus digne de remarque et ce qui peint bien cette indifférence pour la nature, qui était le propre du XVIIe siècle, c'est que nulle part, ni dans la correspondance de Bayle, ni dans ses œuvres, on ne trouve un souvenir et comme un reflet de ces années que sa jeunesse avait passées en présence du lac et des montagnes. Parmi les nombreuses lettres écrites par lui de Coppet, il n'y en a pas une seule qui ne pût être datée de la plus plate contrée de France ou d'Allemagne. Aussi, dans le château même, ne subsiste-t-il aucun souvenir de son séjour, et, bien qu'il fût à coup sûr fort intéressant de montrer aux visiteurs la *chambre de Bayle*, on ne pourrait le faire que par une petite supercherie dont il ne serait point impossible à

la vérité de trouver, dans le pays même d'autres exemples.

Du comte Frédéric de Dohna, le château de Coppet passa au comte Alexandre, son fils, l'un des élèves de Bayle. Mais celui-ci, après avoir possédé le château assez longtemps, le vendit, en 1713, au baron Sigismond d'Erlach, Bernois de naissance et colonel des cent-suisses. Celui-ci s'en défit au bout de deux ans, et, de ventes en reventes successives, la baronnie, qui ne paraît avoir inspiré un vif attachement à aucun de ses nombreux propriétaires, finit par arriver aux mains de noble Pierre-Germain de Thelusson, ancien associé de M. Necker. Ce fut à lui que M. Necker l'acheta. Lors de cette dernière vente, il y avait déjà plus de deux siècles que le pays de Vaud était sous la domination de Leurs Excellences de Berne, et Leurs Excellences intervenaient dans chacun de ces contrats pour asseoir leur autorité par des conditions qui n'avaient, on va le voir, rien de libéral. C'est ainsi que, dans le contrat passé au profit du baron d'Erlach, l'acte d'investiture est donné par le trésorier du pays de Vaud au nom de Leurs Excellences de Berne, aux deux conditions suivantes :

1° D'être bon, loyal et féal vassal de Leurs Excellences de Berne, nos souverains seigneurs et supé-

rieurs, maintenir et procurer leur autorité, honneur et profit, et éviter leur perte, déshonneur et dommage de tout son possible, et tant qu'il sera rière leur souveraineté, obéir et observer leur mandemens et commandemens, leurs ordonnances et statuts par eux établis ou à établir, tant au regard du gouvernement de leur état que de la religion réformée et discipline ecclésiastique, sans y contrevenir, ni permettre aucune chose contraire.

2° *Item*, que ladite baronnie ne pourra être possédée par aucune personne de religion contraire à la religion réformée, quand même ce serait des héritiers ou descendans du seigneur baron, à moins qu'au préalable ils n'en ayent obtenu la permission et l'investiture de Leurs Excellences de Berne.

Cette clause, qui refusait à tout catholique le droit de devenir propriétaire dans le pays de Vaud, était tout à fait en harmonie avec la législation d'un petit pays qui donnait alors, tout protestant et républicain qu'il était, le spectacle des mêmes actes d'intolérance si justement reprochés à la France catholique et monarchique. C'est ainsi qu'à la fin du XVIIe siècle, une profession de foi ou *consensus* ayant été rédigée par ordre de Leurs Excellences de Berne, les sujets de Leurs Excellences furent tenus de prêter serment de conformité à ce *consensus*, et que des *chambres de religion* furent investies du droit de condamner les contrevenants, suivant

les cas, au bannissement, à la confiscation des biens, au fouet, à la marque, aux galères ou à la mort [1]. Cette clause d'exclusion a été maintenue dans la législation du pays de Vaud jusqu'à l'époque de la révolution française, et chacun sait qu'elle empêcha Voltaire (un bien pauvre catholique cependant, écrivait-il à madame d'Épinay), d'acheter une maison à Lausanne. Cependant, lorsque M. Necker fit l'acquisition de Coppet, cette prohibition avait pris une forme un peu différente, et le nouvel acquéreur s'obligeait seulement à ne transférer sa baronnie « à aucun prince, seigneur, ni particulier étranger, sans en avoir obtenu la permission de Leurs Excellences de Berne, à l'exception de ses héritiers légitimes professant la *sainte religion réformée* ».

Leurs Excellences de Berne intervenaient également dans tous ces contrats à un point de vue beaucoup plus lucratif. C'est ainsi que M. Necker, ayant payé pour l'acquisition du château de Coppet, la somme de 500,000 livres, argent de

1. Voyez Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*. Hâtons-nous de dire qu'aujourd'hui le canton de Vaud s'honore, au contraire, par le caractère tolérant de sa législation religieuse, et accorde en particulier aux catholiques, à la différence d'un canton bien voisin, une liberté qui leur est à la fois assurée par la loi et garantie par les mœurs.

France, soit 333,333 florins 6 sols 4 deniers, argent de Berne [1], le *laud* (ce que nous appellerions le droit de mutation) exigé par le gouvernement de Berne, s'élevait à 121,979 florins, c'est-à-dire à plus du tiers du prix d'achat. En revanche, le gouvernement de Berne garantissait à M. Necker la jouissance de toutes les *prééminences et dépendances* de la baronnie de Coppet, c'est-à-dire d'un certain nombre de droits féodaux qui constituaient une branche importante du revenu de la terre et dont la suppression sans indemnité devait un jour considérablement réduire la fortune de M. Necker. Ces droits, au reste, n'avaient rien d'exorbitant et ils étaient de ceux qu'un ministre libéral de Louis XVI pouvait percevoir sans scrupule : droit de four banal, de pressoir, etc. Ils ne furent supprimés qu'à la fin du siècle, et les plus grands seigneurs de France étaient déjà privés depuis plusieurs années de leurs redevances féodales, que, plus heureux, le baron de Coppet jouissait encore paisiblement des siennes.

Le château acquis par M. Necker était alors comme aujourd'hui un grand bâtiment sans caractère. Ce bâtiment se compose de trois corps de logis qui forment en se repliant une cour in-

1. Cette évaluation de l'argent de France en argent de Berne est empruntée au contrat d'acquisition de M. Necker.

térieure. On ne pénètre dans cette cour qu'en passant sous une voûte et une vieille grille en fer, qui devait autrefois former un pont-levis, la sépare du parc. Cette grille est flanquée de deux grosses tours, dont l'une est moderne, mais dont l'autre (qui est précisément la tour des archives) atteste son ancienneté par l'épaisseur de ses murailles et cache dans ses soubassements un gros pilier muni d'un anneau en fer, auquel on attachait autrefois les prisonniers. D'une longue galerie située au rez-de-chaussée où M. Necker installa sa bibliothèque en attendant qu'elle devînt un jour la salle de spectacle, on n'aperçoit d'autre vue que les sommets d'une rangée de platanes, dont le feuillage épais cache les maisons du village. Mais, du balcon qui court le long des fenêtres du premier étage, on découvre un paysage qu'on n'oublie point et dont l'attrait ramène souvent à Coppet ceux qui l'ont une fois contemplé, de même que, suivant une croyance populaire, l'eau de la fontaine Trévi ramène à Rome ceux qui ont une fois trempé leurs lèvres dans ses ondes. A droite, la ville de Genève, tantôt disparaissant à midi dans le miroitement du soleil, dont les rayons se reflètent dans ses clochers de zinc, tantôt dessinant, vers le soir, la ligne de ses maisons blanches sur le ciel rougeâtre; vis-à-vis la côte de Savoie, la lourde masse

des Voirons étalant ses pentes entrecoupées de bois de sapins et de pâturages ; au pied, le château de Beauregard, dont l'aspect sévère semble fait pour servir de cadre à cette mâle figure d'*un Homme d'autrefois*, si bien décrite par son arrière-petit-fils [1], et rappelle en face de Coppet les souvenirs d'un monde si différent ; à gauche enfin le lac, le beau lac dans toute son étendue, déployant vers Lausanne la nappe unie de ses eaux bleues.

Cependant celui qui, sans pénétrer dans la maison, aurait dirigé ses pas vers le parc, attiré par l'ombre et la fraîcheur, celui-là pourrait, en s'y promenant, se croire à cent lieues du lac et des montagnes. Deux grandes allées droites, derniers vestiges d'un parterre à la française, lui diraient que ce parc a été dessiné dans un temps où l'on ne regardait point autour de soi, et où l'on cherchait surtout dans la promenade le plaisir de la conversation à l'ombre. Aussi s'étonnerait-il moins que de grands arbres, ces arbres que madame de Staël appelait des « amis témoins

1. Voir *un Homme d'autrefois*, par le marquis de Costa de Beauregard (in-8, Plon). *L'homme d'autrefois* n'avait pas échappé, pendant son séjour à Versailles, à l'enthousiasme qu'inspirait M. Necker. Peut-être ce souvenir aurait-il pu rendre plus indulgent pour M. Necker et lui-même et son aimable biographe.

de sa destinée », ferment la vue de tous côtés, et laissent à peine apercevoir par quelques rares percées les pentes violettes du Jura. Ce qu'était au reste, il y a cent ans, le château de Coppet, il l'est encore aujourd'hui; car pas une pierre n'en a été changée. Sans doute bien des habitations plus modernes élèvent, sur les coteaux qui avoisinent le lac, des constructions plus somptueuses, ou déroulent vers ses bords des pelouses plus riantes. Mais lorsque, les yeux encore éblouis ou charmés, on pénètre dans la cour intérieure, silencieuse et sombre, lorsqu'on franchit surtout le seuil de la maison dont quelques pièces conservent intacte l'empreinte du passé et semblent prêtes à recevoir leurs hôtes d'autrefois, on ne saurait refuser à cette vieille demeure, comme aux souvenirs qu'elle rappelle, le charme et la mélancolique grandeur des choses qui ne sont plus.

IX

COPPET PENDANT LA RÉVOLUTION

Lorsqu'à la fin de septembre 1790, une chaise de poste débarqua M. et madame Necker dans la cour de Coppet, l'impression un peu triste qu'on éprouve toujours en pénétrant par un jour d'automne dans une habitation depuis longtemps inoccupée dut être singulièrement aggravée par leurs dispositions intérieures. M. Necker s'était vu vilipendé par ses adversaires, abandonné par ses amis, renié par le pays qu'il avait adopté. Madame Necker, de son côté, ne pouvait manquer de sentir douloureusement le contraste entre ce retour à Coppet et le premier séjour qu'elle y avait fait quelques années auparavant, alors qu'aux témoins de sa difficile jeunesse elle s'était montrée riche de tous les bien-

faits du présent et de toutes les promesses de l'avenir. Aussi, à peine arrivés et installés, M. Necker dans un appartement qui regardait vers Genève, madame Necker dans une grande et obscure chambre dont les fenêtres avaient vue sur le parc, s'étaient-ils appliqués tous deux à chercher les consolations que leur nature diverse comportait, M. Necker dans le travail, madame Necker dans l'amitié.

En prenant la plume aussitôt, après son arrivée à Coppet, M. Necker était obligé d'avouer « que le respect qu'il avait religieusement rendu à l'opinion publique s'était affaibli depuis qu'il l'avait vue soumise aux artifices des méchants et trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paraître à son tribunal pour les vouer à la honte et les marquer du sceau de sa réprobation ». C'était cependant à l'opinion publique qu'il s'adressait lorsque, dans son *Essai sur l'administration de M. Necker par lui-même*, il entreprenait la justification de sa conduite dans les circonstances difficiles qu'il venait de traverser. Aussi ne faut-il chercher dans cet *Essai* ni une histoire complète des premiers temps de la Révolution, ni même un récit détaillé des actes de M. Necker. Mais je me permets de recommander la lecture de cet ouvrage un peu oublié à ceux qui mènent

aujourd'hui la campagne de réaction historique contre la Constituante. Ils auront la satisfaction d'y trouver, exprimées parfois sur un ton assez acerbe, la plupart des attaques qu'ils dirigent aujourd'hui contre l'œuvre des législateurs de 89 et l'indication très sagace des côtés fragiles de cette œuvre. Mais, si bien fondées que soient les critiques de M. Necker, le ressentiment personnel qu'il laisse percer leur enlève cependant quelque peu de leur autorité, et cet *Essai* ne saurait avoir la valeur d'un ouvrage historique ou politique.

Il n'en est pas de même de son *Étude sur le pouvoir exécutif dans les grands États*, à laquelle il mettait la main, dès son premier ouvrage terminé, et qu'il fit paraître au commencement de l'année 1792. M. Nourrisson, dans une étude sévère jusqu'à la malveillance qu'il a consacrée à M. Necker, convient cependant que cette étude est une de celles où M. Necker a déployé le plus de sagacité politique et qu'elle le classe au rang des publicistes. Ce n'est pas seulement, en effet, une démonstration très solide des périls auxquels la constitution de 1791 exposait la France. C'est encore une analyse très fine des vices inhérents à la démocratie pure, et une prédiction très juste des conséquences auxquelles son triomphe ne peut manquer

d'entraîner un grand pays. Comme, en matière aussi générale, ce qui est vrai dans un siècle l'est encore dans un autre, on pourrait appliquer au spectacle que nous voyons se dérouler sous nos yeux plus d'un passage détaché de l'ouvrage de M. Necker. N'avons-nous pas eu l'occasion de juger combien est fidèle cette peinture d'une assemblée qui veut se rendre permanente et omnipotente ?

Vingt-quatre mois de séances suffiront à peine pour laisser le temps à chaque député d'avoir place dans le logographe et pour faire arriver dans son district ou sa municipalité quelques paroles de lui un peu remarquables. Sur les sept cent quarante-cinq, il y en aura sept cent quarante peut-être absolument neufs à la gloire. Il faudra bien qu'ils s'essaient à cette conquête : il faudra bien qu'ils jouissent, les uns de leurs succès, les autres de leurs espérances, les autres de leur part au triomphe commun. Ajouterons-nous que les dix-huit francs par jour exactement payés seront peut-être aussi un lien imperceptible ? C'est un simple soupçon, mais la chose est possible. Et quel plaisir encore pour tous ces messieurs de donner des ordres à leur premier commis le roi de France ! Quel plaisir encore de faire apparaître au coup de sifflet tous les ministres à la barre ! Ah ! jamais on ne pourra quitter de plein gré ces fonctions enivrantes... et comme les affaires vont chercher la puissance réelle quand l'accès vers cette puissance est toujours ouvert,

c'est à l'Assemblée nationale que tout le monde s'adressera, et cette Assemblée, en se résignant facilement à l'accroissement de sa domination, deviendra chaque jour davantage le point de réunion de tous les genres de pouvoir. Elle réservera seulement au gouvernement les objets d'une décision épineuse ou désagréable et se ménagera le moyen de le censurer à coup sûr.

Ne pourrait-on point également inviter quelques-uns, non point de nos sept cent quarante-cinq, mais de nos cinq cent trente députés à méditer ces réflexions sur le caractère éphémère de la popularité ?

Les grands embarras surtout viendront lorsque, tous les genres de pouvoirs une fois réunis entre les mains d'hommes élus par la nation, les représentans du peuple, en possession de toutes les autorités, auront seuls à compter avec lui et ne pourront plus le distraire de ses plaintes en fixant comme aujourd'hui toutes ses pensées sur les ennemis dont il est environné et sur les combats qu'il faut leur livrer. La victoire une fois reconnue, la toute-puissance une fois avouée, ces excuses ne seroient plus admissibles. On charmeroit ce peuple encore quelque temps en le louant, en lui apprenant qu'il s'est levé majestueusement, qu'il a pris une superbe attitude, que l'univers le contemple, que l'univers l'admire. Mais il est un terme aux promesses et aux espérances ; car la nature des choses est sourde et muette, et le langage de l'hypocrisie ne

peut rien contre elle. On éprouvera donc tôt ou tard qu'il est impossible de faire à vingt-six-millions de souverains un sort proportionné à leurs prétentions et à leur dignité; et, lorsqu'ils remarqueront, la plupart, que leur sort n'est point changé, lorsqu'ils s'apercevront que la pluie continue à se glisser dans leurs réduits, que les vents soufflent encore à travers leurs cloisons, que le prix du pain et le tarif des salaires ne sont point dans leur dépendance, ils croiront avoir été trompés; ils prêteront l'oreille à de nouvelles séductions, et leurs derniers amis, leurs derniers chevaliers, verront comme les autres leur autorité renversée.

Louis XVI était encore sur le trône au moment où parut l'ouvrage de M. Necker; mais la surveillance étroite qui, depuis la tentative de Varennes, était exercée sur lui, se resserrait chaque jour davantage. M. Necker voulut, dans ces circonstances, faire parvenir au souverain qu'il avait servi avec un dévouement souvent mal apprécié, un nouvel hommage de ses sentiments, et il lui adressa son ouvrage en l'accompagnant de la lettre suivante :

Je désire avec ardeur que cet ouvrage, absolument nécessaire pour ma défense, obtienne l'approbation de Votre Majesté. Elle y verra quelquefois l'expression des sentimens que je professerai pour sa personne jusqu'à la fin de ma vie. Il n'est aucun instant du jour

où mes regards attendris ne se tournent vers le plus vertueux des princes et le plus malheureux des monarques, et je partage tous les détails de sa situation avec la plus profonde douleur.

Louis XVI ne répondit point à cette lettre, et sans doute, livré tout entier aux tristesses et aux périls de sa situation, il n'eut guère la curiosité ni le temps de jeter un coup d'œil sur l'œuvre de son ancien ministre. Mais si quelques-unes des pages du livre passèrent sous ses yeux, il dut être touché du ton dont, à plusieurs reprises, M. Necker y parle de son ancien maître. Jamais, en effet, dans aucun des ouvrages qu'il a publiés soit avant, soit après la mort de Louis XVI, M. Necker n'a manqué une occasion de rendre témoignage en termes émus aux vertus, à la droiture, aux intentions patriotiques du prince qu'il avait servi ; jamais non plus il n'a laissé percer l'ombre d'un sentiment d'amertume, inspiré par le souvenir des préventions contre lesquelles il avait toujours eu à lutter, de l'abandon dont à deux reprises il avait été victime, et du peu de reconnaissance dont avaient été payés ses derniers efforts. Tel n'était pas toujours le ton dont on s'exprimait sur le compte de Louis XVI dans le monde des émigrés, et la différence entre les deux langages montrerait au besoin que les serviteurs les plus intransi-

geants (pour employer un mot à la mode) ne sont pas toujours les plus respectueux.

Tandis que M. Necker, encore dans la pleine vigueur de l'esprit, continuait de demander au travail les consolations qu'il ne refuse jamais, madame Necker, plus jeune que son mari de plusieurs années, voyait au contraire lui échapper toutes les ressources auxquelles elle aurait pu s'adresser pour fortifier son courage. Avant même que les derniers événements dont elle avait profondément ressenti le contre-coup eussent achevé de détruire sa santé déjà ébranlée, sa faiblesse croissante l'avait forcée à se retirer peu à peu train du monde, et certaines réflexions qu'on trouve éparses dans ses œuvres montrent qu'elle n'avait pas laissé de ressentir la tristesse de cette vieillesse précoce : « Lorsqu'on est vieille, dit-elle quelque part, il faut travailler à se supporter soi-même, à plus forte raison à se faire supporter aux autres ; » et dans un autre endroit : « La vieillesse des femmes n'est supportable dans ce monde qu'autant qu'elles n'y remplissent point d'espace, qu'elles n'y font point de bruit, qu'elles ne demandent aucun service, qu'elles rendent tous ceux qui dépendent d'elles, et qu'elles ne se montrent que pour le bonheur des autres. Lorsqu'on est vieille et qu'on a rempli sa tâche sur la terre, il faut

considérer comme assez bien employé le temps qu'on passe sans faire de fautes, sans ennui et sans douleurs. »

Ce qui devait encore aggraver le sentiment un peu triste exhalé dans ces lignes, c'est qu'à cette femme, dont l'amitié avait rempli la vie, une rigueur particulière de la destinée avait enlevé tous ceux qui, par leur attachement passionné, l'auraient aidée à traverser cette seconde et pénible phase. Lorsque madame Necker avait acquis Coppet, Thomas, qui avait toujours eu horreur de Paris et le goût de la solitude, formait le projet d'acheter une petite maison dans le village et de s'y établir auprès d'elle. « Je serois auprès de vous, écrivait-il, je pourrois vous voir tous les jours et à toutes les heures que vous auriez de libres. Je serois votre vassal et celui de M. Necker, et jamais féodalité ne m'auroit paru plus douce. » Mais Thomas avait disparu, et ce charmant projet de vasselage, comme l'appelait madame Necker, avait été détruit par le souffle de la mort. Elle ne retrouvait pas non plus en Suisse celui dont elle avait reçu, auquel elle avait porté dès sa jeunesse, tous les tendres sentiments qu'une femme sûre d'elle-même peut porter et recevoir dans l'amitié. Il y avait déjà près de deux ans que Moultou était mort, et, de quelque côté que madame

Necker se tournât, elle ne trouvait plus que des souvenirs. C'était à ces souvenirs qu'elle se rattachait avec passion : soit que par d'affectueuses lettres elle pressât la veuve de Moultou, ses filles, sa belle-sœur, la Gothon chérie d'autrefois, de faire à Coppet de longs séjours ; soit que, remontant plus loin encore dans le passé, elle se reportât vers les temps de sa première jeunesse, dont la scène était si voisine, au risque d'ébranler des cordes toujours vibrantes dans son cœur.

On se souvient peut-être de l'affection passionnée que Suzanne Curchod portait à sa mère, du désespoir où sa mort inopinée l'avait plongée et des reproches qu'elle s'adressait à elle-même d'avoir troublé par les inégalités de son humeur les derniers jours d'une vie si chère. L'aiguillon de ce remords dont elle s'exagérait singulièrement la gravité, n'avait jamais cessé (ses papiers intimes en font foi) de harceler une conscience scrupuleuse jusqu'à la minutie, et c'était sans doute oppressée par ses regrets qu'elle écrivait un jour cette pensée, où l'on croirait entendre l'écho d'un cœur brisé : « Il est des souvenirs si tendres et si douloureux, qu'ils font le sort de toute une vie. » Aujourd'hui qu'après bien des vicissitudes le sort la ramenait dans des lieux si

proches de ceux où s'était écoulée sa jeunesse, alors qu'une heure à peine la séparait de ce presbytère de Crassier, témoin des joies et des épreuves de son adolescence, les souvenirs du passé ne pouvaient manquer de se réveiller chez elle dans toute leur force, et elle devait chercher à faire revivre et à perpétuer ces souvenirs dans la forme qui était celle du temps. A peine arrivée à Coppet, elle s'occupait à ériger dans le temple du village un monument à la mémoire de ses parents, et, sur le socle de ce monument qui existe encore aujourd'hui, elle faisait graver une inscription où elle cherchait à perpétuer la mémoire de leurs vertus et de ses regrets. De nos jours, la mode n'est plus guère aux inscriptions de cette nature, et rien ne fait sourire comme ces vains efforts de l'homme pour lutter contre le temps et l'oubli. Faut-il croire qu'à une époque où l'on vit si vite, cette lutte même ait été reconnue comme impossible, et que chacun de nous préfère concentrer en lui-même l'intérêt de sa vie, au lieu de s'attarder à d'inutiles regrets ?

Il y avait cependant bien près de Coppet quelqu'un avec qui madame Necker pouvait s'entretenir encore du passé, d'un passé auquel le temps avait enlevé toute l'amertume du ressentiment et laissé toute la douceur du souvenir ;

c'était Gibbon. Depuis longtemps, Lausanne était devenue pour Gibbon comme une seconde patrie. C'était là qu'après une incursion heureusement courte dans la politique, il était venu chercher le loisir et le calme nécessaires à ses longs travaux. Là, il avait immortalisé son nom en écrivant cette triste et éloquente histoire de la décadence d'un peuple qui n'a pas su trouver dans le respect de ses grands souvenirs un remède à ses divisions intérieures. Là il venait encore chercher un repos studieux à l'ombre de ce même berceau d'acacias, sous lequel, sa grande œuvre achevée, il s'était promené avec mélancolie, comme quelqu'un qui vient de se séparer d'un ami. Aussi madame Necker, qui déjà l'avait retrouvé en Suisse quelques années auparavant, avait-elle hâte de lui adresser un nouvel et amical appel. Gibbon se rendit à cet appel avec un empressement qui put tromper madame Necker, et il vint, au mois d'octobre 1790, passer quelques jours à Coppet. Mais elle aurait été singulièrement déçue et froissée si elle avait pu savoir en quels termes Gibbon rendait compte de sa visite à son ami lord Scheffield.

J'ai passé quatre jours au château de Coppet avec Necker. J'aurois voulu pouvoir mettre son exemple sous les yeux de tout jeune homme travaillé par le démon de l'ambition. Ayant à sa disposition tout ce

qui peut assurer le bonheur privé, il est le plus malheureux des êtres vivans. Le passé, le présent, l'avenir lui sont également odieux. Lorsque je lui suggérois quelques distractions domestiques, lire, bâtir, il me répondoit sur le ton du désespoir : « Dans l'état où je suis, je ne puis sentir que le coup de vent qui m'a abattu. » Madame Necker a extérieurement meilleure attitude, mais *le diable n'y perd rien.*

Ami aussi peu sensible qu'il avait été amant peu fidèle, c'était là tout ce que Gibbon trouvait à dire sur le compte d'amis qui lui avaient fait accueil au temps de leur prospérité. Cependant il renouvelait assez fréquemment ces visites, et un commerce plus intime devait l'amener à rendre meilleure justice à M. Necker.

Je me suis formé de M. Necker une opinion beaucoup plus favorable qu'autrefois. Dans l'intimité, il se départ de sa réserve et de sa mélancolie. J'ai été à même de mieux juger de son esprit, et tout ce que j'en ai vu est honnête et droit. Il a été surpris par l'ouragan, il s'est trompé de route dans le brouillard, mais je me demande si, dans une situation aussi périlleuse, aucun homme aurait pu mieux faire.

Mais de madame Necker elle-même il n'est plus jamais question dans les lettres de Gibbon, et la ténacité de ces illusions que les femme sont sujettes à conserver sur les hommes qui les ont aimées (leur eussent-ils été infidèles),

put seule lui dissimuler que ce n'était pas là l'ami dont son cœur avait besoin. Sauf les quelques visites de Gibbon, la vie qu'on menait à Coppet était singulièrement solitaire. Le flot des émigrans, chaque jour plus nombreux, passait cependant bien près d'eux. Les uns traversaient Genève, pour de là gagner Turin et la petite cour du comte d'Artois; les autres s'établissaient à Lausanne ou sur la côte du pays de Vaud, pour y attendre la fin de ce qu'ils appelaient la *giboulée*. Là, tout entiers à leurs espérances, à leurs chimères, à leurs ressentiments, ils menaient cette vie d'héroïsme et de frivolité dont le récit excite à la fois l'impatience et l'admiration. Mais ils avaient frappé Coppet d'interdit, et celui d'entre eux qui aurait rendu visite à l'ancien ministre de Louis XVI aurait été considéré comme un traître à son roi et à sa cause. « Il n'y a pas un Français, écrivait Gibbon à lord Scheffield, qui voudrait mettre le pied chez M. Necker. » Leur solitude demeura donc absolue jusqu'au moment où madame de Staël, chassée de France par les événements, vint définitivement s'établir auprès d'eux.

Madame de Staël avait fait à ses parents une première visite, peu de temps après leur arrivée, au mois d'octobre 1790. Elle ne se plut guère à Coppet; mais, dans sa pensée, le séjour qu'y fai-

saient ses parents ne devait être que momentané ; elle se berçait encore d'illusions que l'avenir ne devait pas tarder à démentir, et caressait l'espoir de ramener bientôt son père à Paris. Aussi écrivait-elle à son mari, en lui dépeignant la vie qu'ils menaient à Coppet :

Nous possédons dans ce château l'aimable Fornier[1] et M. Gibbon, auteur de l'*Histoire du bas-empire*, l'ancien amoureux de ma mère, celui qui vouloit l'épouser. Quand je le vois, je me demande si je serois née de son union avec ma mère ; je me réponds que non et qu'il suffisoit de mon père seul pour que je vinsse au monde. Mon Dieu ! que j'ai besoin qu'il revienne à Paris, mon père ! L'air de ce pays-ci ne lui convient pas. Il est, en effet, très contraire aux dents, et, depuis quatre jours, une énorme fluxion le retient dans sa chambre ; il est mélancolique, mais bon et sensible comme je l'ai toujours trouvé. Je me surprends souvent les yeux baignés de larmes en contemplant ce majestueux exemple des vicissitudes humaines, de l'amour et de l'ingratitude d'une grande nation ; mais je tâche de lui cacher un sentiment qui pourroit l'affaiblir. Il m'appeloit ce matin « Roger

1. Celui que madame de Staël appelle l'aimable Fornier était un protestant, né à Nimes en 1728, mort à Paris en 1815, qui vivait dans l'intimité de madame Necker, et paraît, sans doute en sa qualité de coreligionnaire, avoir exercé sur elle une certaine influence, morale et religieuse.

Bontemps », et je le laissais dire. Je suis bien loin cependant d'être gaie de la gaieté du bonheur, et jamais peut-être je ne me suis sentie aussi profondément mélancolique. Ce pays-ci ne me plaît pas du tout ; quoique je réussisse assez parmi les Genevois, j'ai besoin de me commander de chercher à plaire ; tu conviendras que ce n'est pas là mon état naturel. J'ai fort envie de revenir à Paris et surtout de m'assurer que mon père y retournera Adieu, mon cher ami.

Cependant les événements se précipitaient en France et paraissaient marcher de plus en plus rapidement vers une solution fatale. Plus les circonstances s'aggravaient, plus aussi le séjour de Coppet devenait pénible à madame de Staël. Cette tranquillité factice faisait un contraste trop fort avec les troubles du dehors et avec les agitations de sa propre pensée. « On vit ici, écrivait-elle, dans un silence, dans une paix infernale ; on frémit, on se meurt dans ce néant. » Aussi bientôt n'y pouvait-elle plus tenir et elle retournait à Paris auprès de son mari, qui continuait à y représenter le cabinet de Stockholm. M. de Staël commençait cependant à sentir sa situation singulièrement ébranlée. Gustave III, qui s'était mis à la tête du mouvement contre-révolutionnaire en Europe, ne pouvait pas pardonner à son ambassadeur l'enthousiasme dont celui-ci n'avait pu se défendre pour les premiers actes de la Consti-

tuante et peut-être aussi la fermeté avec laquelle, dans ses dépêches, il continuait à déclarer chimériques tous les projets de la contre-révolution en France. Bientôt ce refroidissement se changeait en une disgrâce ouverte et M. de Staël informait son beau-père qu'en dépit du fameux engagement pris par Gustave III dans le contrat de mariage de mademoiselle Necker, ses fonctions d'ambassadeur de Suède à Paris venaient de lui être retirées[1] :

Paris, ce 16 janvier 1792.

J'ai eu, monsieur, pendant quelques moments, l'espérance de voir disparoître les dangers qui me faisoient craindre de perdre ma place ; mais j'ai été, comme vous le savez déjà, trompé dans mon attente. Tous mes efforts étant restés infructueux, il a bien fallu succomber, puisque la combinaison des choses rendoit ma chute nécessaire. Le roi ne m'a point parlé des dédommagemens qu'il juge convenables de me donner et encore moins des marques de satisfaction que j'ai peut-être méritées : pas un mot, ni pour ma pension, ni pour payer le loyer de ma maison, ni pour aucune justification. Mes amis me disent que tout s'arrangera si j'ai de la patience, et surtout si je ne donne aucune marque de mécontentement. J'ai suivi leurs conseils, mais

1. Après la mort de Gustave III (mars 1792), les fonctions d'ambassadeur de Suède furent rendues à M. de Staël par le duc de Sudermanie, depuis Charles XIII, qui était alors régent.

je crois en même temps que ma présence en Suède devient de la plus urgente nécessité ; car, selon la marche ordinaire de ce monde, les amis ont moins d'activité que n'en ont ceux qui s'occupent à nuire.

M. de Staël continuait en insistant sur les raisons qui rendaient nécessaires son départ pour la Suède, et il terminait en disant :

Vous avez eu la bonté de me dire, monsieur, dans votre dernière lettre, que je trouverois un asile près de vous. J'ai été touché jusqu'au fond de mon cœur de tout ce que cette offre renfermoit de sensible pour moi. J'ose vous assurer avec vérité que je préférerois à tout ce que le monde présente de plus séduisant de passer ma vie près du grand homme dont j'admire et aime également le génie et la vertu. Je n'aurois d'autre regret que de sentir à chaque instant que je ne pourrois rien faire pour son bonheur, tandis qu'il feroit tout pour le mien.

Cet asile que M. Necker offrait à son gendre, il aurait désiré également que sa fille en profitât. Mais madame de Staël ne pouvait encore prendre son parti de quitter Paris. Il en coûtait trop à son amour passionné pour la France de paraître en ce moment suprême se désintéresser de ses destinées, à sa fierté de suivre l'exemple de ces fugitifs de la première heure, contre lesquels elle s'était élevée si fort, à son courage d'aban-

donner des amis auxquels elle pouvait encore être utile en leur offrant un asile sous le toit de l'ambassade de Suède, et en leur procurant des passeports qu'elle sollicitait pour eux comme pour des compatriotes de son mari. C'est à son séjour obstiné dans Paris que nous devons ces belles pages des *Considérations sur la révolution française*, où elle décrit si éloquemment la marche de la Révolution et où, revenue des illusions de sa jeunesse sans en avoir abjuré les opinions généreuses, elle fait à chacun la part si équitable. Le spectacle auquel elle assistait avait singulièrement changé ses sentiments, et à l'irritation qu'elle ressentait autrefois contre les *aristocrates*, lorsqu'ils refusaient de prêter l'oreille aux arguments de M. Necker, avait succédé une indignation virulente contre ces jacobins fanatiques qui étendaient sur la France le réseau de leur tyrannie. Le ressentiment qu'elle avait éprouvé contre la famille royale à la suite du permier exil, puis de l'abandon de son père, avait fait place à une compassion profonde pour les affronts qu'une assemblée sans grandeur et sans courage faisait endurer au roi, et pour les mesquines humiliations de la captivité où, depuis la fuite de Varennes, toute la famille royale était tenue. Cette compassion ne s'exhalait pas en lamentations stériles. Un jour, madame de Staël

fit venir Malouet et lui soumit un plan qu'elle avait formé pour l'évasion du roi et de la reine. Elle voulait acheter une terre qui était à vendre près de Dieppe. Elle s'y rendrait deux fois, emmenant à chaque fois avec elle, outre son fils qui avait l'âge du dauphin, un homme qui aurait à peu près la taille du roi, et deux femmes dont l'une à peu près semblable à Marie-Antoinette l'autre à madame Élisabeth. Au troisième voyage, elle aurait laissé son fils à Paris et emmené toute la famille royale. Mais la reine refusa d'entrer dans ce projet. L'excès du malheur avait jeté comme un voile devant ses yeux, et, à travers ce voile, elle ne savait plus distinguer entre ses véritables ennemis, acharnés à sa perte, et ceux qui avaient pu, au début de la Révolution, blâmer la politique de cour, mais qui avaient horreur des crimes qui se préparaient. Quelques jours après survenaient les événements du 20 juin, puis ceux du 10 août. Madame de Staël demeura à Paris jusqu'au 1er septembre, moins occupée de se mettre en sûreté que de sauver ses amis, dont plusieurs, entre autres MM. de Lally et de Jaucourt, lui durent la vie. Elle quitta enfin Paris le jour où commençaient les massacres, et arriva à Coppet au commencement de septembre 1792.

Si les quelques semaines de son premier séjour

à Coppet avaient été déjà singulièrement pénibles à madame de Staël, que fut-ce de cette vie nouvelle, dont la paisible uniformité contrastait si fort avec les émotions et les dangers auxquels elle échappait ! Il n'y a point pour les natures actives et généreuses d'épreuve plus difficile à supporter que celle d'une inaction et d'une sécurité factices au milieu des périls publics. Ce petit coin du pays de Vaud devait jouir quelques années encore, entre la France livrée à l'anarchie, la Savoie et le territoire de Genève, bientôt envahis par les armées révolutionnaires, d'une tranquillité qui en faisait un port de refuge singulièrement envié. Mais c'était cette tranquillité même qui pesait à madame de Staël et qui lui arrachait des cris d'un ennui éloquent. Parfois, au milieu de cette oasis silencieuse, elle regrettait Paris, où l'échafaud se dressait déjà en permanence et elle était tentée d'y retourner, entraînée par le plus noble des mobiles, celui de rendre service aux amis qu'elle y avait laissés.

J'ai toute la Suisse, écrivait-elle à son mari, dans une magnifique horreur. Quelquefois je pense que, si l'on étoit à Paris avec un titre qu'ils fussent obligés de respecter, on pourroit rendre service à un grand nombre d'individus, et cet espoir me feroit tout braver. Je vois avec un peu de peine que ce qui me con-

vient le moins au monde, c'est la vie champêtre et paisible dont je me trouve affublée. J'ai renvoyé mes chevaux par économie et parce que je sens un peu moins ma solitude quand je ne vois personne... Quel horrible fléau que la démocratie à la française [1] !

Cependant les événements suivaient en France leur cours sanglant, et l'affreux spectacle auquel elle assistait de loin ébranlait par moments chez madame de Staël les sentiments qui semblaient avoir poussé les plus profondes racines en son cœur : son amour pour la France et sa foi dans le triomphe du bien par la liberté. C'est dans un de ces moments de trouble qu'elle écrivait à son mari, qui était toujours à Stockholm :

Voilà une grande nouvelle, c'est la prise de Toulon [2].

1. Dans l'intéressante introduction qu'il a publiée en tête des dépêches du baron de Staël, M. Léouzon-le-Duc parle d'un séjour que madame de Staël aurait fait à Paris pendant la Terreur, et de la vivacité d'opinions par laquelle elle se serait signalée dans son salon. Il n'existe dans les papiers de madame de Staël aucune trace de ce séjour qu'elle aurait fait à Paris, et elle ne paraît avoir quitté Coppet que pour aller faire un court séjour en Angleterre. Quant à la *vivacité de ses opinions,* le mot pourrait être juste, mais appliqué à l'indignation que lui inspirait le régime du Comité de salut public. Cette lettre et les suivantes en font foi, sans parler des *Considérations sur la Révolution française.*

2. Toulon fut repris aux Anglais le 19 décembre 1793.

Tu as le plaisir de l'avoir prévue ; mais n'es-tu pas cependant confondu de cet accord constant de succès et de crimes, et ce spectacle ne te plonge-t-il pas dans un scepticisme douloureux sur tous les sentimens, les idées et les calculs? Veux-tu que je te dise à quel résultat me conduisent ces évènemens ? A avoir de l'argent en Amérique le plus que nous pourrons et affranchir notre situation. Liberté, fortune et amitié, voilà tout ce qu'il faut sauver. Un beau climat, de la musique, une douce réunion, voila les seuls biens dont la France n'a pas désenchanté. Il ne reste plus même dans les autres pays ni rang, ni gloire, ni dignité : ce gouffre a tout englouti. Cependant cette prise de Toulon pourra renverser M. Pitt, l'Angleterre m'en plaira mieux. Je suis bien impatiente aussi de ce que tu me diras de Copenhague. Nous pourrions nous y arranger ; mais le parti pour lequel j'ai l'éloignement le plus décidé, c'est de te voir jouer un rôle en Suède. C'est quelque chose de pareil au sort de mon père que tu te préparerois. S'opposer aux progrès des lumières, c'est se perdre ; s'y prêter, c'est mettre son nom à la tête d'une histoire de sang et de malheur. Si tu me permets d'avoir un avis, c'est sur cette chance de destinée qu'il est le plus fortement prononcé. .

S'il y avait certains jours où le courage manquait à madame de Staël et où la désespérance semblait la gagner, rien ne parvenait à abattre l'intérêt qu'elle portait à ses amis de France et l'énergie avec laquelle elle s'efforçait de venir

à leur secours. A peine arrivée à Coppet, elle s'était ingéniée à trouver un nouveau moyen de leur être utile. Laissons-la, dans une lettre, exposer elle-même en quoi consistait ce moyen auquel plus d'un Français a dû la vie :

Tout le secret de cette entreprise suisse est fort simple. On choisit une femme dont le signalement est pareil, elle prend un passeport pour aller et revenir de Paris pour une affaire de commerce ; la femme suisse va à Paris, fait viser son passeport en entrant à la frontière, va à sa section et à la commune de Paris, fait apposer un *visa* pour repartir et cède son passeport, son extrait de baptistaire, ses lettres de bourgeoisie, tous ses papiers qui l'attestent Suisse à la dame qu'on veut sauver. En passant par une autre route, rien ne peut faire qu'on soit arrêté ; il n'y a pas eu encore d'exemple d'un tel malheur ; mais, dans ce cas même, j'ai promesse d'un excellent homme, qui commande le cordon de la frontière suisse, de réclamer comme Suisse, et telle est la singulière coquetterie des François pour les Suisses, qu'ils ont relâché et renvoyé, sur la demande d'une simple commune, un homme qui avoit un passeport suisse si mal arrangé, qu'il étoit impossible de n'être pas sûr qu'il étoit François.

Ce moyen peut s'épuiser si on ne l'employoit que dans un an ; mais, soit qu'*ils* l'ignorent, soit qu'*ils* soient bien aises qu'on se déporte soi-même, il n'y a pas un mot de dit nulle part qui puisse inquietter. Je

l'ai inventé la première fois pour Mathieu [1] et François [2]. Ce secret très simple, depuis les Lyonnais s'en sont servis et il n'a jamais manqué. Il est impossible de vous prouver que vous n'êtes pas Suisse, surtout quand vous avez un compagnon vraiment suisse qui vous protège. La femme suisse envoyée cache dans sa poche ou se fait envoyer sûrement un passeport non visé sur lequel elle contrefait comme elle peut les *visa* de la frontière, retourne à la commune après le départ de la dame et n'est pas reconnue en changeant de costume et présentant un autre nom suisse. Véritablement elle ne craint rien, ou du moins court un risque pour de l'argent comme la moitié du monde. Un homme est moins cher à sauver, parce qu'on n'envoye qu'un homme et que pour une femme il faut l'homme et la femme.

La lettre dont on vient de lire un fragment

1. Mathieu-Jean-Félicité, d'abord vicomte puis duc de Montmorency, né en 1767, mort en 1826, fut ministre des affaires étrangères sous la Restauration. Il fut l'un des amis les plus constants de madame Récamier.

2. Arnail-François, marquis de Jaucourt, né en 1757, mort en 1852, fut successivement député à l'Assemblée constituante, membre du Tribunat, chargé sous la Restauration de la direction des affaires extérieures, pendant que M. de Talleyrand était au congrès de Vienne, et ministre de la marine. Dans la correspondance de Louis XVIII et de M. de Talleyrand, récemment publiée par M. Pallain, on trouve en note des lettres de M. de Jaucourt qui font honneur à la modération et à la sagacité de son jugement.

était adressée à la princesse d'Hénin, que nous allons voir jouer un rôle assez actif dans la généreuse entreprise de madame de Staël. La princesse d'Hénin appartenait au petit groupe de ces femmes qui, dans des temps moins agités s'étaient éprises d'un bel enthousiasme pour M. Necker et pour ses réformes. Elle était née de Mauconseil, fille d'un ancien page de Louis XIV et d'une mère dont la beauté avait été distinguée par Louis XV. Elle avait épousé ce prince d'Hénin qu'on appelait, à cause de sa petite taille, « le nain des princes » et qui avait voué à la célèbre comédienne Sophie Arnould[1] une fidélité si singulièrement placée.

Notre tante d'Hénin, dit la vicomtesse de Noailles dans une notice consacrée par elle à sa grand'mère la princesse de Poix[2], avait été belle, à la mode, et,

1. Madeleine-Sophie Arnould, née en 1744, morte en 1803. Ses bons mots ont pour le moins autant contribué à sa réputation que son talent d'actrice. Elle s'était retirée du théâtre en 1778 et avait inspiré en effet au prince d'Hénin une passion qui fit beaucoup de bruit. Le prince d'Hénin (Charles-Alexandre-Marc-Marcellin) fut guillotiné en 1794. La princesse vécut jusqu'aux environs de 1830.

2. Cette notice, qui a été imprimée, mais tirée à un petit nombre d'exemplaires, contient de fines observations et de piquants détails sur l'ancienne société française, et sur la renaissance de cette société au retour de l'émigration. Sainte-Beuve, qui en avait eu communication, l'a citée à

je pense, un peu coquette. Fille unique, très jolie, riche et passablement enfant gâtée, elle resta toute sa vie volontaire, impétueuse, irascible, mais avec tout cela si bonne, si généreuse, si dévouée à ses amis et aux nobles sentiments, et puis si spirituelle, et, par suite de son extrême naturel, si parfaitement originale, qu'elle excitait constamment l'affection, l'admiration et en même temps la gaîté. Sa réputation fut attaquée en deux occasions, d'abord au sujet du chevalier de Coigny et ensuite du marquis de Lally-Tollendal. La première de ces médisances fut à peine fondée ; la seconde devint respectable, car il s'ensuivit une amitié dévouée qui dura jusqu'à la mort de ma tante, devenue fort pieuse, plusieurs années avant la fin.

Bien que M. de Lally-Tollendal eût sans doute fait passer dans l'âme de son amie quelque chose de la chaleur communicative de son enthousiasme et qu'elle eût applaudi, comme madame de Staël, aux premiers épisodes de la révolution, cependant la princesse d'Hénin n'avait pas tardé à s'effrayer du train dont marchaient les choses et elle avait été une des premières à se réfugier en Angleterre. C'était de là qu'elle allait concerter ses efforts avec ceux de

plusieurs reprises dans ses *Causeries du lundi*, entre autres dans l'article sur le duc de Lauzun. La vicomtesse de Noailles est elle-même bien connue des lecteurs de la Correspondance de Jean-Jacques Ampère.

madame de Staël pour faire parvenir à ceux de leurs amis qui n'avaient pu encore s'échapper de France, espoir, secours et moyens de délivrance. Grand était assurément le nombre de ceux auxquels pouvait s'adresser leur sollicitude; mais, parmi ces prisonniers, la princesse d'Hénin et madame de Staël comptaient une amie qui leur était particulièrement chère, c'était la princesse de Poix. La princesse était fille d'un premier mariage du maréchal de Beauvau avec une La Tour d'Auvergne, sœur du duc de Bouillon. Elle était belle-fille par conséquent de cette maréchale de Beauvau qui fut pour les Necker une amie si fidèle. Par un de ces arrangements de famille qui étaient si fréquents dans l'ancienne société, elle avait, à l'âge de dix-sept ans, jolie, pleine de vivacité et d'esprit, épousé le prince de Poix, fils aîné du maréchal, duc de Mouchy, âgé de quinze ans seulement, et si petit pour son âge, qu'il fallut, le jour de ses noces, l'asseoir sur une grande chaise pour qu'il fût au niveau de sa femme.

J'ai ouï dire, ajoute la vicomtesse de Noailles dans la notice dont je viens de parler, qu'il étoit impossible à cette époque d'être plus charmante que ne l'étoit ma grand'mère. Son nez étoit aquilin, mais délicat ; ses yeux noirs et très couverts; mais ce qui étoit sans égal, c'étoit sa bouche : la bonté, l'intelli-

gence, la fierté, et par-dessus tout un sens exquis du goût s'y manifestoient avec autant de force que de grâce. Son col et sa gorge étoient superbes; enfin, malgré les imperfections de sa taille (la princesse de Poix étoit boiteuse depuis sa naissance), toute sa personne, quoique irrégulière, étoit noble et même gracieuse. Il y avoit de l'originalité dans ses gestes comme dans ses expressions; maladroite en toute chose, cette gaucherie lui seyoit; mais ce qui dominoit et illuminoit pour ainsi dire tous ces agrémens, c'étoit une nature élevée, généreuse, grande, si j'ose le dire, qu'on sentoit à tout moment au travers de sa gaîté même, et qui inspiroit à tout le monde l'attrait, l'admiration et la confiance.

C'était cette aimable personne qu'il s'agissait de sauver en dépit de l'étroite surveillance exercée aux portes de Paris comme à la frontière sur les démarches des *aristocrates* et, ce qui était plus difficile encore, en dépit d'elle-même. En effet, soit courage, soit insouciance, soit qu'elle s'exagérât les obstacles que son infirmité aggravée par un état de maladie constant opposait à toute tentative d'évasion, la princesse de Poix demeurait sourde aux sollicitations que ses amis lui faisaient parvenir d'Angleterre ou de Suisse Elle s'obstinait à demeurer à Paris, où elle était prisonnière dans l'hôtel de Beauvau, sans être gardée à vue, et où elle se

trouvait singulièrement solitaire. Son mari avait émigré ainsi que son fils aîné, le comte Charles de Noailles. Son père, le maréchal de Beauvau, était mort en 1793; sa belle-mère, la maréchale, était réfugiée dans sa terre du Val, près de Saint-Germain. Le père et la mère de son mari, le duc et la duchesse de Mouchy, avaient été jetés dans les prisons de la Terreur, d'où ils ne devaient sortir que pour monter sur l'échafaud. La princesse de Poix vivait donc seule avec un enfant de quatorze ans, perdue au fond de ce grand hôtel de Beauvau [1], qui avait été autrefois témoin de réunions si brillantes. C'était de cette situation périlleuse qu'il s'agissait de la tirer et quelques lettres de madame de Staël à la princesse d'Hénin vont nous montrer quelle ardeur elle apportait dans cette entreprise.

Lausanne, ce 8 juin (1794).

Je n'ai pu, malgré vos conseils, m'empêcher de faire dire à l'amie infirme mon opinion sur la facilité de sortir pour elle et pour son fils ; elle ne veut pas. Jusqu'au retour du voyageur, je ne saurai rien de plus, je la crois dans une maison de santé. Ah ! si elle m'en avoit cru il y a quatre mois ! — Je ne suis pas imprudente dans des intérêts pareils; toute ma

1. L'hôtel de Beauvau est aujourd'hui la résidence du ministre de l'intérieur.

pensée est tournée vers elle, c'est mon premier sentiment en France et en Suisse, et ce que je proposois étoit *sûr*, à part cependant les difficultés de l'arrestation qui n'existoient pas il y a quatre mois. Sa femme de chambre la sert; vous aurez des détails dans quinze jours ou trois semaines.

Quant à la jeune amie, je la savois aux Anglaises, et cependant on me donne de l'espoir. — Je n'y comprends rien et j'en prends peu. Au moins, le 21 de may, elles étoient bien, autant que le style de la poste qui porte sur des objets à mille lieues du vrai peut le faire entendre. Ne vous inquiétez pas de cette malheureuse tentative ; il n'y avoit pas une chance d'inconvénient, et tel étoit mon effroi après le sort des malheureuses duchesses [1] que j'aurois donné tout ce dont je dispose sur la terre pour la décider à croire à des moyens qui n'ont encore manqué pour personne, quoique malheureusement ils s'emploient beaucoup aujourd'hui et deviennent ainsi plus chers. Pour les *intérêts* de Malouet, dites-lui que l'homme n'est pas encore revenu; il doit me répondre à de simples questions, attendant sa décision sur une longue lettre de moi. Voilà aussi un mot pour Charles de Noailles. J'ai perdu son adresse, vous lui direz ce qui l'intéresse d'ailleurs.

L'amie infirme dont il est question dans cette

1. La maréchale duchesse douairière de Noailles, la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, la vicomtesse de Noailles, sa petite-fille, venaient d'être jetées en prison et devaient monter le même jour sur l'échafaud.

lettre, c'est, il est à peine besoin de le dire, la princesse de Poix. Les *intérêts* de Malouet, ce sont sa femme et sa fille, qui étaient demeurées à Verberie, chez Chabanon de Maugris, le frère de l'académicien Chabanon. Quant à la jeune amie détenue aux Anglaises (le couvent des Augustines anglaises transformé en prison), c'était madame de Simiane, amie intime de la princesse de Poix et de madame de Staël. Madame de Simiane[1] est encore une de ces femmes de l'ancienne société qu'on voudrait avoir connues, tant elles ont laissé dans la mémoire de leurs contemporains un souvenir de grâce et de séduction.

Madame de Simiane avoit été, dit la vicomtesse de Noailles, la plus jolie personne de son temps. Je n'ai jamais entendu parler des succès de sa figure à ceux qui en avoient été témoins sans une sorte d'enthousiasme. Quelqu'un disoit *qu'il étoit impossible de la recevoir sans lui donner une fête*. Lorsque je l'ai vue, elle n'étoit plus jeune et moi j'étois enfant; cependant j'ai compris son effet. C'est tout simple; elle avoit été la plus jolie des femmes, elle en étoit aussi la meilleure, et, jusqu'à son dernier jour, sa bonté solide, assaisonnée d'une envie de plaire constante, a produit autour d'elle une sorte d'effet magique.

1. Madame de Simiane était née de Damas d'Hautefort. Elle vécut, comme la princesse d'Hénin, jusqu'aux environs de 1830.

Madame de Simiane avait fait partie, avant la Révolution, de la petite société qui se réunissait à l'ambassade de Suède, et nous allons voir madame de Staël, dans la suite de sa correspondance avec la princesse d'Hénin, partager sa sollicitude entre elle et la princesse de Poix.

Lausanne, ce 17 juin.

Je vous envoye une lettre toute entière qui contient beaucoup de détails qui ne vous regardent pas, mais je veux que vous voyez les propres paroles. Celui qui l'écrit et a trouvé le moyen de me la faire parvenir sûrement, c'est un jeune homme de ce pays-ci qui ne veut pas recevoir un sol en argent et s'est seulement pris d'un beau sentiment pour moi. Madame de Simiane l'a donné à madame de Poix, et, depuis ce moment, c'est-à-dire depuis six semaines, il la voit de tems en tems, et c'est le seul homme dont elle se sert pour avoir des nouvelles. Il n'est pas soupçonné, ce jeune homme; mais son courage me fait trembler. C'étoit l'ami de madame de Simiane avant que je le visse; je l'ai reçu d'elle, mais je ne lui écris que pour le rendre prudent. Vous voyez que, dans le commencement de sa lettre, il me dit *pusillanime*.

Je continue mes notes sur cette lettre. *Stomberg*, c'est François de Jaucourt, avec qui il est *personnellement* lié; les *conducteurs* qu'il nomme sont, en effet, des hommes sûrs, par qui l'on peut communiquer, mais comme ils sont François, je ne m'en suis jamais servie. Le libraire, c'est l'homme envoyé pour

madame de Noailles; je ne lui avois pas donné l'adresse de mon Suisse, parce que je ne voulois pas qu'il parlât à madame de Poix; elle a voulu le voir. Je n'ai pas besoin de vous dire qui est la *noble et généreuse amie*. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que, de bouche, elle m'a fait dire que ses femmes de chambre étoient jacobines, ce qui mettoit encore un obstacle au seul projet raisonnable, le départ. Ah! croyez-moi, c'est avec désespoir que je renonce à ce projet, oui, avec désespoir. On peut encore prendre la poste à quelque distance de Paris où des chevaux envoyés de Suisse vous ramenneroient. Rien n'est facile comme de sortir, et rester... ah! Dieu!

Juste (le second fils de la princesse de Poix) est, comme vous voyez, à la campagne avec madame de Beauvau. A l'âge de la réquisition, on veut qu'il serve et déserte, c'est la seule manière d'émigrer qui ne compromette pas ses parens. *Le vieux de Lutry*, c'est un homme envoyé pour questionner sur la famille de Malouet. Le *fichu*, c'est une manière sûre d'écrire, et vous voyez que j'attends des explications sur cette énigme : *Vous ne me reverrez qu'avec elle.*

Je suis mortellement inquiette pour la jeune amie (madame de Simiane). Il faudroit bien qu'un de ses frères vînt ici avec de l'argent et envoyât un homme qui essayât pour elle ce qu'on tente pour madame de Noailles. Madame de Poix m'a fait demander verbalement un passeport pour elle (madame de Simiane), avec son signalement; mais Dieu sait s'il servira. Je ne sais pas comment les parens ne sont pas tous en Suisse; c'est là seulement qu'il y a une chance d'être utile.

Que Charles de Noailles vous montre sa lettre (et vous lui extrairez de ceci ce qui intéresse sa mère). A la Bourbe, madame de Simiane étoit dans une simple maison d'arrêt; elle a passé dans une prison, c'est très inquiettant. Madame de Poix m'a fait dire aussi que madame de Simiane craindroit en s'en allant de compromettre l'abbé de Damas (son frère). Ah ! mon Dieu ! que de vertus — et quel désespoir ! — Je ne croyois pas tant aimer madame de Poix; c'est à présent mon unique pensée. — Ces *personnes* que j'ai envoyées, c'est un homme pour la petite Narbonne, un pour Malouet, un pour madame de Noailles. Je ne voulois pas qu'ils se concertassent avec mon pauvre Suisse qui m'écrit cette lettre. Celui-là a de l'âme, comme vous voyez, et de l'esprit. Je ne lui ai dit qu'une chose : *Restez pour sauver madame de Poix et comptez sur tout ce dont je dispose si vous y réussissez dans une époque quelconque.* Vous voyez cependant tous les soins qu'il a pris pour la petite de Narbonne, et jugez par ce récit du détail des persécutions.

A présent, *Verberie et la belle-sœur de votre ami*, c'est madame de Behotte, *l'intérêt* de Malouet, et l'ami de Berne, c'est Mallet du Pan, qui lui avoit parlé de cette famille. Mon envoyé rapportera, comme vous voyez, le résultat du voyage à Montereau; dès que je le saurai, Malouet peut compter que j'agirai.

Voilà des détails sur la sœur de François, madame du Cayla, qui est arrêtée à Melun, qui ne doivent point effrayer Malouet. François, quoique très bon et très spirituel, ne sait rien arranger et n'aime pas ce-

pendant que personne se mêle de ses affaires. En conséquence, il a *tatillonné* toute cette entreprise à lui tout seul et a adressé son envoyé à son ami, auteur de cette lettre, sans que j'en susse rien.

Dites aussi à Malouet que, si madame de Behotte veut venir, la femme suisse n'ira que jusqu'à Montereau et fera voir son passeport, ce qui évitera toutes les difficultés de changement de diligence dont parle mon pauvre ami, qui est aussi l'ami de François; car jamais je ne l'aurois chargé d'aucune autre affaire que de celle de madame de Poix si je disposois uniquement de lui ou si je pouvois arrêter son zèle.

Faites-vous montrer par Charles de Noailles la lettre que je lui écris. On pourroit se servir pour madame de Simiane du moyen dont on opère pour madame de Noailles, mais il faut des parens et beaucoup d'argent pour cela.

Je ne crois pas vous fatiguer par la longueur de ces détails. Vous en avez sûrement besoin. Je saurai, je crois, exactement, des nouvelles de madame de Poix par ce bon Suisse, qui mande à une marchande de modes ici que sa cousine se porte bien, ce qui me suffit, et arrive. — Je lui enverrai un col écrit en blanc une seule fois, en faisant passer les passeports demandés, pour lui demander une prudence excessive et adjurer son sentiment pour moi de n'avoir qu'une affaire, les intérêts et les ordres de madame de Poix; il y aura un passeport pour elle à Paris. Vous entendez que ce ne sera pas chez elle, et sous un nom suisse; il servira à la décider dans un moment, s'il y avoit un danger nouveau. Après, il faut envelopper

sa tête dans un manteau et souffrir sans remuer.

J'ai sauté une page par étourderie. Vous sentez qu'il ne faut parler qu'à des amis intimes de ces moyens par la Suisse. Je voudrois, ce qui est vilain à dire, que nos amis seuls les sussent. Ils sont du moins instruits à Paris qu'ils peuvent sortir de France, dès qu'ils seront libres, à l'instant où ils le voudront. — La vicomtesse de Laval, qui est arrêtée en province comme madame de Poix à Paris, viendra avec l'homme que j'ai donné à son fils. — J'ai pris depuis que je ne vous ai vu une grande connoissance des gens du peuple. Ma société habituelle, ce sont des hommes qui font le commerce de la vie. Vous vous ferez aisément l'idée de l'agitation d'une telle conversation. J'ai un Gènevois très habile tout prêt pour Malouet. — Comme de raison, vous instruirez de ma part madame de Poix, n'est-ce pas, ma chère princesse ?

Lausanne, 2 juillet.

Voilà encore, ma chère princesse, des fragmens de lettres qui m'intéressent comme vous jusques au fond du cœur. L'arrivée de mon jeune ami suisse me paroît un événement heureux. Il faut sauver notre amie. Elle m'a fait dire, par la femme envoyée pour la jeune Nathalie (la comtesse Charles de Noailles), qu'elle me demandoit un passeport pour Juste et que, si une seule de ses amies s'échappoit, elle viendroit. Il est clair par cette lettre-ci qu'elle est ébranlée. Ah ! mon Dieu, qu'elle vienne et que la France s'écroule ; j'ai fait ce traité avec le malheur, je ne lui demande plus qu'elle ; mais que de temps, que de précautions avant

de réussir ! Si elle veut, je réponds du succès, mais elle se flattera ! mais elle se dévouera !

J'ai usé du crédit de Charles pour le passeport de madame de la Borde et de Juste ; s'il le faut aussi, je prendrai de l'argent pour notre amie, — mais tout le mien est là pour elle. — Comme j'écris à Charles par la Flandre, je ne lui développe pas suffisamment que je m'occupe sans relâche de sauver sa femme. Je saurai par mon jeune ami ce qu'on peut à Paris à cet égard et je lui donnerai une lettre de crédit. Il y a déjà un négociant suisse qui a des moyens et s'est consacré à cette affaire ; depuis qu'on peut voyager en poste, il y a plus d'espoir. — Son passeport visé de la commune de Paris est déposé dans un lieu sûr et j'en ai envoyé un autre pour madame de la Borde afin qu'elles ne fussent pas arrêtées l'une par l'autre. L'ensemble de tous ces frais s'est monté à 160 louis en y comprenant le premier voyage fait il y a quatre mois pour Nathalie. Ce commerce d'humanité a fort renchéri depuis quelque temps. — L'homme envoyé par Malouet est aussi revenu. Voici la réponse. — Je ne crois pas qu'il faille en montrer les paroles à Malouet, à qui j'écris en *vague* sur madame de Behotte. Tout étoit prêt pour elle, il faut recommencer pour sa femme et son fils. Si rien de nouveau n'arrive dans dix jours, les passeports seront revenus de Baden, où est Barthelemi [1].

1. François Morquis-Barthelemi, né à Aubagne en 1747, mort à Paris en 1830 était à cette époque ministre plénipotentiaire de la République.

Il en coûte 20 livres pour la *moitié* des frais de la course de l'homme. Je me suis chargée du reste parce qu'il a apporté cette lettre de mon jeune Suisse et 5 livres pour les passeports. Vous ferez venir Charles et Malouet chez vous, n'est-ce pas? Quand mon jeune Suisse sera arrivé et reparti, je saurai tout ce qu'il est possible d'espérer pour madame de la Borde et sa fille; — mais notre amie! J'envoye des passeports pour madame de Beauvau, madame de Simiane et l'abbé de Damas. Quand *elle* leur saura des moyens d'échapper, résistera-t-elle à mes instances? Un si grand bonheur n'est pas fait pour nous; mais, au moins, il n'y a qu'un homme dans le secret, et la prudence qui exige bien du temps répond de ne pas compromettre. Adieu, ma chère princesse; vous êtes bien sûre de mon exactitude à vous écrire.

Lausanne, 29 juillet.

Que de peines vous aurez encore éprouvées, ma chère princesse, depuis votre dernière lettre! le prince d'Hénin, madame de Biron... et la terreur qui s'augmente à tous les instans davantage! Depuis le 11 juillet, je n'ai pas de nouvelles de ce que nous aimons. J'ai mandé à Charles que son amie était transférée à la Conciergerie, et que j'avois envoyé sur-le-champ une lettre de crédit de 40,000 livres et l'ordre de tout tenter pour gagner le geôlier et de lui promettre hors de France un sort indépendant. Dans l'intervalle de ce messager, dont je n'ai pas encore de nouvelles, un négociant suisse, qui n'est pas l'ami dont vous avez les lettres, mais un homme payé, que j'ai uniquement

consacré à l'amie de Charles, me mande qu'il a l'espoir de la sauver dans trois semaines. J'ose si peu me livrer à cette lettre que je ne l'écris pas directement à Charles. Je n'ai point non plus de nouvelles du messager pour la jeune amie, mais j'ai recommandé de ne point écrire sans nécessité, et dans cette lettre du 11 juillet, qui annonçoit la transfération de l'amie de Charles, et le désespoir qu'en ressentoit notre amie, on me demandoit avec la même instance ce que j'ai envoyé, et l'on paroissoit concevoir les mêmes espérances. J'attends chaque jour, ou la mort, ou la vie, car j'ai envoyé pour notre amie tout ce qu'on demandoit : une boiteuse est partie, un jeune homme pour le fils et des moyens pour la grand'mère. J'ai rappelé ce mot : *Sauvez mon amie et je vous suis partout.* Enfin, avec l'ardeur d'une personne qui se croit sûre de la proscription de tous les individus arrêtés en France, j'ai supplié d'acquiescer à ma dernière prière et à mes meilleurs moyens. J'attends à présent, il n'y a plus rien à tenter, il faut s'envelopper dans son manteau et recevoir le ciel ou l'enfer de la Providence ou des bourreaux.

L'agent de la jeune amie en Suisse ne vaut rien à mon avis, — point d'activité, point de sentiment. Madame de Tott, à laquelle on se confie, est encore plus incapable, à ce que je crois, d'un attachement vrai et indépendant du calcul; mais tous ces inconvéniens sont nuls dans la circonstance actuelle. Je crois le sort de la jeune amie décidé à présent. Si on l'a tirée de prison, elle sera ici, sans aucun doute, avant huit jours, et notre amie l'aura suivie, car il est impossi-

ble qu'elle ne sente pas l'impossibilité de rester après s'être mêlée de l'évasion de la jeune. Je rêve, en vérité, je rêve; tant de bonheur n'est pas dans l'ordre naturel.

La princesse de Broglie s'est sauvée d'une maison d'arrêt de Vesoul et est arrivée ici à notre manière; c'est Théodore qui l'a servie.

On me pardonnera d'avoir cité ces trois lettres, en dépit de leur longueur et de leur désordre; car, si l'on en peut trouver littérairement de plus belles, il n'y en a point qui puissent faire plus d'honneur à madame de Staël. On voit que son activité et sa sollicitude ne s'arrêtaient pas à ses deux amies, la princesse de Poix et madame de Simiane, et que, de proche en proche, elle avait fini par s'étendre à tous ceux qui leur appartenaient, à la belle-mère de la princesse de Poix, la maréchale de Beauvau, à sa belle-fille, la comtesse Charles de Noailles (Nathalie de Laborde), au frère de madame de Simiane, l'abbé de Damas, à toute la famille de Malouet, et même à des personnes qui n'étaient pour elle que de lointaines relations, telles que madame de Laborde, la femme du banquier si connu de la cour, et la vicomtesse de Laval. Elle mettait à leur service son ardeur ingénieuse, ses relations et, ce qui n'était pas un mince service dans un temps où l'argent faisait défaut à

chacun, sa fortune. Cependant les biens de M. Necker avaient été confisqués comme biens d'émigrés ; une somme de 2 millions, laissée par lui au trésor, avait été déclarée acquise à la nation, et sur la porte du parc de Saint-Ouen s'étalait une pancarte avec ces mots : *Bien national à vendre*. Ce qui avait valu à M. Necker cette double injustice (car, n'ayant jamais renoncé à sa qualité de citoyen suisse, il ne pouvait être traité d'émigré), c'était le *Mémoire* qu'il avait publié pour la défense du roi. Lorsque la nouvelle de l'incarcération de Louis XVI au Temple était parvenue à Coppet, M. Necker avait pensé qu'il appartenait à son ancien ministre, à celui qui avait été le témoin et le collaborateur de ses efforts consciencieux, d'élever la voix et de rendre témoignage en sa faveur. Le plaidoyer de M. Necker, qui contient de beaux passages, eut un assez grand retentissement, surtout à l'étranger. « Le *Mémoire* de M. Necker, écrivait Gibbon, a eu un succès universel et mérité. La partie où il s'efforce de raisonner et celle où il s'efforce d'émouvoir, me paraissent également bonnes, et son éloquence insinuante est de nature à persuader. » Mais ce *Mémoire* ne toucha pas plus les ennemis de M. Necker qu'il ne persuada les juges de Louis XVI, et l'interdit que la passion poli-

tique avait jeté sur Coppet ne fut pas levé.

Une malveillance aussi continue n'affaiblissait cependant en rien l'ardeur de l'intérêt que les habitants de Coppet portaient aux augustes prisonniers du Temple et ne décourageait point les stériles efforts qu'ils croyaient devoir tenter pour éveiller en leur faveur la compassion de l'opinion publique. Lorsque commença le procès de la reine, madame de Staël sentit bouillonner en elle tous les sentiments que l'indignation et la pitié peuvent soulever dans un cœur de femme ; et, toute vibrante de ces sentiments, elle écrivit en quelques jours ces pages émues, qui furent répandues en France sous le titre : *Réflexions sur le procès de la reine*, sans s'inquiéter de l'influence que cette publication pourrait avoir sur le sort de la réclamation portée par M. Necker contre la confiscation de ses biens. Après avoir pris la défense de la reine et de toute sa conduite depuis le jour de son arrivée en France, elle continuait en traçant le tableau de ses souffrances depuis les premiers jours de la révolution et dépeignait ainsi son état depuis sa captivité :

Pendant le procès du roi, chaque jour abreuvoit sa famille d'une nouvelle amertume. Il est sorti deux fois avant la dernière, et la reine, retenue captive, ne pouvant parvenir à savoir ni la disposition des esprits

ni celle de l'assemblée, lui dit trois fois adieu dans les angoisses de la mort. Enfin le jour sans espérance arriva. Celui que les liens du malheur lui rendoient encore plus cher, le protecteur, le garant de son sort et celui de ses enfants, cet homme, dont le courage et la bonté sembloient avoir doublé de forces et de charme à l'approche de la mort, dit à son épouse, à sa céleste sœur, à ses enfans un éternel adieu. Cette malheureuse famille voulut s'attacher à ses pas; leurs cris furent entendus des voisins de leur demeure, et ce fut le père, l'époux infortuné qui se contraignit à les repousser. C'est après ce dernier effort qu'il marcha au supplice, dont sa constance a fait la gloire de la religion et l'exemple de l'univers. Le soir, les portes de la prison ne s'ouvrirent plus, et cet événement, dont le bruit remplissoit alors le monde, retomba tout entier sur deux femmes solitaires et malheureuses et qui n'étoient soutenues que par l'attente du même sort que leur frère et leur époux. Nul respect, nulle pitié ne consola leur misère, mais rassemblant tous leurs sentimens au fond de leur cœur, elles surent y nourrir la douleur et la fierté. Cependant, douces et calmes au milieu des outrages, leurs gardiens se virent obligés sans cesse de changer les soldats apostés pour les garder. On choisissoit avec soin, pour cette fonction, les caractères les plus endurcis, de peur qu'individuellement la reine et sa famille ne reconquissent la nation qu'on vouloit aliéner d'elles.

Depuis l'affreuse époque de la mort du roi, la reine a donné, s'il étoit possible, de nouvelles preuves d'a-

mour à ses enfans. Pendant la maladie de sa fille, il n'est aucun genre de services que sa tendresse inquiète n'ait voulu lui prodiguer. Il sembloit qu'elle eût besoin de contempler sans cesse les objets qui lui restoient encore pour retrouver la force de vivre, et cependant un jour on est venu lui enlever son fils ! Ah ! comment avez-vous osé, dans la fête du 10 août, mettre sur les pierres de la Bastille des inscriptions qui constatoient la juste horreur des tourmens qu'on y avoit soufferts ? Les unes peignoient les douleurs d'une longue captivité ; les autres l'isolement, la privation barbare des dernières ressources ; mais ne craigniez-vous pas que ces mots : *Ils ont enlevé le fils à la mère*, ne dévorassent tous les souvenirs dont vous vouliez retracer la mémoire ?

Il est peu probable que, dans l'étroite captivité où la tenaient ses bourreaux, Marie-Antoinette ait eu connaissance de ce plaidoyer écrit en sa faveur par une femme à laquelle elle avait commencé par témoigner quelque intérêt, mais qu'elle avait fini par considérer comme une ennemie. Si cependant les quelques lignes que je viens de citer avaient passé sons ses yeux, si elle avait pu savoir à quel point ses douleurs de reine, de femme, de mère avaient été comprises et partagées, elle aurait eu sans doute quelques regrets des termes si peu mesurés qu'elle emploie en parlant de madame de Staël dans sa

correspondance avec Fersen. Triste effet des temps troublés que deux natures également sincères, élevées, généreuses, en puissent arriver à se méconnaître ainsi !

N'était l'anxiété constante où les tenait le sort de ceux auxquels ils prenaient un si vif intérêt, la vie, par ce temps de désordre et de sang, aurait continué d'être singulièrement paisible pour les habitants de Coppet. C'était à peine si le contre-coup des événements qui se passaient au delà des frontières du pays de Vaud se faisait parfois sentir et venait rompre la monotonie de leur existence. Un soir cependant, comme on était encore à table, on vit tout à coup avec surprise se précipiter dans la salle à manger un officier français en uniforme. On se lève, on se récrie, on finit par le reconnaître : cet officier était le général de Montesquiou [1], qui, envoyé à la tête d'un corps de troupes françaises pour occuper la Savoie, fuyait sa propre armée, où des commissaires de la Convention avaient été envoyés pour l'arrêter. Il s'était jeté dans un petit bateau, et, traversant le lac, il était venu se réfugier à Coppet. Mais il les quittait le len-

1. Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezenzac, né en 1741, mort en 1798, avait été député de la noblesse à l'Assemblée constituante, et membre de l'Académie française.

demain et les laissait à leur solitude, que ne venaient même plus distraire les visites de Gibbon. Au commencement de l'année 1794, Gibbon, déjà mal portant, avait quitté Lausanne pour se rendre auprès de son ami lord Sheffield, qui venait de perdre sa femme, et, quelques mois après son arrivée en Angleterre, il était emporté par une maladie rapide. Ce deuil privé venant s'ajouter au deuil public augmentait encore la tristesse des habitants de Coppet, tristesse que madame de Staël exprimait avec une singulière éloquence dans une lettre à son mari :

Ce pauvre Gibbon, dont tu m'as entendu parler comme du seul homme qui pût attacher à la Suisse, est mort en Angleterre. Une madame de Saint-Léger, que tu as vue chez M. d'Hauteville, belle et jeune, est morte subitement. On est étonné de voir périr autrement que par la révolution française! Mais, quand on pense que c'est seulement cela de plus dans le poids des misères humaines, que la mort de la nature continue son train habituel à côté de cela, on est encore plus profondément sombre qu'à l'ordinaire.

Enfin un rayon d'espoir venait percer cette atmosphère de tristesse, et la nouvelle du 9 thermidor arrivait sur les bords du lac de Genève. A plus de vingt années de distance, madame de Staël trouvait encore des accents émus pour peindre la joie que leur avait causée cette nou-

velle et le brusque passage du désespoir à l'espérance.

L'une des réflexions qui nous frappoient le plus dans nos longues promenades sur les bords du lac de Genève, c'étoit le contraste de l'admirable nature dont nous étions environnés, du soleil éclatant de la fin de juin, avec le désespoir de l'homme, ce prince de la terre, qui auroit voulu lui faire porter son propre deuil. Le découragement s'étoit emparé de nous ; plus nous étions jeunes, moins nous avions de résignation ; car, dans la jeunesse surtout, on s'attend au bonheur ; l'on croit en avoir le droit et l'on se révolte à l'idée de ne pas l'obtenir. C'étoit pourtant à ce moment même, lorsque nous regardions le ciel et les fleurs et que nous leur reprochions d'éclairer et de parfumer l'air en présence de tant de forfaits, c'étoit alors pourtant que se préparoit la délivrance. Un jour dont le nom nouveau déguise peut-être la date aux étrangers, le 9 thermidor porta dans le cœur des François une émotion de joie inexprimable. La pauvre nature humaine n'a jamais pu devoir une jouissance si vive qu'à la cessation de la douleur.

La chute de Robespierre, ce n'était pas seulement la fin de ce régime de honte et de sang qui pesait sur la France, c'était aussi la certitude d'une prochaine délivrance pour ces amies si chères, madame de Poix et madame de Simiane, qui n'avaient pas voulu s'exposer aux périls

d'une évasion, et dont l'imprévoyance se trouvait à la longue avoir eu raison contre la prévoyance de leurs amies. Dans une dernière lettre à la princesse d'Hénin, madame de Staël se réjouissait de cet espoir auquel il semble cependant qu'elle osât à peine se livrer :

Lausanne, ce 8 aoust.

J'ai reçu, ma chère princesse, ces bonnes lettres où toute votre inquiétude se peint avec tant de vérité. Je pense avec bonheur que dans ce moment vous êtes moins tourmentée; car il est impossible que vous ne sachiez pas que l'on peut se flatter d'un système moins cruel depuis la mort de ce Robespierre qui avoit atteint à l'infini du crime. On dit qu'il y a plusieurs prisonniers relâchés, et j'attribue le retard du retour de mon envoyé pour la jeune amie à l'essai des *moyens naturels*. Voici les nouvelles que j'ai. Une lettre de mon jeune ami du 27 juillet, veille du jour de la crise, qui me mande que tout est arrivé, c'est-à-dire le messager pour la jeune, celui pour l'infirme, et le courrier qui portoit le crédit de 40 mille livres pour *l'intérêt* de Charles ; il me dit ensuite ces seuls mots par la poste : *Soyez tranquille sur le sort de vos amies*. Ce ton est bien différent de celui de la lettre qui annonçoit le danger de Nathalie (la comtesse de Noailles). Depuis, un des envoyés a écrit à sa femme, le 30 juillet, après la mort de Robespierre : *J'espère apporter mes marchandises*. Mon ami suisse me dit qu'il me renverra dans trois ou quatre jours mon cour-

rier pour l'intérêt de Charles ; — il devroit être déjà ici, et voilà ce que j'attendois pour vous écrire; mais il n'est pas encore venu, et, comme la révolution de Robespierre est arrivée dans l'intervalle, j'en conclus qu'on a changé de batteries.

Je ne puis me persuader que nos amis ayent changé d'avis par ce faible rayon d'espoir, une si absurde confiance me mettroit dans la rage du désespoir. Ce n'est pas le moment d'envoyer un nouvel exprès pour instruire des précautions américaines. Mon ami a en ce moment trois envoyés et deux femmes auprès de lui, c'est bien assez. — Je l'ai fait questionner sur le *vieil ami ;* c'est la seule lettre que je lui aye écrit par la poste ; je l'ai envoyé à Basle et j'ai emprunté une autre main. Il faut donc attendre jusqu'au retour de l'envoyé pour Charles. — Mais on peut être tranquille à présent ; ne pouvant assassiner plus, *ils* assassineront moins, c'est dans la nature de l'orgueil.

Ne vous reprochez pas, ma chère princesse, de n'être pas ici, je serois plus heureuse, mais mon cœur ne peut pas aimer plus qu'il ne chérit votre ange d'amie. Adieu, adieu, pas un moment ne sera perdu pour vous écrire.

Il fallait cette joie pour éclaircir un moment le ciel sombre de Coppet. Depuis plusieurs mois, en effet, le malheur, qui depuis si longtemps planait sur cette maison, avait fini par fondre sur elle, et la mort, continuant (pour reprendre une

expression énergique de madame de Staël) son train habituel, avait enlevé madame Necker. Si, comme je le voudrais, le résultat de ces trop longues études a été d'inspirer à mes lecteurs quelque intérêt pour elle, ils me pardonneront de les terminer en revenant sur ses dernières années, et en les faisant assister à ses derniers moments.

XXIII

LES DERNIÈRES ANNÉES DE MADAME NECKER

Madame Necker avait toujours été d'une complexion délicate, et Tronchin, consulté par M. Necker, n'hésitait pas à faire remonter l'altération de sa santé à l'époque où elle avait perdu sa mère. « La douleur profonde, écrivait-il dans une consultation, que lui causa la perte d'une respectable mère qu'elle aimoit au delà de toute expression, fut l'époque du dérangement de sa santé. Les nuits mêmes se passaient à la pleurer et les momens que la nature destine au sommeil étaient employés à la regretter. » Cette vivacité de sentiments que madame Necker devait conserver toute sa vie fut la véritable cause de l'épuisement prématuré de ses forces. Dans les lettres de tous ceux qui ressentaient pour

elle une véritable amitié revient incessamment cette recommandation : « Ménagez-vous. » Mais jamais personne ne se ménagea moins qu'elle ; elle se dépensait sans compter, partageant son temps entre son mari, sa fille, les pauvres, la tenue de sa maison, les devoirs de société, la conversation, les occupations intellectuelles, la correspondance et les amis. Ce fut bien pis pendant les cinq années du premier ministère de M. Necker. Au surcroît d'activité imposé par ce qu'elle appelait elle-même « cette jolie vie du contrôle-général », vint bientôt s'ajouter l'amertume que lui causaient les attaques auxquelles elle-même n'échappait pas complètement. Ces rudesses de la vie publique n'étaient pas faites pour elle, et peut-être fut-elle pour quelque chose dans l'irritation et dans le découragement qui déterminèrent M. Necker à donner sa démission.

Le contre-coup de ces émotions se fit sentir sur la santé de madame Necker, et les années qui suivirent furent marquées pour elle par une terrible crise qui effraya tous ses amis et durant laquelle elle-même crut toucher à ses derniers moments. Il fallut quitter Saint-Ouen et chercher loin de Paris, à Marolles, près de Fontainebleau, un repos plus complet. C'est là qu'elle écrivait ces conseils à sa fille, dont on n'a peut-être pas oublié l'accent pathétique. Mais l'an-

goisse que lui causait la crainte de quitter cette fille dont la destinée n'était pas encore assurée n'était rien auprès de celle qu'elle éprouvait à la pensée d'une séparation prochaine d'avec un époux adoré. Le début d'une lettre qu'elle adressait à M. Necker, pour l'entretenir de certaines questions d'intérêt auxquelles sa mort dônnerait ouverture, montrera cependant quel sentiment dominait en elle :

Avant de commencer cette lettre, mon cher ami, il faut que je me rassure moi-même contre l'horreur et la terreur que m'inspirent mes propres pensées. Permets-moi donc d'observer, pour me conserver la liberté de la réflexion, que la très légère différence de nos âges ne peut compenser la faiblesse de mon tempérament et la diminution des forces de la vie, causées par une extrême affliction et par tous les tourmens intérieurs d'une âme sensible. D'ailleurs, quand je tourne mes regards vers cet être bienfaisant qui m'a donné pour toi un sentiment si constant et si passionné, il me semble qu'il exaucera la prière que je lui présente chaque matin; il me semble qu'il aura pitié de ma faiblesse et qu'il jugera que ce cœur ou tu règnes avec tant d'empire ne pouvoit plus supporter le désespoir. Pardonne, oh! mon ami! c'est peut-être la seule occasion sur la terre où je me sois préférée à toi; mais, je te l'avoue, je prie mon Dieu, ce Dieu que j'adore et que j'ai servi sans restriction dès ma plus tendre enfance, je le prie, je le conjure

de me faire mourir avant toi, et dans tes bras. Dieu seul juge du degré de malheur que ses créatures peuvent supporter, tu sçais quel sentiment accompagne cette prière et je crois qu'elle ne sera pas rejetée.

Madame Necker surmontait cependant cette horreur pour régler elle-même avec un soin minutieux tous les préparatifs de sa fin. Parmi les papiers en assez grand nombre qu'elle laissait à son mari, il en était dont les recommandations méritaient à ses yeux un respect particulier. Madame de Staël, dans sa notice sur la vie privée de M. Necker, a parlé de ces dernières volontés de sa mère, mais peut-être sans faire assez ressortir ce qu'il y eut de touchant dans leur bizarrerie. Quelques détails plus intimes montreront à quel point cette femme si froide d'apparence, qui semblait résolue à diriger sa vie par règle et par compas, était cependant dominée par la passion et par une imagination maladive.

Durant les années où elle avait dirigé l'hospice qui porte aujourd'hui son nom, madame Necker avait été singulièrement frappée du danger des inhumations précipitées. La loi ne prenait pas alors, à l'encontre de ces inhumations, les précautions, peut-être encore insuffisantes, qu'elle impose aujourd'hui. Ce n'était pas sans peine que madame Necker avait réussi à obte-

nir de ceux et de celles qui desservaient l'hôpital sous ses ordres des précautions que nous considérerions aujourd'hui comme élémentaires. La nécessité de ces précautions l'avait si fort frappée, qu'elle publia une petite brochure intitulée : *Des inhumations précipitées*, et elle terminait cette brochure en proposant un projet de règlement dont plusieurs dispositions sont en vigueur aujourd'hui. Cette préoccupation, qu'elle avait ressentie si vivement pour les autres, il était naturel que madame Necker l'éprouvât pour elle-même. Être enterrée vivante était une de ses craintes, et dans ses recommandations dernières, elle multipliait les injonctions de reculer la cérémonie funèbre jusqu'au moment où sa mort ne pourrait laisser aucun doute. Ce n'était pas tout. La destinée inévitable du corps humain confié à la terre, cette destinée que Bossuet décrit dans l'oraison funèbre de Madame en termes si précis, lui causait une invincible horreur. Elle voulait que, par quelqu'un de ces procédés dont l'antiquité faisait un si fréquent usage, la forme terrestre fût indéfiniment conservée à sa dépouille mortelle. En un mot, elle souhaitait passionnément que son corps fût embaumé et qu'il reposât dans un monument spécial où il demeurerait à visage découvert. Ce désir singulier n'avait pas seule-

ment pour cause une répugnance toute physique et s'expliquait encore par un autre désir plus touchant mais étrange encore chez une femme qui avait une foi si robuste dans l'immortalité de l'âme et qui croyait même à une sorte de communication mystérieuse des morts avec les vivants. Elle voulait, avec non moins de passion, que la dépouille de M. Necker, objet des mêmes soins que la sienne, fût un jour enfermée dans le même monument, afin que la mort ne parvînt pas à rompre une union qui avait été si étroite. Cette idée était née depuis longtemps dans son esprit, et j'en trouve la première trace dans une lettre qui n'est pas postérieure de plus de dix ans à son mariage. Après avoir, quoique d'une façon encore un peu vague, indiqué à son mari quels seraient ses désirs en cas de mort, elle ajoute ces mots : « Ne néglige pas ces détails, je t'en conjure ; fais exactement ce que j'ai dit. Peut-être mon âme errera-t-elle autour de toi. Peut-être pourrai-je délicieusement jouir de ton exactitude à remplir les désirs de celle qui t'aime tant. Peut-être que, si, dans une autre vie, j'étais susceptible de quelque peine, mon cœur, dont la mort n'aurait pu effacer ton image, s'affligerait de ta négligence et souffrirait d'être moins aimé. » Mais, lorsque la marche des années, les atteintes de l'âge, l'ébranlement de sa santé l'eu-

rent pour ainsi dire rapprochée de la mort, cette idée devint une sorte d'obsession. Elle accumula, dans des notes préparées par elle, les détails et les précautions; elle prescrivit les dispositions intérieures du monument qu'elle voulait faire élever dans le parc de Saint-Ouen et surtout elle multiplia les recommandations à son mari, pour assurer le respect de ses dernières volontés. Parmi ces recommandations, j'en choisirai une sur le dos de laquelle était écrit : « Pour être ouvert pendant mon agonie ou aussitôt après ma mort, » et qui commence ainsi :

Lis, mon cher ami, sans te troubler et avec une profonde attention, la tâche qui te reste à remplir ; ce corps qui te reste encore a besoin de tes soins et l'âme qui l'occupait pourra peut-être encore se trouver souvent avec toi et jouir encore de ta tendresse.

Madame Necker entrait alors dans de minutieux détails sur les arrangements qui seraient à prendre, sur la disposition intérieure du monument, la façon dont elle devait y être déposée; puis elle ajoutait :

Tu feras faire dans le mur une porte de fer dont toi seul auras la clef, porte qui servira à passer ton corps quand tu ne seras plus et à le porter sur le même lit pour mêler tes cendres avec les miennes, et en observant les mêmes précautions, avec cette différence

seulement que tu ordonneras qu'on ferme la porte de fer un mois après ta mort afin que nous restions seuls ensemble. Prends bien garde à qui tu te confieras pour exécuter tes dernières volontés. Afin que nous ne soyons pas séparés, il faudra substituer Saint-Ouen, pour qu'il ne soit jamais vendu. Si tu voulois préférer ta terre de Suisse et y faire transporter mes cendres dans un tombeau pareil à celui que je viens de décrire, je ne m'y oppose point; mais souviens-toi que nous devons être unis sur la terre et dans le ciel, et exécute mes dernières volontés. Ce cœur, qui fut à toi et qui bat encore pour toi, mérite que tu respectes ses deux faiblesses : la crainte d'être ensevelie sans être morte et celle d'être séparée de toi.

Cependant plusieurs mois d'un repos absolu, un séjour à Montpellier, dont le souvenir était demeuré particulièrement cher à son cœur parce qu'elle y avait réuni l'ami de sa jeunesse et l'ami de son choix, Moultou et Thomas, les soins d'un praticien alors célèbre, le docteur Lamurre, finirent par rétablir madame Necker et par lui rendre une apparence de santé. Mais cette amélioration passagère ne devait pas résister à l'épreuve des émotions qui marquèrent pour elle le second ministère de son mari. Par l'impression que lui avaient causée autrefois les misérables attaques de Bourboulon, on peut mesurer ce que lui firent souffrir les injures, les

calomnies, les violences auxquelles M. Necker fut en butte pendant dix-huit mois. Aussi arriva-t-elle à Coppet déjà gravement atteinte, et, au lendemain de son arrivée, une première crise mit ses jours en danger. Elle y échappa cependant, et un espoir trompeur put s'emparer de ceux qui l'entouraient, mais cet espoir ne la déçut pas longtemps elle-même. D'ailleurs, les précautions minutieusement prises par elle pour assurer le respect de ses dernières volontés dans ce que leur exécution pouvait avoir de difficile se trouvaient détruites par cet établissement dans un pays nouveau. Saint-Ouen ne pouvait plus être son tombeau, ni le monument qu'elle avait commandé pour elle et pour son mari s'élever sous les tilleuls du parc. Il fallait s'y reprendre à nouveau, et c'est ce qu'elle fit avec la hâte fiévreuse d'une personne qui sent ses jours comptés, entrant directement en correspondance avec les médecins, avec les architectes, ne reculant devant aucun détail, si pénible pour l'imagination qu'il pût être, et tout cela avec une précision, avec un sang-froid qui remplissait d'étonnement ceux auxquels elle avait affaire. Son instinct ne la trompait pas, car au commencement de l'année 1792, elle retomba dans un état dont la gravité ne put échapper à personne. L'inquiétude naturelle aux malades

lui ayant peut-être fait prendre en déplaisance le séjour un peu triste de Coppet, elle fut transportée à Rolle, où elle fit un assez long séjour. C'est de là qu'elle adressait ses adieux à son mari dans une lettre qui devait être lue par M. Necker aussitôt après sa mort.

Rolle, ce 12 novembre 1792.

Tu pleures, cher ami de mon cœur. Tu crois qu'elle ne vit plus pour toi celle qui avoit réuni dans tous les points son existence à la tienne. Tu te trompes ; ce Dieu qui avoit joint nos deux cœurs, ce Dieu, bienfaiteur de toutes ses créatures, qui me combla de ses faveurs, n'a point anéanti mon être. Quand j'écris cette lettre, un sentiment qui ne m'a jamais trompée répand un calme imprévu dans mon âme ; je crois voir que cette âme veillera encore sur ton sort et que, dans le sein de Dieu, de ce Dieu que je ne cesserai jamais d'adorer et que je préférois à tout, même à toi, je jouirai de ta tendresse pour moi... Mais toi, cet attachement dont je suis pénétrée pour tout ton être, ce sentiment qui me faisoit mettre mon amour propre dans le tien, cet effroi qui glaçoit tout mon sang au moindre danger que je te voyois courir, cette seconde vie que je trouvois auprès de toi, cet intérieur de mon être rempli en quelque manière par le tien, ne se retrouveront plus pour toi, et méritent de ta part un sentiment au delà du tombeau. Tu verras combien mon âme est sûre de la tienne, puisque je vais hasarder de te donner des ordres en comptant sur l'empire de mon amour pour toi.

Elle entrait alors de nouveau dans des recommandations minutieuses au sujet de l'exécution de ses dernières volontés. Elle insistait sur son désir passionné, qu'un jour la dépouille mortelle de son mari fût réunie à la sienne, et elle suppliait M. Necker d'avoir égard à ce désir :

Mon ami, aie pitié de ma faiblesse ; je ne puis supporter l'idée de la mort qu'avec celle de ta vie. Quand je pense que tu t'occuperas encore de ton amie, l'abîme se comble, l'horreur cesse, et je ne me sens plus que dans tes bras. Aussi avec quelles délices j'ai lu ces lignes chéries que tu m'adresses ! Que de grâces j'en rends à la divine Providence ! Elle connoît les cœurs qu'elle a faits. Elle a jugé que le mien étoit trop sensible pour être seul, même dans le tombeau. Vis donc de longues années après moi pour m'ôter l'effroi de la mort et pour que cette espérance me délivre des angoisses auxquelles je suis quelquefois livrée. Prolonge mon être, cher ami ; tant que tu seras sur cette terre, j'y serai encore ; tu prieras Dieu avec moi ; tu agiras pour moi ; tu penseras avec moi, et, si tu veux te dire à toi-même que chacune de tes heures est un bienfait pour ton amie, il me semble que la vie devra t'être chère. Je n'ajoute rien de plus. Oh ! que de sentimens je fais rentrer dans mon cœur, et qu'il m'en coûte, même pour te faire lire ces lignes ! Mon ami, chasse toutes ces pensées ; remettons-nous ensemble à la volonté du souverain être, mais soigne ma double vie, tu vois ce que j'en attends.

A ces instructions d'une nature si particulière par lesquelles madame Necker s'efforçait de rattacher son mari à la vie en lui créant des devoirs vis-à-vis d'elle, même par delà sa mort, elle avait joint, en outre, un testament régulier. Ce testament est postérieur de quelques mois, car il est daté du 6 janvier 1794 et il a été fait par madame Necker à Lausanne. C'est là qu'elle avait été en effet transportée pour être plus à portée de recevoir les soins du célèbre docteur Tissot[1]. Ce testament est le dernier écrit qui ait été tracé par la main de madame Necker. L'écriture en est tremblante, presque illisible. On sent que la mort est là, derrière la porte et prête à entrer. A vrai dire, ce testament n'est encore qu'une recommandation à son mari, car la très faible somme qu'elle avait apportée en dot à M. Necker était de beaucoup inférieure aux legs qu'elle désirait faire. Aussi, tout en assurant le sort de tous ceux qui lui avaient été attachés ou dont elle avait pris soin, de ses femmes de service, de ses pauvres de Saint-Ouen ou de Paris, des parents éloignés de sa fa-

1. Simon-André Tissot, né en 1728, à Grancy (pays de Vaud), mort en 1798, balança presqu'en Suisse la réputation de Tronchin. Ses opuscules sur *la Santé des gens de lettres*, sur *la Santé des gens du monde*, son *Avis au peuple sur sa santé* eurent un vif succès.

mille qu'elle avait assistés en Suisse ou à l'étranger, elle se reprochait de prendre ainsi sur la fortune de celui « à qui, disait-elle, je voudrois donner mon sang pour subsistance, et qui captive tellement mes facultés d'aimer sur la terre, que personne ne peut plus approcher de mon cœur ». Ce sentiment l'emportait encore à la fin de ce testament, et elle ne pouvait s'empêcher de le terminer en adressant à son mari un dernier adieu :

Adieu, âme de ma vie, après avoir tant reçu de toi pendant ma vie, il me seroit doux de recevoir encore tes bienfaits après ma mort. Puisses-tu adoucir le regret de ma perte par ta soumission à la volonté suprême et par l'idée que l'un des deux devant précéder l'autre, je n'étois plus en état de supporter ta perte, dont la seule crainte produisoit une telle révolution dans tout mon être, que tu n'aurois pu toi-même souffrir la pensée de l'excès et de l'horreur de mon état. Mon cher ami, je te serre mille fois contre mon sein. Rien ne peut exprimer les sentimens dont mon âme est inondée. Adieu, le bien aimé de mon tendre cœur.

Ce cœur si tendre n'avait plus que quelques jours à battre. Les derniers mois de la vie de madame Necker se passèrent dans des souffrances cruelles. D'affreuses agitations troublaient ses nuits et ne lui permettaient pas de trouver le sommeil. Parfois, épuisée par la fa-

tigue, elle s'endormait presque subitement au milieu de la journée, la tête sur le bras de son mari. « J'ai vu mon père, racontait madame de Staël, rester immobile des heures entières, debout dans la même position, de peur de la réveiller en faisant le moindre mouvement. » Parfois, au contraire, ne pouvant goûter aucun repos, elle cherchait un adoucissement à ses souffrances dans le goût qu'elle avait pour la musique. Un soir que madame de Staël s'était mise au piano sur la demande de sa mère, elle chanta par hasard le bel air d'*Œdipe à Colone* de Sacchini :

Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins ;

mais elle fut obligée de s'arrêter en voyant l'émotion que le rapport trop direct de ces tristes paroles avec son affliction présente causait à M. Necker. Jusqu'à la veille de la mort de madame Necker, le son d'instruments placés dans une chambre voisine berça ses souffrances et son agonie. Le sentiment qui lui faisait trouver quelque soulagement dans ce mélancolique plaisir n'était cependant pas celui qui a inspiré ces vers tristes et charmants [1] :

Vous qui veillerez sur mon agonie,
Ne me dites rien :

1. *Poésies* de Sully-Prudhomme.

Faites que j'entende un peu d'harmonie
Et je mourrai bien.

Je suis las des mots, je suis las d'entendre
Ce qui peut mentir.
J'aime mieux les sons qu'au lieu de comprendre
Je n'ai qu'à sentir,

Une mélodie où le cœur se plonge,
Et qui, sans efforts,
Me fera passer du sommeil au songe,
Du songe à la mort.

Jamais la croyance de madame Necker dans les paroles et dans les promesses divines n'avait été plus ferme. Elle ne s'élevait point, il est vrai, à la hauteur de ces joies mystiques qui peuvent sembler admirables aux yeux de la foi, mais qui froissent un peu la nature. « Je crains la mort, disait-elle à son mari, car j'aimois la vie avec toi. » Lorsque M. Necker n'était pas dans la chambre, elle adressait à haute voix des prières à Dieu pour lui demander le courage d'accepter cette séparation, et elle ne se doutait pas que, par la fenêtre de la chambre voisine, M. Necker entendait sa voix et unissait ses prières aux siennes. Durant les dernières heures de sa vie, la parole faisait défaut à sa faiblesse ; elle ne pouvait plus que regarder tantôt le ciel et tantôt son mari, en élevant vers lui de temps à autre la main gauche au doigt de laquelle elle portait une bague que M. Necker lui

avait donnée après y avoir fait graver quelques paroles de tendresse. Enfin la mort l'envahit, et elle expira lentement le 6 mai 1794. Comme dernier souvenir, M. Necker fit faire à la hâte un crayon qui existe encore, et en face duquel maintes de ces pages ont été écrites. Madame Necker est étendue sur son lit, les yeux clos, semblable à ces statues que le moyen âge sculptait autrefois sur les tombeaux. La majesté de la mort a imprimé sur ses traits le double caractère qui fut aussi celui de sa vie : la noblesse et la rigidité. Au bas de ce crayon sont écrits ces mots : *Not lost, but gone before.*

Il est à peine besoin de dire que M. Necker exécuta pieusement les dernières volontés de sa femme. Le corps de madame Necker fut déposé à Coppet dans le monument qui avait été préparé par ses ordres, et que M. Necker pouvait apercevoir des fenêtres de son cabinet. Depuis sa mort, la porte de ce monument n'a jamais été rouverte que deux fois : la première, ce fut pour y introduire, dix ans après, le corps de M. Necker ; la seconde, pour y apporter le cercueil de madame de Staël. Cette porte est aujourd'hui irrévocablement scellée et surmontée d'un bas-relief dû au ciseau de Canova. Le grand artiste a représenté madame de Staël à genoux, pleurant sur le tombeau de ses parents, tandis que son

père, attiré vers le ciel par madame Necker, lui tend la main pour lui dire un dernier adieu. Depuis le commencement du siècle, les arbres que M. Necker avait plantés à l'entour du monument l'ont environné de leur ombre et en couvrent les abords de silence et d'obscurité. Lorsqu'on pénètre dans cet asile d'une tristesse exempte d'horreur et lorsqu'on pense à l'existence agitée de ceux qui y reposent aujourd'hui, on est tenté de répéter ces paroles que prononçait Luther en longeant les murs du cimetière de Worms : *Beati quia quiescunt*. Et cependant ce n'est pas le repos, le morne repos que s'attendent à trouver au delà du redoutable passage ceux que leur foi entretient dans l'espérance ou dans la crainte d'une récompense ou d'une expiation sans fin. Mais, pour ceux qui demeurent sourds à cette espérance mêlée d'effroi, n'y a-t-il pas comme une sorte de mirage dans ce refuge d'une tombe paisible et n'est-ce pas là ce qu'un poète a pu appeler avec une mélancolique hardiesse : goûter le charme de la mort?

FIN

TABLE

		Pages.
I.	Les journaux de madame Necker . . .	1
II.	L'enfance et l'éducation de Germaine Necker.	21
III.	Le mariage.	51
IV.	Les débuts de M. Necker	79
V.	Le contrôle général	110
VI.	Le salon de la rue Bergère	165
VII.	Le second ministère.	200
VIII.	Coppet dans le passé	222
IX.	Coppet pendant la Révolution	236
X.	Les dernières années de madame Necker	287

ERRATA

DU DEUXIÈME VOLUME

Page 22, note.
Au lieu de Piécet, *lisez* : Pictet,

Page 23, note.
Au lieu de frère du ministre : *lisez* : frère aîné du ministre.

Tours. — Imp. Mazereau.